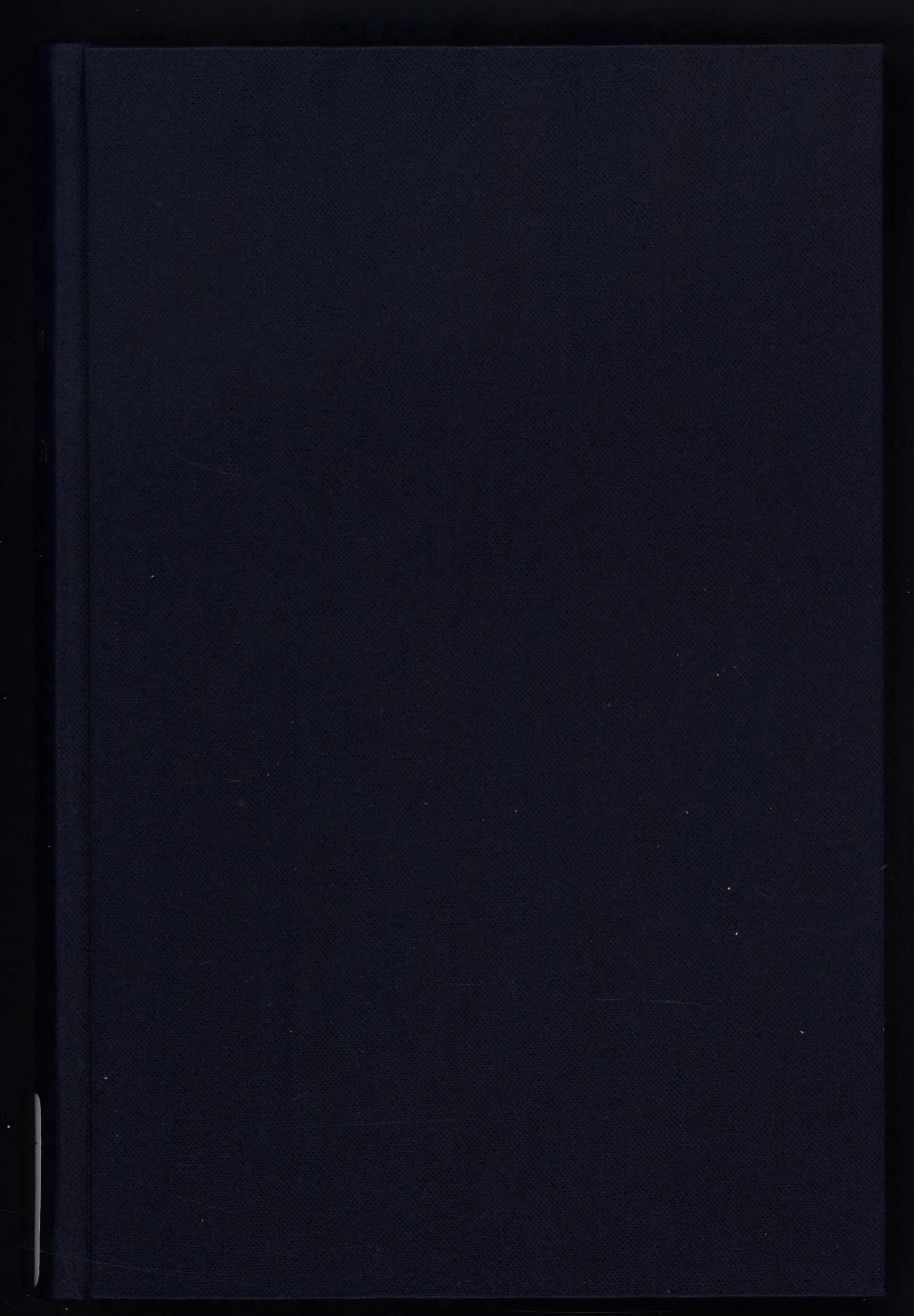
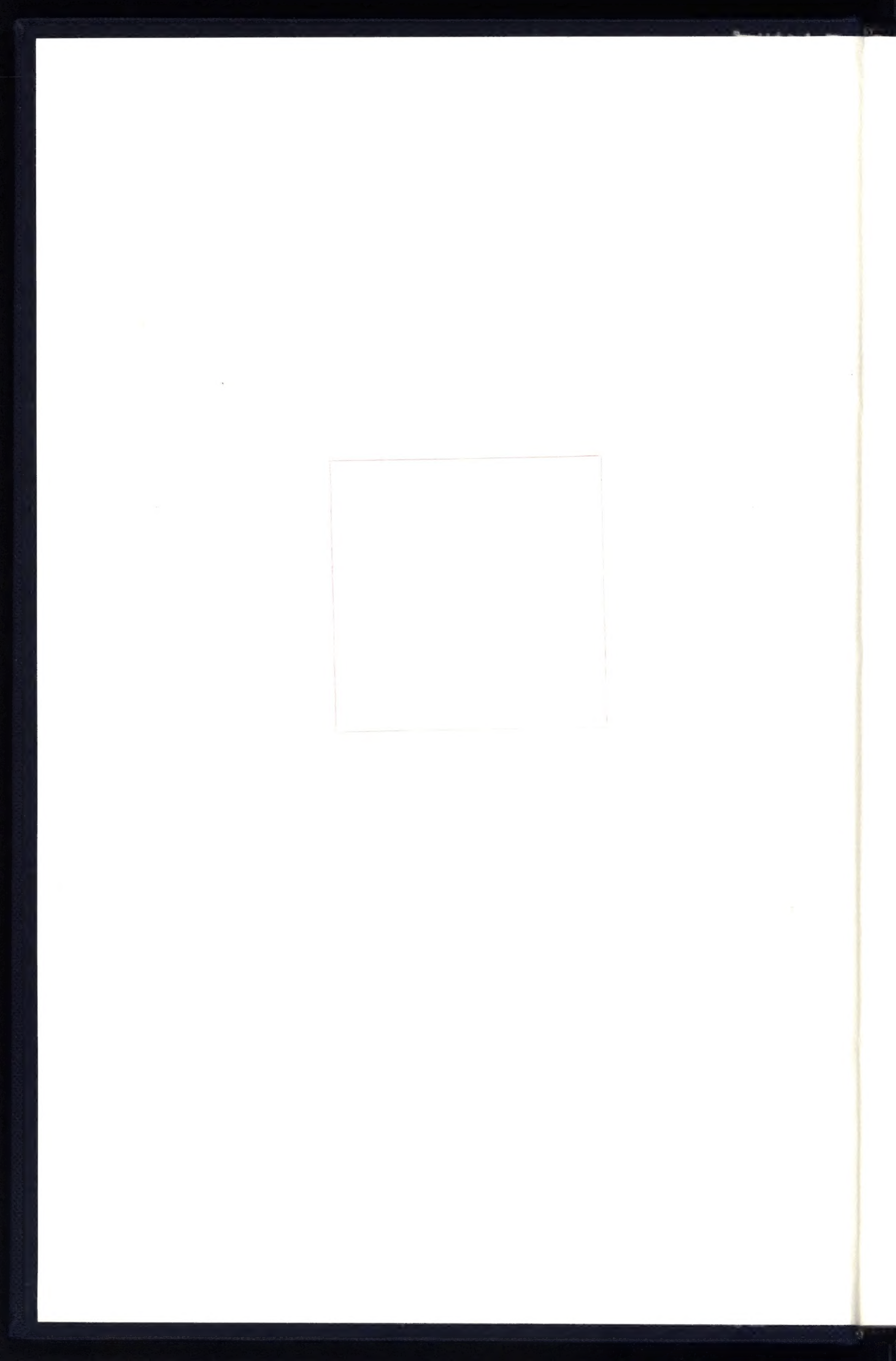


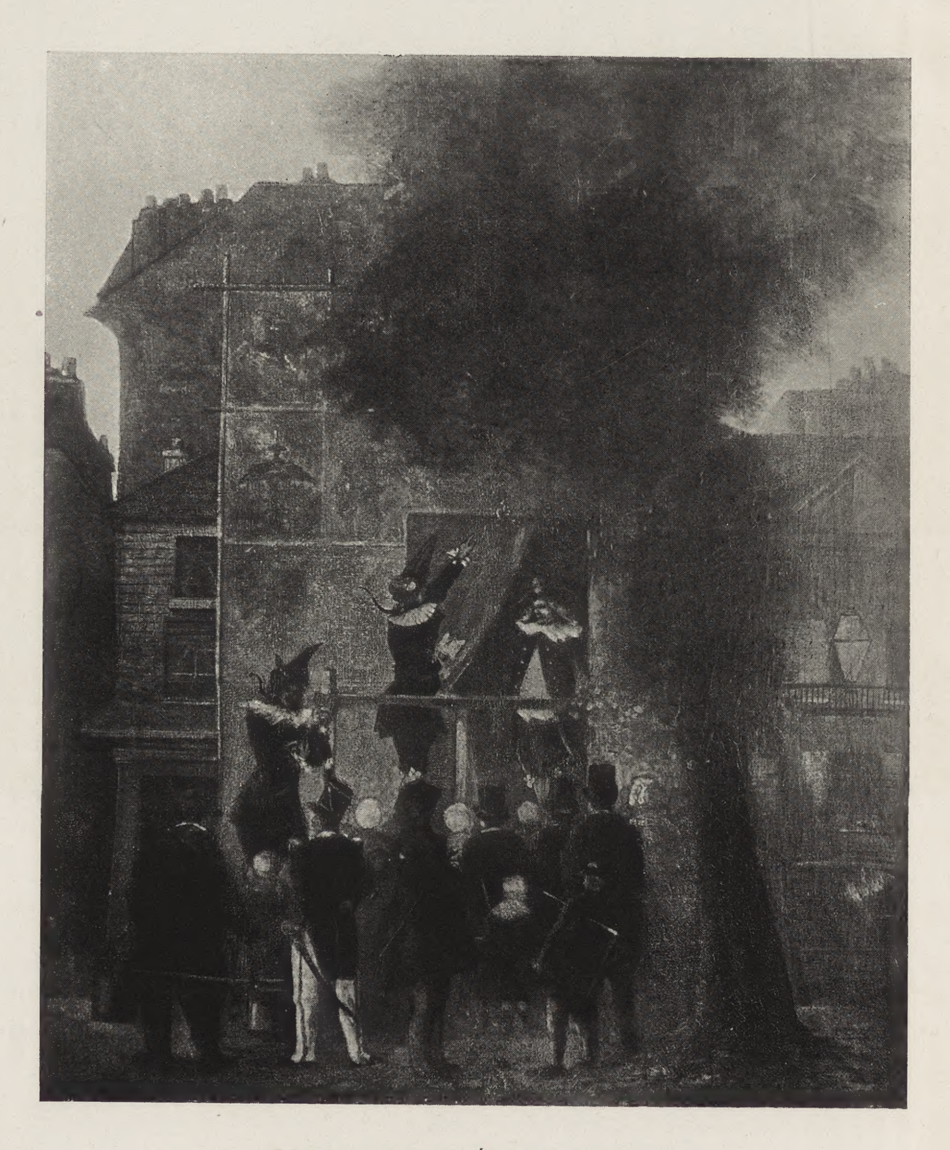


BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DU VIe ARRONDISSEMENT DE PARIS



PARADE DU THÉATRE BOBINO

(ÉPOQUE DE LOUIS-PHILIPPE)

D'après un tableau du temps, communiqué par M. Édouard Rouveyre.

(Hauteur 1 m. 25 c. — Largeur 1 m. 04 c.)

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DU VIe ARRONDISSEMENT DE PARIS

ANNÉE 1900



SIÈGE SOCIAL :

MAIRIE DU VIe ARRONDISSEMENT

PLACE SAINT-SULPICE

PARIS

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DU VIe ARRONDISSEMENT DE PARIS

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR 1900

Président : Félix Herbet.
Vice-Présidents : M. l'abbé de la Guibourgère. / M. Alexandre Bruel.
Secrétaire général : M. Charles Saunier.
Secrétaire adjoint : M. E. de Ménorval.
Bibliothécaire archiviste : M. Henri Bouchot.
Conservateur : M. Alfred Caussinus.
Trésorier : M. A. N. C. Vaillant.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Léon Dorez.
Dr Dureau.
F. Hoffbauer.
Théodore Lafon.
Paul Marais.
Monval.

MM. Eugène Müntz.
Jules Périn.
Félix Régamey.
P. L. Sudre.
Théo de Bellefonds.
A. G. Thureau.

BUREAUX DES COMITÉS

au 1er mars 1900

Comité A. *Président :* M. Henri Baillière; *Vice-Président :* M. Fromageot; *Secrétaire :* M. G. de Nouvion.
Comité B (1). *Président :* M. l'abbé Letourneau; *Vice-Président :* M. l'abbé Motet; *Secrétaire :* M. Le Cholleux.
Comité C. *Président :* M. Alexandre de Haye; *Vice-Président :* M. Gillet; *Secrétaire :* M. Bonnet.
Comité D. *Président :* M. Édouard Rouveyre; *Vice-Président :* M. Fernand Gerbaux; *Secrétaire :* M. Monprofit.

(1) Cette élection n'a eu lieu que le 11 mai 1900.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU VIe ARRONDISSEMENT.

MM.

ADVIELLE (Victor), *publiciste*, rue Mazarine, 27.

ANCELOT (Gabriel-Paul), *docteur en médecine*, r. de Rennes, 104.

AUFFRAY (Jules), *avocat à la Cour*, rue d'Assas, 70.

BABÉ (Louis), *métreur vérificateur*, rue de l'Université, 141.

BAILLIÈRE (Albert), *libraire-éditeur*, boul. St-Germain, 106.

BAILLIÈRE (Émile), *libraire-éditeur*, boul. St-Germain, 106.

BAILLIÈRE (Georges), *libraire-éditeur*, boul. St-Germain, 115.

BAILLIÈRE (Henri), *libraire-éditeur*, boul. St-Germain, 115.

BEAUGÉ (Théodore), *adjoint au maire du VIe arrondissement*, rue de Rennes, 64.

BECK (Théodore), *directeur de l'école Alsacienne*, rue N.-D.-des-Champs, 109.

BELIN (Henri), *éditeur*, rue de Vaugirard, 52.

BENOIST (Charles), *professeur à l'école des Sciences politiques*, rue de Tournon, 12.

BERNARDEAU, *avocat à la Cour*, rue de l'Odéon, 22.

BERTHELOT (André), *député*, rue Mazarine, 11.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE PARIS, rue de Sévigné, 23.

BILLECOCQ (l'abbé Gabriel), *prêtre à St-Sulpice*, rue de Vaugirard, 50.

BINARD, *architecte*, rue de Verneuil, 31.

BOILLOT (Armand), *adjoint au maire du VIe arrondissement*, rue St-Sulpice, 18.

BONNET (Alphonse), *attaché au Ministère de l'Instruction Publique*, rue Bonaparte, 78.

BONNET (Henri), *secrétaire-trésorier du bureau de bienfaisance*, rue Bonaparte, 78.

BORDIER (Charles), *avocat à la Cour*, rue du Vieux-Colombier, 21.

BOUCHER (Jean-Albert), *bibliothécaire de l'Ordre des avocats*, rue Monsieur-le-Prince, 28.

BOUCHOT, *conservateur des estampes à la Bibliothèque Nationale*, rue Bonaparte, 47.

BOUDREAUX (Louis), *clicheur*, rue Hautefeuille, 8.

BOULANGER (Victor), *administrateur du Bureau de bienfaisance*, rue Le Verrier, 14.
BOULLOCHE (Dr), *docteur en médecine*, rue Bonaparte, 5.
BOULLOCHE (Paul), *substitut*, rue Bonaparte, 5.
BOUVRAIN (Victor), *architecte*, rue de Rennes, 104.
BRETON (Constant), *architecte*, rue du Dragon, 20.
BROUARD, *inspecteur général de l'Instruction publique en retraite*, rue Herschell, 5.
BRUEL (Louis-Alexandre), *chef de service aux Archives Nationales*, rue du Luxembourg, 30.
BRUNEL (Urbain), *commis principal à la Préfecture de la Seine*, rue d'Assas, 27.
CABANÈS (Dr), *rédacteur de la « Chronique médicale »*, avenue du Maine, 149.
CABUZEL (Auguste-Hector), *professeur de dessin de la ville de Paris*, rue de Vaugirard, 64.
CAGNAT, *membre de l'Institut*, *professeur au collège de France*, rue Stanislas, 10.
CALMETTES (Fernand), *artiste-peintre*, rue de Vaugirard, 114.
CARPENTIER (Charles), *banquier*, avenue de l'Observatoire, 11.
CARPENTIER (Jules), *ingénieur*, rue du Luxembourg, 34.
CARPEZAT (Eugène-Louis), *peintre en décors*, boul. Montparnasse, 15.
CAUCHY (Ernest), *rentier*, rue Garancière, 7.
CAUSSINUS (Alfred), *statuaire*, rue des Sts-Pères, 35 *quater*.
CHAMEROT (Georges), *imprimeur*, rue des Sts-Pères, 19.
CHAMPIGNEULLE, *peintre verrier*, rue N.-D.-des-Champs, 96.
CHAMPION, *libraire-éditeur*, quai Voltaire, 9.
CHAPOY, *avocat à la Cour*, rue des Sts-Pères, 13.
CHARAVAY (Noël), rue St-Placide, 31.
CHARRIER-MARSAINES, *inspecteur d'assurances*, rue Madame, 34.
CHATEL, *ancien archiviste du Calvados*, rue Vavin, 5.
CHRISTIAEN (Jean), rue Dauphine, 34.
CHRISTOPHE (Jules), *sous-chef de bureau au Ministère de la Guerre*, boul. Montparnasse, 101.
CIM (Albert), *bibliothécaire de l'Administration des Postes*, rue de Vaugirard, 98.
COLIN (Armand), *libraire-éditeur*, rue de Mézières, 5.
COLLAS (Émile), *publiciste, docteur en droit*, rue de Vaugirard, 73.
COLLIÈRE, *chef des travaux de la fabrication des Monnaies*, quai Conti, 11.
CONTRASTIN (Dr), *docteur en médecine*, boul. Saint-Germain, 115.

CORROYER, *architecte*, rue de Courcelles, 14.
CROZE (baron de), *propriétaire*, rue du Cherche-Midi, 15.
DABLIN, *archéologue*, rue Royale, 25.
DABOT (Henri-Dieudonné, *avocat à la Cour*, boul. Saint-Germain, 168.
DAUMET (Georges), *archiviste paléographe*, r. du Luxembourg, 28.
DAUMET (Pierre), *architecte*, rue du Luxembourg, 28.
DÉCHARD (Paul), *architecte*, rue de Sèvres, 38.
DEFERT (Henry), *ancien maire du VIe arrondissement*, rue Madame, 41.
DELAFONTAINE (Robert), *dessinateur au Musée Carnavalet*, rue du Cherche-Midi, 74.
DEMOMBYNES (Gabriel), *avocat à la Cour*, rue Jacob, 28.
DEVILLE (Alphonse), *conseiller municipal*, rue du Regard, 12.
DOLLOT (René), *élève de l'École des sciences politiques*, boul. St-Germain, 136.
DOREZ (Léon), *bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale*, r. Littré, 10.
DUCOURTIOUX-HUILLARD, *photograveur*, rue de Seine, 57.
DUMAS-VORZET, *graveur géographe*, rue de Buci, 10.
DUPLOMB, *chef de bureau au Ministère de la Marine*, rue de Chaillot, 59.
DUPONT (Albert), *ancien juge au tribunal de Commerce*, place Saint-Sulpice, 1.
DUPREZ (Charles), *architecte de la ville de Paris*, boul. Montparnasse, 42.
DURAND (Jean-Eugène), *commis principal à la Direction des Beaux-Arts*, rue de Fleurus, 1.
DUREAU (D^r), *bibliothécaire de l'Académie de médecine*, rue Madame, 25.
ELOFFE (Georges), *naturaliste*, rue Monsieur-le-Prince, 63.
EPRY (Charles-Fernand), *homme de lettres*, boul. St-Michel, 99.
FAVRE (Louis), *bibliothécaire en chef du Sénat*, boul. St-Michel, 64.
FERDEUIL (Édouard), *avocat à la Cour*, boul. St-Michel, 77.
FLAMMARION (Ernest), *libraire-éditeur*, rue Racine, 26.
FOUCART (Dr Eugène-Jean), *docteur en médecine*, rue de Tournon, 17.
FOURRIER (Dr Alfred), *docteur en médecine*, rue Jacob, 28.
FRANKLIN (Alfred), *administrateur de la bibliothèque Mazarine*, quai Conti, 23.
FROMAGEOT, *avocat à la Cour*, rue de l'Université, 11.
GABALDA (Eugène-Frédéric), *libraire-éditeur*, rue Bonaparte, 90.

GAIFFE (Georges-Eugène), *fabricant d'instruments de précision*, rue Saint-André-des-Arts, 40.

GALLIEN (Henri), *avocat à la Cour*, rue de Rennes, 66.

GASTINGER, *libraire-éditeur*, rue des Beaux-Arts, 6.

GAUTTARD (Albert), *professeur*, rue Visconti, 21.

GAY-LUSSAC, *capitaine de frégate en retraite*, boul. Saint-Germain, 126.

GENESTEIX (Dr Ernest), *docteur en médecine*, rue de Condé, 13.

GERBAUX (Fernand), *archiviste aux Archives Nationales*, rue Monsieur-le-Prince, 20.

GIL (Eugène), *négociant*, rue Bonaparte, 58.

GILLET, *directeur de l'Hôpital de la Charité*, rue Jacob, 47.

GIRARD (Bernard-Antoine), *pharmacien*, rue de Condé, 22.

GODIN (Félix), rue de la Grande-Chaumière, 6.

GOUJON (Dr), *sénateur, maire du XIIe arrondissement*, place Daumesnil, 15.

GRANDIER-VAZEILLE (Amédée), *artiste peintre*, rue des Sts-Pères, 23.

GUINOCHET (Dr), *pharmacien en chef de l'hôpital de la Charité*, rue Jacob, 47.

HARO, *peintre expert*, rue Bonaparte, 20.

HAYE (Alexandre de), *publiciste*, rue de Seine, 12.

HERBET (Félix), *maire du VIe arrondissement*, boul. St-Germain, 127.

HERBET (Victor), *négociant*, boul. St-Germain, 127.

HÉROUARD (Edgard-Joseph-Émile), *docteur ès-sciences*, rue de l'Éperon, 9.

HETZEL (Jules), *libraire-éditeur*, rue Jacob, 18.

HOFFBAUER (F.), *artiste peintre*, boul. Montparnasse, 40.

HUET (Paul), *ingénieur*, rue de l'Université, 8.

JOUIN (Henry), *secrétaire de l'école des Beaux-Arts*, quai Malaquais, 15.

JUMIN (Jacques-Amédée), *avocat à la Cour*, boul. Saint-Germain, 167.

LAFFON (Gabriel), *avocat général à la Cour d'appel*, rue de Rennes, 105.

LAFON (Théodore), *architecte*, rue de l'Abbaye, 14.

LA GUIBOURGÈRE (abbé de), *curé de Saint-Germain-des-Prés*, place Saint-Germain-des-Prés.

LAHURE (Alexis-Étienne), *éditeur*, rue de Fleurus, 9.

LARCHER (Albert), *ancien éditeur*, rue de Sèvres, 23.

LASCHETT, *facteur de pianos,* rue Bonaparte, 49.

LASSERRE (Pierre), *rentier,* boul. Montparnasse, 41 *bis.*

LAUNAY (Jean-Baptiste), *entrepreneur de plomberie,* r. Visconti, 11.

LAURAS (André-Étienne), *ingénieur à la Cie d'Orléans,* rue Madame, 56.

LECHEVALLIER-CHEVIGNARD (Émile), *architecte,* rue Cassette, 6.

LECHEVALLIER-CHEVIGNARD (Georges), *étudiant,* rue Cassette, 6.

LE CHOLLEUX (René), *directeur de la Revue Septentrionale,* rue de Vaugirard, 39.

LECOFFRE (Victor-Adrien), *libraire-éditeur,* rue Bonaparte, 90.

LECOIN (Dr André-Louis-Albert), *docteur en médecine,* rue Guénégaud, 15.

LECOMTE, *avocat à la Cour,* rue Le Verrier, 14.

LEHEC (Gustave), *libraire,* rue St-André-des-Arts, 37.

LELONG, *archiviste paléographe,* rue Monge, 59.

LEROUX (Ernest), *éditeur,* rue Bonaparte, 28.

LE SENNE (Eugène), *bibliophile,* boul. Haussmann, 73.

LETOULA (Jules), *artiste graveur,* boul. Saint-Germain, 97.

LETOURNEAU (abbé), *curé de Saint-Sulpice,* rue de Vaugirard, 50.

LEVÉ (Pierre), *imprimeur,* rue Cassette, 17.

LOYER (Ambroise), *antiquaire,* boul. Saint-Germain, 147.

LOYER (Maurice), rue de Rennes, 72.

LUCHAIRE (Achille), *membre de l'Institut,* rue du Luxembourg, 30.

MAGNIN (Jules), *libraire-éditeur,* rue Honoré Chevalier, 7.

MAILLARD (Léon), *publiciste,* rue Saint-Jacques, 57.

MAILLARD DE BROYS, *publiciste,* rue Abbé Grégoire, 37.

MAÏSTRE, *secrétaire de la rédaction de la Correspondance historique et archéologique,* rue Antoine Roucher, 12.

MARAIS (Paul), *bibliothécaire à la biblioth. Mazarine,* quai Conti, 23.

MARAVAL (Marius), *sous-chef de bureau à la Préfecture de la Seine,* rue Saint-Placide, 31.

MARCOU (Frantz), *inspecteur général des Monuments historiques,* rue des Saints-Pères, 13.

MAREUSE (Edgard), *secrétaire du Comité des Inscriptions parisiennes,* boul. Haussmann, 81.

MARIN (Paul), *membre de la Société des gens de lettres,* rue de Rennes, 130.

MARIUS-MICHEL, *relieur,* rue de Seine, 74.

MATHIEU (Émile), *sous-chef de bureau à la Préfecture de la Seine*, rue de Verneuil, 31.

MAY (Louis-Henri), *imprimeur-éditeur*, rue Saint-Benoist, 7.

MENJAUD (Casimir), *secrétaire chef des bureaux de la mairie du VIe arrondissement*, rue Bonaparte, 78.

MÉNORVAL (Eugène de), *artiste peintre*, rue Lhomond, 68.

MERLIN (Henri), *avocat à la Cour*, rue de Seine, 6.

MICHEL (Jules), *ingénieur en chef de la Cie P. L. M.*, rue Madame, 77.

MIMEREL, *avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation*, boul Saint-Germain, 205.

MONPROFIT (Alfred-Louis), *homme de lettres*, rue d'Assas, 15.

MONVAL (Georges), *archiviste de la Comédie française*, rue Crébillon, 8.

MOTET (abbé), *vicaire à St-Sulpice*, rue de Vaugirard, 50.

MOUILLOT (Albert), *fondeur en caractères*, boul. Montparnasse, 46.

MÜNTZ (Eugène), *membre de l'Institut, bibliothécaire de l'école des Beaux-Arts*, rue Condé, 14.

NERVET (Maxime), *coloriste*, rue Cherche-Midi, 100.

NOIROT, *fabricant d'ornements d'église*, rue Bonaparte, 74.

NOURICEL (Louis-Désiré), *relieur*, rue de Rennes, 139.

NOURRIT, *de la maison Plon-Nourrit*, rue Garancière, 10.

NOUVION (Jacques de), rue Guénégaud, 11.

NOUVION (Georges de), *homme de lettres*, rue Guénégaud, 11.

OLLENDON (Édouard d'), *inspecteur de l'Enseignement primaire de la Seine*, rue de l'Odéon, 11.

OSTER (Charles), *avocat à la Cour*, rue de Tournon, 12.

PALLU DE LESSERT, *avocat à la Cour*, rue de Tournon, 17.

PARAF (Victor), à Villedieu-les-Poëles (Manche).

PÉRIER (Arsène), *avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation*, rue Garancière, 7.

PERIN (Jules), *président de la Société archéologique du Ve arrondissement*, rue des Écoles, 8.

PERRAULT-DABOT, *secrétaire de la commission des monuments historiques*, boul. Saint-Michel, 87.

PETIT (Maxime), *conseiller référendaire à la Cour des comptes*, rue Stanislas, 10.

POTEAU (Victor-Bernard), *marchand de meubles*, rue de l'Ancienne-Comédie, 8.

POTIN (Émile), *secrétaire de la Société Historique Auteuil-Passy*, rue Chardon-Lagache, 30. — Membre correspondant.

POTTET (Eugène), *chef de bureau à la Préfecture de Police*, rue Sainte-Beuve, 8.

POUSSIELGUE-RUSAND (Maurice), *manufacturier*, r. Cassette, 3.

PRACHE (Laurent), *député*, boul. Saint-Germain, 149.

PRIVÉ (Fortuné), *marchand de curiosités*, rue de Rennes, 76.

PUPIL (Léon), *entrepreneur de peinture*, rue de Seine, 51.

RACHOU (Louis), *avocat à la Cour*, rue du Cherche-Midi, 23.

RACINE (René), *marchand de curiosités*, rue des Saints-Pères, 1.

RAFLIN (Numa), *correspondant de l'Office du Travail*, r. Buffon, 67.

RATISBONNE (Louis), *bibliothécaire au Sénat*, Palais du Sénat.

RÉGAMEY (Félix), *artiste peintre*, rue Coëtlogon, 4.

REVELLAT (Gustave-Émile), *ingénieur civil*, quai des Grands-Augustins, 25.

RHONÉ (Arthur), rue du Pré-aux-Clercs, 12.

RIBADEAU-DUMAS (André), *avocat à la Cour*, boul. Saint-Germain, 176.

ROBIQUET (Paul-Henri), *avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation*, rue de Rennes, 80.

ROLLAND (Henri), *architecte*, rue des Beaux-Arts, 2.

RONDELET (Xavier), *éditeur*, rue de l'Abbaye, 14.

ROUS (Joseph), *architecte*, place Saint-Sulpice, 1.

ROUSSEL, *pharmacien de 1re classe*, rue Cherche-Midi, 2.

ROUVEYRE (Édouard), *éditeur*, rue Saint-Sulpice, 22.

ROY, *ancien éditeur*, boul. Saint-Germain, 220.

SAINT-PÈRE (Gustave-Eugène), *architecte*, rue du Vieux Colombier, 21.

SAUNIER (Charles), *homme de lettres*, rue Denis Gogue, 34, Clamart (Seine).

SCORDEL (Édouard-Louis), *rentier*, boul. Saint-Germain, 171.

SEMICHON (Charles-François), *inspecteur des Finances*, rue Cassette, 27.

SIRE (abbé Dominique), *prêtre à St-Sulpice*, rue de Vaugirard, 50.

SOUDÉE (Antoine), *architecte*, boul. Saint-Germain, 136.

SOYEZ (Edmond), *archéologue*, rue de Noyon, 22, Amiens (Somme).

STIRZIENSKI (Casimir), *homme de lettres*, rue Cassette, 16.

STROEHLIN (Ernest), rue du Luxembourg, 4.

SUDRE (Pierre-Louis), *sous-directeur honoraire de l'Administration des Monnaies et Médailles*, quai Malaquais, 3.

TARDIEU (Louis), *attaché au Sénat*, Palais du Luxembourg.

THÉO DE BELLEFONDS, rue du Dragon, 30.

THIESSARD (Louis-Paul), *architecte*, rue Mayet, 13.
THOMAS (Auguste-Édouard), *entrepreneur de travaux publics*, rue de Seine, 74.
THUREAU (Anne-Georges), *conseiller à la Cour*, rue Garancière, 11.
TIERSOT (Julien), rue des Beaux-Arts, 6.
TOULOUSE, *archéologue*, cité Rondelet, 14, Montrouge (Seine).
TROUBAT (Jules-Simon), *bibliothécaire*, rue de Rennes, 171.
TROUSLARD (Laurent), *entrepreneur de menuiserie*, rue Casimir-Delavigne, 8.
TURGEON (Paul), *avocat à la Cour*, rue Bonaparte, 13.
TURGIS (Albert), *éditeur*, rue Saint-Placide, 55.
TURGIS (Paul), *éditeur*, rue Saint-Placide, 55.
VAILLANT (Auguste), *libraire-éditeur*, rue Rotrou, 4.
VALET (Paul), *chef de bureau à la Société générale*, boul. Saint-Germain, 96.
VALOIS (Noël), *archiviste paléographe*, rue de l'Abbaye, 13.
VANNACQUE (Auguste), *administrateur des Postes*, rue Saint-Placide, 40.
VARINARD, *expert en écritures près le tribunal de la Seine*, rue Servandoni, 8.
VAULABELLE (Alfred DE), *publiciste*, rue Saint-Placide, 62.
VERMOT (Maurice René), *libraire-éditeur*, rue de Rennes, 136.
VIATTE (Jules), *architecte*, rue du Chemin de fer, 4, Bourg-la-Reine (Seine).
VITEAU (Joseph-Eugène), *homme de lettres*, rue Mazarine, 9.
VOISIN (Hugues François Antoine), *libraire*, rue Mazarine, 37.

MEMBRES DÉCÉDÉS

Castannet des Fosses,
Charavay (Étienne),
Duplessis (Georges),
Folly (Alfred-Jules-Camille),
Humbert (Jacques-Julien),
Méritan (Abbé),
Planchon (François-Gustave),
Rabbe (Félix-Théodore),
Wagner.

RÉUNIONS DES COMITÉS

COMITÉ A. — Archéologie, topographie, anciens hotels, beaux-arts.

Président : M. Henri Baillière.
Vice-Président : M. Paul Fromageot.
Secrétaire : M. G. de Nouvion.

Vendredi, 7 *janvier*, 9 *heures du soir*.

Membres présents : MM. Baillière, Fromageot, G. de Nouvion, Herbet, Saunier, Sudre, Laschett, J. de Nouvion, Monval, Advielle, Paul Marin, Letoula.

M. Advielle entretient le comité du normand Lefranc de Sainte-Haulde, architecte, expert et entrepreneur de bâtiments. Il fit notamment la distribution des appartements, la charpente, la menuiserie et la sculpture de la maison d'angle du quai et de la rue des Grands-Augustins. Il alla à Port-au-Prince. Il eut un fils, gendre de l'architecte Couture, qui mourut rue de Savoie, le 14 février 1789.

M. Monval présente une sentence de la prévôté de l'hôtel du roi, du 27 juin 1761, faisant défense à la veuve de Bretonne, marchande de musique à Lyon, de composer, vendre et distribuer aucunes pilules sous le nom de Belloste sans en avoir la permission par écrit de la dame veuve du s[r] Belloste, demeurant à Paris, place et vis-à-vis Saint-Sulpice dans le bâtiment neuf.

Sur la proposition de M. Herbet le comité invite chacun de ses membres à étudier une rue ou une portion de quartier.

M. Advielle se charge de la rue Guénégaud et du passage Dauphine;

M. Ch. Saunier, de la rue des Vieilles-Tuileries.
M. Fromageot, de la rue de Buci.
M. Baillière, de la rue Hautefeuille.
M. Monval, de la rue de Condé.
M. Sudre, du quai Conti.
M. Herbet, de la rue des Canettes.
M. Laschett, de la rue de Vaugirard.
M. Marin, de la rue Saint-Placide.
M. J. de Nouvion, de la rue du Pont-de-Lodi.

Prochain ordre du jour :

M. Fromageot : la rue de Buci,
M. Baillière : la rue Hautefeuille.

La séance est levée à dix heures un quart.

Vendredi, 2 février, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Fromageot, G. de Nouvion, Sudre, Caussinus, J. de Nouvion, P. Marin, Laschett, E. de Ménorval, Mareuse, Letoula, Delafontaine.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Fromageot. Excusés : MM. H. Ballière, Herbet et Saunier.

M. Mareuse fait une communication sur les vestiges d'un théâtre gallo-romain qui ont été découverts sous le lycée Saint-Louis et la rue Racine et dont les relevés furent exécutés au moment de leur mise à jour, de 1861 à 1864, par M. Vacquer.

M. Delafontaine offre une aquarelle dont il est l'auteur, représentant le tympan de la porte cochère de la maison de Danton, cour du Commerce. Ce tympan appartient à M. V. Sardou.

M. Fromageot adresse des remerciements à M. Delafontaine ainsi qu'à M. Letoula qui offre un portrait d'Honoré de Balzac.

M. Delafontaine signale que l'une des maisons de la rue du Four que l'on démolit actuellement avait été habitée par Robespierre.

M. Laschett a visité la maison portant le n° 23, pendant sa

démolition. Son escalier présentait des particularités intéressantes.

M. Fromageot fait l'historique des faits mémorables dont la rue de Buci a été le théâtre. Dans une prochaine séance il l'étudiera maison par maison.

Prochain ordre du jour.

M. Baillère : la rue Hautefeuille.

M. Fromageot : la rue de Buci.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 2 mars, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Henri Baillière, Fromageot, G. de Nouvion, F. Herbet, Ch. Saunier, E. de Ménorval, Lauras, Laschett, Sudre, Letoula, P. Marin.

MM. H. Baillière, P. Fromageot et G. de Nouvion sont réélus président, vice-président, secrétaire.

M. Baillière, au nom du bureau, remercie le comité de son choix.

M. Fromageot continue sa communication sur la rue de Buci en donnant l'historique des maisons n° 1 et 4. La première appartint aux peintres Hallé et à Restout qui fut le gendre de l'un d'eux. La seconde vit naître le Caveau.

M. Ch. Saunier donne lecture d'une monographie de la Cour du Dragon, par Jules Cousin, extraite de la *Revue Universelle des Arts* (janvier 1866).

Prochain ordre du jour :

M. H. Baillère : la rue Hautefeuille.

M. Fromageot : la rue de Buci.

M. Sudre : le quai Conti.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 6 avril, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. H. Baillière, J. de Nouvion, Herbet, Ch. Saunier, Sudre, Advielle, Laschett, Lauras.

M. H. Baillière se fait l'interprète des sentiments du comité en adressant à M. Monval l'expression des sympathies et des regrets unanimes à l'occasion de l'incendie du Théâtre français.

M. Sudre fait une communication sur le quai Conti et les monuments qui l'ont embelli et l'embellissent encore, comme la Monnaie et le palais Mazarin.

M. Advielle fait un historique du commerce des livres anciens et d'occasion dans le quartier. Il rappelle le souvenir de Gogué, de Mée de La Rochelle, de Merlin, de Delion, de Chossonnerie, de Dumoulin et de Jouy.

Ordre du jour de la prochaine séance :

M. H. Baillière : la rue Hautefeuille.

M. Fromageot : la rue de Buci.

M. J. de Nouvion : une Cartomancienne au commencement du siècle.

M. Herbet : la rue des Canettes,

M. Advielle : Rachel et les acteurs de l'Odéon à Arras.

La séance est levée à dix heures et demie.

COMITÉ B. — ARTS RELIGIEUX, ÉGLISES ET COUVENTS.

Président : M. l'ABBÉ DE LA GUIBOURGÈRE.
Vice-Président : M. L'ABBÉ MOTET.
Secrétaire : M. R. LE CHOLLEUX.

Vendredi, 12 *janvier,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. l'abbé de la Guibourgère, Motet, Le Cholleux, Advielle, Théo de Bellefonds, Caussinus, Fromageot, Herbet, Saunier, Laschett, Letoula, Marin, Soudée, Sudre.

M. Motet a la parole sur la réparation des injures faites au Saint-Sacrement à Saint-Sulpice, en 1648 et en 1665 : lors de la réparation de la première profanation, la duchesse de Palaiseau prêta, pour faire un dôme au Saint-Sacrement, un ciel

de lit estimé 20.000 livres. En 1665, où les mêmes cérémonies eurent lieu, le roi assista à la procession.

M. Advielle fait ensuite une communication sur les relations qui s'établirent entre François de Sales et l'abbé de Saint-Germain des Prés, lors de la consécration de l'autel de Saint-Symphorien, en 1619. Il signale les recherches entreprises par les Dames de la Visitation Sainte-Marie d'Annecy pour retrouver les écrits inédits de François de Sales, leur fondateur.

M. l'abbé Motet donne de curieux renseignements sur les premiers bâtiments du séminaire et du presbytère de Saint-Sulpice. Le presbytère était installé rue des Aveugles, actuellement rue Saint-Sulpice, n° 38; le séminaire, rue Guisarde, n° 11.

Prochain ordre du jour :

M. Advielle : Souvenirs de mariage et baptêmes de juifs.

M. Le Cholleux ; Objets d'art provenant de l'église Saint-André-des-Arts.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 9 février, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. de la Guibourgère, Motet, Le Cholleux, Fromageot, Herbet, Laschett, Letoula, Saunier, Sudre.

M. Le Cholleux énumère les œuvres d'art qui se trouvaient à Saint-André des Arts et signale celles qui subsistent encore.

Sur la proposition de M. Herbet, le comité adopte un vœu tendant à la reconstitution du mausolée des de Thou, dont des fragments sont épars dans les collections publiques.

Prochain ordre du jour : Souvenirs de mariage et baptêmes de juifs.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 9 *mars*, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. de la Guibourgère, Motet, Le Cholleux, Advielle, Fromageot, Herbet, Lauras, Laschett, Letourneau, Marin, Menjaud, Pottet, Sudre.

MM. de la Guibourgère et Motet présentent au Comité, M. Letourneau, le nouveau curé de Saint-Sulpice.

L'élection du bureau est remise à la prochaine séance.

M. Victor Advielle communique une fort belle impression en couleurs, avec dessins au trait, sortie des presses de MM. Pillet et Dumoulin, rue des Grands-Augustins ; c'est l'allocution prononcée à Saint-Sulpice le 28 juillet 1886, au mariage de Louis de Royer et de Renée de Sonis, par M. l'abbé Bazin. Il insiste sur l'intérêt qu'il y aurait pour les familles à publier, lors d'un mariage, un historique, une généalogie et à faire exécuter de petits livres de piété ornés d'enluminures, qui se conserveraient de génération en génération.

M. Advielle présente, à ce sujet, un manuscrit du XVII[e] siècle ainsi que les deniers de mariage d'Augustin Chabault, généalogiste du roi au XVIII[e] siècle, enfin un remarquable livre de famille imprimé en 1886 à Philadelphie sous ce titre : *Annals of the Surtain Trib*[e] 1557 *to* 1886. Les Surtains étaient des tisseurs de drap fins qui quittèrent la France avant 1557 pour se fixer en Angleterre. Jules Surtain, l'auteur de cette monographie aurait le premier introduit, en Amérique, l'estampe à la manière noire, en 1830.

M. Advielle communique encore trois actes de baptême de juifs.

M. Fromageot lit une note intitulée : comptes par Pierre de Grammont, Marguillier comptable de Saint-Sulpice à Monseigneur le comte de Maurepas, des recettes et dépenses de la fabrique de Saint-Sulpice, en présence de M. Languest de Gergy, curé, et des marguilliers ; — année 1742 :

Recettes.	53.183 livres,
Dépenses	44.971 livres 10 sols.
Excédent	8.212 livres 10 sols.

En raison des vacances de Pâques, la prochaine séance est fixée au vendredi, 11 mai.

Prochain ordre du jour :

M. Advielle : une tragédie inédite par un acolyte de l'église Saint-Sulpice.

M. Motet : la première École du bienheureux J.-B. de la Salle.

Élection du bureau.

La séance est levée à dix heures vingt.

COMITÉ C. — INSTITUTIONS (collèges, hôpitaux, marchés), THÉATRES.

Président : M. ALEXANDRE DE HAYE.
Vice-Président : M. GILLET.
Secrétaire : M. BONNET.

Vendredi, 19 *janvier,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. A. de Haye, Gillet, Sudre, Laschett, Alfred Folly, Paul Marin, Monval, Ch. Saunier. En l'absence de M. Bonnet, indisposé, M. Saunier remplit les fonctions de secrétaire.

Plusieurs membres annoncent la mort de M. Félix Rabbe. Le comité décide de mentionner au procès-verbal les très vifs regrets que lui cause la mort d'un collègue dévoué, auteur de plusieurs communications des plus importantes.

M. Fromageot fait une très curieuse communication sur la réouverture du théâtre de l'Odéon, en 1797, par Poupart d'Orfeuil. Les documents originaux apportés par M. Fromageot complètent l'érudite histoire de l'Odéon due à M. Monval.

M. Folly observe que la salle, qui fut brûlée en 1799, était ornée des douze signes du zodiaque. On raconte, à ce propos, qu'une hétaïre du temps avait sa loge sous le signe de *la Vierge* et qu'un banquier heureux avait, au-dessus de la sienne, *le Capricorne.*

M. Monval rappelle que Poupart d'Orfeuil, après sa déconfiture de l'Odéon, alla fonder, rue Dauphine, le Théâtre des Jeunes Artistes.

Prochain ordre du jour :

MM. de Bellefonds et Advielle : Origines du café Procope.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 16 *février,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Gillet, Bonnet, Caussinus, Regamey, Laschett, Sudre, Dureau, Saunier, Monval, Herbet, Letoula, Marin, Fromageot.

M. Herbet donne lecture d'un curieux Almanach de l'École gratuite de Dessin, fondée par Bachelier et devenue l'École Nationale des Arts décoratifs.

M. Saunier rappelle à ce propos l'enseignement de Lecoq de Boisbaudran qui a formé Guillaume Regamey, Rodin, J. C. Chaplain, Roty, A. Legros, Fantin Latour et tant d'autres artistes aujourd'hui célèbres.

MM. Félix Regamey et Letoula qui ont suivi les cours de Lecoq de Boisbaudran évoquent des souvenirs personnels du plus haut intérêt.

A la demande de M. Saunier, M. Regamey accepte de réunir des souvenirs sur Lecoq de Boisbaudran.

Prochain ordre du jour :

F. Regamey : Souvenirs sur l'École de Dessin.

Fromageot : Note sur la Foire Saint-Germain.

La séance est levée à onze heures.

Vendredi, 16 *mars,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. A. de Haye, Gillet, Bonnet, Lauras, Advielle, Pottet, Laschett, Sudre, Herbet, Marin, Fromageot.

L'ancien bureau est réélu.

Le président demande s'il ne serait pas possible d'organiser

un banquet auquel pourraient prendre part les membres de la Société.

M. Herbet répond que cette proposition sera examinée par le conseil d'Administration.

M. Laschett fait connaître qu'il possède un almanach de 1843; il se propose de faire un relevé par professions des noms des habitants notables de l'arrondissement.

Sur la proposition de M. Herbet le comité recherche s'il ne serait pas possible d'établir, pour l'ordre du jour, un sujet de conversations permanent. Les *Petits Hôpitaux* et les *Incendies dans les théâtres* pourraient remplir cet objet.

Après fixation de la prochaine séance au vendredi 18 mai l'ordre du jour se trouve ainsi fixé :

M. Advielle : Les malades traités à l'hôpital de la Charité en 1784-1785.

M. le Dr Dureau : Les médecins Procope.

M. Regamey : Souvenirs sur l'École de dessin.

M. Fromageot : Note sur la Foire Saint-Germain.

Conversation sur les Petits hôpitaux et les Incendies de théâtres dans le VIe arrondissement.

La séance est levée à dix heures et demie.

COMITÉ D. — HISTOIRE GÉNÉRALE, BIOGRAPHIES, BIBLIOGRAPHIE, ICONOGRAPHIE.

Président : M. BRUEL.
Vice-Président: M. E. ROUVEYRE.
Secrétaire : M. MONPROFIT.

Vendredi, 26 *janvier,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Bruel, Rouveyre, Monprofit, Dureau, Herbet, Saunier, Laschett, Letoula, Paul Marin, Marais, Sudre.

En quelques paroles émues M. le Président informe le comité du décès de M. Félix Rabbe, il rappelle les communications faites par notre regretté collègue.

M. Dureau donne lecture de quelques fragments d'une étude sur Michel Procope, médecin.

M. Rouveyre communique des notes sur les débuts de Balzac et ses livres à clefs.

Prochain ordre du jour :

M. Ch. Saunier : médailles commémoratives concernant le VIe arrondissement.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 23 février, neuf heures du soir.

Membres présents : MM. Bruel, Rouveyre, Monprofit, Fromageot, F. Herbet, Saunier, Letoula, Paul Marin, Laschett, Sudre.

M. Sudre offre à la société deux médailles commémoratives de la construction de la Monnaie et de Saint-Sulpice.

M. Bruel, dans la collection Lazare Montessier a relevé les notes relatives aux rues et aux monuments du VIe arrondissement : p. 6, pont des Arts, — p. 8, rue d'Assas, — p. 11, rue des Grands-Augustins, — p. 13, rue Jean-Bart, — p. 20, rue Bonaparte, — p. 25, rue Bréa, — p. 29, rue Cassette, — p. 35, rue du Cherche-Midi, — p. 40, quai Conti, — p. 42, rue Dauphine, — p. 44, rue Antoine-Dubois, — p. 49, rue de Fleurus, — p. 50, Marché Saint-Germain, — p. 51, Église Saint-Germain-des-Prés, — p. 55, rue Hautefeuille, — p. 59, Institut de France, — p. 60, rue Jacob, — p. 65, rue du Pont de Lodi, — p. 65, Luxembourg, — p. 70, rue Madame, — p. 71, quai Malaquais, — p. 75, Bibliothèque Mazarine, — p. 76, École de Médecine, — p. 80, hôtel des Monnaies, — p. 82, rue du Montparnasse, — p. 86, Odéon, — p. 94, rue du Pont-Neuf, — p. 96, rue Racine, — p. 100, rue de Seine, — p. 104, place Saint-Sulpice, — p. 108, rue de Vaugirard, — p. 155, rue de l'École de médecine.

M. Félix Herbet transmet, de la part de M. Dablin qui en fait don à la Société :

1° Une facture de Mme Ve Touillet, fourreur de leurs M. I. et R. au nom de l'Impératrice et Reine, en date du 1er janvier

1809, relative à une garniture en zibeline pour la somme de 410 francs.

2° Un factum pour le procureur du collège Mazarin, contre le cardinal de Fustemberg.

M. Saunier lit quelques notes sur les médailles concernant l'arrondissement :

Prochain ordre du jour :

M. Charles Saunier : Médailles commémoratives concernant le VIe arrondissement.

Rouveyre : maison de Gaignière.

La séance est levée à dix heures quarante.

Vendredi, 23 *mars,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Rouveyre, Gerbaux, Monprofit, Dureau, Fromageot, Herbet, Marais, Saunier, Sudre.

M. Herbet invite le comité à procéder à l'élection de son bureau et annonce que M. Bruel nommé vice-président de la Société ne se représente pas.

M. Rouveyre est nommé président, M. Gerbaux, vice-président et M. Monprofit, secrétaire.

M. le Président, au nom du nouveau bureau, remercie le comité de son choix.

M. Rouveyre communique divers projets et plans concernant la première église Saint-Sulpice et le théâtre de l'Odéon.

M. Sudre fait hommage à la Société d'une médaille commémorative de la pose de la première pierre de l'école de Chirurgie, aujourd'hui : École de Médecine.

M. Herbet donne lecture d'une notice sur les *Mais de Saint-Germain-des-Prés*.

M. Fromageot communique un mémoire manuscrit de 1759 relatif au carrefour de Buci.

Prochain ordre du jour :

M. Ch. Saunier : les Médailles du VIe arrondissement.

M. Rouveyre : la maison de Gaignière.

La séance est levée à dix heures quarante.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vendredi, 16 février, 8 heures et demie du soir.

Membres présents : M. Félix Herbet, président, M. Charles Saunier, secrétaire, MM. Théo de Bellefonds, Caussinus, Dorez, Lafon, Marais, de Ménorval, Monval, F. Régamey, Sudre et Vaillant, membres du Conseil.

Excusés : MM. Dureau et Thureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté, M. Vaillant, trésorier, présente l'état des recettes et des dépenses arrêtées au 15 février 1900.

Recettes :	207 cotisations pour 1899, à 6 francs		1.242 fr.
Dépenses :	Débet	235,80	909,20
	Frais de bureau, convocations, envoi du bulletin	130,35	
	Impression du bulletin, clichés	409,30	
	Achat de livres et gravures	93	
	Recouvrement de cotisations	40,75	
	Espèces en caisse		332,80
Réserve :	Livret de Caisse d'Épargne		600 »

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Le Conseil décide d'allouer une gratification de 200 francs à M. Tardieu commis d'ordre de la mairie et une de 50 francs à M. Gentilhomme appariteur. De ce fait la réserve en caisse n'est donc plus que de 82 fr. 80.

Deux membres du Conseil, MM. Méritan et Charavay, étant décédés il est tiré au sort trois autres noms afin de former la liste des cinq membres dont les pouvoirs doivent expirer en 1900.

Le sort désigne MM. F. Herbet, F. Régamey et Caussinus.

La séance est levée à huit heures cinquante-cinq.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

Samedi, 24 *février,* 8 *heures et demie du soir.*

La séance est ouverte par M. Félix Herbet, président, assisté de M. Charles Saunier, secrétaire général.

M. le Président expose le but de la Société et fait appel à tous les concours en sa faveur. Il présente ensuite à l'assemblée M. Augé de Lassus qui a bien voulu préparer une conférence pour cette solennité.

M. Augé de Lassus retrace l'histoire du Luxembourg à travers les âges. Des projections montrent le palais et ses jardins dans leurs aspects successifs.

M. le Président remercie M. Augé de Lassus dont la conférence a eu un vif succès, puis il donne la parole à M. le Secrétaire général qui lit un rapport sur les travaux de la société et sa situation financière en se basant sur les chiffres arrêtés en Conseil d'administration le 15 février dernier.

L'Assemblée générale ratifie ces comptes.

L'ordre du jour appelle la nomination de cinq membres du Conseil d'administration.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Suffrages exprimés : 32
Majorité absolue : 17.

Ont obtenu :

M. A. Bruel, 32 voix, MM. Félix Herbet et Félix Régamey, 31 voix, M. l'abbé de la Guibourgère et M. Caussinus, 29 voix, M. Champion, 1 voix.

En conséquence, M. le Président proclame membres du Conseil d'administration : MM. A. Bruel, F. Herbet, F. Régamey, de la Guibourgère et Caussinus.

La séance est levée à dix heures et demie.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Jeudi, 8 mars, 9 heures du soir.

Membres présents : M. Félix Herbet, président, Charles Saunier, secrétaire, MM. A. Bruel, Théo de Bellefonds, Caussinus, Dorez, Dureau, de la Guibourgère, Lafon, Marais, de Ménorval, Sudre, Thureau, Vaillant, membres du Conseil.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

L'ordre du jour appelle la nomination du bureau de la Société pour l'année 1900.

MM. Félix Herbet, Bouchot, Caussinus, Vaillant, Charles Saunier et de Ménorval sont réélus dans leurs fonctions respectives.

MM. de la Guibourgère et Bruel sont nommés vice-présidents.

Le Conseil s'occupe de la composition du bulletin du premier semestre. Il comprendra :

La liste et les adresses des membres de la société.

Les travaux suivants lus dans les séances des comités :

Une prestation de serment à la Monnaie, par M. Sudre, la *Fourrière de la rue Guénégaud,* par M. de Nouvion, les *Mais de Saint-Germain-des-Prés* et le *Procès criminel de Barthélemy Da Miniato* de M. F. Herbet; une notice sur l'esquisse du *Plafond de Le Moyne conservé au presbytère de Saint-Sulpice,* de M. Monval, *le premier Séminaire de la rue Guisarde,* par M. l'abbé Motet, la *biographie du sieur de Blégny,* par M. Dureau, la communication de M. Fromageot sur la *Réouverture du théâtre de l'Odéon en* 1797, enfin la continuation de l'*Histoire du district des Petits-Augustins,* de feu M. Rabbe.

M. Dorez veut bien se charger de coordonner les notes laissées par notre regretté collègue.

La société possédant un cliché du couvent des Chartreux, M. Bruel est prié de rechercher aux Archives un document

concernant ce célèbre couvent. M. Léon Dorez signale, de son côté, un curieux manuscrit de la bibliothèque d'Avignon, envoyé pour quelques jours à la Bibliothèque nationale où se trouve une vue de la chapelle de la Chartreuse. Il pense qu'il serait intéressant de la reproduire.

Sur la proposition de M. Herbet, le Conseil décide que, pour alléger les charges de la Société, des feuilles de publicité seront annexées à l'avenir aux bulletins.

M. le Président, ainsi que M. le Secrétaire général et M. le Trésorier sont chargés de s'occuper de l'exécution de cette mesure.

Le Conseil décide, afin de ne pas créer de précédent, de rejeter la demande de la Bibliothèque de l'Université qui demande le service du bulletin à titre gratuit.

Par contre, le service du bulletin sera fait à M. D. Jordell qui publie chaque année une table, par matière et par auteur, des articles parus dans les principales revues et annuaires de sociétés savantes.

M. Sudre réclame des cartes d'identité pour les membres de la Société. M. le Président répond qu'elles sont à l'impression.

M. Caussinus offre à la Société un moulage de la tête de Marat. Des remerciements lui sont adressés.

M. Herbet donne lecture d'une curieuse plaquette datée de 1619 qui relate une profanation, par trois sorcières, du cimetière Saint-Sulpice.

La séance est levée à dix heures quarante.

NÉCROLOGIE

M. ALFRED FOLLY.

Après MM. Charavay, Méritan et F. Rabbe, voici que notre regretté collègue Alfred Folly qui, dans le dernier numéro de ce bulletin, nous donnait une si intéressante étude sur les *Académies d'armes,* vient, lui aussi, de disparaître.

Esprit actif et lettré, il avait successivement appartenu à l'Inspection principale de la Compagnie des chemins de fer de Paris à Orléans, à la presse parisienne, à l'Administration, comme chef de cabinet de M. Guilbert, préfet de la Dordogne au moment de la guerre de 1870. Il était entré il y a une vingtaine d'année aux chemins de fer de l'État où il occupait en dernier lieu les fonctions de chef du bureau du Personnel et du Secrétariat.

La mort l'enlève à 58 ans c'est-à-dire à l'âge où, après une vie de labeur, on est en droit d'espérer quelques années de repos bien gagné. Ces loisirs prochains, M. Alfred Folly n'en aurait pas joui en égoïste : il les aurait consacrés à des travaux d'histoire et d'archéologie dont aurait largement profité la Société historique du VIe arrondissement.

La fatalité ne l'a pas voulu. Que ces quelques lignes témoignent des regrets unanimes de ceux qui ont eu le plaisir de le connaître.

Ch. S.

LES MAIS DE ST-GERMAIN-DES-PRÉS.

« Depuis l'année 1716, dit G. Brice (1) dans sa description de l'abbaye de St-Germain-des-Prés, on a placé dix grands tableaux dans la nef de cette église, qui sont tous des ouvrages d'émulation des peintres qui sont en réputation et qui travaillent avec plus de succès.

Du côté de l'Épître, à main droite en regardant l'autel, le 1er représente saint Pierre qui guérit un boiteux à la porte du Temple, est de CAZES.

Le 2e, peint par LE CLERC, représente saint Pierre qui fait mourir Saphire pour avoir menti au Saint-Esprit

Le 3e, par BERTIN, fait voir l'eunuque de la reine Candace, baptisé par le diacre Philippe.

Le 4e, le baptême de saint Paul par Ananie, est de RESTOUT, neveu du fameux Jouvenet.

Le 5e, peint par CAZES, fait voir Tabithe ressuscitée par saint Pierre.

Du côté de l'Évangile, à main gauche, le 6e tableau est de VAN LOO, où l'on voit saint Pierre retiré de prison par un ange.

Le 7e, saint Paul qui rend compte de sa foi devant le proconsul est de LE MOINE.

Le 8e fait voir saint Paul et saint Barnabé, auxquels on

(1) 8e édition, 1725, t. III, p. 168.



Démolition de la chapelle de la Vierge de l'abbaye de Saint-Germain des Prés.
(Dessin à l'encre de Chine, par Dagoty. — Cabinet des estampes. — Collection Destailleurs. Ve 53d.)

veut sacrifier lorsqu'ils étaient à Lystres. Il est de CHRISTOPHE.

Le 9e, HALLÉ a représenté saint Paul en prison, qui convertit son geôlier.

Dans le 10e, on voit saint Paul dans l'île de Malthe mordu par une vipère sans en être blessé [par VERDOT]. »

Ces dix tableaux paraissent avoir une origine commune que Bellier de la Chevignerie (1) a plutôt devinée que démontrée. Nous nous proposons de consigner ici les renseignements que nous avons pu recueillir sur ce sujet.

On dit communément que la corporation ou la congrégation des orfèvres avait autrefois l'habitude d'offrir, le 1er mai de chaque année, un tableau à l'église Notre-Dame. Sous cette forme, l'affirmation n'est pas exacte. Jamais la corporation des orfèvres, composée nécessairement de tous les maîtres qui exerçaient cette profession, n'a rien offert à aucune église; et d'ailleurs, les orfèvres ne formaient pas une congrégation. Ce qu'il faut dire, c'est que, au sein de la corporation, s'étaient formées diverses confréries dont les membres, désireux d'ajouter au lien corporatif un lien religieux, se soumettaient volontairement à certaines obligations. Il y avait ainsi la confrérie de Saint-Denis et de ses compagnons qui se réunissait à Montmartre, la confrérie de l'Annonciation de la Vierge, autrement dite de Notre-Dame du Blanc Mesnil, la confrérie de Ste-Anne et St-Marcel, établie dans une des chapelles de la cathédrale, qui portait la châsse de saint Marcel aux processions ordinaires et extraordinaires et la confrérie du May, établie en 1449, réunie plus tard à la précédente.

(1) Les mais de Notre-Dame (*Gazette des Beaux-Arts;* 1864, 1, p. 457.) Les mais de St-Germain-des-Prés. (*Revue universelle des Arts*, t. 23, p. 162.)

« Deux ans après l'érection de la confrérie de Ste-Anne et St-Marcel, raconte Pierre Le Roy (1), d'autres particuliers du corps, voulant signaler leur piété par un nouveau moyen envers la Sainte Vierge, eurent la dévotion de présenter un may tous les ans à l'heure de minuit, le premier jour de may, devant le grand portail de Notre-Dame. Ce ne fut d'abord qu'un simple arbrisseau orné de quelques petits tableaux avec des vers composés à la louange de la Sainte Vierge et la société choisit tous les ans un prince du May pour faire les frais de cette oblation volontaire. Elle continua de la sorte jusqu'en 1595 qu'elle fut unie à la confrérie de Ste-Anne et St-Marcel, et il n'y eut plus désormais d'autre société du May. La décoration changea aussi et devint d'une plus grande dépense par les augmentations qui y furent successivement faites et de là viennent les grands tableaux donnés par les administrateurs de cette confrérie, et dont la cathédrale est ornée. »

Disons en passant que cet usage n'était pas propre à Paris. La confrérie de Notre-Dame du Puy à Amiens, dès le milieu du xve siècle, offrait le premier mai de chaque année une peinture dans un cadre admirablement sculpté à l'église cathédrale : la collection de l'évêché d'Amiens conserve quelques-uns de ces tableaux.

En l'an 1630, l'usage fut régularisé par une décision du chapitre de Paris, qui autorisa les maîtres orfèvres, confrères de la confrérie Ste-Anne, à offrir à la Vierge un tableau d'onze pieds de haut, tous les ans, le premier mai. C'est à partir de cette année que fut commencée la collection des grands tableaux qui finit par encombrer Notre-Dame.

(1) Statuts et privilèges du corps des marchands orfèvres joailliers de la ville de Paris. Paris, 1734, in-4°.

Or, en 1679, le 30 décembre, intervint un arrêt du conseil, accompagné d'un règlement général, qui ordonnait la réunion de toutes les confréries à la corporation des orfèvres et interdisait en même temps de faire aucune assemblée, festin ou autres dépenses que celles qui sont nécessaires pour le service divin, conformément au titre des Fondations.

C'était la fin de la confrérie de Ste-Anne, la fin de la série des mais offerts à Notre-Dame... si l'arrêt était exécuté. Mais il ne le fut pas, de longtemps, et la lutte intestine qui s'engagea alors entre le corps des Orfèvres, représenté par ses Gardes, et les quelques orfèvres formés en confrérie, mériterait d'être contée par le détail. On y verrait, d'un côté, les Gardes de la corporation, fiers de la force du nombre, se targuant de l'autorité de l'arrêt du conseil, s'efforcer de dissoudre une minorité rebelle, et de l'autre, les confrères de Ste-Anne et St-Marcel, qui invoquent la tradition, appellent à leur aide l'intérêt religieux, s'allient au chapitre de Notre-Dame et réussissent enfin à trouver une protection dans l'autorité royale.

Tout d'abord, les Gardes de l'orfèvrerie, tenant pour dissoute et inexistante la confrérie de Ste-Anne, s'adressent directement au chapitre de Notre-Dame et lui demandent de les dispenser d'offrir désormais un tableau au 1er mai; ils se fondent sur la disposition du Règlement qui interdit toutes les dépenses inutiles. Inutiles! Le chapitre de Notre-Dame ne les juge pas telles : par résultat du 8 janvier 1683, il déclare la proposition extraordinaire et incivile. Nos lecteurs ont deviné que ce mot de Résultat indique une décision, qui est le *résultat* d'une délibération. Quatre jours après, le notaire du chapitre notifie cette délibération aux confrères de Ste-Anne; ceux-ci se réu-

nissent aussitôt en la maison de leur ancien et décident, le 20 janvier, qu'il ne sera fait aucune innovation, et que la confrérie continuera son offrande annuelle à Notre-Dame; ils demandent au chapitre d'homologuer leur décision. Le chapitre ne demande pas mieux que d'encourager la confrérie dans une bonne volonté qui lui est si fructueuse; mais il hésite à se mettre en contradiction formelle avec un arrêt qui a ordonné la suppression de la confrérie; pour concilier son intérêt avec ses craintes, il décide, par résultat du 17 février 1683, que la confrérie est admise à continuer ses offrandes à l'avenir comme par le passé, mais en outre il lui est conseillé de se retirer par devant le roi pour obtenir des lettres sur ce nécessaires.

Le conseil était bon. Avec l'appui du clergé, la confrérie présenta une longue requête qui obtint un plein succès. En mars 1683, le roi signait à Compiègne des lettres patentes qui contenaient l'approbation la plus entière de tout ce qui avait été fait par le chapitre et par la confrérie, et qui, sans avoir égard à l'arrêt du Conseil de 1679, maintenaient celle-ci dans son existence et ses prérogatives. Ces lettres furent enregistrées au Parlement le 8 mai 1683.

De temps immémorial, l'élection des deux maîtres de la confrérie se faisait le jour de l'Ascension, à l'issue de la procession solennelle. Les élus faisaient choix d'un artiste qui leur soumettait son esquisse. Le tableau devait être terminé le 1er mai de l'année suivante; on l'exposait pendant un jour à la porte de Notre-Dame, pendant un mois à la chapelle de la confrérie, puis il était placé dans la nef, à son rang. Après l'arrêt du 30 décembre 1679, le tableau traditionnel qui avait été préalablement commandé et payé, fut encore offert le 1er mai 1680; mais la confrérie ne put se réunir officiellement au jour de l'Ascension qui suivit.

Pas d'élection de maîtres, pas de confrères désignés pour faire la commande et surtout pour payer le peintre. Cependant, au prix de difficultés qu'on imagine, la confrérie réussit encore à présenter les mais de 1681 et 1682; seulement l'offrande est en quelque sorte anonyme; c'est la confrérie entière qui en fait les frais. L'année suivante, en 1683, la confrérie n'a pu faire d'Assemblée ni pour nommer ses maîtres, ni pour se cotiser : il n'y eut pas de mai. Le moment où sa défaite est la plus évidente est justement celui de son triomphe. Huit jours après, le 1er mai 1683, après ce jour néfaste, marqué par l'absence d'offrande, le Parlement enregistrait les lettres royales qui faisaient renaître l'antique confrérie de Ste-Anne.

Cependant l'année 1684 se passa encore sans mai. La cause de cette abstention m'échappe. Peut-être faut-il la chercher dans des habiletés de procédure; peut-être la corporation des orfèvres réussit-elle par de savantes oppositions à retarder pendant quelque temps l'exécution des lettres patentes (1).

(1) Ces renseignements nous sont fournis par un petit livre dont voici le titre complet : *Mémoire historique touchant l'origine et ancienneté de la présentation faite du tableau votif par les marchands orfèvres joailliers de Paris, confrères de la confrérie de Sainte-Anne et de Saint-Marcel, avec l'ordre qui s'observe dans les Processions qui se font, où les châsses de sainte Geneviève et de saint Marcel sont portées pour obtenir des grâces du ciel, et la liste des grands tableaux votifs qui sont dans l'Église Notre-Dame de Paris, présentés à la Sainte Vierge par les dits orfèvres. Ceux qui auront la curiosité de voir l'ordre desdits Tableaux votifs trouveront, dans ce petit traité, les sujets, les années, les noms des peintres qui les ont faits, et ceux des marchands orfèvres joailliers et confrères qui ont eu l'honneur de les présenter à la Sainte Vierge par chacun an depuis l'année* 1629 *jour auquel on a commencé de donner de grands tableaux.*
Cette liste a été renouvelée le premier de may de l'année 1699.
Dans la liste des tableaux donnée année par année, ce mémoire place à l'année 1684 les lettres royales que nous avons analysées; mais ce ne peut être qu'une erreur, puisque ces lettres sont données in-extenso à la fin du volume, avec leur date, mars 1683.

A partir de 1685, la tradition est renouée; elle dure jusqu'en 1707, époque où l'encombrement de l'église décide le Chapitre à renoncer aux avantages dont il s'était montré si jaloux vingt-quatre ans auparavant.

La suppression de l'usage du mai entraîna-t-elle la dissolution de la confrérie de Sainte-Anne et Saint-Marcel, qui n'avait pas d'autre raison d'être? Il faut le croire, si l'on s'en rapporte à l'historiographe de la corporation, Pierre Le Roy.

« La réunion de la confrérie de Sainte-Anne ne fut pas sitôt faite par rapport à la représentation du May qui y apporta d'assez longues difficultés. On souhaitoit de continuer cette dévotion envers la Sainte Vierge; mais comme elle ne faisoit point partie du service divin et qu'il n'y avoit ni fondation ni revenu pour en faire la dépense, les Gardes mis désormais à la place des Administrateurs qui l'avoient toujours volontairement faite n'y pouvoient être tenus, ou plutôt il leur étoit défendu de la faire aux termes du Règlement. Aussi cette obligation volontaire a-t-elle enfin cessé d'être faite, et cet obstacle à l'exécution du Règlement levé, la confrérie de Sainte-Anne a été réunie à l'administration commune comme les deux autres. Il n'a plus été question d'assemblées de confréries à Notre-Dame, ni à Montmartre, non plus qu'au Blanc-Mesnil.

Tout le service des trois confréries est maintenant célébré et leurs fondations régulièrement acquittées dans la chapelle du corps sous la Direction des deux derniers Gardes en charge, sans autres administrateurs, en sorte qu'il ne reste aucun ves-

La Bibliothèque Nationale a catalogué un autre ouvrage sur la même matière : *L'Institution de la confrérie de Ste-Anne et l'origine des tableaux votifs présentés à la Sainte Vierge le premier jour de may de chaque année, avec les noms des orfèvres confrères qui les ont présentés et ceux des peintres qui les ont faits. Paris, Imp. Coignard,* 1699. LH[7] 13154. Il est inutile de s'y reporter. L'exemplaire ne contient que le titre et le privilège.

tige des usages particuliers de ces anciennes Confrairies ainsi unies à l'administration commune, sinon que les Gardes avec les anciens, ou d'autres marchands du corps qu'ils mandent à leur place, continuent de porter la châsse de St-Marcel aux processions ordinaires et extraordinaires mais volontairement, sans frais et sans aucune dépendance ni redevance envers qui que ce soit. »

Cependant on peut douter de l'exactitude de Pierre Le Roy, qui passe sous silence le long débat dans lequel sa corporation n'avait pas eu l'avantage. C'est ici qu'il faut faire intervenir les mais de Saint-Germain-des-Prés.

Il existe des plaquettes de deux pages, chacune, infiniment rares, qui pour les années 1716, 1717, 1718 contiennent l'*Explication des tableaux exposés à la porte de l'église de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés le 1er jour de mai et faits pour la même église.* L'explication de 1716 se trouve à la Bibliothèque Nationale; c'est la seule qu'ait citée Cocheris, dans son édition de l'abbé Lebeuf, la seule qu'ait connue Bellier de la Chevignerie; l'explication de 1717 se voit à la Mazarine et dans la Bibliothèque de notre société; c'est aussi dans notre Bibliothèque que l'explication de 1718 se trouve. Ces deux dernières sont accompagnées de sonnets et de prières en vers par un certain M. Carolet (1).

Par qui ces tableaux étaient-ils offerts? Les explications imprimées n'en disent rien, mais il semble bien qu'il en faut faire honneur à la confrérie de Sainte-Anne et Saint-Marcel.

D'abord c'était elle qui était en possession d'offrir à la

(1) M. Hubert Lavigne, dans une communication faite aux *Nouvelles Archives de l'Art français,* 1882, p. 273, publie, en outre, l'explication des tableaux exposés en 1719; celle de l'année 1720 est restée introuvable.

Vierge, le 1[er] mai de chaque année, un tableau dont le sujet était emprunté aux Actes des Apôtres. Les explications imprimées sont données dans la forme de celles qui nous sont parvenues pour les mais de Notre-Dame (1)! Tout, jusqu'à la grande dimension des tableaux, telle qu'elle avait été fixée autrefois par une délibération du chapitre en 1630, prouve que nous sommes en présence d'une ancienne tradition renouvelée pendant cinq années au profit de Saint-Germain-des-Prés.

Il n'y a rien d'étonnant, d'ailleurs, à ce que le nom de la confrérie de Sainte-Anne ne figure pas sur l'imprimé, à cause de la situation délicate que lui faisait l'arrêt de 1679.

Le choix de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés peut paraître tout d'abord singulier pour abriter les témoignages de la dévotion d'ouvriers parisiens. N'était-ce pas un lieu privilégié, détesté de toutes les corporations, à cause des franchises accordées aux habitants de l'enclos? Cela est vrai, sans doute, pour la plupart des corporations, mais ne l'est pas pour celle des orfèvres. A la fin du XVI[e] siècle, quelques personnes soutenues par l'abbé et par le bailli avaient essayé de se soustraire au règlement et de travailler sans maîtrise; mais le Parlement, estimant sans doute qu'il y avait un intérêt général à ce que le commerce des matières d'or et d'argent ne soit pas soustrait à son contrôle, avait condamné ces innovations, et Pierre Le Roy rapporte triomphalement un arrêt de la Cour des Monnoies du 3 décembre 1578, un arrêt du Parlement du 24 mars 1611, qui avaient maintenu la corporation des orfèvres dans son droit exclusif d'exercer cette profession. Il n'y avait donc pas de rai-

(1) 1655, 1665, 1675, 1688, 1691, 1699, 1701, 1705, 1707.

son pour qu'une confrérie d'orfèvres hésitât à s'adresser à la célèbre abbaye qui ne demandait pas mieux que de décorer son église. Il y en avait pour qu'elle fût choisie, à cause de l'ampleur de ses proportions.

La nouvelle coutume ne dura que cinq années; il nous reste à reprendre, dans l'ordre chronologique, l'énumération de G. Brice, en donnant l'explication des tableaux, quand elle nous est parvenue, et quelques renseignements sur eurs auteurs.

En même temps que son tableau, le peintre remettait l'esquisse de moindre dimension sur laquelle il avait reçu sa commande. Toutes ces esquisses étaient déposées dans les sacristies de l'église (1). Au moment de la Révolution, elles ont été transportées au Louvre; quelques-unes s'y trouvent encore.

1716

Explication des deux tableaux exposés à la porte de l'église de l'abbaye royale de St-Germain-des-Prés le 1er *jour de mai* 1716 *et faits pour la même église par MM.* Cazes et Verdot. Imp. de la veuve D. Chenaux, in-4°, n° 7065. L h7.

PREMIER TABLEAU.

Le sujet du premier tableau peint par M. Cazes est tiré du chapitre troisième des Actes des Apôtres. L'on y lit qu'un homme, boiteux dès le ventre de sa mère, étoit porté tous les jours à la porte du Temple qu'on appeloit la belle porte, afin qu'il demandât l'aumône à ceux qui y entroient.

(1) Une réclamation formulée en l'an XII par la fabrique de Saint-Germain-des-Prés, que notre collègue, M. Charles Saunier, a publiée ici même (1899, p. 67) porte sur dix esquisses. C'est précisément le nombre exact de tableaux offerts comme mais.

Cet homme voyant saint Pierre et saint Jean qui alloient entrer au Temple, les prioit de lui faire quelque aumône. Saint Pierre, accompagné de saint Jean, arrestant sa vue sur ce pauvre, lui dit : Regardez-nous. Il les regarda donc fort attentivement, espérant recevoir quelque chose. Alors saint Pierre lui dit : Je n'ai ni or ni argent, mais ce que j'ay, je vous le donne; levez-vous, au nom de Jésus-Christ de Nazareth, et marchez. Et l'ayant pris par la main, il le leva, et aussitôt les plantes et les os de ses pieds devinrent fermes. Il se leva tout d'un coup en sautant, et entrant avec eux au Temple, il marchoit, sautoit et louoit Dieu.

Cazes (Pierre-Jacques), père, élève de R. A. Houasse et de Bon Boullongne, né à Paris en 1676, mort dans la même ville le 25 juin 1754 sur la paroisse Saint-Jean en Grève, obtint le 2e prix au concours pour Rome en 1698, le grand prix en 1699, mais n'alla jamais en Italie. Il fut successivement académicien le 28 juillet 1703, adjoint à professeur le 28 septembre 1715, professeur le 30 avril 1718, adjoint à recteur le 2 juillet 1737, recteur le 6 juillet 1741, directeur le 28 mars 1744, et enfin chancelier le 26 mars 1746.

D'après la réclamation formulée en l'an XII par la fabrique de Saint-Germain-des-Prés, il y avait à l'abbaye douze tableaux et deux esquisses de Cazes.

Les deux esquisses étaient celles des deux tableaux offerts comme mais, l'un en 1716, *Saint Pierre qui guérit un boiteux*, l'autre, en 1719 ou 1720, *Saint Pierre qui ressuscite Tabithe.*

Quant aux douze tableaux, outre les deux mais, nous pouvons citer, d'après Brice, une *Descente de croix,* placée au fond du chœur au-dessus de la chaise abbatiale, estimée comme morceau de vigueur et de couleur, trois tableaux de

l'*histoire de Saint Vincent*, et trois tableaux de l'histoire de *Saint Germain*, tous dans une belle menuiserie.

SECOND TABLEAU.

Le sujet du second tableau, peint par M. Verdot, est tiré du chapitre 27 des Actes des Apôtres. Il y est marqué que saint Paul ayant été obligé d'aller à Rome pour comparaître devant César, par l'ordre du roi Agrippa, il fut mis dans un vaisseau avec d'autres prisonniers sous la conduite d'un centenier. Pendant la navigation, il s'éleva une tempeste qui dura fort longtemps et qui agita si fort leur vaisseau qu'il échoua enfin, en sorte que tous ceux qui étoient dedans fürent contraints de se sauver, les uns sur des planches, les autres à la nage; ils n'étoient pas bien éloignés d'une isle dont ils ne scavoient pas d'abord le nom; mais enfin s'étant tous sauvés cõmme le Seigneur l'avoit promis à saint Paul, ils reconnurent que cette isle s'appelait Malthe. Les habitants les reçurent avec beaucoup de bonté et leur allumèrent du feu à cause de la pluye et du froid qu'il faisait. Saint Paul ayant ramassé quelques sarments et les ayant mis au feu, une vipère que la chaleur en fit sortir le prit à la main ; mais saint Paul, ayant secoué la vipère dans le feu, n'en reçut aucun mal. Les barbares s'attendoient que sa main enfleroit et qu'il tomberoit mort tout d'un coup. Mais après avoir attendu longtemps, lorsqu'ils virent qu'il ne lui arrivoit aucun mal, ils en furent surpris, en disant que c'étoit un dieu.

Verdot (Claude), élève de Bon Boullongne, né à Paris en 1667, mort dans la même ville le 19 décembre 1733, obtint le 2e prix au concours de Rome en 1690. Il fut successivement académicien le 29 janvier 1707, adjoint à professeur le 30 décembre 1719, professeur le 6 mai 1730.

L'esquisse du tableau de St-Germain-des-Prés est actuellement au Louvre, n° 591 de l'École Française.

1717

Explication des deux tableaux exposez à la Porte de l'église de l'abbaye royale de Saint Germain des Prés, le premier jour de may 1717, *et faits pour la même église par MM.* HALLÉ et CHRISTOPHE, *Peintres ordinaires du Roy.*

PREMIER TABLEAU.

Le seizième chapitre du Livre des Actes des Apôtres fournit le sujet du premier tableau, peint par M. HALLÉ. Saint Luc, auteur de ce Livre, rapporte que saint Paul estant dans la Ville de Philippes en Macédoine, chassa du corps d'une servante un Esprit de Python, par lequel elle devinoit tout, ce qui apportoit une grande gloire à ses Maîtres. Eux voyant qu'ils avoient perdu par là l'espérance de leurs gains, se saisirent de Paul et de Silas, et les présentèrent aux Magistrats, disant que ces hommes troubloient toute la Ville, et introduisoient une manière de vie défendüe aux Romains. Le Peuple accourut en foule contr'eux; et les magistrats ayant fait déchirer leurs robes, commandèrent qu'ils furent foüettez et mis ensuite en prison, avec ordre au Geôlier de les garder étroitement; le Geôlier les mit dans un cachot, et leur ferra les pieds dans des ceps. Vers le milieu de la nuit, Paul et Silas s'estant mis en prières, chantoient des hymnes à la louange de Dieu, et les prisonniers les entendoient; et tout d'un coup il se fit un si grand tremblement de terre, que les fondements de la Prison en furent ébranlés : toutes les portes s'ouvrirent en même temps et les liens de tous les prisonniers se rompirent. Le Geôlier s'estant éveillé et voyant toutes les portes de la Prison ouvertes, tira son épée et voulut se tuer, croyant que les Prisonniers s'estoient sauvéz. Mais Paul lui cria à haute voix : *Ne vous faites point de mal, car nous sommes encore tous ici.* Alors le Geôlier ayant demandé de la lumière, entra dedans et tout tremblant se jetta aux pieds de Paul et de Silas, et les ayant tiréz de ce lieu-là, il leur dit : *Seigneur, que faut-il que*

je fasse pour estre sauvé? Ils lui répondirent. *Croyez au Seigneur Jésus, et vous serez sauvé, vous et votre Famille.* A cette même heure de la nuit, il lava leurs playes et aussitost il fut baptisé avec toute sa famille.

Sonnet et prière par M. C. (CAROLET).

HALLÉ (Claude-Guy), fils et élève de Daniel Hallé, né à Paris le 17 janvier 1652 sur la paroisse St-Sulpice, mort sur la même paroisse le 5 novembre 1736, obtint le prix de Rome en 1675 et devint académicien le 28 décembre 1682, adjoint à professeur le 26 septembre 1693, professeur le 24 juillet 1702, adjoint à recteur le 6 mai 1730, recteur le 30 mai 1733.

Il est, en outre, l'auteur du mai offert à Notre-Dame en 1687, représentant *Jésus chassant les Marchands hors du Temple.* (Musée du Louvre.)

L'église St-Germain-des-Prés conservait deux autres tableaux du même artiste, que Louis Auvray n'a pas mentionnés. *Le martyre de saint Vincent* et la *Translation du corps de saint Germain,* placés de chaque côté du grand autel. L'esquisse du tableau de 1717 se trouve au Louvre (n° 283).

La fabrique revendiquait en l'an XII quatre tableaux de Hallé. Le quatrième était sans doute le *martyre de saint Symphorien,* placé dans la chapelle de ce nom; mais l'auteur de ce dernier tableau était Hallé le père.

SECOND TABLEAU.

Le sujet du second tableau peint par M. CHRISTOPHE est tiré du chapitre XIV des Actes des Apôtres. Il y avoit à Lystre, ville de Lycaonie, un homme perclus de ses jambes, qui estoit boiteux dès le ventre de sa mère, et qui n'avoit jamais marché.

Cet homme entendit la Prédication de saint Paul, et Paul, arrêtant les yeux sur lui, et voyant qu'il avoit la foy, qu'il seroit guéri, il luy dit à haute voix, *Levez-vous et tenez-vous droit sur vos jambes.* Il se leva aussitost en sautant et commençant à marcher. Le Peuple voyant ce que Paul venoit de faire, ils élevèrent leur voix et dirent en langue Lycaonienne. *Ce sont des dieux qui sont descendus vers nous en la forme d'hommes,* et ils appelloient Barnabé Jupiter et Paul Mercure, parce que c'estoit luy qui portoit la parole. Et même le sacrificateur du Temple de Jupiter, qui estoit proche de la Ville, amena des taureaux et apporta des couronnes devant la porte, voulant, aussi bien que le Peuple, leur sacrifier. Mais les Apôtres Barnabé et Paul ayant entendu ceci, déchirèrent leurs habits et s'avançant au milieu de la multitude, ils crièrent : *Mes amis, que prétendez-vous faire? Nous ne sommes que des Hommes non plus que vous et sujets aux mêmes infirmités, et nous vous annonçons que vous vous convertissiez de ces vaines superstitions, au Dieu vivant qui a fait le Ciel, la Terre, la Mer et tout ce qu'ils contiennent, qui dans les siècles passés a laissé marcher les Nations dans leurs voyes : et néantmoins il n'a pas cessé de rendre toujours témoignage de ce qu'il est, en faisant du bien aux Hommes, en dispensant les pluyes du ciel et les saisons favorables pour les fruits, en nous donnant la nourriture avec abondance, en remplissant nos cœurs de joye.* Mais quoy qu'ils pussent dire, ils eurent bien de la peine à empêcher que le Peuple ne leur sacrifiât.

Sonnet et prière, par M. C. (Carolet).

Permis d'imprimer, le 18 avril 1717.

Christophe (Joseph), élève de Bon Boullongne, né à Verdun en 1662, mort à Paris le 29 mars 1748 sur la paroisse Saint-Sulpice, obtint le prix de Rome, en 1687; académicien le 24 mars 1702; adjoint à professeur, le 24 novembre 1708; professeur le 29 mars 1717, adjoint à recteur le 7 juillet 1736, recteur le 28 mars 1744.

En 1696 Christophe peignit pour la confrérie Ste-Anne le 66e mai offert à Notre-Dame, représentant le *Miracle des cinq pains*. Le dictionnaire de Bellier de la Chevignerie, qui énumère toutes ses œuvres, a omis le tableau de Saint-Germain-des-Prés.

1718

Explication des deux tableaux exposés à la porte de l'église de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés, le premier jour de may 1718.

PREMIER TABLEAU.

Le cinquième chapitre des Actes des Apôtres fournit le sujet du premier tableau, peint par M. Le Clerc. Saint Luc, auteur de ce livre, rapporte qu'un homme nommé Ananie et Saphire sa femme, vendirent ensemble un fond de terre. Et cet homme ayant retenu de concert avec sa femme une partie du prix qu'il l'avoit vendu, apporta le reste et le mit aux pieds des Apôtres. Mais Pierre lui dit : *Ananie, comment Sathan a-t-il tenté votre cœur, pour vous porter à mentir au Saint-Esprit, et à détourner une partie du prix de ce fond de terre? Ne demeuroit-il pas toujours à vous, si vous l'aviez voulu garder, et après même l'avoir vendu, le prix n'en estoit-il pas encore à vous? Comment donc avez vous conçû ce dessein dans vostre cœur? Ce n'est aux hommes que vous avez menti, mais à Dieu.* Ananie ayant ouï ces paroles, tomba et rendit l'esprit, et tous ceux qui en entendirent parler furent saisis d'une extrême crainte. Aussitôt quelques jeunes gens prirent le corps, et l'ayant emporté ils l'enterrèrent. Environ trois heures après, sa femme qui ne sçavoit point ce qui estoit arrivé, entra, et Pierre lui dit : *Femme, dites-moy, n'avez-vous vendu vostre fond de terre que cela?* Elle luy répondit, *Non, nous ne l'avons vendu que cela.* Alors Pierre lui dit, *Comment vous estes vous ainsi accordés ensemble pour tenter l'esprit du Seigneur? Voilà ceux qui*

viennent d'enterrer vostre Mari qui sont à ceste porte, et ils vous vont aussi porter en terre. Au même moment elle tomba à ses pieds et rendit l'esprit. Les jeunes hommes estant entrez, la trouvèrent morte, et l'emportant, ils l'ensevelirent auprès de son mari. Cet événement répandit une grande frayeur dans toute l'Église, et parmi tous ceux qui en entendirent parler.

Leclerc (Sébastien), fils du graveur Sébastien Leclerc, né à Paris le 29 septembre 1676, mort aux Gobelins, le 29 juin 1763, élève de Bon Boullongne, devint académicien le 23 août 1704.

L'esquisse du tableau expliqué ci-dessus est au Louvre (n° 106); le tableau, cintré par le haut, qui mesure 4m,40 sur 3m,20 est revenu à Saint-Germain-des-Prés.

SECOND TABLEAU.

Le sujet du second tableau peint par M. Bertin est tiré du chapitre VIII des Actes des Apôtres. Or l'ange du Seigneur parla à Philippe, et luy dit : *Levez-vous et allez vers le Midi au chemin qui descend de Jerusalem à Gaza, qui est déserte :* et se levant, il s'en alla. Or un éthiopien eunuque, l'un des premiers officiers de Candace, reine d'Éthiopie, et surintendant de tous ses trésors, était venu à Jérusalem pour adorer, et s'en retournant, il estoit assis dans un chariot et lisoit le prophète Isaïe. Alors l'esprit dit à Philippe : *avancez et approchez-vous de ce chariot.* Aussitôt Philippe accourut et ayant ouï que l'eunuque lisoit le prophète Isaïe, il lui dit : *Croyez-vous entendre ce que vous lisez?* Il luy répondit : *Comment le pourrois-je, si quelqu'un ne me l'explique?* Et il pria Philippe de monter et de s'asseoir près de luy. Or le passage de l'Écriture qu'il lisoit estoit celui-ci. Il a été mené comme une brebis à la boucherie, et il n'a point ouvert la bouche non plus qu'un agneau qui demeure muet devant celui qui le tond. Dans son abaissement il a été délivré de la mort à laquelle il avoit esté con-

damné : qui pourra raconter son origine, parce que sa vie sera retranchée de la terre. L'Eunuque dit donc à Philippe : *Je vous prie de me dire si c'est de luy ou de quelqu'autre que le prophète entend parler.* Alors Philippe prenant la parole, commença par cet endroit de l'Écriture à luy annoncer Jésus. Après avoir marché quelque temps, ils rencontrèrent de l'eau dans le chemin, et l'Eunuque lui dit : *Voilà de l'eau, qu'est-ce qui empêche que je ne sois baptisé?* Philippe lui répondit : *Vous pouvez l'estre, si vous croyez de tout votre cœur.* Il luy répondit : *Je crois que Jésus-Christ est le fils de Dieu.* Il commanda aussitôt qu'on arrêtât son chariot, et ils descendirent tous deux dans l'eau, et Philippe baptisa l'Eunuque. Estant remontez hors de l'eau, l'Esprit du Seigneur enleva Philippe et l'Eunuque ne le vit plus, et il continua son chemin étant plein de joie.

Sonnet et prière, par M. Carolet.
Permis d'imprimer le 30 avril 1718.

Bertin (Nicolas), élève de Jouvenet, Vernansal et Bon Boullongne, né à Paris vers 1668, mort dans la même ville le 11 avril 1736, sur la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, obtint le prix de Rome en 1685, devint agréé à l'académie le 30 décembre 1702; académicien le 28 avril 1703; adjoint à professeur le 30 juin 1705; professeur le 26 octobre 1715; adjoint à recteur le 30 mai 1733; nommé Directeur de l'Académie de France à Rome, il n'accepta pas.

Son tableau existe toujours à l'église Saint-Germain-des-Prés (4^{m},40 sur 3^{m},20); l'esquisse se trouve au Louvre (n° 10).

1719.

I. — *Baptême de saint Paul*, par Restout.

Dans l'intérieur d'un temple, saint Paul est à genoux devant Ananie, qui lui impose les mains. Le Saint-Esprit plane

sur sa tête. Au premier plan, à gauche, un guerrier aussi agenouillé assiste à cette scène. A droite, un jeune homme portant un vase, et par terre des armes de différentes espèces. Signé à droite. J. Restout, 1718. H. 0,90. L. 0,73. (Dimensions de l'esquisse.)

Restout (Jean) fils de Jean I Restout, né à Rouen le 26 mars 1692, mort le 1er janvier 1768 aux galeries du Louvre, élève de Jouvenet, obtint le grand prix de Rome en 1717, agréé à l'Académie le 29 mars 1717, académicien le 28 juin 1720, adjoint à professeur le 6 mai 1730, professeur le 28 novembre 1733, adjoint à recteur le 26 mars 1746, recteur le 27 mai 1752, directeur le 5 juillet 1760, chancelier le 1er août 1761.

L'esquisse du tableau exécuté comme mai pour l'église Saint-Germain-des-Prés est au Louvre; le tableau lui-même est resté à Notre-Dame jusqu'en 1862.

II. — *Saint Paul rendant compte de sa foi*, par Lemoine.

Le tableau représente l'aveuglement du faux prophète Bar-Jesu et la conversion du proconsul Sergens Paulus.

Lemoine ou Lemoyne (François), né à Paris en 1688, mort dans la même ville le 4 juin 1737, élève de Louis Galloche; obtint le grand prix de Rome en 1711, et devint agréé à l'Académie en 1716, académicien le 30 juillet 1718, adjoint à professeur le 5 juillet 1727, professeur le 30 mai 1733, premier peintre du roi en 1736.

Le tableau de Saint-Germain-des-Prés n'est pas mentionné par le dictionnaire de Louis Auvray.

1720.

I. — *Saint Pierre ressuscite Tabithe*, par Cazes.

A gauche, Tabithe, dans son lit, entourée de plusieurs fem-

mes, se soulève à la voix de saint Pierre, qui la prend par la main. Au-dessus du saint, plane un ange les bras ouverts. Sur le devant, à gauche, deux femmes assises au pied du lit. A droite, un apôtre à genoux, une femme portant un enfant dans ses bras, et d'autres personnages dans l'attitude de l'admiration. Dans le fond, à droite, une arcade ouverte qui laisse apercevoir le ciel. H. 0,92. L. 0,72. (Dimensions de l'esquisse.)

Le tableau se trouve aujourd'hui à l'église Saint-Médard. L'esquisse est au Louvre (n° 95).

II. — *Saint Pierre tiré de sa prison par un ange*, par Van Loo.

Van Loo (Jean-Baptiste), fils et élève d'Abraham Louis, petit-fils de Jacques, frère de Carle, père de Louis Michel, Francois, Charles Amédée Philippe, oncle de Jules César Denis, tous peintres, né à Aix (Bouches-du-Rhône) le 11 janvier 1684, mort dans la même ville le 19 septembre 1745, académicien le 23 février 1731, adjoint à professeur le 10 janvier 1733.

Le Dictionnaire de Bellier de la Chevignerie (c'est-à-dire Auvray), n'a pas mentionné la toile de Saint-Germain-des-Prés.

Félix Herbet.



VUE DU THÉÂTRE ROYAL DE L'ODÉON

(Au Faubourg St Germain)

Prise du coin de la Rue de Crébillon

à Paris, chez Pillot, Rue St Jacques, N° 8 au St Nom de Marie — Déposé au Bureau des Estampes

L'ODÉON

L'histoire du théâtre de l'Odéon n'est pas à faire. Elle a été excellemment et très complètement écrite par MM. Monval et Porel (1). Nous avons pensé pouvoir seulement grouper quelques menus détails et quelques documents inédits ou peu connus, autour de faits déjà relatés, spécialement au sujet de la réouverture du théâtre, en

(1) *L'Odéon,* Histoire administrative, anecdotique et littéraire du second Théâtre français (1782-1853), par P. Porel et G. Monval. (2 vol. in 8° Paris, Lemerre, 1876-1882.)

1797, sous le nom, — peut-être incompris de beaucoup de Parisiens, — d'Odéon.

Il est utile de rappeler d'abord, en résumant les premières pages du livre qui nous sert de guide, qu'en 1770, un Arrêt du Conseil ordonna la construction d'une salle de théâtre destinée à la Comédie française, sur les terrains dépendant de l'Hôtel de Condé, et d'après les plans des architectes Peyre et de Wailly. En 1773, l'achat de l'Hôtel fut conclu, et le prix total avec les frais et accessoires s'éleva à la somme de 4.168.107 livres. Après diverses péripéties et contestations, les travaux furent commencés en 1779, et terminés à la fin de 1781.

Ici, nous croyons devoir signaler un premier document, non publié, croyons-nous, jusqu'à ce jour. C'est le procès-verbal de réception et de prise de possession par le comte d'Angiviller au nom du roi, dressé le 26 mars 1782, et déposé le 20 avril suivant chez M. Gondouin, notaire à Paris (1). Cet acte intéressant fait connaître en détail la construction de l'édifice, ses dispositions intérieures et extérieures, les aménagements adoptés tant pour les acteurs que pour les spectateurs, enfin les modifications apportées aux plans originaires sur l'ordre ou avec l'autorisation du c[te] d'Angiviller. On y voit que le 23 février 1782, MM. Mique premier architecte du roi, et Hazon intendant général des bâtiments, se rendirent sur place, et y retrouvèrent MM. de Wailly et Peyre avec MM. Petigny de la Touche, contrôleur général des finances, et Garnier Deschesnes s[gr] du Deffend, conseiller de Monsieur. Ces six personnages se livrèrent pendant plusieurs heures à un

(1) *Procès-verbal de prise de possession au nom du roi de la Nouvelle Salle de la Comédie française, par M. le comte de la Billardrie d'Angiviller.* (Arch. de la Seine. Fonds des Domaines.)

examen minutieux de la construction, depuis les fondations jusqu'aux combles, vérifiant tout dans les moindres détails. La journée n'ayant pas suffi, ils reprirent et terminèrent leur inspection le 6 mars, et rédigèrent un long procès-verbal, signé, comme nous l'avons dit, à la date du 26 mars.

Peu de jours après, le 30 mars, les comédiens s'installaient dans leur nouveau théâtre, et ils l'inauguraient le 9 avril 1782.

De 1782 à 1793, la Comédie française, sauf quelques incidents passagers, continua avec succès d'occuper la salle du faubourg St-Germain. Elle avait seulement, depuis 1789, échangé son nom contre celui de *Théâtre de la Nation*. Mais, en 1793, la fameuse comédie de Jean-Louis Laya, *l'Ami des lois,* déchaîna des orages. Applaudie avec enthousiasme par les uns, attaquée violemment par les autres comme entachée d'incivisme et d'esprit monarchique, cette pièce fut l'occasion de véritables batailles, et amena des dénonciations répétées et furieuses contre les comédiens. Le 3 septembre 1793, sous le prétexte du *modérantisme* d'une innocente comédie de François de Neufchâteau, appelé *Paméla,* le Théâtre de la Nation fut fermé par arrêté du Comité de Salut public, et tous les comédiens envoyés en prison.

En mars 1794, sur les pétitions de plusieurs sections du quartier, le Comité de Salut public décida de réouvrir la salle sous le nom de *Théâtre du peuple,* et d'y permettre des représentations auxquelles les patriotes seuls seraient admis.

Le 16 avril 1794 un deuxième arrêté ordonna la translation du Théâtre national de la rue de la Loi à la salle du faubourg St-Germain qui reçut alors le nom de *Théâtre*

4

de l'Égalité. Pour lui faire mériter cette nouvelle appellation, on supprima les loges et balcons en les remplaçant par un seul grand amphithéâtre *égalitaire* montant du parterre jusqu'au dernier étage. En outre, toutes les peintures décoratives de la salle furent recouvertes de larges bandes tricolores, et une statue colossale de l'Égalité fut installée au milieu.

D'autre part, afin de s'assurer du parfait civisme des pièces qu'on représenterait, et des acteurs qui les joueraient, voici l'arrêté spécial pris par le Comité de Salut public le 6 juin 1794 (18 prairial an II) :

Art. 1er. — La Commission de l'Instruction publique est exclusivement chargée, en vertu de la loi du 12 germinal, de tout ce qui concerne *la régénération de l'art dramatique, et la police morale des spectacles,* qui fait partie de l'éducation publique.

Art. 2e. — Elle est pareillement chargée de l'examen des théâtres anciens, des pièces nouvelles et de leur admission, etc...

Art. 3e. — La police intérieure et extérieure des théâtres pour le maintien du bon ordre, est expressément réservée aux municipalités etc...

Art. 5e. — Il sera nommé pour chacun des théâtres de l'Opéra national, rue de la Loi, et *de l'Égalité,* faubourg Germain, *un agent national* qui aura la surveillance générale sur les propriétés nationales confiées aux artistes, *sur leur conduite publique, morale et politique;* sur l'exactitude des recettes et des paiements aux divers artistes, sur l'ensemble de leurs opérations, et sur tout ce qui concerne le service public. Ces agens nommés par la Commission de l'Instruction publique, sauf l'approbation du Comité de Salut public, rendront régulièrement compte à la Commission.

Art. 6e. — Il sera payé aux artistes du *Théâtre de l'Égalité* ci-devant rue de la Loi, transféré au faubourg Germain,

une somme de soixante-quinze mille livres, pour, avec celle de vingt-cinq mille livres qui leur a été accordée, leur tenir lieu d'indemnité pour la suspension momentanée des représentations sur ce théâtre, la translation de ce spectacle et les frais de déménagement des artistes.

Cette somme sera répartie en proposition des appointements de chaque artiste.

Signé au registre : B. Barrère, C. A. Prieur, Carnot, Billaud-Varennes, Robespierre, R. Lindet, Collot d'Herbois, Couthon (1).

On peut se demander avec inquiétude, ce que devait être la surveillance de *l'agent national* sur *la conduite morale et politique* des artistes, et de quelles dénonciations ceux-ci étaient menacés dans les rapports de cet agent à la Commission de l'Instruction publique.

Quoi qu'il en fût, l'inauguration du Théâtre de l'Égalité eut lieu le 27 juin 1794, et la première pièce représentée pour la régénération de l'art dramatique, fut une comédie en trois actes de Dorvigny, fils naturel, dit-on, de Louis XV, joyeux viveur, non dépourvu d'esprit, mais trop amateur de la bouteille, ancien acteur du théâtre de Nicolet, puis auteur d'un nombre incalculable de comédies, d'à-propos en vers ou en prose, et surtout de pièces comiques où il avait inventé les types de Janot et de Jocrisse (2). S'accommodant sans vergogne au goût du jour, Dorvigny, après avoir fêté et célébré la royauté et les vertus des princes, avait écrit avec la même facilité, des ouvrages du plus pur républicanisme. En décembre 1793, le 3 nivôse, il avait fait jouer, sur le Théâtre national de la rue de la Loi, une

(1) « Pour copie conforme à l'extrait déposé aux archives de la commission. (Signé) Payan C^re. »

(2) Voir : Monselet, *Les oubliés et les dédaignés* (p. 89 et s.).

comédie intitulée *la Parfaite Égalité* ou *les Tu et Toi* (1), dans laquelle un bon patriote nommé *Francœur* persuadait à tous ses domestiques jusqu'au dernier marmiton, de l'appeler citoyen et de le tutoyer, en leur expliquant fraternellement qu'ils ne lui devaient aucun respect. Puis, cet homme vertueux rompait le mariage de sa fille avec le riche *M. Gourmé* déclaré suspect parce qu'il n'acceptait pas de pareilles familiarités, et il prenait pour gendre son ancien commis, sans fortune, enfant naturel, parti comme remplaçant militaire, et revenu blessé glorieusement. Le *Moniteur* du 18 nivôse, rendant compte de cette comédie, disait qu'il n'en existait pas « de plus patriotique, et qui atteigne mieux le but où doit tendre tout ouvrage de ce genre, celui de développer parfaitement les décrets qu'on y célèbre, d'en faire sentir l'esprit, d'en montrer tous les avantages, et de les faire aimer. »

La Commission de l'Instruction publique estima qu'elle ne pouvait faire un meilleur choix pour l'inauguration du *Théâtre de l'Égalité* en juin 1794.

Bientôt après, survenait le 9 Thermidor ; les Terroristes étaient vaincus, et les anciens comédiens français, sortis de prison, rentraient au théâtre du faubourg Germain où ils se réunissaient à leurs camarades pour reprendre l'ancien répertoire. Le public leur fit une véritable ovation, et, pendant plusieurs soirées, ils furent accueillis par des applaudissements et des acclamations enthousiastes. La salle reprit son titre de *Théâtre français* (2). Mais cela dura peu. La mésintelligence se glissa entre les artistes des deux troupes ainsi réunies. Des démissions multipliées ren-

(1) A Paris, chez Barba libraire, rue Gît-le-cœur, n° 15. An deuxième de la République.

(2) *Souvenirs thermidoriens*, par G. Duval (t. I, p. 287 et s.)

dirent les représentations impossibles. En décembre 1794, le théâtre fut fermé de nouveau.

Nous arrivons à la naissance de l'ODÉON proprement dit.

Dès 1795, le citoyen Pierre Poupart-Dorfeuille conçut le dessein de fonder, dans l'ancienne salle de la Comédie française, une institution d'enseignement dramatique, littéraire et musical, en même temps qu'un théâtre, sur le modèle de l'*Odéon* d'Athènes. Par son étymologie grecque (Ωδή, chant), l'Odéon (Ωδεῖον, lieu où l'on chante), devait être surtout une salle de concerts. Mais Poupart-Dorfeuille voulait y donner aussi des représentations dramatiques, des bals, des fêtes patriotiques, et y organiser une école de déclamation.

L'auteur de ce projet singulièrement compliqué, après avoir été, dit-on, assez mauvais comédien, avait, à plusieurs reprises, en 1782, 1783 et 1792, organisé et rétabli l'Opéra de Bordeaux. En 1784, il avait obtenu avec Gaillard la concession du théâtre des *Variétés amusantes* installé par eux au Palais-Royal, et de *l'Ambigu-comique*. Au sujet de ce dernier théâtre, les deux associés avaient eu à soutenir, en 1785, un procès contre Audinot l'ancien Directeur (1). Ayant peut-être échoué de ce côté, Dorfeuille et Gaillard avaient, faute de mieux, en mars 1789, obtenu des lettres patentes prorogeant de vingt années leur privilège pour les *Variétés amusantes*, puis avaient instamment sollicité la concession de l'Opéra et sa translation dans leur salle du Palais-Royal (2). Entre temps, Dorfeuille avait ouvert une école d'art théâtral et préparé,

(1) *Corda,* Catalogue des factums, p. 263.
(2) *Tuétey*. Répertoire général des sources manuscrites de l'Histoire de Paris, t. III, nos 1749, 1787, 1873, 1876 et 2012.

sur cette matière, un grand ouvrage qui n'a été qu'incomplètement publié plus tard (1). Enfin, il paraît s'être occupé aussi de politique. En effet, le 21 août 1789, il adressait au Comité du district des filles Saint-Thomas, une longue lettre de style assez déclamatoire proposant la création d'un corps de six mille volontaires à prendre dans tous les districts de Paris, pour former une troupe de gardes du roi, les uns à cheval, les autres à pied, devant s'équiper à leurs frais et se charger d'aller, à tour de rôle, à Versailles veiller à la sécurité du roi. Dorfeuille motivait ainsi sa proposition (2) :

« ... Cicéron nous apprend qu'on doit tout à ses parents après les dieux et la patrie. Qu'avons-nous fait, nous Parisiens, pour l'auguste chef de nos familles, pour notre père illustre? N'est-il donc pas temps de nous occuper de ce roi-citoyen, de lui offrir dans cette circonstance des garants nouveaux de notre amour et de notre fidélité? etc... »

En marge de cette requête écrite et signée par Dorfeuille, on voit cette mention paraissant émanée du Président ou du Secrétaire du Comité :

« *Arrêté unanimement qu'il n'y a pas lieu de délibérer.* »

Deux ans après, le 27 juin 1792, Dorfeuille faisait encore une proposition du même genre qu'il adressait cette fois à M. de Laporte (3). Il lui soumettait le projet de former autour du château un camp de dix mille *honnêtes gens* choisis dans la garde nationale et les citoyens de toutes les classes, qui *ne désempareraient* que lorsque

(1) *Quérard*, v° Dorfeuille.
(2) L. a. s. 21 août 1789 provenant de la Collection Ét. Charavay. (Biblioth. de la ville de Paris.)
(3) *Tuétey*, t. IV, n° 1116.

le roi n'aurait plus rien à craindre des brigands, observant que, s'il est permis d'assembler des citoyens pour commettre des crimes, il doit être permis aux honnêtes gens de se réunir pour les repousser.

Emprisonné en 1793, rendu à la liberté après le 9 thermidor, il s'était remis à ses études et entreprises théâtrales.

Tel était le personnage actif, fertile en projets plus généreux que pratiques, qui sollicitait en 1795 la concession de la salle inoccupée du faubourg Saint-Germain. Il l'obtint par arrêté du Directoire du 3 juillet 1796, et voici comment il expliquait son entreprise dans une sorte de factum ou prospectus publié dans la même année (1).

> Odéum dans lequel on se propose de réunir, de récompenser, d'honorer tous les genres de talents qui, se distingueront dans l'art et la profession du théâtre.
>
> Les personnes qui ont suivi les différents déplacements du Théâtre-Français, son transport dans le quartier des Tuileries, ont toutes observé que la résidence malheureuse que ce spectacle y a fait à différentes reprises a beaucoup nui à l'art du théâtre. Elle a déformé le génie qui composait pour lui. *Elle a changé la nature et le fond* des ouvrages qui se sont montrés sur la scène depuis une trentaine d'années, la vérité de leur spectacle, la perspective de leurs effets. Elle a fait prendre à toutes les œuvres du théâtre, des formes ridicules, des traits tout à fait étrangers à notre vue...
>
> ... Les mêmes personnes ont également remarqué que cette même cause a fait le même tort aux artistes du Théâtre-Français qui se distinguaient dans cette carrière. Elle a gâté leur jeu, par les applaudissements ridicules qu'on a donnés aux fautes involontaires qui leur sont échappées...
>
> ... Les différentes causes de la dégradation du Théâtre-

(1) Biblioth. de la ville de Paris n° 9, 428.

français étant nées *de son déplacement, de la nature et de l'espèce des spectateurs qui ont rempli le parterre,* et qui ont été longtemps les juges peu éclairés de l'art du théâtre et de ses artistes, on a cru devoir reporter le Théâtre-Français sur le sol où il s'est développé le plus heureusement, et le rétablir dans les lieux où il a conservé le plus longtemps toute sa gloire.

... Une compagnie d'amateurs, *formée par un amant passionné des arts,* a proposé au gouvernement :

D'établir à ses frais un Odéum *en France;*

D'y former un Institut dramatique destiné à créer une nouvelle génération d'artistes pour toutes les parties de l'art du théâtre ;

D'y fonder des fêtes pour le génie et les artistes qui se seront distingués dans l'Odéum;

De rendre ces fêtes célèbres par les prix qui y seront distribués à ceux qui les auront mérités;

D'échauffer par elles le génie des poètes de la tragédie, de la comédie, des compositeurs en musique;

De donner une nouvelle vie à tous les talents qui peuvent embellir le théâtre de la France.

Le ministre de l'Intérieur, Benezech, est ami des arts. Il s'occupe avec plaisir de leurs désirs et de leurs besoins; il aime à les satisfaire. Il veut leur rendre leur activité, les rappeler de tous côtés à leurs travaux; rendre par eux à la France sa première richesse ; créer par eux de nouveaux trésors. Il a proposé au Directoire le plan de l'Odéum, ses vues, ses moyens d'exécution. Le Directoire les a accueillis avec empressement.

Il n'est plus question aujourd'hui que de semer tous les germes de l'émulation, que de les aider à se développer, que de mettre en action dans l'Odéum, tout ce qui doit contribuer à les convertir en fruits.

Ses différents établissements seront soumis à une seule administration; ils seront dirigés par le citoyen Poupart d'Orfeuille qui en a fourni l'idée. Tous seront soutenus aux frais des entrepreneurs; ils ne coûteront rien au gouvernement.

Le théâtre du Palais-Royal, aujourd'hui le théâtre de la République a été fondé par cet amateur des arts... En 1782 et 1783, le citoyen d'Orfeuille a établi le grand Opéra sur le théâtre de Bordeaux... Ce double succès doit inspirer confiance...

Odéon, Odée, Odéum, signifient lieu où l'on chante, où l'on déclame en chantant.

L'Odéon d'Athènes... les compositeurs de musique y disputaient les prix.

... De même à Rome où il y avait cinq Odéums...

... Le gouvernement a donné à la compagnie qui a formé le projet de l'Odéum... la jouissance pendant trente ans du théâtre qui existe actuellement dans le faubourg Saint-Germain, et qui était occupé par les comédiens français. Ce théâtre sera celui de l'Odéum.

La Compagnie s'est engagée envers le gouvernement :

A réparer à ses frais le théâtre du faubourg Saint-Germain.

A le rétablir dans le même état où il était;

A faire toutes les dépenses de son entretien, pendant les trente années de sa jouissance;

A faire représenter sur le théâtre l'Odéum, des tragédies, des comédies, des opéras dialogués, des opéras comiques, et même des pantomimes historiques...

Ce prospectus, dont il serait trop long de reproduire tous les développements, expose en terminant l'organisation de *l'Institut dramatique de l'Odéum* qui comprendra trois classes : la première, de langue française et de prononciation; la deuxième de déclamation; la troisième, d'analyse des pièces à jouer. Puis vient la description des *Fêtes du génie et des arts* qui seront célébrées dans l'Odéum à l'occasion de la distribution des récompenses. Enfin on annonce qu'il se publiera un *Journal de l'Odéum*, et l'on termine par l'énumération des heureux effets à atteindre de l'entreprise nouvelle.

Pour l'exécution de ce programme, Poupart-Dorfeuille était associé avec les citoyens Le Page, et Le Clerc architecte, qui étaient avec lui seuls concessionnaires chargés des premières dépenses à faire. Par la suite, les associés se proposaient d'émettre des actions, et comptaient sans doute sur le succès de l'entreprise pour trouver des souscripteurs.

En attendant, des travaux importants furent faits sous la direction de Le Clerc pour démolir l'amphithéâtre égalitaire de 1793, et rétablir la salle dans son état ancien avec de nouvelles décorations.

Le 8 avril 1797 (19 germinal an V) l'Odéum ou l'Odéon (cette dernière appellation grecque avait prévalu), fut inauguré par un grand concert, renouvelé huit jours après, le 16 avril, avec un autre programme. Ces deux concerts furent organisés et dirigés par un homme jouissant alors d'une certaine célébrité comme violoniste, compositeur, et surtout chef d'orchestre, connu sous le nom de Navoigille. Voici la curieuse lettre datée du 30 germinal an V (19 avril 1797) qu'il écrivait à cette occasion, à son ancien élève Alexandre Boucher, violoniste de talent, fixé alors en Espagne :

« Mon ami, je vous aprendrai qu'il vient de s'établir un nouveau spectacle que l'on nomme Odéon, qui veut dire la réunion des arts et des artistes. Ce localle c'est l'ancien théâtre français près le Luxembourg. Il vient douvrir par un superbe consert, composés de touts les membres de la Loge olimpique qui sont à Paris. Comme vous savés que j'en suis le chef, j'ay conduit le consert et un 2me, qui ont eu les plus grand succès. J'ay à vous recommander un de ses membres qui désir aller vous trouver en Espagne, C'est le s^{r} Nicaise, excellente contrebasse, et bon chanteur

pour l'église. Beaucoup de conduitte, et quelques avances qu'il a par devert luy le meterons à même de patienter. Vous mobligerés, si vous pouvés me repondre d'une place soit pour l'église, soit pour son talent de contrebasse qui est le meilleur de Paris. Cest peut-être un grand cadeau que je vous fais, car, mon ami, resseuvenés vous bien qu'une orchestre bien composée, l'exécution des morceau de musique y gangne beaucoup. Tout le monde qui vous conoisse icy vous félicitte, je suis leur organne. Je désir que la celle-ci vous trouve en parfaitte santé comme votre cher perre et cher merre à qui je dis milles chausses tendres et honette ainsi que de la part des miens. Mme de Mortaigne votre maman adoptive me charge de vous dire bien des chausses ainsi que touts les députés et autres personnes que vous conoissés dans cette respectable maison. — Je vous prie quand vous en trouverés location denvoier à Mme de Mortaigne, un barrique de bon vin de Malaga que je vous ferai rembourcer ici à Paris. Vous lui devés cette marque datention, cela vous fera beaucoup dhonneur dans tout les cas possible. Répondés moi le plutôt possible, vous obligerés celui qui se dit pour la vie votre ami.

« NAVOIGILLE. »

« Paris, 30 germinal an 5. »

Malgré son orthographe fantaisiste, ce Navoigille n'était pas le premier venu, et, comme il se rattache par plusieurs circonstances de sa vie à l'histoire du VIe arrondissement, il n'est pas hors de propos de le faire un peu connaître. Né à Givet en 1745, son vrai nom était Guillaume *Julien*. Venu à Paris pour y faire des études musicales complètes,

il fit la connaissance d'un noble Vénitien retiré à Ménilmontant qui le prit en affection, l'adopta et lui donna son nom de Navoigille. Il entra, par la protection de Monsigny, dans la maison du duc d'Orléans, puis devint chef d'orchestre et directeur de la *Société olympique,* loge maçonnique fondée vers 1786 en vue de l'organisation de concerts d'artistes et d'amateurs appartenant pour la plupart à la haute société parisienne. En même temps, Navoigille avait fondé chez lui, rue de la Chaise, hôtel de Bretagne, une école de violon où il eut pour élève Alexandre Boucher, le destinataire de la lettre que nous avons rapportée. En 1789, Navoigille était attaché au théâtre de Monsieur comme chef des seconds violons, puis dirigea la musique du théâtre de la Cité. Il composa de nombreuses sonates et symphonies, un opéra-comique intitulé *l'Orage* ou *Quel guignon!* qui fut joué en 1793, un drame lyrique appelé *les Honneurs funèbres* ou *le Tombeau des sans-culottes,* et quelques autres œuvres. Enfin, Fétis, dans une notice assez détaillée, n'hésite pas à affirmer que Navoigille serait le véritable auteur de la musique de la *Marseillaise* dont Rouget de l'Isle n'aurait composé que les paroles. Il en fournit une preuve assez sérieuse, c'est le titre de la première édition de ce chant célèbre, imprimé en 1793 sur une feuille volante, comme la plupart des airs patriotiques de cette époque, et ainsi libellé :

Marche des Marseillais. Paroles du citoyen Rouget de l'Isle. Musique du citoyen Navoigille. A Paris, chez Frère, passage du Saumon, où l'on trouve tous les airs patriotiques des vrais sans-culottes.

Mais il y a là une question très controversée que nous ne prétendons nullement résoudre. Un seul fait est à retenir pour nous, c'est que Dorfeuille cherchant un orchestre

bien composé, déjà formé sous la direction d'un chef expérimenté, s'était adressé à Navoigille qui lui avait amené sa troupe d'artistes de la société olympique.

Il nous a paru intéressant de rechercher les programmes des deux grands concerts qui ont inauguré l'Odéon. On les trouve dans le *Courrier des spectacles* (1) des 8 et 16 avril 1797.

Le premier était ainsi annoncé :

Odéon. — Pour l'ouverture de la salle ci-devant Théâtre-Français, faubourg Saint-Germain. Aujourd'hui 19 germinal.

Concert :

Première partie : 1. Symphonie d'Haydn, en *ut*.

La citoyenne Goulden chantera pour la première fois une scène italienne de Gresnick. Les citoyens Ozi, Devienne, Sallenti et F. Duvernoi exécuteront une symphonie concertante de la composition de M. Devienne; la citoyenne Henry et les citoyens Adrien frères chanteront un trio de Sarti.

Deuxième partie : Symphonie d'Haydn en *si* bémol.

La citoyenne Goulden chantera un rondeau italien de Gresnick; le citoyen Levasseur exécutera un concerto de violoncelle; les citoyens Richer et Adrien chanteront le *Stabat mater* de Pergolèse.

On commencera à six heures et demie.

Le citoyen Peppo, premier violon de l'Odéon, a cédé au citoyen Navoigille l'aîné le soin de faire exécuter le concert, par estime pour ses talents, et comme chef du ci-devant Concert Olympique, qui composera en majorité l'orchestre de celui de l'Odéon.

Prix des places : Premières; orchestre, balcons et petites loges . . . . 9 livres.

Galeries des premières loges du rez-de-chaussée, des deuxièmes et troisièmes. . . . . 6 livres.

Galeries des troisièmes. . . . . 4 livres.

Parquet . . . . 3 livres.

(1) Biblioth. de l'Opéra.

S'adresser, pour la location des loges, au citoyen Desessart, libraire, place de l'Odéon, au coin de la rue ci-devant du Théâtre-Français.

Pour le deuxième concert du dimanche 16 avril, le programme se composait encore d'une nouvelle symphonie d'Haydn en tête de la première partie, d'un duo, d'un morceau du *Dardanus* de Sacchini, puis, en commençant la deuxième partie, encore d'une symphonie d'Haydn en *sol* mineur, d'un concerto de Breval, d'un duo de Cimarosa, et en terminant, d'un chœur d'*Écho et Narcisse* de Gluck.

Il est curieux de remarquer quelle place importante tenaient les symphonies d'Haydn dans ces deux programmes composés certainement avec grand soin pour satisfaire le goût du public en vue d'une inauguration. En outre, les autres morceaux choisis étaient pour la plupart sérieux comme le *Stabat* de Pergolèse, le *Dardanus* de Sacchini, et le chœur de Gluck.

Le succès des deux concerts fût-il aussi grand que l'écrivait Navoigille à son élève et ami Boucher? — Cela paraît établi par tous les comptes rendus des journaux contemporains. Le *Courrier des spectacles*, le *Journal de Paris*, le *Moniteur universel*, la *Décade philosophique et littéraire* (1), sont unanimes à proclamer l'affluence considérable qui se pressa dans la nouvelle salle, les applaudissements du public, le talent des artistes, l'excellente exécution des morceaux. A propos de la symphonie d'Haydn en *si* bémol, le *Courrier des spectacles* rappelait qu'elle était si belle qu'on lui avait donné dans le temps qu'elle parut, « le nom de la Reine de France ». Puis il faisait l'éloge de l'orchestre composé, dit le journal, d'une très grande partie des ar-

(1) Biblioth. de la Ville de Paris et de l'Opéra.

tistes du Concert olympique. Le *Journal de Paris* insistait particulièrement sur les applaudissements réitérés donnés à la symphonie de Devienne, au trio de Sarti, et au concerto exécuté par le violoncelliste Levasseur.

Ce n'était pas seulement d'ailleurs l'attrait du concert qui avait fait accourir la foule à l'appel de Dorfeuille, c'était aussi la curiosité de revoir l'ancienne salle de la Comédie française entièrement restaurée. Le *Moniteur*, dans un long article du 19 avril 1797, signé de Peyre, architecte, fils de celui qui, avec Dewailly, avait construit le théâtre en 1779, décrivait en détail les dispositions, aménagements et décorations rétablis ou imaginés par Le Clerc. Parlant d'abord de la salle, il s'exprimait ainsi :

.... Personne n'ignore, disait-il, que sous le règne de Robespierre elle avait été livrée à la mutilation des vandales qui avaient détruit jusqu'à cette belle forme qui en faisait la première salle de l'Europe.

Le public a été à même de juger si l'estimable artiste (le cit. Leclerc) qui s'est chargé de réparer cet outrage fait aux arts, avait parfaitement réussi.

La salle était éclairée avec la plus grande magnificence, les spectateurs s'y trouvaient parfaitement placés; le fond brun des loges faisait paraître avec avantage les femmes qui sont toujours le plus bel ornement de nos spectacles ; et le concert a été entendu avec d'autant plus de plaisir que la salle est très sonore.....

Puis, il exposait les améliorations apportées aux dégagements, à la disposition des escaliers, à la décoration du plafond à laquelle il reprochait cependant des détails trop multipliés et trop maigres. Il ajoutait plus loin :

La couleur dominante de la salle est un vert tendre et le fond des loges est peint en brun; ces deux couleurs sont

relevées par quelques ornements de diverses couleurs qui rompent la monotonie...

Enfin, après quelques légères critiques, Peyre concluait ainsi :

Je ne terminerai pas sans réitérer au cit. Leclerc et à ses talens un tribut particulier d'estime et de reconnaissance. Il peut m'être permis plus qu'à tout autre de prendre un vif intérêt à la restauration d'un monument qui me rappelle toujours de si riches souvenirs et, qui avait autant contribué à la gloire de mon père.

Le *Courrier des spectacles* donnait, de son côté, les indications suivantes :

.... Un superbe lustre composé de quarante-huit lampes à la Quinquet, est entouré par douze autres lustres à cristaux; ceux-ci sont suspendus par de belles guirlandes de roses; les loges de l'avant-scène, ci-devant côtés du roi et de la reine, sont ornées de quatre girandoles; quatre autres sont attachées à deux colonnes mobiles qui sont situées sur l'avant-scène et qui ne doivent servir que pour la partie des concerts. Le plafond ne représente plus les douze signes du Zodiaque; ils ont été remplacés par Apollon, les Muses, etc. (1). Le pourtour de la galerie des secondes est embelli par des jeux olympiques; ce sont des combats d'athlètes, des courses de chevaux, etc...

Telles étaient les principales dispositions de l'Odéon fondé et ouvert par Dorfeuille comme on vient de le voir, le 8 avril 1797.

Après les deux brillants concerts qui avaient eu un véritable succès, Dorfeuille voulut continuer la réalisation de

(1) Un dessin publié en 1818 par Peyre fils pour la reconstruction de l'Odéon détruit par l'incendie, paraît donner une reproduction assez exacte du plafond de la salle en 1797.

son programme en donnant un grand bal qu'il décora, pour lui donner plus de couleur locale, du nom grec de *Thiase* (d'après le Dictionnaire : *danse de bacchantes*, ou *groupe de gens célébrant les bacchanales*).

On fit, en vue de cette fête, des travaux d'installation spéciaux et assez coûteux ; la salle fut ornée de draperies et décorations nouvelles, et garnie de vingt-un lustres et quarante girandoles.

Le 3 mai 1797, veille du jour fixé pour le bal, voici l'annonce publiée dans le *Courrier des spectacles :*

> Odéon. — L'ouverture du premier Thiase aura lieu demain 14 floréal ou jeudi 4 mai.
>
> La salle sera décorée dans un genre nouveau, et découverte dans toute son étendue
>
> Le Thiase ouvrira à sept heures du soir ; il y aura plusieurs danses nouvelles.
>
> *Les hommes sont invités à ne point se présenter en bottes.*

Malheureusement, le public ne répondit pas, cette fois, à l'attente de Dorfeuille. Le *Courrier des spectacles* dans son numéro de 5 mai, après avoir vanté le brillant aspect de la salle, déclarait à regret qu'il n'y avait pas eu autant de contredanses qu'on l'avait espéré, et ajoutait que cependant « les danseuses étaient fort agréables ».

Dorfeuille essaya d'un second thiase le 9 mai, et, malgré ses efforts, ne réussit pas mieux à attirer la foule. En voici le compte rendu dans le *Journal de Paris* du 12 mai 1797 :

> L'Odéon a ouvert, le 9 de ce mois, son second Thiase, ou, pour parler français, son second bal. La salle que nous avons déjà annoncée être très favorable aux concerts, ne montre pas moins d'avantages pour la danse et autres fêtes de cette

nature; les ornements, les décorations, la richesse des illuminations, tout concourt à la rendre brillante; de toutes parts les aspects en sont beaux, et l'on ne peut savoir à quel degré irait l'enthousiasme *si ce superbe local était rempli et si les danses s'y trouvaient multipliées.*

Dorfeuille, avec une louable activité, avait, d'autre part, réuni une troupe théâtrale, et préparé une première représentation dramatique fixée au 20 mai 1797, comprenant deux comédies précédées d'un prologue d'inauguration. Voici la relation assez amusante de ce premier début de l'Odéon, dans le *Journal de Paris* du 22 mai :

Odéon. — Nous avons rendu compte de l'ouverture de ce théâtre, de son concert, de son thiase; il a ouvert avant-hier, pour la première fois, sa scène dramatique par deux pièces anciennes : *les Philosophes amoureux* et *les Apparences trompeuses.* Elles ont été précédées d'un prologue en vers, dans lequel sont deux interlocuteurs, un administrateur de ce théâtre, et une femme à la mode qui se nomme Mme de Folle-Tête. Cette dernière interroge l'administrateur, et critique; l'administrateur répond et présente pour ainsi dire le prospectus de cet établissement. L'objet de cette administration étant connu, nous nous dispenserons d'en donner les détails.

Toutes les objections de Mme de Folle-Tête ont leurs réponses; la dernière seule embarrasse l'administrateur, c'est de trouver le moyen de fournir aux frais qu'exige le plan. L'administrateur y répond par une fable dont la morale est une invitation au public d'y concourir en fréquentant souvent ce spectacle avec un esprit de bienveillance et d'indulgence.

Ce prologue, fort bien joué, a été vivement applaudi. On y a remarqué beaucoup d'art et de finesse, et, singulièrement, une franchise louable sur les difficultés de la lutte avec des talens naissans et ceux déjà consommés, qui, dans les mêmes genres, sur les autres théâtres, sont en possession

de l'estime publique. Les Molé, les Fleuri, les Contat, les Raucourt, etc... y sont cités avec les éloges qu'ils méritent. Mais il ne s'agit ni de lutte, ni de rivalité ; ces grands artistes sont proposés aux élèves de ce théâtre, comme des modèles sur lesquels ils doivent étudier.

L'auteur a été demandé ; on a présenté au public le citoyen Patras qui avait joué le rôle de l'administrateur.

Les deux comédies ont été entendues avec calme mais leur succès a été on ne peut plus médiocre. Nous pensons qu'il serait injuste de le rejeter sur le jeu des acteurs... Ces deux pièces sont froides... ennuyeuses, etc...

Le prologue spirituel du citoyen Patras révélait en partie les embarras financiers des fondateurs de l'Odéon. En réalité, Dorfeuille était, dès le mois d'avril, en procès avec plusieurs des artistes engagés par lui, et qui se plaignaient de n'être pas payés. Il faut croire que la situation était bien critique, car, dès le 23 juin 1797, après une vingtaine de représentations probablement peu fructueuses, Dorfeuille signait un acte de cession de tous ses droits à ses deux associés Le Page et Le Clerc. Le nom de l'ODÉON qui parait bien avoir été imaginé par Dorfeuille, faisait sans doute partie de la cession, car le théâtre du faubourg Saint-Germain continua de porter cette appellation grecque, et Dorfeuille, cependant, transporta rue de Thionville (rue Dauphine) son école de déclamation.

Le Page et Le Clerc ne réussirent pas dans leur entreprise et cédèrent la place à Sageret qui, lui-même, fit de mauvaises affaires.

Le 17 février 1799, un arrêté du Directoire prononça la résiliation de la concession de 1796, ordonna la fermeture du théâtre, et la vérification, par une commission, des objets mobiliers confiés par l'État aux concessionnaires. Cette dernière opération souleva tout de suite de

graves contestations, et les commissaires avaient relevé déjà un important déficit, lorsque, le 18 mars 1799, au matin, un incendie quasi-providentiel éclata subitement, et détruisit de fond en comble le malheureux théâtre et tout ce qu'il contenait.

Il semblait qu'il ne dût rien rester de l'entreprise passagère de Dorfeuille. Cependant quelque chose en a survécu, c'est le nom d'Odéon donné par lui au théâtre du faubourg Saint-Germain.

P. Fromageot.



Les Chartreux avec St-Sulpice au fond. — Gouache anonyme.
(Cabinet des Estampes. — Collection Destailleurs. Ve 53d).

LES CHARTREUX DE PARIS ET LE COMTE DE PROVENCE.

1778-1789.

Une heureuse circonstance a fait passer récemment sous mes yeux aux Archives Nationales les papiers saisis sur le dernier prieur de la Chartreuse de Paris, Dom Félix Prosper de Nonant de Bretoncelles, condamné à mort et exécuté peu de jours avant le 9 thermidor.

En attendant de pouvoir les étudier plus en détail, on me saura gré, je l'espère, d'en extraire aujourd'hui pour notre société, quelques pièces qui concernent les rapports des religieux avec leur auguste voisin, Monsieur, comte de Provence, propriétaire du Luxembourg, à qui Louis XVI en avait fait don en 1779 et qui l'habita jusqu'en 1790. Le prince avait conçu l'idée d'acquérir le vaste domaine des Chartreux pour agrandir ses jardins, et peut-être pour en tirer plus tard un parti avantageux par le percement de quelques rues. Ce projet échoua soit par l'attachement des religieux à leur couvent, soit par suite de l'insuffisance des offres du prince; quoi qu'il en soit, celui-ci en éprouva quelque dépit et se plaignit assez vivement à l'archevêque de Paris, Mgr de Beaumont, des bruits qui couraient à ce sujet; ce qui provoqua de la part du prieur, mis en cause par l'archevêque, une réponse pleine de déférence pour le comte de Provence, mais non exempte d'une certaine ironie. Toutefois la dernière lettre du prince que nous publions montre qu'il ne garda pas rancune à ses voisins les Chartreux.

A. BRUEL.

I

Copie de la lettre du 22 novembre 1778 adressée par M. Cromot, surintendant des finances et bâtiments de Monsieur frère du Roy, au s[r] de Velye, agent par commission du Prince.

Monsieur a pris connaissance, Monsieur, des différents plans que je lui ai remis pour le rétablissement et la décoration du Luxembourg. Ce prince dont les vues sont toujours pleines de grandeur et tournées vers l'utilité publique, voudroit, en formant une habitation digne de lui, embellir en même temps toute cette partie de la ville de Paris. Le terrein entier des Chartreux pourroit être nécessaire pour donner à ses projets leur juste étendue, et son intention seroit que ces Religieux en fussent avantageusement dédommagés, et qu'ils n'eussent point à se repentir d'avoir concouru à sa satisfaction, et au bien général. J'imagine que leurs dispositions à cet égard ne seroient point équivoques et que connaissant la justice et la bienfaisance de Monsieur, ils préféreroient de traiter avec lui à toute autre voie; vous pourriez en parler aux supérieurs, je rendrois compte à Monsieur de ce qu'ils auroient répondu, et je suis persuadé que ce prince ne tarderoit pas à se déterminer en conséquence.

Je suis, etc.

Signé : De Cromot.

Résumé des considérations qui rendent la propriété des Chartreux nécessaire aux dispositions du palais de Monsieur, fils de France.

Le S[r] de Vélye occupé des détails et intérêts de Monsieur pour la disposition des moyens relatifs à l'assiette générale de son palais, a l'honneur de présenter les considérations cy-

après aux religieux et supérieurs de la maison des Chartreux de Paris.

Il est démontré que les réparations et augmentations qui seroient nécessaires au Luxembourg sur le plan actuel de cette propriété ne pourroient produire qu'un ensemble fort incommode, quoique très dispendieux, et qui d'ailleurs fixeroient pour toujours les obstacles aux débouchés de ce quartier tant pour le prince et la famille royale que pour le public.

En conséquence, Monsieur se trouvant obligé de changer entièrement l'intention qu'il avoit eu de circonscrire sa propriété sur cette partie de son apanage et de rechercher des convenances avec des propriétés limitrophes, il a reconnu que le centre de tout ce qu'il peut désirer à cet égard porte sur les bâtiments principaux de la Chartreuse et que l'idée de morceler le terrain des Religieux ne pourroit leur être que très incommode et de difficile arrangement. Sur quoy Monsieur ayant agréé les détails de ce nouveau plan ainsi que les moyens de traiter avec les Chartreux pour toute leur propriété, le Sr de Vélye ose assurer les supérieurs de ladite maison que, sous tous les regards possibles, ce plan de conciliation a pour base essentielle leurs intérêts et même leur convenance particulière d'une manière aussi réelle que celle du Prince, auprès duquel ils peuvent directement vérifﬁer non seulement cet objet de négociation du sieur de Vélye, mais encore la certitude où ils seront de pouvoir faire une chose très agréable à Monsieur, en s'assurant aussi de sa protection et bienveillance intime, auquel cas le Prince pourroit instruire lui-même de ses intentions les supérieurs de la maison de Paris ainsy que le Général de l'Ordre, et d'après cette forme préliminaire qui doit fixer les dispositions respectives, il en seroit pris de nouvelles pour entrer dans les détails nécessaires à un traité.

Remis par moi soussigné aux Supérieurs et Religieux de la maison des Chartreux de Paris, ce 25 novembre 1778.

Signé : de Velye.

II

Copie de la lettre de Monsieur frère du Roy, à Mgr l'Archevêque de Paris, en datte du 12 *mars* 1781.

Mon cousin, malgré l'attention que j'ai eu de faire mettre sous vos yeux dans le tems des conditions que je faisois proposer aux Chartreux pour échanger leur terrein avec moi, et qui leur étoient infiniment avantageuses, il me revient qu'on établit aujourd'huy que ces Religieux ne se sont refusés à mes propositions que parce que ce traité tendoit à les dépouiller sans les indemniser suffisamment ni convenablement; et que d'ailleurs je n'avois eu personnellement aucun désir sur leur terrein et que mon nom n'avoit été mis en avant que par intrigue et pour couvrir des spéculations particulières. Je ne suis point étonné que le public, fâché de voir évanouir un projet qui présentoit autant d'agrément pour la capitale, se soit répandu en plaintes contre les Chartreux. Je ne suis pas davantage surpris que ces religieux, embarrassés de tous ces murmures, ayent cherché à colorer de leur mieux leur conduite extraordinaire envers moi : mais ce que je ne conçois pas, c'est qu'ils se permettent de dénaturer la vérité, quand vous en êtes en quelque sorte garant, puisque c'est en votre présence et pour ainsi dire par vos mains, qu'ont passé les offres que je leur faisois, et dont la base était non seulement la justice, mais la générosité. Vous sçavez mieux que personne que ce n'étoit qu'en les satisfaisant pleinement du côté de l'intérêt que je leur demandois de concourir à ma satisfaction; que ce n'était qu'en les indemnisant largement que je leur proposois de m'abandonner leur local, qui seul peut me procurer les moyens de disposer mon palais d'une manière convenable à mes besoins et tout à la fois agréable au public. Je puis renoncer aisément à ma satisfaction, mais

je ne puis être aussi indifférent sur ma gloire. Elle est blessée de ces mauvais propos. Je vous serai donc obligé d'interposer votre autorité pour que les Chartreux n'employent plus désormais de semblables moyens de justifier le refus qu'ils m'ont fait. L'excuse qu'ils ont adopté est offensante pour vous-même, qui aviez consenti d'être l'arbitre entre eux et moi. Vous êtes aussi incapable de vous mêler d'une affaire qui auroit la moindre apparence de tortion et d'injustice que je le suis de la proposer. Les bons pères nous ont mal jugés l'un et l'autre.

Quant à moi, en avouant que cet échange m'étoit très agréable, je proteste que je comptois non seulement leur en payer toute la valeur, mais que je me proposois encore de les couvrir, eux et tout leur ordre, des témoignages constants de ma bienveillance. Vous conviendrez qu'avec de semblables dispositions, il n'est pas supportable qu'on veuille me donner un vernis d'injustice. J'attends de votre amitié que vous i mettrés ordre et je vous prie d'être aussi convaincu de toute la mienne, que de ma reconnaissance. Votre cousin et ami.

Étoit signé : Louis Stanislas Xavier.

III

Lettre de l'archevêque de Paris au prieur des Chartreux.

Conflans, le 26 mars 1781.

Je serois charmé, mon Révérend Père, de conférer avec vous sur une affaire qui vous intéresse, et vous me ferés plaisir de passer à Conflans le plutôt qu'il vous sera possible.

Je suis avec une parfaite considération, mon Révérend Père, votre très humble et très obéissant serviteur.

(*Signé :*) † Chr., Archevêque de Paris.

Au R.P. Le R. Père prieur des Chartreux, à Paris.

IV

Mémoire pour les Chartreux de Paris.

(Sans date).

Les prieur et religieux de la Chartreuse de Paris qui ont eu communication de la lettre de Monsieur, en datte du 12 mars 1781, adressée à Mgr l'archevêque de Paris, n'ont pu voir qu'avec la douleur la plus sensible le mécontentement que témoigne ce grand Prince contre leur maison, au sujet de propos peu décents qu'on leur a faussement imputés. Convaincu de leur innocence, ils se persuadent que Monsieur, par un effet de son équité, voudra bien recevoir leur justification, et la protestation qu'ils font des sentiments de soumission, de respect et de vénération dont ils sont pénétrés plus que personne pour Monsieur et pour l'auguste famille royale. Ils désavouent donc hautement tous les propos qu'on leur impute contraires à ces sentiments. Ils n'ont jamais douté de la sincérité des promesses avantageuses qui leur ont été faites de la part de Monsieur. Mais ils protestent que les vues d'intérêt n'ont influé en rien dans l'attachement qu'ils ont témoigné pour un terrain qui leur est précieux par tant d'autres motifs supérieurs auxquels la Religion de Monsieur ne pourroit qu'applaudir si elle en étoit instruite par elle-même. Ils espèrent donc que ce grand prince, assuré que les Chartreux n'ont tenu aucun propos qui ait pu porter la moindre atteinte à sa gloire, voudra bien leur rendre son estime, et les honorer de sa protection, protestant qu'ils seront toujours jaloux de la mériter et qu'il n'y a pas un seul d'entre eux qui ne préférât tout autre malheur à celui de vivre sous la disgrâce d'un Prince ami de la vertu, des mœurs et de la religion comme saint Louis son auguste ayeul.

V

Paris, le 28 octobre 1789.

Monsieur désireroit, mon Révérend Père, varier quelquefois sa promenade du Luxembourg et s'en procurer une plus solitaire que celle du jardin de son Palais. C'est pourquoi il m'a ordonné de vous prier, de sa part, de lui accorder un passe-partout à la faveur duquel il puisse passer du Luxembourg à votre Enclos par la porte de communication qui existe entre les deux terrains. Il me charge en même tems de vous assurer que cette clef ne sera que pour son usage personnel et ne sortira pas de ses mains. Je proffite de cette occasion pour vous renouveler les assurances des sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être, mon Révérend Père, votre très humble et très obéissant serviteur.

(*Signé*) Modène.

Au prieur de la Chartreuse de Paris.



Médaille commémorative de la construction de l'Hôtel des Monnaies
par B. Duvivier.

PROCÈS-VERBAL

DE PRESTATION DE SERMENT ET DE PLANTATION D'UN ARBRE DE LA LIBERTÉ A L'HOTEL DES MONNAIES DE PARIS EN L'AN VII.

Il y a quelques années, en faisant des recherches dans les registres des délibérations et actes de l'Administration des Monnaies pendant la période du Directoire, mon attention a été appelée sur le procès-verbal ci-après.

Comme le fait dont il s'agit s'est passé sur le territoire du VIe arrondissement actuel, j'ai pensé que ce document inédit pouvait présenter quelque intérêt pour la Société historique et c'est ce qui m'a engagé à en donner communication à l'un de ses Comités.

L. Sudre.

Le 2 pluviôse an VII de la République française, sur les deux heures de l'après-midi, les Administrateurs des Monnaies se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances où étaient les autres fonctionnaires de l'hôtel de la Monnaie de Paris et les différents employés de l'Administration.

Le citoyen Mongez l'un des membres de l'Administration a donné lecture de l'arrêté du Directoire exécutif en date du 3 frimaire dernier relatif au serment à prêter par les fonctionnaires et employés salariés par la République, conformément aux lois du 18 floréal an II, 23 nivôse an IV et 24 nivôse an V. En conséquence il a de suite prononcé le serment, à haute voix, en ces termes :

« Je jure haine à la royauté et à l'anarchie; je jure attachement et fidélité à la République et à la Constitution de l'an III. »

Tous les fonctionnaires et employés présens l'ont juré individuellement et ensuite signé sur le registre des délibérations.

A l'instant se sont présentés : 1° le Cen Lepage, Directeur de la Monnaie de Lille, 2° le Cen Le Moine, caissier de la Monnaie de Lyon, 3° le Cen Pertois fils, essayeur du bureau de garantie sur les matières d'or et d'argent établi à Strasbourg, tous trois à Paris par congés, lesquels ont demandé à être admis à prêter le même serment entre les mains de l'Administration.

De suite ils ont chacun à leur tour juré haine à la Royauté, attachement et fidélité à la République et à la constitution de l'an III et ont signé avec les autres fonctionnaires et employés.

Cressart, Mongez, Dibarrat, Darcet, Anfrye, Ph. Gengembre, Bertrand, De l'Espine, Constant Tiolier, Rosselange, Lemoyne, Lepage, Lolivret, Mayenne, Gandolfy, Maginel, Mesne, Sauvage, Dufour, Maurice, Derancourt, Donet, Hallu, Lebourlieu, Lecour, Pommier, Dizet, Moret, Tallabret, Dury, Delarue, Maret, Charpentier, Migart, Dancourt, Maineray, Maillard, Becker, Montchretien, Pinatelle, David, Richelieu, Dumontel, Bernard, Souchot, Delefaire, Harant, Pertois fils, Mansard, Messenger, Roussel, Fossier, Mansard père, Harbaut, Merenzol, Lefèvre, Renaud, Bourgeois, An-

GOT, LELIÈVRE, COLLENBERG V. COLLENBERG, DUPRÉ, JACQUES COLLENBERG, MICHAUD.

Et de suite les Administrateurs, les différents fonctionnaires et employés se sont transportés dans la principale cour de l'hôtel et là, en présence des vétérans nationaux qui y sont casernés, ils ont procédé à la plantation de l'arbre de la liberté au milieu de cette cour. Le C^en^ Mongez, président de l'Administration, a prononcé le discours suivant :

Citoyens collaborateurs,

Citoyens vétérans nationaux,

La cérémonie civique qui nous rassemble aujourd'huy rappelle cette époque mémorable où la grande nation déthronée depuis quatorze siècles par des familles privilégiées s'est levée toute entière pour reprendre sa souveraineté. Qu'ils furent beaux ces jours où vingt-cinq millions de Français ornèrent toutes les cités, toutes les campagnes, de ces arbres chéris, consacrés à la liberté. Sous leurs ombrages, ils jurèrent d'abord de s'aimer en frères, et d'exercer par des représentans élus les droits imprescriptibles des nations. Les trahisons du despote les forcèrent depuis de jurer haine à la Royauté.

Citoyens, ce sont encore les mêmes serments que nous prêtons, ce sont les mêmes vœux que nous formons aujourd'hui après six ans d'orage, semblables à ces voyageurs reconnaissans dont le soin le plus empressé est, en abordant une terre chérie, de lui adresser des actions de grâce.

L'ennemi éternel de la grande nation, ce gouvernement farouche que les égards de l'Assemblée Constituante n'ont pas rappelé à de meilleurs sentiments, s'est emparé de notre révolution dès son aurore. Ne pouvant retenir l'essor qui nous portait vers la Liberté, il a travaillé constamment et sans relache à la rendre odieuse aux peuples étrangers et à nous-mêmes. C'est son or, ce sont ses agens qui organisèrent les déplorables journées de septembre, celle du 31 mai, le système affreux de dépopulation qui couvrit une terre libre de bastilles et d'échafauds, l'assasinat des hommes vertueux,

des savans et des fondateurs de la République; enfin ces coalitions des Rois et ces conspirations intérieures, sans cesse renaissantes et toujours dispersées par le génie de la Liberté. Périsse donc, périsse à jamais ce gouvernement corrupteur et que les trois peuples qu'il opprime avec leur or et avec leurs armes, jouissent enfin de la liberté dont l'ombre seule et une image vaine les rendaient si glorieux.

Pour nous, tranquilles sous l'ombrage de cet arbre sacré, ne nous rappelons les maux qui ont pesé sur nous, que pour mieux goûter la paix intérieure que nous devons à la sagesse et à la force d'un gouvernement qui ne peut cependant compter encore sa durée par un lustre entier. Plusieurs peuples se sont déjà réunis à nous, pour participer aux bienfaits de ce gouvernement paternel. Plusieurs Républiques heureuses de vivre sous des lois semblables aux nôtres ont du moins voulu s'asseoir à l'ombre de nos drapeaux ne pouvant jouir des douceurs de l'adoption.

Si nous éprouvons encore quelques gênes, suites nécessaires de la naissance d'une République; si les impositions sont encore élevées, à cause des besoins multipliés de nos armées victorieuses, consolons-nous en voyant l'étendard républicain flotter sur les rivages de la Manche, de l'Océan, de la Méditerranée, sur les bords du Rhin et du lac Léman, sur les sommets glacés des Alpes, sur les rochers brûlans du Vésuve, dans les plaines de la Campanie, sur ce Capitole tant de fois pris et repris par nous et par les Gaulois, nos immortels ayeux, enfin sur les merveilleuses pyramides d'Égypte.

Ah! pouvons-nous nommer l'Égypte sans nous rappeler ce savant chimiste que l'Administration des monnaies s'honore de compter parmi ses membres. Oui, collègue, oui, Bertholet, je t'adresse d'ici le tribut d'estime qui t'est payé chaque fois par nos collaborateurs : c'est au pied de cet arbre sacré que j'invoque ta présence. Assez d'autres, sans moi, diront quels progrès la chimie doit à tes travaux et à la sagacité de ton génie; ici je ne dois parler que de ton attachement à la cause sainte de la liberté. A peine fut-elle éclose, que tu acceptas les modestes et pénibles fonctions de juge de paix. Tu nous appris que les plus grands talens chez un peuple qui a une

patrie, n'ont de prix, qu'alors qu'ils sont employés pour la servir. Un ministre infortuné, qui sera aussi célèbre par ses lumières dans les finances que par son amour pour la République veut donner aux monnaies de France le caractère de loyauté qui distingue son nouveau gouvernement et Bertholet est commissaire des monnaies. Qu'il me soit permis d'offrir quelques fleurs à la mémoire de Clavière, aujourd'hui que ses amis et ses admirateurs peuvent rendre le public témoin de leurs sentiments. Mon âme, depuis six années, en sentait le besoin et je bénis le jour qui m'en fournit l'occasion.

Le Comité de Salut public, ce phénomène politique, qui fit tant de biens, et qui ne peut empêcher tant de maux, conçoit le hardi dessein de soutenir la guerre contre tous les rois de l'Europe. Il a tout à créer, les généraux, les armées, la poudre, les armes..... Bertholet est appelé pour travailler auprès de lui, et la France entière devient une manufacture d'armes et une immense fabrique de salpêtre.

Le nom du savant chimiste est attaché à tous les faits glorieux de notre révolution; et l'histoire de l'un semble se composer des annales de l'autre. C'est à ce double titre, citoyens, que je vous en entretiens si longtemps; l'Italie offre de nouvelles moissons de lauriers à nos frères d'armes, un héros, né pour la gloire de la France et pour l'étonnement du genre humain, Buonaparte remporte des victoires, accueille les savants et veut déposer sur les rives de la Seine, ces trophées des arts que les Romains avaient enlevés à la Grèce. Bertholet traverse les Alpes et le grand général juge le savant chimiste avec autant de sagacité qu'il jugea tous ses ennemis. Il lui demande ses conseils et son amitié.

C'est à cet attachement fondé sur l'estime réciproque qu'est due la part distinguée que Bertholet prit aux préparatifs de l'expédition d'Égypte. Nos colonies, séparées de la Métropole par de vastes mers agitées, par les tourments révolutionnaires que deux cents ans d'esclavage y ont rendus plus terribles, semblaient vouloir se détacher de la mère-patrie. On ne cherche pas à les soumettre, à les rattacher à nous. Ces moyens occuperont des esprits ordinaires. Il faut des créations. On jette les yeux sur l'heureuse terre des Pharaons et des Ptolémées.

La faiblesse du Turc n'a pu l'arracher à ses avides et barbares oppresseurs. Buonaparte délivrera cette région couverte de débris et de souvenirs antiques. Il veut la féconder, y reporter les sciences et les arts qu'elle donna jadis à l'Europe, et qui, semblables aux eaux de son fleuve célèbre, paraissaient ne devoir jamais remonter vers leur source.

Il fallait, pour fonder cette nouvelle colonie destinée à les remplacer toutes, conduire une armée courageuse mais bien disciplinée, des compagnies de savans et d'artistes que devaient ignorer et le lieu et la durée de l'expédition. Sûr des armées qui avaient tant de fois volé à la victoire sous ses étendards, le grand général se repose du choix des savans sur Bertholet. Sa grande réputation, la prudence qu'il avait montrée dans les postes administratifs, tout commande la confiance et la sécurité. Notre collègue marche avec les amis des sciences et des arts; aucun ne demande où la victoire doit le conduire et fixer son séjour.

Les Mameluks sont à peine dispersés que la légion savante qui avait montré dans plusieurs occasions que le courage n'est pas étranger aux lettres chez les Français, forme un Institut, digne émule de celui de Paris. Le drapeau tricolore flotte à peine sur les Pyramides, et déjà le Caire s'enorgueillit de renfermer dans ses murs une réunion merveilleuse de savans et de héros.

Puisse notre collègue qui est l'âme de ce moderne Sérapéum voir bientôt l'Égypte entière devenue française, heureuse et instruite! Puisse-t-il bientôt venir nous aider de ses lumières et de ses conseils.

Pour nous, citoyens collaborateurs qui servons la République dans des emplois moins brillants, efforçons-nous de remplir la tâche qu'elle nous a imposée. Rappelons-nous sans cesse que ce n'est pas assez de la servir, mais qu'il faut encore la faire aimer. Rendons pour cela facile l'abord du lieu de nos travaux, que tous les citoyens qui s'y présentent soient reçus avec un égal empressement, et que l'activité règne dans nos travaux, ainsi que l'amour de la République dans nos cœurs.

Jurons, jurons tous haine à la royauté et à l'anarchie, attachement inviolable à la République et à la Constitution de l'an III.

Vive la liberté. Vive la République!

Lequel serment fut répété aux vives acclamations de tous les citoyens présents.

Et de suite le C^en^ Ferno, commandant des trois compagnies de vétérans nationaux stationnés à la Monnaie a demandé la parole et a dit :

Braves frères d'armes,

En est-il un parmi vous qui réfléchissant sur le passé, qui considérant les événemens actuels ne doive s'écrier : Qu'ils sont petits ces Rois !... Mais qu'ils sont grandement traîtres ! qu'ils sont grandement parjures !... au mépris qu'ils inspirent succède soudain l'indignation la plus méritée. Le coup est porté et la liberté triomphante foule à ses pieds l'exécrable tirannie qui périt enragée. Tout à coup les yeux sont ouverts, le corps se ranime, l'âme recouvre son énergie, en un mot, l'homme de la nature est debout et, devant lui, précipitant leur fuite, le vil mensonge, le faux prestige et tous les fantômes liberticides.

Qui mieux que vous, chers camarades, peut saisir la vérité frappante du tableau que je viens d'esquisser ? Vous avez sacrifié à l'ambition destructive des Rois, trop souvent à leur sot orgueil, même à leurs vains caprices, la première ardeur de votre jeunesse, la force de la virilité... Quel fruit en avez-vous retiré ? Relégués dans les campagnes, oubliés, anéantis dans un misérable réduit, vous a-t-il resté seulement le moyen de traîner une existence que vos fatigues et vos blessures ne pouvaient que rendre malheureuse.

Un nouvel ordre de choses paraît ; le nom de patrie frappe vos oreilles et vous êtes régénérés. Vous avez des forces à offrir : un gouvernement sage sait les apprécier et les utiliser ; tous sentent que, sans le bonheur public, il n'est pas de bonheur pour le particulier ; tous s'unissent et travaillent à l'envi pour l'établir et le consolider. Voyez comme ces hommes à qui l'on avait pour ainsi dire coupé bras et jambes, saisissent des armes, volent aux combats et remportent des victoires ; et les armées ennemies voudraient combattre des Français... qu'ils se coalisent, qu'ils se présentent innombrables, cet énorme monceau d'esclaves sera toujours foudroyé par les héros de la liberté.

Revenez ensuite dans vos foyers, rentrez dans les bras de votre famille; quelle charmante entrevue, quelle heureuse réunion. C'est une femme, c'est un enfant qui serrent l'objet chéri pour lequel ils ont eu les inquiétudes les plus tendres mais jamais pusillanimes. Comme ils sont glorieux de vos succès! Comme ils s'honorent des blessures que vous avez reçues! elles sont le gage du salut de la patrie. Je m'étends ici avec un plaisir bien sensible et j'ai pu revoir pendant quelques jours un fils unique qui depuis la Révolution n'a pas quitté le poste de l'honneur. Qu'il est heureux dans ce moment de partager avec ses camarades toute la gloire de l'armée de Rome.

Frères aussi valeureux que respectables, entretenez souvent vos enfants de vos exploits, qu'ils brûlent de marcher sur vos traces. Surtout n'oubliez pas de leur faire remarquer l'égalité placée sur la ligne de la Liberté. Ce n'est plus la cabale, ce n'est plus une caste privilégiée qui envahissent les places, elles sont réservées aux talens, aux vertus : et tel qui sous un Roi fût resté toute sa vie simple soldat, parvient dans une République aux emplois supérieurs même au généralat s'il a les moyens qui y conduisent.

Je jouis, braves camarades, de l'impression que fait sur vous ce que je viens de dire. A Dieu ne plaise que je veuille retarder un instant l'expression de votre cœur qui déjà brille dans vos yeux.

Jurons haine à la Royauté, haine à l'anarchie, jurons attachement *inviolable à la République et à la Constitution* de l'an III.

Cette cérémonie s'est terminée par les cris mille fois répétés de Vive la liberté, Vive la République, tant des Vétérans nationaux que des citoyens présens.

Signé : Mongez-Dibarrart.

NICOLAS DE BLÉGNY (1)

Le personnage, dont j'ai déjà eu l'occasion de vous entretenir dans une précédente séance (2) et avec lequel vous avez désiré faire plus ample connaissance, est à coup sûr, une des figures les plus curieuses du VI[e] arrondissement.

Il a été tour à tour, en réalité ou selon qu'il l'a dit, compagnon chirurgien; puis chirurgien-barbier; élève apothicaire; apothicaire privilégié; chirurgien des pauvres de la paroisse Saint-Cosme; chirurgien de la Reine Marie-Thérèse; procureur-syndic d'une société de sages-femmes; un des six chirurgiens privilégiés de la cour de Louis XIV; fondateur du premier journal de médecine; chirurgien du corps de Monsieur, frère du Roy; maître chirurgien à Paris; bandagiste herniaire; fondateur d'une manufacture royale de bandages; docteur en médecine de la faculté de Caen; médecin ordinaire de Monsieur, frère du Roy; conférencier; professeur dans l'art de bien faire les perruques; directeur d'un laboratoire de chimie; directeur d'une infirmerie pour les pauvres honteux; fondateur d'un almanach d'adresse, le premier Bottin; inventeur de théières, de cafetières et de chocolatières; directeur d'une maison de santé pour les malades de province et de l'étranger, de pas-

(1) Notice lue dans les séances des 26 mai et 23 juin 1899.
(2) Voir *Bulletin de la Société historique*, 1898, t. I, p. 82.

sage à Paris; chevalier de la Commanderie hospitalière de l'ordre du Saint-Esprit de Montpellier, etc.



J'ai déjà fait remarquer que notre confrère, très intelligent, très osé pour son temps, était bien quelque peu charlatan à l'occasion. Peut-être ne faut-il pas se montrer trop sévère :

beaucoup de gens ont les qualités de leurs défauts; lui, sous l'influence du milieu dans lequel il se trouvait et se sentant assez intelligent pour se créer une situation en vue, n'hésita pas à exposer davantage les défauts de ses qualités; n'est pas charlatan qui veut.

Dionis, le savant professeur d'anatomie et de chirurgie du jardin du Roi, qui n'est pas tendre pour de Blégny, non sans quelque raison, a dit cependant de lui : « Il était assez bien fait, toujours proprement vêtu, il parlait et « écrivait aisément, il était studieux, inventif et laborieux, « et s'il avait fait un bon usage des avantages naturels qu'il « avait, il n'aurait pas fait une fin aussi malheureuse (1) ».

J'ajoute que si je pouvais éviter à cet industrieux empirique du XVII[e] siècle, quelques années de purgatoire, je le ferais volontiers en songeant, qu'il est le fondateur du *premier journal de médecine,* lequel porte la date de 1679. C'est là une partie de la gloire de la médecine française et il faut en savoir gré à son auteur.

Et si j'ai tenu à rendre de suite cet acte de justice, c'est que je serai peut-être de temps en temps quelque peu sévère pour maître Nicolas de Blégny.

Où est-il né, et quand est-il né? Il n'y a rien de certain à cet égard et s'il vivait encore, il ne manquerait pas de dire que sa naissance, comme celle de tous les grands hommes, est inconnue. Quelques-uns affirment qu'il est né à Paris, d'autres le font venir au monde à Chaumont; feu mon érudit collègue Chéreau pense qu'il a vu le jour à Blégny (Haute-Marne) aujourd'hui Blézy (2). Mais le même auteur, dans son article du *Dictionnaire encyclopé-*

(1) Dionis, *Cours d'opérations de chirurgie.* Édit. 1773, p. 332.

(2) Chéreau, *Essai sur les origines du journalisme médical français,* in *Union médicale,* 1867; intéressant travail.

dique des sciences médicales, le fait naître aussi à Paris (1). Jal, dans son ouvrage si précieux, ne parle pas du lieu de la naissance de Blégny (2).

Personnellement je n'ai pas eu de chance, dans mes recherches, je n'ai trouvé ni Blégny, ni Blézy dans les dictionnaires géographiques anciens et nouveaux. On pourrait supposer qu'il a vu le jour près de Chaumont, ou dans le département, car plus tard il a vendu là d'anciennes propriétés de famille.

Quand est-il né? Les uns disent en 1652, d'autres en 1659; je penche pour 1652, en raison de la date de divers événements de sa vie.

Les parents de Nicolas de Blégny ne me sont pas encore personnellement connus. Je cherche toujours son acte de naissance, et je n'ai trouvé aucune indication rigoureuse, dans les nombreux actes de procédure que j'ai compulsés à l'occasion de ce travail. Chéreau nous dit bien que son père, Joseph de Blégny, était maître apothicaire, sa mère une bonne bourgeoise, nommée Jeanne de Villars, mais il ne cite aucun acte d'état civil, ou de paroisse, aucune date, aucun lieu. Je ne désespère pas de trouver cependant.

Ce qui est prouvé, c'est qu'il vint à Paris de bonne heure, vers 1672, et qu'il logea chez un de ses parents, bedeau, c'est-à-dire concierge des écoles de chirurgie de Saint-Cosme, établies alors dans l'ancien collège de Danville, au coin de la rue des Cordeliers, à l'endroit que traverse aujourd'hui le boulevard Saint-Michel. A en croire un factum de 1689 que j'ai trouvé dans les archives de l'école de pharmacie, de Blégny se trouvait à Paris sans

(1) *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* (Dechambre), 2e série, t. IX, 1868, p. 637.

(2) Jal (A.), *Dictionnaire critique d'histoire*.

ressources, il vendait des allumettes et une eau spéciale pour la destruction des punaises; puis il aurait été, ont dit ses adversaires, laquais d'un honnête commerçant, à la foire St-Laurent, qui le fit entrer comme concierge aux écoles de chirurgie. Malheureusement bien des registres du collège de chirurgie sont perdus; ce qui empêche de vérifier son entrée à ce collège.

Destructeur de punaises ne saurait m'étonner : il y avait déjà des punaises à Paris en 1672, je suis persuadé qu'il y en a encore et on prétend qu'il y en aura toujours.

Mais des allumettes en cette même année 1672? J'avais mis un point d'interrogation lorsque je recueillais çà et là, il y a quelques années, des documents pour la biographie de Blégny, mais mon maître Littré, répond affirmativement. Les allumettes existaient au XIV[e] siècle et Villon, si je me trompe au XV[e], répond :

> Je lui envoye ces sornettes, pour soy désennuyer;
> Combien, s'il veult, face en des allumettes (1).

Je préfère la première version pour les motifs suivants : C'est que, au dire de Dionis, de Blégny fréquente les écoles de chirurgie, aidant, tout naturellement son parent, il assiste de temps en temps aux leçons; très intelligent il ne tarda pas à devenir apprenti chirurgien, et suivit la pratique de Leduc, chirurgien renommé du temps.

A-t-il été reçu maître en chirurgie? Nous ne le croyons pas, n'ayant pas trouvé trace de sa réception. Un stage de deux ans chez un chirurgien que l'on accompagnait chez ses malades, des examens passés devant la corporation, suffisaient pour ouvrir boutique de chirurgien-barbier.

De même, en 1674, nous le trouvons élève apothicaire,

(1) Villon, *Grand testam. Legs au Sénéchal.*

puis apothicaire. Devenir apothicaire était presque aussi difficile que d'arriver chirurgien-barbier. La confrérie des épiciers-apothicaires était aussi florissante que celle des barbiers. Elle ne manquait pas de privilèges, et pour le vulgaire, l'apothicaire avait une mission de confiance : il allait en ville au domicile des riches clients avec un tablier blanc, une seringue dans un fourreau de drap ou de velours et muni de plusieurs canules soit en bois, en ivoire ou en argent, qu'il devait employer selon la position du malade, position étant prise ici pour position sociale.

En cette même année 1674, il est nommé chirurgien de la paroisse Saint-Cosme, selon un certificat de l'abbé Deprat, curé de ladite paroisse. L'église était à peu près en face des Ecoles de chirurgie, rue des Cordeliers, presque au coin de la rue de la Harpe.

De plus il se fit nommer chirurgien de la Reine Marie-Thérèse; puis procureur syndic des sages-femmes mal reçues, c'est-à-dire des sages-femmes qui ne passaient qu'un examen, soit à l'hôtel-Dieu, soit ailleurs, mais n'étaient pas reçues devant le Collège de chirurgie; la déclaration royale de 1664 qui exigeait cette formalité ayant été plusieurs années, sans être rigoureusement exécutée.

Plusieurs titres se succèdent : le voici le médecin ordinaire de la Reine. Il devait cette place à Bourdelot dont il avait fait la connaissance dans les séances de l'Académie fondée par celui-ci.

Bourdelot, l'un des médecins du Roi, et médecin du Prince de Condé était un bel esprit, intelligent, sachant l'art de flatter les grands et d'en tirer le plus d'honneurs et d'honoraires possibles. Il réunit chez lui, dans l'Hôtel de Condé, une sorte d'académie scientifique et littéraire.

cette nature d'assemblée étant fort à la mode en ce temps-là. Bourdelot jouait fort bien de la guitare, et de beaucoup d'autres choses; il était *dessinateur* autant que *musicien*, poète à l'occasion! C'est lui que Christine de Suède fit venir à Stockolm, dans le cours d'une de ses maladies et, comme il connaissait déjà l'originalité de Christine, princesse fin de siècle de son temps, il lui ordonna pour tout traitement de ne plus se livrer à aucun travail intellectuel, et de faire chanter Meibom, un savant érudit qui avait écrit sur la musique des anciens, puis de faire danser le célèbre Naudé, auteur d'un ouvrage d'érudition sur la danse de l'antiquité. Le moyen réussit et Christine de Suède combla d'or et d'honneurs le médecin français. Celui-ci revint en France pour y manger sa fortune.

En effet, il n'était pas seulement gourmand, péché capital, agréable et permis aux médecins et après tout le seul qui ne fasse de tort à personne, *il était glouton,* et il adorait les conserves de roses muscades. Un de ses domestiques ayant jeté un jour un peu d'opium dans un pot à conserves, Bourdelot qui avalait d'un seul coup tout ce qu'on lui servait fut pris d'un assoupissement intense; on voulut le réveiller à l'aide d'une bassinoire brûlante, mais elle l'était trop; la gangrène se mit au talon et il mourut trois jours après. Cette vie accidentée et cette mort inopinée me persuadent qu'il y a des gens qui ne peuvent ni vivre ni mourir comme tout le monde.

Si je me suis arrêté quelques instants sur l'un des protecteurs de Blégny, c'est qu'il habitait notre sixième arrondissement, lui et son académie (1).

(1) Pour la vie de Bourdelot consulter Moréri, *Grand dictionnaire historique*, Paris, 1759; Bazin, *Histoire de France sous Louis XIII,* Paris 1837, et la *Biographie médicale* Panckoucke, Paris 1820, t. II, p. 468.

Et quelle singulière académie que celle de Bourdelot, académie qui jouit d'une certaine célébrité, fréquentée qu'elle était par des princes, des savants et des grandes dames, dans laquelle Blégny vint lire en 1674 une dissertation sur *l'art de guérir les maladies vénériennes.* La syphilis n'a pas encore de lieu de naissance authentique on l'appelle mal français, mal italien, mal allemand selon que l'on appartient à telle ou telle nationalité, et pour mettre tout le monde d'accord, les savants seraient tentés de l'appeler mal américain parce qu'ils croient l'avoir reconnue sur des crânes préhistoriques, trouvés dans ce continent. Mais les Américains protestent et l'on se renverra encore longtemps l'honneur ou le déshonneur d'avoir vu naître la syphilis. Depuis la rédaction de cette biographie, notre confrère et ami le D[r] Zambaco-Pacha vient de lire à l'Académie de Médecine, une notice tendant à prouver que l'on a trouvé des traces de Syphilis, sur des momies datant du temps des Pharaons (1). C'est une triste affection qui n'a pas cessé d'être à la mode et que les médecins n'ont pas cessé de combattre. Le mercure était, du temps de Blégny comme il est encore aujourd'hui, le seul spécifique connu. Malheureusement on le maniait moins bien en ce temps que de nos jours et son plus grand inconvénient était la salivation. Hors, à une époque où le mouchoir de poche était encore un luxe, cette salivation ne manquait pas d'être désagréable. La dissertation de Blégny est bien faite; il conseille les sudorifiques subtils, diurétiques, liquides, décoctions des siccatives, purgatifs et le petit lait, mais on ne connaissait pas en ce temps-là les récidives à longue période du virus syphilitique et le

(1) *Bulletin de l'Académie* 1900, t. XLIV, p. 58.

seul et unique moyen de guérir aujourd'hui cette affection virulente est de ne pas l'attraper, ainsi que disait judicieusement notre maître Ricord.

Quoi qu'il en soit, de Blégny obtint du Roi un privilège pour l'impression de sa dissertation, privilège du 21 mars 1674. Il sollicita de la Faculté la permission nécessaire pour cette impression; elle est signée du 1er novembre 1676 et la notice parut signée en 1677, et non en 1673 comme l'indiquent les biographies. (1)

La Faculté lui donne dans son arrêté le titre de chirurgien ordinaire de la Reine. Il est bon de remarquer que la Faculté, en dehors des licenciés et des docteurs auxquels elle reconnaît le droit d'excercer la médecine, était obligée d'accorder ce même droit aux médecins de la maison du Roi et de la famille royale. Le choix du Roi dispensait de tout grade universitaire, mais il faut reconnaître que le Roi ne nommait guère que sur la proposition de son premier médecin. Celui-ci, dont la position était fort enviée, en tirait un bénéfice, les charges, quelles qu'elles fussent alors étant vénales. Elles rapportaient à la fois et au Trésor royal et au médecin en chef, et au premier chirurgien. D'ailleurs, la charge de médecin en chef n'était pas sans ennuis. Il fallait être courtisan et plaire à beaucoup de monde, et le journal de l'*Estoile* nous donne les termes de la démission de Petit, premier médecin de Henri IV « qui ne pouvant accommoder sa vie, ni ses mœurs, à celles de la Cour, obtint de se retirer en sa maison à Gien, aimant mieux gouverner là son compère le savetier, et boire librement avec lui, que de courtizer et gouverner les dieux de la Cour! »

(1) Voir les précieux Registres Commentaires conservés à la Faculté de médecine de Paris, 28 juillet 1674, 1er sept. 1676, XV, 722, XVI 462-489.

En cette même année 1674, Blégny eut à subir un procès désagréable à la suite d'une plainte faite contre lui par une servante qui l'accusa de l'avoir séduite; il prend l'engagement par devant notaire, de loger, nourrir et traiter la fille Brigitte Méridotte jusqu'à son accouchement, et aussi de nourrir et d'élever cet enfant, dont on n'entend plus parler.

De nouveau cette fille devint enceinte et cette fois l'enfant est baptisé le 4 mars 1675 à Saint-Germain l'Auxerrois. A la vérité il passe cette fois encore pour en être le père, bien que déjà marié; mais les cumuls de cette nature sont de tous les temps et de tous les pays.

C'est encore en 1674, que commencent les démêlés de Blégny avec les sages-femmes, ces démêlés durèrent plusieurs années et nous regrettons de ne pouvoir insérer ici les pièces de procédure mais elles sont trop nombreuses; il me suffira de dire qu'il appert du dossier, que, si de Blégny se fit nommer syndic des sages-femmes mal reçues, toujours en procès avec les sages-femmes régulières, c'est que cette position lui rapportait de l'argent, de la notoriété parmi les sages-femmes de son syndicat. Il en était le professeur et très certainement le trésorier, et sa comptabilité semble se résumer par plus de profits que de pertes (1).

En 1676 Blégny fait paraître son livre sur les hernies; il est intitulé : *L'art de guérir les hernies* « ou descentes de toutes espèces dans les deux sexes. Avec le remède du Roy, les bandages de la manufacture royale et divers autres remèdes expérimentés. Par M. de Blégny, conseiller médecin artiste ordinaire du Roy et de Monsieur, maistre du

(1) *Archives de l'École de pharmacie.* Liasses de l'ancien fonds du collège des apothicaires, documents inédits non encore inventoriés que le savant directeur de l'École M. Planchon a bien voulu mettre à ma disposition. Arrêts manuscrits 1560-1761. Reg. 32.

laboratoire et de la manufacture Royalle des bandages établie à Paris, place du collège des Quatre-Nations. Troisième édition corrigée et augmentée par l'autheur, à Paris chez la veuve Jean d'Houry, rue Saint-Jacques, devant la fontaine Saint-Séverin, au Saint-Esprit. M. D C. LXXVI. Avec privilège et approbation. Avec une planche. »

C'est un livre bien fait qui a eu plusieurs éditions. La troisième qui porte la date de 1688, a le titre suivant. *L'art de guérir les hernies* « contenant plusieurs observations curieuses et nouvelles et un grand nombre de remèdes singuliers et extraordinaires pour la connaissance et la guérison des tumeurs qui arrivent au nombril, aux aines, au siège, au scrotum et à la vulve, par les descentes et autres mouvements dépravés de l'épiploon, des intestins, et de la matrice, avec la construction, l'usage et les utilités des brayers et des pessaires à ressorts inventés par l'autheur. Chez l'autheur à l'entrée de la rue Guénégaud, près le Pont-Neuf, à l'enseigne de la Providence. »

Mais un de nos grands chirurgiens le savant Malgaigne a pensé avec raison que cette troisième édition n'était que la première, le titre seul étant modifié, avec des figures ajoutées. La deuxième édition de cet ouvrage nous est inconnue.

Blégny est certainement l'inventeur de plusieurs appareils de suspension et de contension, mais il a surtout perfectionné plusieurs appareils, inventés avant lui et il ne se hâte pas de le dire. La hernie a été de tout temps une affection très répandue; aussi le commerce des bandages a-t-il fait l'objet d'une corporation célèbre appelée : Communauté des maîtres et marchands boursiers, faiseurs de brayers. Elle a été établie par ordonnance Royale de 1598 en l'honneur de saint Brieuc, à la demande de plusieurs bonnes gens, faiseurs de bourses du pays de Bretagne.

Comme dans toutes les confréries de ce temps-là, les membres étaient tenus à diverses obligations : Messe en l'honneur de saint Brieuc chaque semaine, et « quand les frères et sœurs de la confrérie iront à de vie à trépassement stipulent les statuts, ils seront tenus de laisser à la confrérie une livre de cire ou sa valeur, etc. » (1).

Blégny, fort intelligent, on le sait déjà, avait établi une manufacture royale de bandages herniaires, et nous verrons plus tard qu'il eut le tort d'y ajouter une maison de santé.

En 1678, une aventure assez désagréable lui arrive. Les cadavres, très rares à cette époque, je parle de ceux délivrés pour les études anatomiques à la Faculté, au Collège de chirurgie et au Jardin du Roi, ne pouvaient être distribués qu'à ces trois établissements.

Blégny, qui donnait des leçons aux sages-femmes de son syndicat, avait, de concert avec un chirurgien nommé Desnoues, fait enlever le cadavre d'un enfant. La Faculté fut prévenue et envoya un huissier saisir le petit cadavre. Cet huissier, accompagné de la maréchaussée, perquisitionna chez de Blégny, et l'on finit par découvrir le petit corps dans une gouttière. Procès-verbal, procès, tout suivit son cours, et de Blégny fut condamné par contumace à la peine de bannissement, et Desnoues, condamné à être fouetté. Mais de Blégny avait des protecteurs; il était, nous l'avons dit, chirurgien de la Reine, chirurgien de Monsieur. Il appela du jugement et la peine fut réduite à une forte amende.

En 1679, il a la chance de rencontrer un fait rare qu'il publie sous le titre de : *Histoire anathomique d'un enfant qui a demeuré 25 ans dans le ventre de sa mère,* avec des réflexions qui en expliquent tous les phénomènes.

(1) Raynal frères, *Le Bandage herniaire,* Paris, 1899, p. 126.

Le cas de cette nature d'enfants qui ne veulent pas sortir du sein de leur mère, ne se doutant pas qu'ils se mettent en contravention avec les lois de leur pays, ne sont pas aussi rares qu'on pourrait le croire. Ce ne peuvent être assurément des misanthropes qui veulent donner raison au philosophe, qui a écrit un jour que : « si l'on entrait dans la vie en payant, l'on redemanderait son argent en sortant; » ce sont simplement des petits êtres mal logés, émigrés dans une partie de l'abdomen maternel à la suite d'un accident inconnu et morts à la suite d'un autre accident. S'il ne survient pas de complications, il y a pétrification.

Feu notre maître et ami le professeur Tarnier a présenté à l'Académie de Médecine, le 23 juillet 1889, un cas analogue des plus curieux. Il s'agit d'une femme de soixante-six ans qui, ayant eu deux enfants, devint grosse d'un troisième en 1855. Des malaises divers, des douleurs intolérables firent penser à une grossesse extra-utérine. Un médecin distingué, Lorain, après examen, trouva l'enfant vivant, et proposa d'ouvrir le ventre pour soulager la mère, mais en raison de la responsabilité qui lui incombait, on appela le maître accoucheur du temps, Paul Dubois. Ce dernier trouva aussi l'enfant vivant, mais il ne fut pas certain d'une grossesse extra-utérine, plutôt d'un utérus anormal; il conseilla de temporiser, espérant que l'enfant se déciderait sans doute, un de ces jours, à s'échapper de son domicile provisoire pour faire son entrée dans le monde. Cette opinion prévalut. Arrivée au terme de la grossesse, l'enfant remue outre mesure, douleurs intolérables; puis, tout d'un coup, calme parfait. La mère a l'intuition de l'agonie de son enfant. Celui-ci ne remue plus et le Dr Lorain, le lendemain, n'entend plus les battements du cœur fœtal.

Les jours suivants, point de douleurs, point de symptômes de péritonite, rien de ce qui constitue la nécessité d'une expulsion. Nélaton refuse son intervention. La santé de la femme J. devient excellente. En 1884, elle vient à Paris, va se faire examiner par le professeur Tarnier, alors le chef de l'Obstétrique française, afin de lui faire toucher son enfant, qui compte déjà vingt-neuf ans de mort intra-utérine (1).

Elle revient en 1889 voir l'Exposition et elle est présentée à notre Académie de médecine. Tous les assistants ont pu examiner cette brave femme dont la paroi abdominale est souple et amincie et l'on sent parfaitement une tumeur sans adhérences, tumeur mobile, ayant les contours d'un foetus de 8 à 9 mois. Elle est d'une dureté semblable à celle de la pierre : — c'est un lithopœdion, et il a trente-trois ans d'âge! La mère est une brave négociante retirée des affaires; elle est d'une bonne santé, non sans un peu de diabète, mais n'est nullement embarrassée de sa pétrification. On ne lui a pas caché que son cas n'est pas ordinaire, et elle en paraît toute heureuse. Voilà bien une occasion de répéter que chacun prend son plaisir où il le trouve!

Dans la même année 1679, de Blégny fonde le premier journal de médecine. Il lui donne pour titre : *Les nouvelles découvertes sur toutes les parties de la médecine.* Puis l'année d'après, en 1680, son journal s'appelle : *Le temple d'Esculape ou le dépositaire des nouvelles découvertes qui se font journellement dans toutes les parties de la médecine;* et le troisième volume, publié en 1681, porte pour titre : *Journal des nouvelles découvertes concernant les sciences et les arts qui font partie de la médecine, ou bien nouveautés journalières.*

(1) Bulletin de l'Académie de médecine, 1889. T. XXII, p. 57.

Il y a de tout dans ce petit recueil, très hardi pour son époque et qui ne manque pas d'originalité. Malheureusement de Blégny est batailleur. Il raille parfois la Faculté à propos de *la découverte du remède anglais pour la guérison des fièvres,* c'est-à-dire le quinquina, et quand on n'était point de son avis, la Faculté n'était pas contente.

Le quinquina, pas plus que l'antimoine, n'avait été accepté par la corporation médicale officielle; son origine paraissait suspecte, et il y avait bien de quoi. En 1638, un jésuite séjournant dans un village du Pérou éprouve un accès violent de fièvre intermittente. Un cacique indien qui apprend la nouvelle va le visiter et il lui promet de le guérir. Il ne lui faut pour cela qu'un cheval! Le cheval n'a pas d'autre objet que de transporter le cacique au plus tôt dans la montagne. Il rapporte une écorce qu'il fait bouillir; le père jésuite boit aussitôt cette tisane et guérit, mais cet incident historique est démenti par la diplomatie qui remplace le jésuite par la femme du vice-roi du Pérou, et il y a eu des gens malavisés pour raconter dans les ruelles de la cour de Louis XIV que la vice-reine et le jésuite n'étaient qu'un seul et même personnage en rupture de ban. On pourrait dire en rupture de robe. Quoi qu'il en soit le précieux médicament véritablement apporté en Europe par les missionnaires jésuites (on *l'appelait poudre des Pères*) ne fut pas accueilli d'emblée par la Faculté, les règlements des académies et des corporations officielles ne stipulant pas, avec raison, qu'elles doivent accepter avec enthousiasme toutes les nouveautés qu'on leur présente.

La Faculté de Paris fit donc, comme d'habitude, la sourde oreille et sans l'intervention du Roi, en 1679, qui paya à l'empirique Talbot 48.000 livres, plus une pension de 2.000 livres, la formule du remède secret qui l'avait

guéri lui, le Roi, d'une fièvre intermittente grave, le remède demeurait inconnu. Ce remède était le quinquina, un des quatre ou cinq spécifiques que possède seulement la médecine, et la Faculté finit par céder.

Tant il est vrai qu'il n'y a rien d'inutile dans la nature et que les maladies des rois servent à quelque chose. Rappelons nous le tubercule que la plupart d'entre vous apprécient, la pomme de terre. Si Louis XVI n'avait pas été visiter le champ de Parmentier, si la reine n'avait pas porté aussitôt des robes à fleurs de pomme de terre, celle-ci ne serait peut-être pas encore cultivée en France!

Mais je reviens à de Blégny. Ne doutant de rien il publie aussi dans son journal, comme chose toute nouvelle, un article le *Messager céleste* contenant les nouvelles découvertes faites dans le ciel depuis l'invention de la lunette d'approche, qui ne serait que le mémoire *Nuntius Sidereus* de Galilée, traduit par l'abbé Castettet.

Enfin il insère aussi à côté d'articles de médecine inoffensifs, des annonces plus ou moins hardies, des attaques réitérées contre la Faculté, et la *révocation des lettres* portant permission d'imprimer les Nouvelles découvertes est décidée en conseil privé du Roy le 21 mars 1682. Blégny, qui avait bien l'étoffe du journaliste un peu trop fin du XIXe siècle pour l'époque du XVIIe, ne se rebute pas. Ses *Nouvelles Découvertes* avaient été traduites et publiées à Genève par Bonet sous le titre de *Zodiacus medico Gallicus,* il se rend à Amsterdam et y commence la publication du *Mercure savant* en janvier 1684.

Il revint bientôt à Paris, accumulant inventions sur inventions. Par exemple des modèles de théière, chocolatière et cafetière, dont l'emploi est expliqué dans sa brochure ayant pour titre : *Le bon usage du thé, du café et du cho-*

colat pour la préservation et la guérison des maladies. Il se fait fabricant de perruques, et donne des conférences où il se dit professeur dans l'art de faire des perruques.

Il crée un laboratoire de chimie, en même temps qu'il publie un opuscule relatif aux *secrets pour conserver la santé;* il préconise la vente « de remèdes merveilleux, pour guérir toute espèce de maux ». Je ne veux pas insister sur sa liqueur de Jouvence qui « désopile les viscères obstrués, règle les excréments et rajeunit, les eaux odoriférantes et médicinales qui servent aux cassolettes philosophiques, pour parfumer les chambres et guérir les maladies par sympathie ». Malheureusement, tout cela se vendait en une boutique d'apothicaire dont de Blégny était titulaire dans notre VI[e] arrondissement, au coin de la rue Guénégaud, et un certain jour, que les maîtres et garde épiciers et apothicaires voulaient visiter son officine, Blégny s'y opposa, et dès lors commença une série de procès qui durèrent plusieurs années. Apothicaire privilégié du Roi et de la maison royale, il voulait se soustraire à ces visites. De plus, comme il était aussi médecin, la Faculté se ligua contre lui avec les maîtres apothicaires, de sorte qu'il devait succomber. Ce ne fut pas sans lutte ; soutenu par le premier médecin du Roi, un arrêt rendu à la requête des apothicaires ne tardait pas à être annulé à la suite d'une requête des médecins et apothicaires privilégiés et quand on l'accusait de vendre, avec réclames de charlatan, un remède pour faire mourir les *punaises,* il répondait que cela était plus méritoire que de tuer les malades, comme le faisaient Messieurs de la Faculté.

Il nous suffira de dire que, par arrêt du 9 mars 1688, Blégny fut obligé d'opter entre sa profession d'apothicaire et celle de médecin, qu'il voulait conserver les deux, ne

pas se soumettre aux examens exigés pour la seconde ; il se disait médecin de la Faculté de Caen où il avait été reçu le 8 octobre 1683 ; il dut céder et céda son officine à un sieur Armand. Cette cession ne fut pas de suite reconnue valable et il eut à soutenir d'autres procès (1).

Je n'ai pas trouvé trace de sa nomination de docteur à la Faculté de Caen. Les registres de cette Faculté conservés aux Archives départementales sont incomplets, mais il est probable que sa réception est réelle. Caen était trop près de Paris, et les procès de Blégny ont eu trop de retentissement, pour que la Faculté de Caen n'ait pas protesté.

Blégny se défend de son mieux, il était soutenu avec ténacité par Lallier, médecin du Roi, et dans une requête adressée à S. M. le 9 août 1689, il explique que « ses soins continuels pour la recherche, vérification et publication des nouvelles découvertes pour trouver un secours plus prompt que ceux que l'on a jusqu'à présent mis en usage pour soulager les malades et empêcher le mauvais effet de l'impatience que cause les longues maladies et les continuels remèdes réitérés souvent sans nécessité qui affaiblissent la nature et tuent plus de malades que les maladies mêmes » l'ont rendu l'objet de la haine des médecins (2).

En 1689, on attribue à de Blégny un ouvrage ayant pour titre : *Secrets concernant la beauté et la santé.* Paris, 1689, 2 vol. in-8.

Nous arrivons à l'année 1691, date de l'apparition d'un

(1) Voir Archives de l'École de pharmacie déjà citées et Registres commentaires de la Faculté, années 1682 à 1688.

(2) Requête au Roi présentée par de Blégny le 9 août 1689, et Factum pour Nicolas de Blégny, in-4, 24 p. (Biblioth. N[le], Recueil de Thoisy, mat. ecclésiastiques, t. 72, folio 111. — Discours offert à M. Letellier, contre Nicolas de Blégny, par Liénard, in-4, et à S. A. R. Monsieur ; sans date.

livre curieux, devenu rarissime, et qui doit être considéré comme l'origine du Bottin ; ce livre a pour titre : *Les adresses de la ville de Paris avec le trésor des almanachs, livre commode en tous lieux, en tous temps et en toutes conditions,* par Abraham Du Pradel, astrologue lionnois. Paris, veuve Denis Nion, marchande libraire sur le quai de Nesle, 1691, in-12. Cet ouvrage, dont nous avons cité des extraits dans notre première communication (1), est considéré comme le premier Bottin. La seconde édition parue en 1692 a pour titre : *Le livre commode contenant les adresses de la ville de Paris* et le *Trésor des almanachs pour l'année bissextile 1692, avec les séances et vacations des tribunaux,* par A. Du Pradel, philosophe et mathématicien. Cette édition contient 149 pages d'adresses, la première n'en contenait que 64, et cette deuxième édition a été réimprimée, avec commentaires, par Édouard Fournier. Les premières éditions, de même que la réimpression, deviennent fort rares et l'on peut dire que ce petit ouvrage, qui est un titre de gloire pour de Blégny, contient des renseignements intéressants sur la vie de Paris à cette époque (2).

Mais l'étoile de notre personnage va s'obscurcir, il transporte sa manufacture royale de bandages et sa maison de santé, dans des bâtiments situés à Pincourt, aujourd'hui rue Popincourt et, bien qu'il ait eu soin d'annoncer que « son infirmerie est composée, dit-il, d'un nombre considérable de chambres, fort agréablement situées et meublées, qui sont autant séparées et autant communicables qu'on le veut. Les malades y trouvent à tant par jour, selon leur état et par rapport à la qualité du mal, toutes espèces de secours

(1) Voir *Bulletin de la Société historique,* I, p. 82.

(2) Édouard Fournier, *Du Pradel, Le livre commode des adresses.* Paris, 1861, in-12.

sans rien tirer d'ailleurs : Chirurgiens, apoticaires, sages femmes, gens de services, remèdes ordinaires et secrets, bandages et remèdes herniaires, nourriture convenable, linge, feux, lumière. On y prend de grandes précautions sur l'administration des sacrements. Il y a des bains et des étuves médicinales » (1), des plaintes arrivent à la police. Ainsi que je l'ai déjà fait observer, les étrangers arrivant bien portant, sortaient de la maison, malades et de Blégny est arrêté en juin 1693, et conduit à la prison Fort Lévêque, rue Saint-Germain l'Auxerrois; malgré mes recherches je n'ai pu trouver trace des pièces de procédure, ni aux Archives nationales ni à la Bibliothèque de l'Arsenal.

Après quelques mois de détention, il est transféré à Angers où, fatigué désormais des plaisirs et des joies de ce monde, il se met en rapport avec l'évêque et, animé d'excellentes intentions, entreprend de faire revivre un ordre du Saint-Esprit de Montpellier. Cette commanderie, fondée en 1198, faisait vœu de chasteté, de pauvreté et d'obéissance; toutes qualités dont Blégny avait grand besoin. Elle soignait les pèlerins malades, les pauvres et les enfants trouvés. Fusionnée avec les hospitaliers du Mont-Carmel, par un édit royal de décembre 1692, elle périclitait quoique fort soutenue par des membres éminents du clergé et des notables; de Blégny s'occupe avec ardeur de l'installation à Angers d'une maison de l'ordre (2). Dans un acte du

(1) *L'art de guérir les hernies*. Ouvrage cité.

(2) Titres et authoritez pour la milice hospitalière de l'ordre ancien du Saint-Esprit, rédigé par le chevalier de Blégny et certifié par divers membres de l'ordre. (Archives nationales, 1722, M. 43. N° 5, 1692.

Voir sa note, *Fragment d'un projet d'histoire* concernant la chevalerie chrétienne. Paris, 1697,-in 4, et *Projet de l'histoire générale des religions militaires et des caractères politiques et séculiers de chevalerie*, t. I, avec privilège du Roy. Paris, 1694.

29 septembre 1698, il prend les titres de chevalier seigneur d'Authun et de Serilly, médecin ordinaire du Roi et de Monsieur, commandeur du Saint-Esprit. Il veut établir un hôpital et obtient du duc de Vendôme la permission de faire des quêtes dans la ville, mais il ne néglige pas les petits moyens d'assurer de la publicité à ses démarches, et il fait habiller les quêteurs d'une certaine façon, quelque peu excentrique, disent ses biographes. Le Conseil municipal de la ville s'émeut des allures de Blégny, on le cite à comparaître en séance du 26 mars 1699 et on l'oblige à quitter la ville.

Il voyage en Italie, séjourne quelque temps à Naples, se croyant obligé d'expliquer ses pérégrinations à en juger par un opuscule qu'il publie. Enfin, il se rend à Avignon où l'on s'accorde pour reconnaître que sa conduite fut exemplaire, qu'il acquit une bonne réputation dans la pratique de la médecine et il meurt à 76 ans, suivant un acte plus ou moins régulier, cité par Jal, ledit acte daté du 10 juin 1711; il habitait sur la paroisse de la Trinité qui était celle de la maison du Saint-Esprit. Je ne suis pas certain que cet acte s'applique à de Blégny, qui d'après des biographes locaux serait mort beaucoup plus tard.

Peu d'existences ont été aussi mouvementées que celles de Nicolas de Blégny; il faut lui savoir gré de quelques-unes de ses innovations, son journal, son livre commode, ses instruments perfectionnés, etc., et lui pardonner le reste. Sa biographie est d'ailleurs à compléter, je ne désespère pas de le faire.

D.-A. Dureau.

LA FOURRIÈRE DE LA RUE GUÉNÉGAUD

Le numéro 31 de la rue Guénégaud est représenté par une maison petite et malpropre et qui n'offre, à l'extérieur, rien de bien particulier, si ce n'est un vaste hangar, s'ouvrant, sur la rue, par une porte de fer, à claire-voie. Au commencement de ce siècle, cette maison était occupée par la Fourrière de la Préfecture de Police, et le hangar dont nous venons de parler se trouvait remiser tout un bric-à-brac de carrosserie abandonné sur la voie publique, ou bien saisi pour quelque infraction aux ordonnances préfectorales. — C'était, assurent quelques contemporains, un triste voisinage : l'odeur des étables, des écuries, des chenils, se répandait fort loin de là et n'était pas sans causer de graves désagréments; on entendait du dehors le hurlement douloureux des animaux livrés à l'exécution; à certains jours d'été même, il devenait dangereux de passer dans les parages de ce sinistre établissement : les chiens enragés y étaient conduits et parfois — l'exécution étant retardée par suite d'un doute ou de toute autre raison — il arrivait que l'animal s'échappât et causât, dans sa course furieuse, d'irréparables malheurs !

Mais la fourrière de la rue Guénégaud a eu aussi ses heures de gaieté. Les Parisiens et les chiens ont toujours manifesté les uns pour les autres un amour réciproque. Sous

la Restauration, bien plus encore qu'à toute autre époque, la mode fut aux romances sentimentales dont le chien de l'aveugle, le chien du pauvre — son seul ami, — le chien de berger faisaient tous les frais; en des vers de mirliton, les poètes célébraient la fidélité du chien, son intelligence, son courage, son désintéressement; la légende de Munito devenait populaire et l'histoire du chien de Montargis rencontrait de complaisants admirateurs. Il était donc tout naturel que les esprits se montassent, lorsque, à brûle-pourpoint, le matin du 16 juillet 1825, *la Quotidienne* publia la note suivante :

« Plusieurs événements funestes ayant eu lieu tout récemment par suite de morsures de chiens enragés, un nouvel avis de M. le Conseiller d'État, préfet de Police, invite les habitants de Paris à tenir leurs chiens muselés ou en laisse, conformément aux règlements. Indépendamment des poursuites qui seront exercées contre les contrevenants, des mesures viennent d'être prises pour la destruction des chiens vaguans et sans muselière. »

L'émotion en effet fut grande; parmi les propriétaires de chiens on s'employa à découvrir des subterfuges pour leur épargner le supplice de la muselière et la honte de la laisse; on imagina de ne les sortir que soigneusement enfermés dans des sacs. Mais cette précaution parut vite insuffisante en ce sens que l'animal ainsi dérobé à la vue de ses ennemis trouvait bon parfois de se révéler à leur attention par des aboiements plaintifs. De peu efficaces, ces précautions devinrent bientôt tout à fait illusoires et, le 17 juillet, le *Journal des Débats* dénonça, en les précisant, de nouveaux dangers :

« Depuis quatre jours, la police, justement effrayée des événements funestes qui ont été la conséquence des mor-

sures de chiens malades, a remis en vigueur les règlements sur les précautions que doivent prendre les propriétaires de chiens. Un avis leur enjoint ou de les museler ou de les tenir en laisse. Les personnes qui ne se conforment pas à cette alternative, s'exposent à voir leurs chiens assommés par les chiffonniers que la police a chargés de cette besogne, et qui sont protégés par des gendarmes circulant en assez grand nombre. Jusque-là la police n'a fait que remplir un devoir d'ordre public et même d'humanité. Mais par quelle fatalité nos administrations ne peuvent-elles pas même faire le bien sans y mêler le mal? Les nouveaux *employés* de la police recevant une somme d'argent par tête de chien, exécutent leur mission de manière à causer dans presque tous les quartiers de Paris des attroupements et rixes sanglantes. Ils essayent de pénétrer dans les boutiques et dans les maisons pour s'emparer des chiens sur lesquels ils n'ont aucun droit. Ils enlèvent la muselière aux chiens qui marchent seuls, sous la garantie de l'avis de M. le Préfet, et tenant ensuite le chien, ils gagnent à la fois le prix de la tête et la valeur de la muselière. Cette valeur est doublée depuis quatre jours; car les individus *instruits d'avance* ont accaparé toutes celles qui se trouvaient dans les boutiques. Autre manœuvre des alliés de la police! ils coupent adroitement la laisse des chiens que leurs maîtres conduisent, et se prétendent alors autorisés à les tuer. De là plusieurs rixes. Un boucher, privé de son chien de cette manière dans le marché Saint-Germain, a presque assommé de coups de bâtons le chiffonnier coupable, et, le peuple prenant parti, les gendarmes se sont abstenus d'intervenir. Dans la rue Dauphine, il y a eu ce matin deux attroupements au sujet des chiens : un chiffonnier renversé dans le ruisseau demandait grâce au

peuple : nous n'avons pu savoir de quoi on l'accusait. La rue Guénégaud présentait un attroupement semblable à ceux de la révolution. Nous avons vu d'autres rixes dans lesquelles des particuliers bien mis et d'un certain âge ont été maltraités de coups et traînés comme des malfaiteurs au bureau de police. Nous avons rencontré sur un des boulevards une femme d'un âge avancé et de l'extérieur le plus décent qui se lamentait d'avoir, à l'instant même, éprouvé l'émotion d'un soi-disant *employé* qui lui avait pris dans ses bras son épagneul et l'avait massacré à ses pieds. Non loin des Tuileries, un particulier réclamant le collier de son chien, on le lui jeta presque au visage avec une partie des entrailles de l'animal. Sans doute, beaucoup de filous et de voleurs ont pu se mêler dans l'armée de la Police; l'autorité peut-être prend déjà des mesures pour éviter ces désordres; mais nous demandons encore une fois par quelle fatalité nos administrations, dans tout ce qu'elles veulent faire, tombent dans l'arbitraire et la violence ? »

Ce tableau des malheurs dont les chiens étaient menacés était si peu fait pour calmer leurs amis que le *Moniteur*, journal grave et officiel, se trouva, le lendemain, obligé d'atténuer, sur beaucoup de points, le récit de son confrère :

« Le *Journal des Débats* contient aujourd'hui, sur la mesure qui ordonne de museler ou d'attacher les chiens que l'on promène sur la voie publique, un article renfermant des détails sur de prétendus massacres de chiens qu'il a adoptés avec une bonne foi inconcevable. Malheureusement pour le rédacteur, nous sommes obligés de lui dire qu'il n'y a pas un mot de vrai dans les différents récits qu'on lui a faits, et nous allons le lui prouver par une assertion qu'il peut faire vérifier : c'est qu'on ne paye à la fourrière

que les chiens *vivants*, et nullement ceux qui sont morts. Les gens qui sont chargés de délivrer la voie publique des chiens vaguans — et qui ne sont pas des *employés* de l'administration — ont donc intérêt à n'en tuer aucun.

« Cependant, malgré les ordres donnés et les précautions prises par l'administration, il ne serait pas impossible qu'une mesure de ce genre, dont la célérité dans l'exécution pouvait seule assurer le secret, eût entraîné quelques abus et que quelques chiens non vaguans eussent été dérobés; dans ce cas les propriétaires devaient se plaindre devant l'autorité et cette marche, plus régulière que des voies de fait, eût aussi été plus efficace dans leur intérêt et celui de la vindicte publique, qui certainement n'eût pas laissé de pareils délits impunis. Mais nous n'avons pas connaissance qu'aucune plainte ait été formée, ce qui donne lieu de penser que ces vols de chiens n'ont pas été si nombreux que le *Journal des Débats*, et comme lui, le *Courrier Français* d'aujourd'hui, le donneraient à entendre. »

Et en même temps que cette polémique s'esquissait entre le journal libéral et le journal gouvernemental, une autre, plus acerbe, se donnait libre carrière entre le même journal libéral et le journal ultra-monarchiste. Ici du moins la note comique n'était pas ménagée et si les intérêts des *cynophiles* étaient âprement défendus, ceux des ironistes ne l'étaient pas moins :

« La police a pris, cette semaine, le parti de faire un véritable coup d'État contre les chiens et, pour mesure de sûreté publique, d'envelopper toute leur race dans une proscription générale. Les chiffonniers, accoutumés à parcourir les rues de la capitale le jour et la nuit, ont été chargés de cette exécution; on leur donnait 30 sols par tête

de chien, ce qui a redoublé leur activité. Il ne leur a pas fallu trois jours pour faire disparaître un grand nombre de ces animaux domestiques. Cependant ces moyens *acerbes* ont fait beaucoup de mécontents : dans plusieurs quartiers de la capitale, le peuple s'est attroupé; quelques chiffonniers ont été maltraités par une foule furieuse; les gendarmes ont eu beaucoup de peine à rétablir l'ordre et à calmer les esprits. Un député, M. P..., qui a perdu son chien dans cette affaire, s'est montré l'interprète de l'indignation publique dans une lettre à l'autorité; il a parlé du mécontentement du peuple, de la journée du 14 juillet et peu s'en est fallu qu'il n'ait rappelé le 2 septembre. »

Le débat était grave déjà; en y insérant le nom d'un député, *la Quotidienne* assurément le passionnait encore : d'autant plus que le député visé n'abandonna pas le terrain, mais jugea à propos de se laver d'accusations propres à le rendre suspect. Ce député affichait des opinions libérales et s'appelait M. de Puymaurin. Il adressa au rédacteur du *Journal des Débats* la lettre suivante :

« Monsieur,

« *La Quotidienne*, dans son numéro du 18, mentionne, d'une manière assez légère, les scènes de désordre qu'ont occasionnés dans Paris les vols de chiens muselés ou tenus en laisse, faits par les misérables qui sont sortis de leur repaire pour gagner 1 fr. 50 par tête de chiens. *La Quotidienne* dit que M. P... etc.

« Ce M. P..., c'est moi; n'ayant pas de chien, je n'ai pu en perdre aucun. Ma lettre étant écrite le 14 juillet, il a fallu la dater de ce jour de funeste mémoire. Témoin des vexations, des vols commis par ces individus, de l'indignation qu'ils excitaient, des voies de fait qui en

étaient la suite nécessaire, des rassemblements nombreux qu'elles occasionnaient, je crus devoir en avertir M. le Préfet, dont personne mieux que moi n'apprécie les vues sages et les excellentes intentions; je crus, dis-je, devoir l'avertir qu'il était trompé par ses subordonnés; que des misérables, par des atrocités révoltantes, transformaient une rigueur salutaire en une série de vols, et que leurs haillons, leurs figures atroces et leurs propos rappelaient une époque funeste; que les rassemblements que causait leur conduite pouvaient être encouragés par la malveillance et obliger d'employer malheureusement la force armée. J'ai dû lui dire que le vrai ami du pauvre était son chien, et, que, le lui enlevant muselé, on attaquait sa propriété; enfin que ces misérables finiraient par voler et condamner à mort le guide fidèle du malheureux aveugle. J'ai ajouté que les chiens errants étant soupçonnés de rage, il était imprudent de les faire enlever et transporter rue Guénégaud, parce que ces chiens pouvaient mordre leurs ravisseurs et leur communiquer la rage. J'envoyais en même temps une note des vols et exactions commis sous mes yeux et ceux de mes voisins de la rue Guénégaud. J'étais étonné de n'avoir reçu aucune réponse, mais je ne croyais pas qu'une lettre particulière d'un député à un magistrat chargé de la sûreté publique pour lui découvrir la vérité dût être tournée en ridicule par un de ces agents subalternes qui n'aiment pas qu'on dise la vérité à leurs supérieurs. »

(*Signé :*) Le b^on^ DE PUYMAURIN,

Membre de la Chambre des Députés.

18 juillet 1825.

Ces polémiques burlesques terminent le débat public, sans d'ailleurs apporter aucune modification aux arrêtés du pré-

fet; de nos jours, M. de Puymaurin eût été chansonné dans tous les rythmes; son époque ne lui accorda pas cet honneur, et la voix du député, qui était peut-être celle de la sagesse, se perdit dans le tumulte des menaces de guerre et des cris de vengeance proférés par la race canine. Elle seule n'avait pas encore placé son mot dans le débat; elle y avait droit cependant et un certain Figaro, dont l'histoire n'a malheureusement pas conservé le nom patronymique, tint à honneur de l'affirmer. Le mot « JUSTICE » n'est vain dans aucune langue et c'était lui seul que Figaro invoquait. Fort de son bon droit, il ne craignait pas la lutte et le récit de ses malheurs suffisait à jeter l'alarme dans les chenils de la France entière.

« Un matin — ô jour de douleur — je prenais mon café près de ma maîtresse, tandis qu'elle lisait le journal : tout à coup, s'adressant à moi : « Non, Figaro, me dit-elle, tu ne seras pas victime de la nouvelle mesure que l'on emploie contre tes semblables. Hier, on en a massacré une grande quantité sous le vain prétexte que quelques-uns d'entre eux ont procuré la mort à deux ou trois misérables. Fallait-il sacrifier tant d'innocentes créatures à si peu de chose ? » J'étais de l'avis de ma maîtresse et je trouvais fort déplacé qu'on voulût ainsi détruire une partie de la race canine qui très est utile à Paris, comme chacun sait.

« Ce jour-là, malgré ses inquiétudes, j'accompagnai ma maîtresse jusqu'à l'église. En sortant de la messe elle me prit elle-même dans ses bras, ne voulant pas confier ce soin à un laquais, tant elle craignait pour mes jours. A peine avions-nous fait quelques pas que je fus arraché de ses bras, et je me sentis rouler dans un sac, sur la tête de trois oe mes semblables. Un homme ou plutôt un monstre, semblable à un oiseau de proie, s'était précipité sur moi. Il

fuyait à pas précipités malgré les cris de ma maîtresse : « Ah! rendez-le-moi, disait-elle, prenez ma bourse et me laissez Figaro!... Figaro!... Figaro!... » Bientôt je ne l'entendis plus. Je ne doutai pas alors que ma dernière heure ne fût arrivée.

« Après avoir été cahotés et froissés pendant une demi-heure, on ouvrit le fatal sac. Dieu! quel spectacle s'offrit à ma vue? Nous étions dans une salle basse; cent infortunés attendaient là le sort qu'on nous préparait.

« Chiens de bourgeois, chiens de seigneurs, caniches, épagneuls, carlins, chiens anglais, chiens turcs, tout était confondu. Tous, l'œil morne et la tête baissée, nous n'osions nous interroger.

« Que de chiens illustres je reconnais dans cette triste réunion! il me semble apercevoir le célèbre Munito, intrépide joueur de dominos, qui, malgré ses talents, ne fut pas exempt de la proscription générale.

« Et toi, trop fameux chien de Montargis, toi qui fis si longtemps les délices des habitués du boulevard du crime, devais-tu terminer ainsi tes jours!

« Mais ce qui me fut le plus douloureux, ce qui me fendit le cœur, ce fut la vue de la tendre Rosette, cette chienne que j'avais aimée jadis... Je m'approchai d'elle, en larmes et je n'osai l'interroger. Elle ne fit aucun reproche de ce que je l'avais quittée brusquement. Notre malheur commun la rendit indulgente. Elle me raconta en pleurant que, mère depuis peu de jours, on avait eu la barbarie de l'enlever aux embrassements de sa jeune famille. Dans ce moment on vint nous prendre et nous charger sur le char funèbre. Je me rapprochai de Rosette en l'engageant à supporter avec courage son triste sort.

« Le char s'arrête dans la trop célèbre rue Guénégaud.

Des cris, des gémissements se font entendre : ce sont nos frères qu'on égorge. Une jeune fille, ou plutôt une parque cruelle, tourne la manivelle meurtrière. Déjà la plupart de mes compagnons ont cessé de vivre; leurs corps gisent pêle-mêle : le fils près de son père, la fille près de sa mère, la sœur à côté du frère. Mon tour approche : je donne le baiser d'adieu à Rosette et je m'avance gravement à la mort. Ma tête touchait le perfide lacet. Un cri se fait entendre : Figaro! Figaro!... C'est la voix de ma maîtresse; elle m'a reconnu; je suis dans ses bras, elle me couvre de baisers; nous sortons de ce lieu de mort et de carnage (1). »

Figaro est un chien de Paris; par cette lettre il met au courant des horreurs qui s'y passent un ami de province; dans une partie de la lettre, qu'il eût été trop long de reproduire ici, Figaro demande à son ami de mettre à son service les ressources de son imagination et de concerter le moyen d'obtenir vengeance; le chien de province — Azor, — a trouvé un moyen énergique et il répond à son « vieux camarade ».

... « J'ai réuni aussitôt nos principaux amis et je leur ai exposé en peu de mots les dangers que courent nos frères de Paris; je leur ai peint le carnage exercé sur ces innocentes victimes. Tous, la patte sur le cœur, ont juré de venger le meurtre de nos parents et amis. Le mot « VENGEANCE » a volé de gueule en gueule; tous ont juré de partir pour Paris et d'exterminer les chiffonniers exécuteurs du décret *canicide*. Nous avons rédigé une proclamation qui a été adressée de suite à tous les chiens du canton et une souscription a été ouverte pour subvenir aux frais de la guerre.

(1) *Réponse d'un chien de province*. Paris 1825. broch. in-8°.

« En peu de jours, la souscription a été couverte de griffes et le départ doit avoir lieu incessamment.

« L'expédition sera commandée par le brave César, le dogue le plus fort de toute la contrée. On verra ensuite les Briffauts, les Milords, les Solimans, etc., enfin toute la fleur des chiens des environs. Tous ont des dents au moins de trois pouces.

« Je m'empresse de te donner avis de ces préparatifs. Préviens tes amis; ménage des intelligences avec l'ennemi. Ils arriveront peu de jours après cette lettre. Ils emportent non seulement des provisions de guerre, mais encore des provisions de bouche, pour n'être pas obligés de manger à l'auberge. Ils savent combien les boulettes sont à craindre.

« Je les vois traversant le faubourg Saint-Marceau et se dirigeant, la queue en trompette, vers la rue Guénégaud. Cinquante voix des plus fortes font la musique et les tambours. Tous les Parisiens mettent le nez à leurs fenêtres : personne n'a vu une armée semblable. On fait le siège de la citadelle, et, après un combat opiniâtre de plusieurs heures, les captifs sont délivrés et rapportés en triomphe. Les chiffonniers éperdus ne trouvent leur salut que dans la fuite. Le calme renaît et les chiens marchent dans Paris la tête haute et le museau libre. Alors les vainqueurs reviennent triomphants dans leurs foyers... Cela sera l'issue d'une campagne qui n'aura jamais eu de pareille (1). »

Par quel miracle cette croisade d'un nouveau genre ne parvint-elle pas à Paris? Les chiens de province se laissèrent-ils séduire par les chiffonniers de Paris, qui assurément ne manquèrent pas de leur faire des offres avanta-

(1) *Réponse d'un chien de province.* Paris 1825, broch. in-8°.

geuses? Nous ne voudrions pas l'affirmer sans preuves. Il est constant toutefois qu'une grande calamité épargna la capitale et que — comme c'est leur générale destinée, — toutes les prouesses finirent par *une* chanson, qui d'ailleurs fit fortune.

COMPLAINTE SUR LES CHIENNES D'AFFAIRES
DE LA RUE GUÉNÉGAUD.

I

AIR : *Approchez-vous, honorable assistance.*

O vous! Barbets, épagneuls et levrettes,
Dogues, danois, griffons et cœtera
Prêtez l'oreille à mes plaintes discrettes.
Votre repos, amis, en dépendra.
La mort menace
Toute la race;
Les chiffonniers
Préparent vos charniers.

II

AIR : *Chacun avec moi l'avouera.*

Le défaut d'éducation
Perd les chiens tout comme
Les hommes.
Oui, ce sont les chiens vagabonds
Qui nous rendent ce que nous sommes :
Ils ont mordu particuliers,
Bourgeois, commerçans et rentiers;
Leur rage partout se déploie.
On doit craindre pour ses quartiers,
Puisqu'un cheval a perdu Troie.

III

AIR : *C'est l'Histoire universelle.*

De tous les animaux connus
Qui peuplent les deux hémisphères,

Les chiens possèdent des vertus
Aussi tendres que salutaires.
Par quel hasard, en vérité,
Et par quel sinistre génie
On verrait la fidélité
Attraper la maladie!

IV

AIR : *J'ai vu partout dans mes voyages.*

Or, pour reconquérir l'estime
Des bourgeois par trop mécontents,
Chiens, mes amis, fuyez le crime;
Ne soyez pas récalcitrans.
Croyez-en mon expérience :
Restez chez vous soir et matin,
Car la niche de l'innocence
Ne craint pas le poste voisin.

V

AIR : *de Calpigi.*

On a vu des chouettes savantes,
On a vu des puces traînantes,
On a vu des dindons docteurs,
On a vu des chevaux penseurs.
Mais, dans la nation canine,
Clio, qui jamais ne badine
Nous présente de tous côtés
Des sujets de célébrité.

VI

AIR : *O Fontenay.*

De Montargis vous connaissez l'histoire.
Le chien d'Aubry vit dans vos cœurs.
Du Saint-Bernard nous partageons la gloire ;
Le chien du pauvre a fait couler vos pleurs.

VII

Air : *de la Vivandière.*

Quand, sous le feu des ennemis,
Les Français, intrépides,
Pleins d'ardeur, mêlaient à nos cris
Leurs foudres si rapides,
Au feu nous étions bravement
Pan Pan Pan Pan,
Pan Pan Pan Pan,
Au feu nous étions bravement,
Les chiens du régiment.

VIII

Air : *Et plus d'un maréchal de France.*

Ces traits si beaux que je rappelle
Doivent vous faire souvenir
Que de l'amitié le modèle
Aux lois doit toujours obéir.
La résignation console.
O chiens, retenez bien ce mot :
Que tout auprès du Capitole
Est la rue Guénégaud.

IX

Air : *Ne vous déguisez pas.*

Si pourtant des maîtres sévères
Voulaient, loin d'être sédentaires,
Vous mener à leurs rendez-vous,
Rendez-vous ;
Ne quittez jamais votre maître,
Et passant même auprès d'un traître,
Laissez-lui prendre ses ébats :
Ne vous démuselez pas.

X

Air : *du Vaudeville de l'Héritière.*

O vous, élégantes levrettes,
Ne quittez jamais l'Opéra !

Chiens Turcs ne quittez vos retraites
Que pour notre Opéra-buffa;
Dogues de la Vieille Angleterre
Ne quittez point votre quartier;
Pauvres guides de la misère
Ne quittez point votre grenier.

XI

Air : *Fanchette à son ménage.*

D'un barbet émérite
Écoutez les avis
Et de mon vieux mérite
Vous obtiendrez le prix.
Que dans la Capitale
J'entende les passans
S'écrier sans scandale :
Vivent les chiens savans!

XII

Air : *Ah! craignez donc, bergerettes,*

De ces préceptes sages
Faites votre profit;
Fuyez loin des passages,
Restez près du chenil.
Ah! craignez donc, camarades,
Camarades, craignez le crochet!
Ah! craignez donc, camarades,
La Parque vous tend son filet!

XIII

Renfermez votre zèle
Au milieu du logis;
Si l'amour vous appelle,
Chassez, chassez Cypris.
Ah! craignez donc, *etc...*

XIV

Avec des airs honnêtes
Qu'un marmiton d'enfer
Vous offre des boulettes;
N'allez pas y toucher!
Ah! craignez donc, *etc...*

L'AUTEUR AU PUBLIC.

AIR : *de la Sentinelle.*

J'ai bien vécu, j'ai suivi le destin
De maint soldat plein d'honneur et de gloire;
Si j'ai mordu dans Burgos, dans Stettin,
Seul j'étanchais les plaies de la victoire.
Qu'à la tombe où tendent mes pas
Je puisse raconter ma vie,
Et dire : « A Paris, aux combats,
J'ai sauvé citoyens, soldats :
Je suis quitte envers ma Patrie. »

La chanson s'en mêlait! Donc le rire remplaçait l'émotion et l'incident était clos. Un chien philosophe eût pu encore se livrer à des réflexions sur l'inconstance des Parisiens. Aucun cependant n'entreprit ce difficile ouvrage. Mais beaucoup — nous en sommes sûrs — poussèrent la sagesse jusqu'à mépriser assez la postérité pour négliger de lui transmettre leurs pensées. Combien d'hommes n'eussent pas eu cette grandeur d'âme!

Jacques de NOUVION.

NOTULES.

ANCIENS PLANS DE PARIS.

Nombre de membres de la Société historique nous ont demandé de publier des reproductions des anciens plans de Paris. Beaucoup ont insisté sur l'intérêt certain que présente pour notre quartier le plus pittoresque d'entre eux : celui dit de Turgot.

Nous ne pouvions hélas respecter ses dimensions et tout le monde avouera qu'il perdrait fort à la réduction. Aussi pensons-nous satisfaire ceux de nos collègues désireux de le posséder en leur rappelant que les cuivres originaux appartiennent à la chalcographie du Louvre qui en tire encore de fort bonnes épreuves pour un prix dérisoire.

L'ensemble du VIe arrondissement se trouve compris dans les feuilles 11 : *Pont-Neuf* et *Luxembourg;* 12 : *quartier de Vaugirard.*

Chacune de ces feuilles qui mesure 0^m,51 sur 0^m,81 coûte 1 fr. 50. On peut donc avoir pour 3 francs la plus curieuse, la plus pittoresque restitution du VIe arrondissement qui soit.

La chalcographie du Louvre possède encore :

Plan en perspective de la ville de Paris telle qu'elle était sous le règne de Charles IX (0,68 × 0,93. Prix : 6 francs).

Ce plan, gravé par Dheulland en 1756, reproduit la fameuse tapisserie longtemps conservée à l'Hôtel-de-Ville et que Mesdames Lepine ont récemment essayé de reconstituer.

Cette reconstitution est visible au pavillon de la Ville de Paris.

Nouveau plan de Paris et de ses faubourgs, en 1740, par La Grive (0,31 × 0,38. Prix : 2 francs).

Plan de Paris divisé en seize quartiers, donné en 1756, par Marvye (0,62 × 0,90. Prix : 5 francs).

Plan de Paris avec l'enceinte de Philippe-Auguste (0,53 × 0,64. Prix : 1 franc 50).

Expositions rétrospectives
de la Ville de Paris.

On ne saurait trop recommander aux amoureux du Vieux Paris de visiter, dans le pavillon de la Ville de Paris, installé près du Pont des Invalides, les expositions rétrospectives qui s'y trouvent réunies.

Celles de la Préfecture de Police, de la commission du Vieux Paris sont d'un haut intérêt. Mais si, ici, quelques données historiques ou archéologiques sont nécessaires pour bien comprendre, il suffit de bons yeux pour admirer les œuvres d'art des salons du premier étage.

Beaucoup intéressent le VIe arrondissement :

Par exemple :

Vue du jardin du Luxembourg prise par David d'une des fenêtres de la prison du Luxembourg.

Portrait d'Alexandre Lenoir, par le même.

Intérieur du marché Saint-Germain, aquarelles par Fontaine.

Incendie de la foire Saint-Germain, par Gabriel de Saint-Aubin, etc...

Commission du Vieux Paris.

Séance du 12 *octobre* 1899. — Don, par notre collègue M. Gillet, d'une photographie de la façade de l'hôtel du Lion, rue Servandoni. — On sait que cet hôtel servit naguère de Mairie.

Observations sur la fontaine du Marché Saint-Germain.

Séance du 7 *décembre*. — Observations de M. Gosselin-Lenotre relatives à la modification de la façade de l'École de médecine.

Rapport de M. Tesson sur la démolition des anciennes maisons portant les n°s 23 et 25, rue du Four.

Rapport de M. Sellier sur les vestiges d'un théâtre gallo-romain découverts sous le lycée Saint-Louis et la rue Racine, par M. Vacquer, de 1861 à 1864.

Le gérant : Charles Saunier.

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Mesnil (Eure).

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DU VIe ARRONDISSEMENT DE PARIS

LISTE DES MEMBRES NOUVELLEMENT ADMIS

MM.

BALUZE (Émile), *chef de service au Bon Marché,* rue de Rennes, 120, présenté par MM. Félix Herbet et Charles Saunier.

BOUDET (G.), *éditeur,* rue Leverrier, 5, présenté par MM. Ed. Rouveyre et Charles Saunier.

BOURRELIER (Henri-Jules), *éditeur, adjoint au maire du VIe arrondissement,* boul. St-Michel, 70, presenté par MM. Félix Herbet et Charles Saunier.

DEPOIN (Louis-Joseph), *président de l'Institut sténographique de France,* boul. St-Germain, 150, présenté par MM. Félix Herbet et Mathieu.

FONTAINE DE RESBECQ (comte de) Hubert-Charles-Louis, *Président du Conseil de fabrique de N.-D.-des-Champs,* passage Stanislas, 3, présenté par M. l'abbé de la Guibourgère et M. Herbet.

HAMEL (Charles), *avocat à la Cour, président du Conseil d'administration des Pompes funèbres de la Ville de Paris,* rue de Tournon, 29, présenté par MM. l'abbé Letourneau et Félix Herbet.

LAFFITTE (Jean-Paul), *publiciste,* rue Jacob, 18, présenté par MM. Félix Herbet et Charles Saunier.

LEBEL (Abbé), *professeur au Petit Séminaire N.-D.-des-Champs,* rue N.-D.-des-Champs, 19, présenté par MM. l'abbé Letourneau et l'abbé Motet.

LEMASLE (Victor), *libraire,* quai Malaquais, 3, présenté par MM. Fromageot et Voisin.

NOCQ (Henry), *artiste sculpteur,* quai Bourbon, 29, présenté par MM. Félix Herbet et Charles Saunier.

PEISSON (Ernest-Jules-Charles), *docteur en médecine,* rue Saint-Sulpice, 28, présenté par MM. Ed. Rouveyre et Félix Herbet.

RÉUNIONS DES COMITÉS

COMITÉ A. — ARCHÉOLOGIE, TOPOGRAPHIE, ANCIENS HOTELS, BEAUX-ARTS.

Président : M. HENRI BAILLIÈRE.
Vice-Président : M. PAUL FROMAGEOT.
Secrétaire : M. G. DE NOUVION.

Vendredi, 2 *mars*, 9 *heures du soir*.

Membres présents : MM. H. Baillière, Fromageot, G. de Nouvion, Felix Herbet, Laschett, Lauras, Letoula, P. Marin, E. de Ménorval, Charles Saunier, Sudre.

Le bureau sortant est réélu pour 1901.

M. Baillière adresse au Comité ses remerciements et ceux de ses collègues du bureau.

M. Fromageot continue sa communication sur la rue de Buci. Il dit qu'il espère parvenir à présenter l'historique de chaque maison. Il signale l'immeuble portant le n° 1 qui fut la propriété des peintres Hallé et de Restout qui était le gendre de l'un d'eux. Au n° 4, fut créé le Caveau, illustré par Piron, Crébillon, etc., chez le fameux restaurateur Landelle. La duchesse de Schomberg possédait le jeu de paume de la Croix Blanche. Mais l'acquisition en fut faite en 1659, d'un sieur Picot. Si donc Molière y a établi l'Illustre Théâtre en 1646, la duchesse de Schomberg n'y était pas propriétaire à cette époque.

M. Ch. Saunier donne lecture d'une monographie de la cour du Dragon, par Jules Cousin, extraite de la *Revue universelle des Arts* (janvier 1866).

Prochain ordre du jour :

M. Fromageot : la rue de Buci ;

M. Sudre : le quai Conti.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 6 *avril*, 9 *heures du soir*.

Membres présents : MM. H. Baillière, G. de Nouvion, Advielle, Bonnet, F. Herbet, Laschett, Lauras, Ch. Saunier, Sudre.

Excusé : M. Fromageot.

M. Henri Baillière remercie le conseil d'administration d'avoir fait distribuer des cartes aux membres de la Société. Cette mesure facilitera certainement, dans beaucoup de cas, leurs travaux.

M. Henri Baillière se fait l'interprète des sentiments du Comité en adressant à M. Monval l'expression des sympathies unanimes à l'occasion de l'incendie du Théâtre français et il signale l'intérêt que présente le transfert de ce théâtre à l'Odéon sur le territoire du VIe arrondissement.

M. Sudre fait une communication sur le quai Conti. Il rappelle tous les souvenirs qui s'attachent à cette partie du vieux Paris, les monuments qui y ont été édifiés depuis le Château-Gaillard qui fut occupé par Jean Dattalin dit Briochet, la Tour de Nesle, jusqu'au Palais Mazarin et la Monnaie que M. Sudre a des raisons particulières pour bien connaître. Cette communication obtient un vif succès.

M. Advielle fait un historique du commerce des livres anciens et d'occasion dans le quartier, il rappelle le souvenir de Gogué, de Née de la Rochelle, de Merlin, de Delion, de Chossonnery, de Dumoulin, de Jouy et des libraires qui eurent la spécialité des livres sur l'histoire de France, sur la Révolution et les provinces.

Prochain ordre du jour :

M. Fromageot : la rue de Buci ;

M. Advielle : Rachel et les acteurs de l'Odéon à Arras.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 4 *mai*, 9 *heures du soir*.

Membres présents : MM. H. Baillière, Fromageot, G. de Nouvion, Advielle, Herbet, Laschett, Lauras, P. Marin, J. de Nouvion, Rouveyre, Saunier, Sudre.

La séance est ouverte à neuf heures.

M. Henri Baillière offre à la Société un volume dont il est l'auteur : *Autour d'une source;* il y raconte les procès provoqués par une fontaine qui existe à Suresnes, la fontaine des Vaux d'Or, dont les eaux sont amenées dans sa propriété par une canalisation de plomb d'une longueur de 1.050 mètres. Il fait l'histoire du procès engagé en 1615, par les dames de l'Humilité de Longchamps et il retrace divers incidents auxquels se trouvent mêlés les religieux de Saint-Germain des Prés qui étaient installés à Suresnes depuis 918 et qui défendaient énergiquement leurs droits et leurs prérogatives même contre le cardinal de Gondi, archevêque de Paris.

Poursuivant son historique de la rue de Buci, M. Fromageot étudie chaque maison séparément. Le n° 3 était, en 1661, la propriété et la demeure de Claude Coquelet dont le peintre Daniel Hallé était le gendre. Le peintre Morlet y mourut le 4 août 1668. La maison passa en 1669, à la femme de Cl. Coquelet et en 1673 à celle de Hallé, qui mourut en 1721. En 1673, Claude Hallé y meurt, laissant trois enfants, dont Noël Hallé et la femme de Jean Restout. La maison fut alors vendue 30.000 livres à un marchand cordier.

Le n° 4, ancien n° 6, est mentionné en 1735 dans un partage entre les héritiers de Claude de Bailleul. En 1742, il appartenait à la présidente Portail. Le traiteur Landelle y était installé et il l'acheta en 1750, 65.000 livres. La première loge maçonnique s'y ouvrit en 1725 et fut installée par le duc d'Aumont en 1732. Le dîner du Caveau, qui compta Piron, Panart, Crébillon parmi ses membres s'y tint pendant 15 ou 16 ans à partir de 1733. En 1779, la maison fut abandonnée aux créanciers du fils de Landelle, mort insolvable. En 1790, une « imprimerie Henri IV » y fut établie par la demoiselle

Colomb, chez laquelle une perquisition eut lieu le 20 juillet 1791 à l'effet de saisir le journal de Marat, *l'Ami du peuple.*

Prochain ordre du jour :

M. Henri Baillière : la rue Hautefeuille ;

M. Fromageot : la rue de Buci ;

M. Herbet : la rue des Canettes;

M. Advielle : Rachel et les artistes de l'Odéon à Arras.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 1er juin, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Herbet, G. de Nouvion, Laschett, Jacques de Nouvion, Lauras, Paul Marin, Sudre.

Excusés : MM. Baillière, Fromageot, Advielle.

En l'absence du président et du vice-président, M. Herbet prend place au fauteuil.

M. Herbet fait une communication sur la rue des Canettes. Cette rue avait autrefois une grande importance, étant le chemin nécessaire entre l'abbaye Saint-Germain des Prés et l'église Saint-Sulpice. Plus tard, elle fut l'asile de nombreux artistes industriels, attirés dans le quartier par le voisinage de la foire Saint-Germain.

La rue des Canettes existait dès le XIIIe siècle. Elle s'appelle alors Vicus Sancti Sulpicii. Au XVIe siècle, elle est désignée « le trou punetz. » Bien que le nettoyage de ce cloaque et le nivellement du terrain n'aient été ordonnés que par un arrêt du Conseil du 22 juillet 1566, des hôtels s'y étaient élevés antérieurement, parmi lesquels celui de François de Mouseaulx seigneur de Villecoublay qui servit même à désigner la rue. Gilles Corrozet, en 1543, l'appelle rue de Viracoublé. Le plan de Mathieu Merian en 1615 l'indique sous le nom de rue des Canettes, qu'elle emprunte à une enseigne qui existe encore.

Parmi les habitants de la rue, on relève un certain nombre de brodeurs. L'industrie de la broderie paraît être une de celles qui ont été le plus représentées dans le quartier.

Prochain ordre du jour.

M. Henri Baillière : la rue Hautefeuille ;

M. Jacques de Nouvion : une cartomancienne au commencement du XIXe siècle.

La séance est levée à dix heures.

Vendredi, 6 *juillet*, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Herbet, Marin, Lauras, Laschett et Saunier.

MM. H. Baillière, Fromageot et G. de Nouvion s'étant excusés, M. F. Herbet remplit les fonctions de président et M. Ch. Saunier, celles de secrétaire.

Les auteurs des communications promises étant absents, le Comité s'entretient de faits intéressant le Vieux Paris et décide de s'ajourner au premier vendredi de décembre.

L'ordre du jour est ainsi fixé :

M. Henri Baillière : la rue Hautefeuille;

M. J. de Nouvion : une cartomancienne au XIXe siècle;

M. Laschett : la rue de Vaugirard.

La séance est levée à dix heures dix.

Vendredi, 6 *décembre,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. H. Baillière, Fromageot, G. de Nouvion, Advielle, Georges et Roger Baillière, Boudreaux, Epry, Herbet, Laschett, Lauras, Letoula, Ch. Saunier, Sudre.

La séance est ouverte à neuf heures.

M. Fromageot présente une pièce du 13 février 1790. Les syndics des marchands locataires de la foire Saint-Germain s'adressent à « Messieurs du Comité du district des Carmes » pour se plaindre du danger d'incendie que le théâtre de Monsieur fait courir aux boutiques contiguës. Il résulte de ce document que, contrairement à une opinion généralement admise, la foire Saint-Germain existait encore en 1789. M. Fromageot ajoute que cette pièce lui a été communiquée par M. R. Bonnet qui l'offre à la Société.

Sur la proposition de M. le président, le Comité vote des remerciements à M. Bonnet.

M. Henri Baillière commence la lecture d'une intéressante étude sur la rue Hautefeuille.

M. Laschett communique le commencement d'un historique de la rue de Vaugirard. Le village de Vaugirard, auquel elle conduisait et dont elle prit le nom, tira lui-même sa dénomination de Gérard de Meul, son seigneur, abbé de Saint-Germain au XIIIe siècle. On commença à y bâtir vers le milieu du XVIe siècle. Un cimetière fut établi pour la paroisse Saint-Sulpice près de la rue de Bagneux, puis transporté hors les murs, sur le chemin de Vaugirard en 1784. Ce nouveau cimetière, qui s'étendait jusqu'à la rue Lecourbe, servit jusqu'en 1824, époque de l'ouverture du cimetière Montparnasse. M. Laschett continue son étude en retraçant l'historique du palais du Luxembourg.

M. Advielle offre à la Société le compte rendu du congrès contre l'abus du tabac tenu en 1900, et la médaille frappée par la Société contre l'abus du tabac, dont le siège est dans l'arrondissement, rue Saint-Benoît. Il rappelle en même temps qu'à la fin du XVIIIe siècle, le bureau principal pour la distribution du tabac était établi rue du Cherche-Midi, no 29.

Prochain ordre du jour :

M. Henri Baillière : la rue Hautefeuille (*suite*);
M. Laschett : la rue de Vaugirard (*suite*).

La séance est levée à onze heures.

COMITÉ B. — Arts religieux, églises et couvents.

Président : M. l'abbé Letourneau.
Vice-Président : M. l'abbé Motet.
Secrétaire : M. R. Le Cholleux.

Vendredi, 11 *mai,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. l'abbé Motet, Le Cholleux, Advielle, H. Baillière, Laschett, Lauras, l'abbé Letourneau, Marin, Saunier et Sudre.

M. l'abbé Motet remplit les fonctions de président provisoire.

M. V. Advielle communique un ms. inédit de sa collection : le *Triomphe de l'Innocence,* tragédie par J.-P. Alibert, né en 1707, acolyte de l'église Saint-Sulpice. L'auteur avait dix-neuf ans lorsqu'il écrivit cette pièce.

M. l'abbé Motet donne lecture d'une étude sur : *J.-B. de La Salle et l'Instruction populaire à son époque.* Sa première école fut installée rue Princesse et il la dirigea de 1688 à 1705.

On procède à l'élection du bureau pour 1901. Il est ainsi composé : M. l'abbé Letourneau, *président*, M. l'abbé Motet, *vice-président*, M. Le Cholleux, *secrétaire.*

Ordre du jour de la prochaine séance :

M. Ch. Saunier : Prospectus original de l'eau de Mélisse des Carmes;

M. Advielle : Avis de Mabillon pour ceux qui travaillent aux histoires des monastères.

La séance est levée à dix heures et quart.

Vendredi, 8 *juin*, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. l'abbé Letourneau, l'abbé Motet, Le Cholleux, l'abbé de la Guibourgère, Hoffbauer, Laschett, Lauras, Marin, Ch. Saunier et Sudre.

M. l'abbé Letourneau remercie le Comité de l'avoir appelé à la présidence.

M. Charles Saunier fait l'historique du couvent des Carmes et donne lecture du texte d'un prospectus relatif à l'eau de Mélisse. Ce prospectus date de 1775 et sort des presses de Knapen, imprimeur installé sur le pont Saint-Michel.

M. Le Cholleux lit une communication où M. Advielle, empêché d'assister à la séance, fait connaître que Mabillon est l'auteur d'un *Avis pour ceux qui travaillent aux histoires des monastères.* Ce précieux document n'existe pas en imprimé dans les grandes bibliothèques parisiennes, mais une copie se trouve aux Archives nationales.

M. l'abbé de la Guibourgère fait hommage à la Société du

Nécrologe de Saint-Germain des Prés, par l'abbé Vanel.

La prochaine séance est remise au vendredi, 9 novembre.

Ordre du jour :

M. Letourneau : le Collège de l'Enfant-Jésus.

La séance est levée à dix heures cinq.

Vendredi, 9 novembre, 9 heures du soir.

Membres présents : M. l'abbé Letourneau, MM. Le Cholleux, Advielle, Herbet, Laschett, Letoula, Motet, Poussielgue-Rusand, Saintpère, Saunier, Sudre.

M. le président fait une lecture sur le collège de l'Enfant-Jésus.

Son fondateur fut M. de Bretonvilliers, successeur de M. Olier à la cure de Saint-Sulpice. Le Jeune de Franqueville était le gouverneur de cet établissement qui était situé chemin de Vaugirard et qui portait le nom d'Académie de l'Enfant-Jésus. M. Languest de Gergy acquit l'immeuble, en 1720, des mains de Mme veuve Le Jeune de Franqueville pour y établir ses œuvres charitables, notamment une manufacture de mousseline qui garda le vocable de l'Académie primitive.

M. Advielle donne des détails complémentaires sur le sulpicien Alibert, auteur du *Triomphe de l'Innocence*. Il portait les prénoms de Jean-Pierre, devint chanoine de Notre-Dame de Chartres en 1732 et mourut le 24 juin 1764, à Paris, rue Saint-André-des-Arts, hôtel de Hollande, où il était de passage.

M. Le Cholleux lit une note sur un legs fait par Jean Tabard, évêque de Thérouanne, en 1403, à l'église Saint-André-des-Arts.

Prochain ordre du jour :

M. l'abbé de la Guibourgère : Notes sur des matériaux, des tombes et des ossements provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Germain des Prés, rachetés ou trouvés récemment;

M. Advielle : Note sur la tombe de Jehan Chefderoy.

La séance est levée à dix heures dix.

Vendredi, 14 décembre, 9 heures du soir.

Membres présents : M. l'abbé Letourneau, MM. Le Cholleux, Advielle, de la Guibourgère, Laschett, Lauras, Motet, Saunier, Sudre.

M. l'abbé de la Guibourgère lit une note sur les tombeaux récemment retrouvés sous le palais abbatial de Saint-Germain des Prés, du côté du passage de la Petite-Boucherie.

Il offre quelques-unes des trouvailles les plus caractéristiques au Musée de la Société : notamment un tombeau admirablement conservé qui date des premiers siècles de notre ère. Des remerciements lui sont adressés.

M. Victor Advielle donne quelques détails sur la famille de Jehan Chefderoy. Elle était originaire de Limoges. Il rapproche la pierre tombale possédée par la Société de quelques autres qui ont avec celle-ci une ressemblance architecturale évidente.

Prochain ordre du jour :

M. l'abbé Motet : les assemblées du clergé au couvent des Grands-Augustins.

La séance est levée à dix heures.

COMITÉ C. — INSTITUTIONS (collèges, hôpitaux, marchés), THÉATRES.

Président : M. ALEXANDRE DE HAYE.
Vice-Président : M. GILLET.
Secrétaire : M. BONNET.

Vendredi, 18 mai, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Gillet, Bonnet, Advielle, Dureau, Herbet, Laschett, Marin et Pottet.

Lecture est donnée d'une lettre de M. A. de Haye qui est retenu par une indisposition et d'une autre de M. Fromageot demandant que sa communication sur la Foire Saint-Germain soit remise au mois de novembre prochain.

M. Gillet remplit les fonctions de président.

M. Advielle entretient le comité des maladies traitées à la Charité en 1784-85. Il analyse un manuscrit de l'époque émanant, sans doute, d'un étudiant et faisant le tableau de ce qui se passait à la Charité et spécialement à la salle Saint-Jean.

M. Dureau rappelle que l'histoire de l'hôpital de la Charité est très connue grâce aux notices de Jourdan, de Laboulbène et surtout à la monographie récemment publiée par notre collègue, M. Gillet.

Il rappelle que ce sont les religieux de la Charité qui supprimèrent le lit commun à plusieurs malades.

Prochain ordre du jour :

M. Advielle : le *Chansonnier de Saint-Germain des Prés;*
M. de Vaulabelle : Histoire de la Faculté de médecine.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 15 *juin,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. A. de Haye, Bonnet, Herbet, Laschett, Lauras, Marin, E. de Ménorval, Saunier, de Vaulabelle.

M. le président donne lecture des lettres d'excuse de MM. Gillet, Dureau et Advielle qui a joint à sa lettre une note sur le *Chansonnier de Saint-Germain des Prés.*

M. de Vaulabelle donne lecture d'une communication sur la Faculté de médecine et l'histoire de ses installations successives.

Prochain ordre du jour :

M. Advielle : note sur la fondation Barboteau à la Charité ; acte de baptême du fondateur du café Procope.

La séance est levée à dix heures quarante.

Vendredi, 19 *octobre,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. A. de Haye, Gillet, Bonnet, Advielle, Bruel, Dureau, Laschett, Lauras, Maistre, Menjaud, Pottet, Rouveyre, Saunier et Sudre.

A l'occasion d'un échange d'observations sur les restaurations faites à l'École de médecine, M. Saunier constate que, contrai-

rement à un on-dit, le bulletin de la Société n'a pris à parti, à aucun moment, M. Dupré, architecte de la Ville, chargé de ces restaurations.

Il rappelle, au contraire, de quel secours ont été pour la commission du Vieux Paris les communications faites à différentes époques par M. Dupré.

Prochain ordre du jour :

M. Pottet : liste des monuments à conserver dans le VIe arrondissement;

M. A. Dureau : la Médecine à la Foire Saint-Germain.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 16 *novembre,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. A. de Haye, Gillet, Bonnet, Baillière, Dureau, Herbet, Laschett, Lauras, Le Cholleux, Rouveyre et Sudre.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Pottet qui, ne pouvant assister à la séance, a voulu cependant signaler les édifices du VIe arrondissement, qui ont été classés par le Comité des amis des Monuments parisiens, comme devant être protégés.

M. Dureau donne lecture de la première partie d'une notice sur la Médecine à la Foire Saint-Germain : incidents, médecins et opérations, phénomènes anatomiques.

Prochain ordre du jour :

M. Fromageot : communication sur la Foire Saint-Germain;

M. Rouveyre : le théâtre Bobino.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 22 *décembre,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. A. de Haye, Gillet, Bonnet, Advielle, Dureau, Fromageot, Herbet, Laschett, Lauras, Saunier et Sudre.

M. Advielle retrace, d'après les archives de la Guerre, de la Grande Chancellerie et des documents privés, la carrière

du chirurgien d'armée Besuchet qui serait le dernier militaire décoré par Napoléon Ier. Les parents de Besuchet étaient marchands tapissiers à la Foire Saint-Germain et lui-même habita le VIe arrondissement.

M. Rouveyre présente l'acquisition qu'il a faite d'une enseigne représentant la parade du théâtre Bobino. Elle a, pendant plus d'un demi-siècle, été exposée au-dessus de la boutique d'un marchand de vin au coin des rues de Fleurus et de Madame. Il énumère la liste des études et articles qui ont été publiés sur ce théâtre et fait connaître les renseignements qu'il a obtenus grâce à l'*Intermédiaire des Chercheurs*, au mois d'octobre 1900.

Prochain ordre du jour :

M. Fromageot : communication sur la Foire Saint-Germain;

M. Dureau : Souvenirs sur Bobino;

M. Advielle : les Académies d'armes dans le VIe arrondissement.

La séance est levée à dix heures quarante.

COMITÉ D. — Histoire générale, biographies, bibliographie, iconographie.

Président : M. Ed. Rouveyre.
Vice-Président : M. Fernand Gerbaux.
Secrétaire : M. Monprofit.

Vendredi, 25 mai, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Ed. Rouveyre, F. Gerbaux, Advielle, Bruel, Dureau, Laschett, Lauras, Marin, Saunier, Sudre.

MM. Félix Herbet, Marais, Monprofit s'excusent par lettres de ne pouvoir assister à la séance, M. F. Gerbaux, vice-président, veut bien se charger de la rédaction du procès-verbal.

M. Marais joint à sa lettre le catalogue des manuscrits de la bibliothèque du couvent des Grands-Augustins de Paris, à

la fin du XIIIe siècle. Ce catalogue, qui ne comprend que 47 articles, ne semble pas avoir été connu de M. A. Franklin dans ses *Anciennes bibliothèques de Paris*.

M. Advielle signale un manuscrit aujourd'hui perdu d'une fable de La Fontaine, consacrée aux chats, qui se rattache par certains côtés à l'hôtel de Bouillon devenu plus tard hôtel de Chimay et absorbé aujourd'hui par l'École des Beaux-Arts. M. Feuillet de Conches avait vu ce manuscrit chez le baron Louis.

M. Rouveyre présente une communication sur la maison de Gaignières. Il lit à ce sujet une notice due à M. Bouchot. La maison du célèbre collectionneur se trouvait sur l'emplacement de l'immeuble portant aujourd'hui le nº 95, rue de Sèvres.

M. Bruel donne lecture, d'après les papiers du dernier prieur des Chartreux de Paris, conservés aux Archives nationales, d'une correspondance échangée de 1778 à 1781 entre Monsieur, comte de Provence, apanagiste du jardin et du palais du Luxembourg, le prieur des Chartreux et l'archevêque de Paris, au sujet d'un projet d'acquisition, par Monsieur, du terrain des Chartreux.

Prochain ordre du jour :

M. Advielle : le coq gaulois comme emblème;

M. Rouveyre : l'hôtel de Gaignières;

M. Bruel : dépenses occasionnées aux Chartreux par la fête de la Fédération.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 23 juin, 9 heures du soir.

Membres présents : MM. Rouveyre, Bruel, Herbet, Lauras, Laschett, Marin et Saunier.

MM. Advielle et Gerbaux se font excuser. M. Ch. Saunier remplit les fonctions de secrétaire.

Lecture est donnée par M. Herbet d'une communication envoyée par M. Advielle, qui résume lui-même un travail lu par M. le doyen Ducrocq, correspondant de l'Institut, à la Société des antiquaires de l'Ouest.

Il résulte des recherches de M. Ducrocq, que jamais les Gaulois n'ont eu le coq pour emblème et que le coq gaulois est une invention qui a pris corps dans la presse de 1830 et n'a d'autre origine qu'un calembour sur le mot « Gallus » qui signifie à la fois coq et Gaulois.

M. Rouveyre continue sa communication sur l'hôtel de Gaignières, rue de Sèvres. Les documents qu'il cite sont extraits du livre de M. H. Bouchot : *Inventaire de Gaignières.*

M. Bruel lit une note relative aux Chartreux et aux dépenses que leur occasionnèrent la fête de la Fédération.

Ils dépensèrent 1,485 livres et nourrirent 17 chevaux pendant 14 jours.

M. Herbet lit un article nécrologique sur M. Alfred Folly, extrait de *l'Avenir de la Dordogne.*

La prochaine réunion est fixée au 4e vendredi d'octobre et l'ordre du jour est ainsi fixé :

M. Advielle : documents parisiens des archives d'Arras;

M. le Dr Cabanès : une requête du sieur de Blégny.

La séance est levée à dix heures et quart.

Vendredi, 25 *octobre*, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Ed. Rouveyre, Monprofit, Advielle, Bruel, Dureau, Herbet, Lauras, Laschett, Menjaud, Poussielgue-Rusand, Saunier et Sudre.

M. Gerbaux se fait excuser par lettre.

M. Herbet annonce la mort de M. Jules Périn, président de la société historique : la *Montagne Sainte-Geneviève* et membre du Conseil d'administration de la Société du VIe. Le comité décide d'envoyer à la famille de notre regretté collègue, l'expression de sa sympathie.

M. Advielle analyse de nombreux documents conservés aux archives d'Arras et relatifs à des familles parisiennes.

M. le Dr Cabanès fait donner lecture d'un document rarissime, inconnu des biographes, concernant le médecin de Blégny. M. Dureau fait ressortir tout l'intérêt de la communication de son collègue.

M. Dureau donne lecture de la première partie d'une notice biographique consacrée aux médecins Procope-Couteau.

Prochain ordre du jour :

M. Dureau : suite de sa communication sur les médecins Procope ;

M. Saunier : médailles concernant le VIe arrondissement ;

M. Rouveyre : Nicolas Brazier et ses chroniques du théâtre des Jeunes Élèves de la rue de Thionville (rue Dauphine).

La séance est levée à dix heures quarante.

Vendredi, 25 *novembre*, 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Rouveyre, Advielle, Dureau, Fromageot, Herbet, Laschett, Lauras, Saunier et Sudre.

MM. Gerbaux et Monprofit se font excuser. M. Saunier remplit les fonctions de secrétaire.

M. Saunier communique une liste de médailles intéressant l'arrondissement.

M. Advielle s'est livré au même travail pour les jetons.

M. Dureau donne lecture d'une notice biographique sur les médecins Procope-Couteau.

Prochain ordre du jour :

M. Rouveyre : Nicolas Brazier et le théâtre des Jeunes Élèves de la rue de Thionville (rue Dauphine);

M. A. Dureau : les médecins naturalistes ;

M. Advielle : arrestation de Cadoudal.

La séance est levée à dix heures et demie.

Vendredi, 28 *décembre,* 9 *heures du soir.*

Membres présents : MM. Ed. Rouveyre, Gerbaux, Advielle, Bruel, Dureau, Fromageot, Herbet, Laschett, Lauras, Saunier, Sudre.

M. Monprofit s'excuse par lettre. M. Gerbaux se charge des fonctions de secrétaire.

M. Rouveyre évoque, d'après l'ouvrage de M. Brazier, publié en 1832, le souvenir du théâtre des Jeunes Élèves de la rue de Thionville, aujourd'hui Dauphine, où il occupait l'immeuble portant à présent le n° 24. Parmi les artistes connus qui débutèrent sur cette scène, on peut citer : Firmin, Fontenay, Rose Dupuis, Mme Régnier, Déjazet. Les auteurs joués le plus souvent de 1807 à 1826 au théâtre des Jeunes Élèves étaient Pelletier de Valméranges, Cubières et Nogaret.

M. Fromageot résume, à ce propos, les principaux traits de la biographie de Félix Nogaret, littérateur d'une fécondité rare, né à Versailles, mort à Paris, l'auteur de l'*Aristénète français* et du *Fond du sac*, qui fut censeur dramatique sous le Consulat et au commencement de l'Empire, après avoir été bibliothécaire de la comtesse d'Artois.

M. F. Herbet rappelle que Cubières fut maire du XIe arrondissement et que Nogaret avait rédigé un rapport sur la célébration du mariage civil dans les églises désaffectées.

M. Advielle présente une communication sur l'arrestation de Cadoudal et cite une lettre d'un témoin oculaire conservée aux Archives nationales sous la cote F7 6593. Il semble bien résulter qu'il faut, pour l'arrestation de Cadoudal, distinguer deux phases : 1° tentative infructueuse de la police, rue Monsieur-le-Prince, contre Cadoudal descendant en cabriolet des environs du Panthéon; 2° son arrestation proprement dite après la poursuite de la foule, au carrefour du Buci.

M. Advielle présente en outre les moulages des jetons concernant l'arrondissement.

M. Herbet remercie, au nom de la Société, M. Advielle de s'être chargé d'assurer ces reproductions.

Prochain ordre du jour :

M. A. Dureau : Médecins et naturalistes ayant habité le VIe arrondissement;

M. Saunier : Réclamation de dessins, aujourd'hui au Louvre, par le comte de Saint-Morys, en 1816;

M. Advielle : l'avocat Adrien Maillart.

La séance est levée à dix heures et quart.

NÉCROLOGIE

M. JULES PÉRIN.

Notre Société vient de perdre un de ses ouvriers de la première heure, un des membres de son comité, dont nous pouvions espérer longtemps encore l'utile collaboration.

Né en 1834 à Arras, Jules Périn a fait, comme avocat et jurisconsulte, une belle carrière : les lois du bâtiment n'avaient pas pour lui de secret, et il s'était acquis, dans ce genre de procès, une particulière autorité.

Simultanément il s'adonnait avec amour aux études historiques; sa passion l'avait conduit d'abord à l'École des Chartes, d'où il était sorti avec le diplôme d'archiviste paléographe : puis elle le poussait à s'associer à toutes les sociétés archéologiques des pays où il fréquentait, à les créer là où elles n'existaient pas, tant il avait d'ardeur au travail, tant il savait la communiquer aux autres. C'est ainsi qu'il a joué un rôle considérable dans les sociétés suivantes, dont plusieurs sont son œuvre propre : Comité d'études de la vallée de la Bresle, Société historique de Corbeil, Académie d'Arras, Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise, Société des amis des monuments parisiens, Comité d'études de la Montagne Sainte-Geneviève et de ses abords, etc.

J'ajoute qu'il avait été désigné par M. le Préfet de la Seine comme membre de la Commission municipale du Vieux Paris, dont il était l'un des vice-présidents.

Le double lien de confraternité qui m'unissait à Jules Périn explique comment il s'est trouvé près de moi, quand il s'est

agi de créer la Société historique du VIe arrondissement. Quoiqu'il fût avant tout attaché à notre voisine « la Montagne Sainte-Geneviève », dont il était le président, le fondateur, le corps et l'âme, il voyait avec joie la formation de sociétés similaires dans les autres arrondissements. Sa science n'était pas égoïste ; son dévouement ne se limitait pas à un quartier ; sa bonté et sa bienveillance ouvraient à tous libéralement les trésors de son expérience et notre société, lors de sa constitution, en a largement profité. Nous avons aussi conservé le souvenir de sa communication sur la construction de Saint-Germain des Prés.

A tous ces titres, la mémoire de Jules Périn nous restera toujours chère ; au nom de la Société, j'exprime à sa famille nos sentiments de triste condoléance.

F. H.

M. Jules Périn n'est pas, hélas ! la seule perte qu'ait eu à déplorer la Société historique du VIe arrondissement durant l'année 1900.

Je dois mentionner, parmi ceux d'entre nous que la mort a enlevés : M. Armand Colin, l'éditeur bien connu ; M. Louis Ratisbonne, bibliothécaire du Sénat et exécuteur testamentaire de l'admirable Alfred de Vigny ; l'antiquaire Privé, une des vieilles physionomies du quartier ; le Dr Foucart qui a publié ici même une intéressante note relative au logement de Camille Desmoulins, rue de l'Odéon ; MM. Brunel et Mathieu, attachés à la mairie du VIe arrondissement et qui aimaient Paris, non pas seulement comme fonctionnaires, mais aussi en érudits et en artistes.

Ch. S.

UNE ÉTRANGE REQUÊTE DU SIEUR DE BLÉGNY,

FONDATEUR DU PREMIER JOURNAL DE MÉDECINE

(D'après un document inconnu de ses biographes)

Dans une spirituelle notice, pleine de particularités curieuses et généralement ignorées, que le Dr Dureau, bibliothécaire de l'Académie de médecine, a lue (1) récemment devant vous, notre savant confrère fait allusion à un épisode de la vie, très accidentée, du sieur de Blégny (le fondateur du premier journal de médecine, ne l'oublions pas), sur lequel nous sommes en mesure, par bonne fortune, de fournir quelques détails complémentaires.

En juin 1693, de Blégny avait été arrêté et conduit à la prison de Fort-l'Évêque, rue Saint-Germain-l'Auxerrois. M. Dureau, qui signale le fait, ajoute qu'il n'a pu trouver trace des pièces de procédure, malgré d'actives recherches. Sans prétendre suppléer complètement à cette lacune, nous allons donner une brève analyse d'un factum que nous avons eu sous les yeux et qui porte ce titre : *Au Roy et à Nos seigneurs les commissaires deputez par Sa Majesté pour l'exécution de l'Édit du mois de mars 1693, concernant l'ordre hospitalier du Saint-Esprit.* Nous

(1) *Bulletin de la Société historique du VIe arrondissement de Paris*, janvier-juin 1900.

devons l'obligeante communication de cette pièce à l'érudit libraire-expert Auguste Voisin, qui nous a été si souvent d'un précieux secours dans nos recherches rétrospectives.

Tout d'abord ce factum nous fait connaître la date exacte de l'arrestation de Blégny : 4 juin 1693. Ses papiers avaient été saisis et mis sous séquestre. Entre autres griefs, on l'accusait de s'être mêlé, « dans des conférences qu'il tenait clandestinement chez lui tous les vendredis, d'expliquer physiquement les mystères de la religion chrétienne ». Accusation calomnieuse, puisque dans l'examen de ses papiers, au dire de l'inculpé, ne se sont trouvés que « des témoignages infaillibles de la pureté de sa foy, de la ferveur de son zèle et de la droiture de ses intentions ». Au surplus, on n'avait qu'à lire le texte de son testament, pièce qui n'était pas destinée à la publicité, celle-là, pour trouver une preuve certaine « du bon état de sa conscience et de la juste résolution qu'il a prise de vivre et mourir dans les plus saintes maximes de la doctrine chrétienne, catholique et romaine ».

De Blégny prétend, au reste, que, dans ses conférences, il n'a traité de rien autre chose que des « secrets de la médecine ». Ces conférences ont été tenues, à portes ouvertes pendant plus de quinze ans. Les « nouvelles découvertes, concernant la connaissance et la guérison des maladies », ont été les seuls sujets qu'il se soit permis d'aborder, conformément aux ordres de S. M. et de M. Daquin, premier médecin du Roi.

Mais on avait fait à notre aventurier un reproche plus grave : celui d'avoir institué des conférences dans sa maison de Popincourt (1), au faubourg Saint-Antoine, et

(1) Cf. la *Chronique médicale*, du 15 sept. 1900, p. 568.

d'en avoir chargé plusieurs ecclésiastiques, en révolte contre l'autorité de l'Église. En réalité, Blégny avait loué une partie de sa maison de santé à un certain abbé des Housseaux, qui pouvait n'être pas, en effet, très orthodoxe. Mais le propriétaire devait-il être rendu responsable des opinions de son locataire? Et quel locataire! un monsieur, « qui avait furtivement enlevé ses meubles, après avoir causé dans sa maison un scandale extraordinaire! » « La condition des seigneurs et des propriétaires serait bien malheureuse, observe judicieusement l'inculpé, s'ils étaient responsables de la conduite de leurs fermiers et de leurs locataires; nul ne voudrait acquérir à cette condition. »

Jusqu'ici, de Blégny n'a énuméré que les griefs accessoires; le véritable motif de son arrestation nous semble plutôt être le suivant, dont il aura plus de peine à se justifier.

Les ennemis du sieur de Blégny l'accusaient d'avoir fait construire une maison hospitalière sans permission, et d'y avoir, de son autorité privée, fait édifier une chapelle.

L'hôpital en question, nous le connaissons déjà : c'est la maison de santé de Popincourt, dont il a été parlé. De Blégny en avait fait don à l'Ordre hospitalier du Saint-Esprit (dont il se disait « chevalier bienfaiteur et officier capitulaire »), en faveur des soldats des troupes de S. M. et des « pauvres de l'un et de l'autre sexe affligez de toutes les espèces de Ruptures et Décentes. »

Quant à la chapelle dont on lui reprochait la création, c'était « un grand corps de bâtiment » qu'il avait fait construire dans la basse-cour de sa maison « pour y dresser son laboratoire ». Jamais il n'eut l'intention de

faire servir ce bâtiment au culte. C'est tout au plus si, à deux reprises différentes, on y avait dressé le reposoir lors de la fête du Saint Sacrement. « Mais il y a bien de la différence entre un reposoir qui se fait et se défait seulement une fois chaque année, et une chapelle hospitalière, qui doit être d'un continuel usage. »

Ce n'est pas la première fois, de Blégny en convient, qu'on s'était préoccupé de ses manigances dans son établissement pseudo-hospitalier du faubourg Saint-Antoine.

Dès 1689, il avait été condamné à cent livres d'amende, avec défense de récidiver, pour avoir tenu dans ladite maison de Popincourt une infirmerie publique et avoir hospitalisé un grand nombre de malades. La police avait opéré une perquisition et il avait été reconnu que cette infirmerie publique était une pension privée, et que son propriétaire n'y exerçait d'autres œuvres hospitalières que celle « de donner sa table tous les dimanches à douze pauvres du voisinage, et de distribuer tous les matins quelques remèdes efficaces aux infirmes nécessiteux et estimés qui requéraient son assistance ».

Nous avons jusqu'à présent suivi, sur le factum même, les chefs d'accusation complaisamment énumérés par « le suppliant ». Mais il en est un qui les résume tous, et dont, loin d'être offensé, il est bien près de tirer vanité.

« On m'a accusé de faire tous les métiers, dit presque en propres termes de Blégny; eh! bien, je m'en flatte! J'ai pratiqué quelque temps la chirurgie et j'ai vendu des drogues; j'ai travaillé dans les laboratoires de chimie aussi bien que dans les amphithéâtres d'anatomie; j'ai pratiqué les accouchements, et j'ai réduit les os fracturés; j'ai traité les hernies et les hémorrhoïdes; les maladies des femmes et autres sortes d'indispositions. Ce n'est pas là faire toutes

sortes de métiers, c'est seulement — goûtez le *distinguo !* — à l'exemple d'Hippocrate, de Galien, de Gui de Chauliac, d'Aetius... et autres auteurs très célèbres, avoir pratiqué l'art de guérir dans toute son étendue, comme le devraient faire tous ceux qui s'en mêlent. »

Qu'on n'aille pas objecter que la médecine n'a été divisée en plusieurs parties que parce qu'une seule d'entre elles suffit à occuper la vie d'un homme! Est-ce que les grands médecins d'autrefois se sont spécialisés? Est-ce qu'actuellement encore — nous sommes au XVIe siècle — à Rome, Padoue et autres lieux, on ne délivre pas des diplômes de médecin-chirurgien? Est-ce qu'en Angleterre, les accouchements contre nature sont faits par d'autres que par des médecins?

« Il n'aurait pas été nécessaire de faire des opérateurs, — c'est de Blégny qui parle, — s'il y avait toujours eu partout d'habiles chirurgiens, et l'on sçait d'ailleurs assez combien de malheurs ont été causez par le qui-pro-quo et par l'avarice des apothicaires, et encore par l'ignorance et par l'imprudence des chimistes, pour engager les vrais médecins à préparer les remèdes qu'ils prescrivent, comme font à Paris ceux qui sont extraordinairement appelés dans les maladies désespérées, et qui font si souvent des coups de maîtres, après que les autres ont inutilement employé toute leur industrie. »

Mais de Blégny ne s'en est pas tenu à exercer toutes les branches de l'art médical; il a aussi vendu des livres! Cet apothicaire-chirurgien-barbier-accoucheur était doublé d'un libraire! Il a vendu *ses* livres, il en convient, mais il s'était, au préalable, muni de plusieurs privilèges qui lui donnaient le droit de le faire. Les libraires ont eu le bon goût de ne pas le tracasser outre mesure; on n'en

peut dire autant des médecins qui ont juré son déshonneur et sa perte. Ils lui ont fait des procès « comme à plaisir »; lui ont fait subir les vexations les plus odieuses et les plus répréhensibles. Heureusement il leur a résisté et, victorieusement, il peut le proclamer.

Après tout, pourquoi lui reprocherait-on d'avoir fait plusieurs métiers? Et alors même que ne s'étant pas bien trouvé d'un métier, il en aurait fait un autre! ou bien que, pour n'avoir pu vivre honorablement d'un seul, il en aurait fait deux à la fois, avec des titres valables? N'est-ce pas le célèbre la Mothe-le-Vayer, qui a recommandé de mettre plus d'une corde à son arc « pour tourner la voile selon le vent et tirer profit de tous les accidens qui peuvent arriver dans le cours de la vie?... « La fortune est ennemie des conseils réglés et de toutes les conduites de la Sagesse, a dit Clément d'Alexandrie, et on ne saurait faire pis que de se proposer une seule route et une fin unique pour toute la suite de ses jours. »

En réalité, c'est la jalousie qui a dicté toutes les insinuations sous lesquelles on a voulu faire succomber un homme dont on redoute l'influence. C'est encore par le même sentiment, bas et mesquin, qu'on a reproché à de Blégny d'avoir usurpé les titres dont il se pare.

Jamais pourtant nul n'y eut plus de droits. Et il fait valoir, à l'appui de ses prétentions nobiliaires, qu'il a exercé la chirurgie militaire à la suite du sieur maréchal de la Meilleraye et dans le régiment des gardes françaises de S. M., et que d'ailleurs il exerçait encore récemment la chirurgie hospitalière « en l'une des maisons de l'Hôpital général et chez les pauvres honteux de la Charité de St-Côme ». Et puis, n'est-il pas issu « de parents nobles et charitables », et n'a-t-il pas eu pour père « un

homme, célèbre dans la médecine dont il fait profession ? »

N'a-t-il pas occupé successivement les charges de chirurgien ordinaire de la Maison de la Reine, de chirurgien de la cour, Conseils et Suite de S. M., de premier chirurgien de la reine d'Espagne, de chirurgien ordinaire du corps de Monsieur, et enfin de premier-juré commis aux rapports de chirurgie? Il peut encore revendiquer d'autres titres : N'a-t-il pas fait des démonstrations publiques d'anatomie et d'opérations de chirurgie? N'a-t-il pas tenu des conférences « à portes ouvertes » les vendredis de chaque semaine? Et les nombreux livres qu'il a écrits, et les machines et instruments divers qu'il a imaginés, pour le soulagement des malades, ne doivent-ils compter pour rien? Et le diplôme de docteur en médecine, conféré par la très célèbre Faculté de Caën, *dès le 8 octobre 1683*. Nous n'avons, il est vrai, sur ce dernier point que l'affirmation de l'intéressé; peut-être un jour sera-t-il donné à un chercheur heureux de contrôler ses assertions.

De Blégny rappelle encore (car c'est un véritable exposé de titres, qu'il nous soumet sous prétexte de justification par trop apologétique), qu'il a obtenu un privilège perpétuel pour la composition du *Journal de médecine*, un autre pour l'établissement d'une Manufacture royale de bandages à ressorts, et de plusieurs autres instruments chirurgicaux qu'il avait inventés. Peu après, il a été gratifié du brevet de médecin de Monsieur, « ce qui, dit-il, le mit dans tous les droits des médecins de Paris ».

Pourquoi se serait-il inquiété de se pourvoir de titres, étant pourvu de tant de dignités? Par le fait seul qu'il était médecin, n'était-il pas suffisamment anobli? Les médecins ne sont-ils pas les plus nobles d'entre les Doc-

teurs? « La médecine n'a-t-elle pas été exercée et recommandée par Jésus-Christ, par un grand nombre de saints et de saintes, par les papes, par les empereurs, par les rois, par les cardinaux, par les prélats, par les princes, par les seigneurs particuliers et par les autres puissances ecclésiastiques et séculières ? Un très grand nombre de docteurs en médecine n'ont-ils pas donné des marques effectives et mémorables de leur piété et de leur charité par les pieuses fondations qu'ils ont faites, par les livres de théologie qu'ils ont composez et par les dignitez qu'ils ont acquises dans l'Église : les premiers honneurs leur ont été conférez par presque toutes les nations de l'Europe, et plusieurs sont parvenus, non seulement aux titres de chevaliers et de commandeurs, mais même à la dignité de grands maîtres de quelques ordres militaires et entre autres de la Religion hospitalière du Saint-Esprit. »

Des précurseurs aussi illustres dispenseraient de tout commentaire, mais de Blégny aime à paraphraser et il s'étend longuement sur les prétendues calomnies de ses dénonciateurs. Fort immodestement, il se compare à Démocrite, à Hercule, à Alexandre, à Auguste, à Tibère, à Titus, aux empereurs Théodose, Arcadius et Honorius qui, loin de se venger des injures, les méprisaient ou même en récompensaient les auteurs. Selon l'esprit de Jésus-Christ, conclut-il, « on ne doit pas se mettre en peine du fœtus (*sic*) qui est dans l'œil de son prochain, pendant qu'on a une poutre dans le sien. »

Mais si de Blégny cite à propos l'Évangile, ce n'est pas qu'il s'en inspire. Il a été indignement accusé de méfaits; il réclame justice. Il aurait personnellement méprisé l'injure; mais, pour l'honneur de sa famille, il exige une réparation et une réparation en rapport avec le dommage

causé. « Tout homme de cœur, dit-il, dans sa langue imagée, doit avoir une dent de sanglier pour se défendre de l'ignominie. La Colombe avec sa douceur et la Fourmi avec sa faiblesse, ne laissent pas d'avoir leur petite bile... On ne peut pas ôter à l'homme un droit qui luy est naturel, dont il jouit en commun avec le reste des animaux sur lesquels il exerce une sorte d'empire, et qui est d'ailleurs autorisé par les Loix divines et humaines... »

Pour ces motifs, comme on dit au Palais, le requérant demandait à ce qu'il lui fût alloué de forts dommages et intérêts, et, particularité probablement unique dans les annales judiciaires, il terminait son factum ou, pour mieux dire, sa requête au roi par cette prière, modèle d'adulation et de basse courtisanerie :

« Pere Eternel, qui avez commis à la direction de nos mœurs, la Piete, la Sagesse et la Justice, sous l'auguste Caractere du plus grand Roy qui fût jamais; soûtenez nostre zele en protégeant sa Religion, assurez nos esperances en confondant ses ennemis : Vous, Seigneur, qui avez armé son bras pour chasser l'Heresie de la terre de vos Elûs; et qui occupez sa valeur depuis plus d'un demisiecle, à la défense de vos Autels et à l'exaltation de la vraye Foy; mettez la dernière main à son entreprise; prêtez lui, Seigneur, votre assistance; terrassez les Monstres épouvantables qui s'opposent à votre gloire; ils ne l'attaquent que pour tenter sa fidelité; ils ne le combattent que pour ébranler sa constance; ils ne cessent point de le solliciter contre vos interests; ils luy offrent à chaque instant de nouveaux Triomphes et de nouvelles Couronnes; il pourroit prétendre à l'Empire de l'Univers, s'il vouloit abandonner votre cause. Il est inutile, Seigneur, de tenter plus longtemps sa ferveur; elle a soûtenu

les plus fortes épreuves; elle a excité contre Luy la rage et la fureur de vos ennemis. Il est tems, Seigneur, de les disperser; il est tems de signaler votre puissance et de multiplier les forces que vous luy avez mises en main; afin qu'en terminant des Travaux et des Exploits inouïs, par une Victoire qui n'eut jamais d'exemple, il jouïsse dans toute l'étendue des Années de Nestor, et dans le bonheur du Repos et de la Paix, de la Gloire immortelle qui luy est préparée; et que ses Sujets vivement penetrez des miracles operez par son entremise, des prodiges de sa vie et des merveilles de sa longue et constante prosperité, conspirent unanimement à glorifier vostre nom dans le Tems et dans toute l'Eternité. »

Nous ignorons quel fut le sort de cette étrange et mystique requête; mais il est à croire que le monarque ne se laissa point prendre à une flagornerie aussi peu feinte, et que la procédure suivit son cours.

De Blégny n'était pas homme à s'arrêter en si beau chemin. A peine relâché, il recommençait ailleurs ses exploits, jusqu'au jour où la Parque cruelle vint trancher les fils d'une existence qu'on ne saurait nier avoir été laborieusement, sinon toujours honnêtement remplie.

Dr Cabanès.

LES JETONS DU VIe ARRONDISSEMENT

Les *Jetons* du VIe arrondissement sont peu nombreux. Nous n'en connaissons que neuf, dont voici la description :

Saint-Germain des Prés.

1. — LVDOVICVS. MAGNVS. REX. N. Buste tourné à droite.

℟ HOSPITIVM. REGIBVS. Monument surmonté d'une couronne royale. CASIM. POL. REX. ABDIC. REG. IN. GAL. EXCIP. — Bronze.

Saint-André des Arcs.

2. — ELEO. MARIÆ DES BOIS DE ROCHEFORT PASTORI CARISS. Du Vivier. Buste tourné à gauche.

℟ INTELLIGIT SUPER EGENUM. Groupe de la Charité. S. ANDREÆ AB ARC. ÆDITUI. 1779. — Bronze. Très rare.

3. — ✠ M. LE | CURÉ DE ST-ANDRÉ | DES-ARCS. ✠

℟ PAIN ✠ DE ✠ QUATRE LIVRES. ✠. — Bronze. Très rare.

Saint-Cosme et Saint-Damien.

4. — SAINT COSME ET SAINT DAMIEN. Les saints, debout, tenant à la main un ciboire.

℟ Dans le champ : MARGUILLIERS | DE SAINT | COSME. — XVIIIe siècle. Argent. Très rare.

Saint-Sulpice.

5. — DISPERSIT DEDIT PAUPERIBUS. Marguillier distribuant des secours. HOR. PUB.



1. Jeton de Saint-Germain des Prés. (Advielle 1.) — 2. Jeton de Saint-André des Arcs. (Advielle 2.) — 3. Jeton de Saint-Cosme et Saint-Damien. (Advielle 4.) — 4. 5. 6. Jetons de Saint-Sulpice. (Advielle 5. 6.)

℞ Dans le champ : LES | COMMISSAIRES | DES | PAUVRES | DE ST-SULPICE | 1713. — Argent et cuivre.

6. — DAT ESCAM ESURIENTIBUS. Groupe. LES COMMISSAIRES DES PAUVRES | D. ST-SULPICE | 1756.

℞ CURAT CUSTODIT ET ORNAT. Dans le champ : Tabernacle et objets religieux. LES MARGUILLIERS | D. ST-SULPICE | 1756. — Argent et Cuivre. Rares.

7. — LVD. XV. REX. CHRISTIANISS. Buste tourné à droite.

℞ Dans le champ : un Saint Sacrement, accompagné des lettres SS. CONFRAIRIE DE | ST-SULPICE. JUIN | 1762. — Argent.

8. — LUDOV. XVI. REX CHRISTIANIS. Tête tournée à droite.

℞ Même revers. CONFRAIRIE | DE ST-SULPICE. JUIN | 1762. — Bronze.

Chartreux.

9. — ✠ S. LVDOVICVS. CARTVSIE. PARISIĒSIS. FV̄DATOR. Saint Louis, assis, tenant des sceptres à la main.

℞ ✠ CŌ PVTATIO. DILATA. ML̄TA. FACIT. OBLIVISCI. Fleur de lis dans le champ. 1574. — Cuivre. Très rare.

Ces *jetons* font partie de la superbe collection de M. E. Richard, qui a bien voulu nous permettre de les faire mouler pour notre Société.

A sa collection appartiennent aussi deux cadres en bois noir, cintrés par le haut (H. 0,36, L. 0,23), rappelant la fondation de l'hôtel des Monnaies.

Le premier cadre renferme l'inscription ci-après, tracée avec goût, en lettres or, sur papier vert :

INSCRIPTION

GRAVÉE SUR UNE TABLE OU
PLAQUE DE CUIVRE, MISE SUR UNE
BOËTE DE BOIS DE CEDRE, DÉPOSÉE SUR
LA PREMIÈRE PIERRE DU BATIMENT DE
L'HÔTEL DES MONNOIES, CONSTRUIT SUR LE
TERREIN DE L'ANCIEN HÔTEL DE CONTY,
QUAI DE CONTY, LE 30 AVRIL 1771.

LUDOVICUS DECIMUS QUINTUS,
REX CHRISTIANISSIMUS
SUISQUE CARISSIMUS,
OFFICINÂ MONETÆ,
EX VETUSTIS ÆDIBUS, HAS IN NOVAS ÆDES
COMMODIUS, MAGNIFICENTIUSQUE
TRANSLATÂ
PRIMUM LAPIDEM POSUIT,
DIE XXX, MENSIS APRILIS, ANNO D. MDCCLXXI.

QUAM VICEM, ABSENTE REGE, JOSEPHUS
MARIA TERRAY, INTER REGNI MINISTROS
ALLECTUS ORDINARIUS, IN REGIO CONSISTORIO
CONSILIARIUS, ÆRARII PRÆFECTUS, JUSSU
AC NOMINE REGIS IMPLEVIT.

CE TABLEAU A ÉTÉ FAIT PAR LES SOINS DE M. DESCHAMPS, TRÉSORIER GÉNÉRAL
DES MONNOYES.

Le second cadre a pour titre : « Tableau des médailles et espèces d'or, d'argent, billon et cuivre, contenues dans une boëte de bois de cèdre, déposée sur la première pierre du bâtiment de l'hôtel des Monnoies, construit sur le terrein de l'ancien hôtel de Conty, quai de Conty, le 30 avril 1771. » Au-dessous sont renfermées les empreintes, figurées en relief, de vingt et une pièces qui avaient alors cours.

Le Musée de la Monnaie possède en double exemplaire ces deux tableaux, dont il fut fait un certain nombre pour être distribués.

Victor ADVIELLE.

CATALOGUE DE LA BIBLIOTHÈQUE DU COUVENT DES AUGUSTINS DE PARIS

A LA FIN DU XIIIe SIÈCLE.

Il nous a paru intéressant de reproduire la liste suivante, extraite d'un manuscrit de la fin du XIIIe siècle. (N° 627 de la bibliothèque Mazarine.) C'est le compte rendu d'une sorte d'inspection de la bibliothèque des Augustins, faite vers l'époque où ils s'installèrent au bord de la Seine, en 1293.

Visitavit frater Henricus, Parisiensis vicarius generalis, librariam, die sabbati post festum sancti Matthei, et invenit libros inferius scriptos :

Libri Salomonis cum glosis.
Duodecim prophete cum glosis.
Matheus et Marcus in uno volumine, glosati.
Item, liber Salomonis glosati.
Primus, secundus, tertius, quartus Petri.
Summa Altissiodorensis.
Breviarium scolarium.
Majores divinationes Hugutionis.
Dusparia hystoriarum scolasticarum.
Vocabula Britonis.
Libri XX etimologiarum Ysidori.

Originalia Augustini de fide ad Petrum, cum quibusdam aliis originalibus.

Item Augustini de pastoribus et omnibus, cum quibusdam aliis.

Quoddam volumen de moralibus beati Gregorii, super Job.

Tractatus domini episcopi Marcilie.

Quædam medietas biblie.

Quædam distinctiones super psalterium.

Liber de dyademate monachorum, cum quibusdam aliis.

Summa Tancreti.

Quartus liber Summarum.

Pharetra, cum quibusdam multis aliis.

Tractatus de confessione, cum multis aliis.

Summe feriales cancellarie parisiensis.

Distinctiones et sermones et summa Jacobi de Vitriaco.

Explanationes Hamonis super epistalas (sic) Pauli.

Questiones super libros Sententiarum.

Duo priora interpretum biblie.

Item summa propositini.

Liber hymnorum cum augorismo.

Item sermones de omnibus sanctis anni.

Item liber sancti..... et meditationes Bernardi, cum multis aliis.

Medietas pars psalterii glosati.

Item quidam quaterni glosati psalterii.

Johannes, cum glosis.

Quidam quaterni distinctionum.

Item quædam instructiones predicandi.

Item quædam concordantie parve.

Item quidam quaterni distinctionum.

Item quædam quæstiones. Generalis Summa.
Item vetus testamentum et flores [ejusdem].
Item quædam postille super librum Judicum.
Quidam liber de medicina.
Item quædam summa dictaminum.
Jordani pars summe viciorum.
Item Lucas, cum glosis.
Item summa quæ incipit : Dominus judex.
Item quidam quaterni, simul ligati, qui incipiunt : liberalitas et labor in infirmos...

Paul MARAIS.

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES FAITES SOUS LE PALAIS ABBATIAL DE SAINT GERMAIN DES PRÉS.

M. l'abbé de la Guibourgère, curé de Saint-Germain des Prés et vice-président de notre Société, veut bien nous communiquer le procès-verbal des découvertes archéologiques faites sous le palais abbatial de Saint-Germain des Prés.

Les fouilles ont été dirigées par M. Nizet, architecte du gouvernement et auteur du présent document.

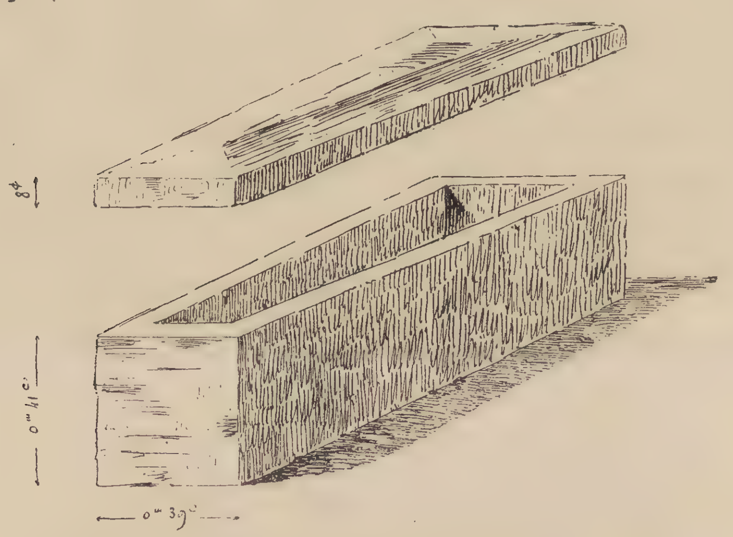
Les travaux récemment commencés pour l'appropriation du palais abbatial de Saint-Germain des Prés (1) à sa nouvelle destination, ont amené un certain nombre de découvertes archéologiques intéressantes dont quelques-unes aideront à la reconstitution graphique de l'état ancien de l'Abbaye; d'autres, notamment celle de plusieurs tombes des premiers âges du christianisme, confirment la légende qui veut que, dès avant la fondation de l'Abbaye par saint Germain, évêque de Paris, cette région ait servi à la sépulture des chrétiens, après la destruction d'un temple consacré à Isis. Dom Bouillart, parle de ce temple

(1) Ce palais, acquis dans ces dernières années par M. de la Guibourgère, curé de Saint-Germain des Prés, est maintenant la propriété d'une société civile anonyme.

dans son excellente *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain des Prés* (1).

Le nombre des cercueils plus ou moins endommagés, mis à jour par les fouilles, est de 26, parmi lesquels trois, qui ont moins souffert, ont été entourés de planches et pourront être conservés après une légère consolidation.

Ces 26 cercueils sont en plâtre moulé, leurs parois ont environ 8 centimètres d'épaisseur; leurs dimensions peu variables sont d'environ $1^m,87$ de longueur, $0^m,57$ de largeur à la tête, $0^m,32$ de largeur aux pieds et $0^m,35$ de profondeur, toutes ces mesures prises à l'intérieur (voir croquis).



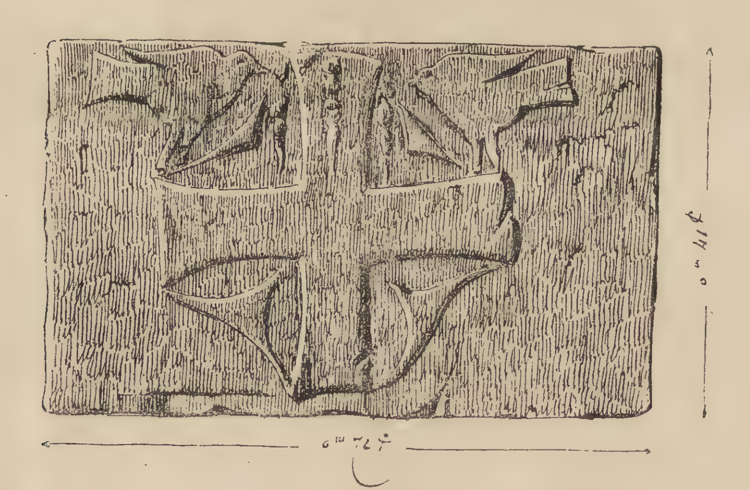
Deux d'entre eux sont des cercueils d'enfant et n'ont que $1^m,32$ de longueur intérieure, les autres mesures proportionnellement réduites.

(1) Paris, 1734, chez Grégoire Dupuis, rue Saint-Jacques, à la Couronne d'or.

Ils ont été rencontrés à 1^{m},40 environ en contre-bas du niveau du sol primitif, assez régulièrement rangés et la tête tournée vers l'occident.

Le poids des terres avait effondré les couvercles; les parois étaient brisées; un de ces cercueils, sans doute un peu plus récent, avait été déposé dans le sol en anticipant légèrement sur l'emplacement d'un autre plus ancien, que les fossoyeurs avaient en partie détruit. Un autre paraissant également d'une époque postérieure avait été descendu moins profondément et n'était guère qu'à 1^{m},20 au-dessous du sol ancien.

Ceux de ces cercueils qui paraissent les plus anciens sont entièrement dépourvus d'ornements; quelques-uns, qu'on suppose plus récents ont, sur leurs parois extérieures et même sur les parois inférieures, des ornements moulés en relief en forme de rosaces crucifères, des croix pattées, des colombes rudimentaires, etc., le tout sans valeur artistique, ainsi qu'on en peut juger par le croquis ci-dessous.



Une pierre taillée porte en creux, sur la surface, une rosace avec croix et un entourage en dents de scie.

Aucun de ces cercueils ne contenait le moindre objet de métal, ni aucun bijou; il est d'ailleurs certain qu'ils avaient été tous violés à une époque qu'on ne peut préciser, mais probablement vers 1586, au moment de la construction du palais abbatial par le cardinal Charles de Bourbon, abbé de Saint-Germain des Prés. En effet sur 26 cercueils, 24 ne contenaient que très peu d'ossements, on trouvait les ossements qu'ils avaient contenus à quelque distance et incomplets; deux, seuls contenaient les têtes et le squelette presque entier, sauf les os des mains toutefois qui avaient sans doute été enlevés en hâte avec les bagues qu'elles pouvaient porter.

En dehors des cercueils, quelques débris de poterie sans intérêt et un certain nombre de fragments de pierre moulurés des XIIe, XIIIe, XIVe, XVe, XVIe et XVIIe siècles; parmi ces morceaux de pierre, 2 ou 3 provenant de la balustrade de l'ancienne chapelle de la Vierge commencée vers 1245, sous le gouvernement de Hugues d'Issy, par le fameux architecte Pierre de Montreuil (auteur de la Sainte-Chapelle du Palais) qui fut enterré en 1266 dans le chœur de ladite chapelle. Les autres débris n'ont pu être identifiés, sauf un fragment de chapiteau provenant de l'ancienne chapelle absidale de la basilique Saint-Germain des Prés, détruite à la fin du siècle dernier pour édifier la chapelle de la Vierge actuelle.

La façade, côté de la rue de l'Abbaye, du grand pavillon qui forme l'angle de cette rue et de celle de la Petite-Boucherie portait l'amorce du mur de défense de l'Abbaye et des revêtements de l'escarpe du fossé. Ces traces ont déjà été signalées et relevées par les auteurs de la *Topogra-*

phie du Vieux Paris (1). La direction des fondations retrouvées indique que le mur mitoyen qui sépare actuellement la maison située à l'angle de la rue de l'Abbaye, de l'école des Sœurs, rue de l'Abbaye, n° 4, repose sur l'ancien mur de défense de l'Abbaye.

Au long de ce mur il existait à l'intérieur de l'Abbaye, se dirigeant du sud au nord, une galerie souterraine dont il a été relevé des restes à l'emplacement occupé jusqu'à cette année par les magasins de la librairie Gaume, ainsi que sous le sol de la rue de l'Abbaye et aussi dans les caves de l'école des Sœurs, rue de l'Abbaye, n° 4. Cette galerie avait $1^{m},92$ de largeur sur $2^{m},20$ de hauteur sous la clef de la voûte en plein cintre. Du côté opposé à la clôture de l'Abbaye, une série de cases de $1^{m},51$ de largeur et $1^{m},82$ de profondeur, également voûtées en plein cintre; à l'entrée de chacune de ces cases des traces de scellement de portes ou grilles. Ces substructions dont le sol est à environ 5 mètres en contre-bas du pavage actuel, sont partie en pierre de taille, partie en moellon smillé; ont-elles servi de magasin de provisions, ou de cellules pour des prisonniers? Aucune trace d'inscription, ni marque de tâcheron n'a été relevée. La construction est de la fin du XVIe ou du XVIIe siècle.

Dans les bâtiments du palais abbatial on a recueilli un panneau de lambris Louis XV qui sera débarrassé d'un grand nombre de couches de peinture qui l'engorgent, et photographié, ainsi que des fragments de plaques de fonte du XVIe et du XVIIe siècles, qui seront également photographiés. Un de ces fragments porte des blasons.

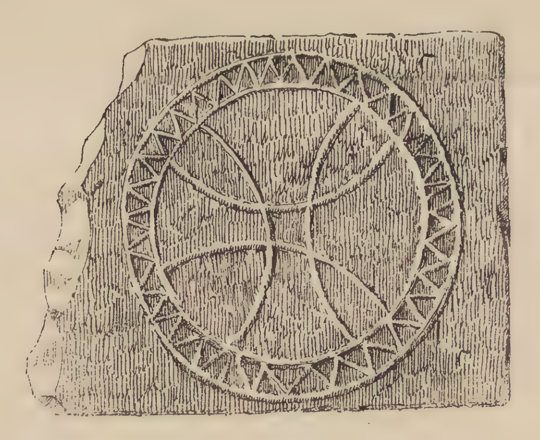
Il a été également recueilli deux fragments en plâtre des

(1) Volume III, imprimerie Nationale, 1876.

têtes de cerf qui décoraient la galerie dite des Chasses, dont parle Sauval dans ses Mémoires. Le plâtre est peint de couleurs naturelles, l'œil est mordoré, mais ces débris sont trop peu importants pour permettre une reconstitution; espérons que la suite des travaux en donnera quelques autres.

Le plancher haut à solives apparentes d'une grande pièce du premier étage éclairée sur la rue de la Petite boucherie et sur la cour du Palais abbatial, porte des restes de peinture ornementale qui rappellent l'époque de Henri IV ou du commencement de Louis XIII. Des traces d'incendie et d'un remaniement très maladroit, ainsi que la rupture de la maîtresse poutre, nécessiteront le remplacement de ces charpentes par des solives de fer. Après la dépose de l'ancien plancher il sera possible de se bien rendre compte de sa décoration peinte et d'en faire une aquarelle si les portées existantes permettent de reconstituer l'ensemble.

12 déc. 1900.



LA RUE HAUTEFEUILLE

PREMIÈRE PARTIE

LA RUE

Son origine, histoire de son nom, sa place dans les divisions ecclésiastiques et administratives, la vie dans la rue.

§ 1. — ÉTAT ACTUEL.

Avant de raconter l'histoire de la rue Hautefeuille, je crois utile de dire en peu de mots ce qu'elle est aujourd'hui.

Elle commence rue Saint-Séverin, n° 25, et place Saint-André-des-Arts, n° 9; elle finit rue de l'École de Médecine, n° 8.

Elle a une longeur de 250 mètres et sa moindre largeur est de 10 mètres.

Dans sa partie inférieure, entre la place Saint-André et le boulevard Saint-Germain, elle forme quelques zigzags, qui témoignent de son antique origine; dans sa partie supérieure, où il ne reste qu'une seule maison ancienne, le n° 21, elle a la rectitude chère à nos édiles modernes.

Elle a comme affluents, si je puis parler ainsi :

A gauche, la *rue Saint-Séverin,* qui remplace la rue Poupée;

L'*impasse Hautefeuille,* qui remplace la rue Percée, l'ancien *vicus perforatus,* supprimée par arrêté préfectoral du 1er février 1877; elle a commencé par être dotée d'un nom qui indiquait clairement l'existence d'une entrée et d'une sortie et elle finit en cul de sac;

La *rue Serpente,* qui s'appelait autrefois rue du Serpent ou rue de la Serpente;

Le *boulevard Saint-Germain,* ouvert entre le quai de la Tournelle et la rue Hautefeuille, en vertu d'un décret du 11 mars 1855, et qui a absorbé l'ancienne rue des Deux-Portes, ainsi nommée parce que deux portes fermaient ses deux extrémités;

La *rue Pierre Sarrazin;*

Et la *rue de l'École de Médecine,* autrefois rue des Cordeliers.

A droite, la *place Saint-André-des-Arts,* qui a remplacé la rue du Cimetière Saint-André;

La *rue des Poitevins,* qui s'est longtemps appelée rue des Pots-de-Vins, et qui forme approximativement le prolongement de l'impasse Hautefeuille;

La *rue Serpente,* qui, dans cette partie, s'appelait rue du Battoir;

Le *boulevard Saint-Germain,* qui a été prolongé entre la rue Hautefeuille et le quai d'Orsay, en vertu d'un décret du 28 juin 1866, et qui s'est frayé un chemin à travers les maisons de la rue Hautefeuille, pour venir rejoindre la rue du Jardinet qu'il a absorbée en grande partie;

Enfin la *rue de l'École de Médecine.*

La rue Hautefeuille compte :

A gauche, 11 maisons qui portent les nos 1, 1 bis, 3, 5,

7, 9, 11, 15, 17, 19 et 21. — Il y a un numéro bis et le numéro 13 n'existe pas.

A droite, il y a 8 maisons, qui portent les n°s 2, 4, 6, 8, 10, 12, 14 et 16, et de plus la Faculté de médecine ; celle-ci s'étend depuis le boulevard Saint-Germain jusqu'à la rue de l'École-de-Médecine : elle a fait disparaître tous les immeubles du côté occidental et néanmoins elle ne porte pas de numéro, encore bien qu'elle ait une porte de service s'ouvrant sur la rue.

Après ces indications préliminaires, j'arrive à l'histoire de la rue Hautefeuille.

§ 2. — DE LA DOMINATION ROMAINE A PHILIPPE-AUGUSTE.

Je ne sais rien sur la rue Hautefeuille à l'époque gauloise.

A l'époque de la domination romaine, autour du Palais des Thermes, s'étendaient des jardins, des terres de culture, des vignes, et s'élevaient des villas ou plutôt des métairies, qui couvraient le territoire occupé aujourd'hui par une partie des Ve et VIe arrondissements de la ville de Paris : cet espace était traversé, du Nord au Sud, par une voie qui conduisait de Lutetia à Genabum (Lutèce à Orléans) et, de l'Est à l'Ouest, par quatre voies secondaires, plus ou moins parallèles au cours de la Seine : deux aboutissaient au pont qui reliait l'île de la Cité au territoire suburbain ; la troisième, au Palais des Thermes ou mieux aux Thermes du Palais ; la quatrième, au théâtre Romain, dont les substructions ont été retrouvées lors de l'ouverture de la rue Racine, en 1838 : cette quatrième voie représente assez exactement la rue Hautefeuille d'aujourd'hui.

« Le jardin du Palais des Thermes, soit avant, soit après son démembrement, dit J. Quicherat (1), a fourni le terrain sur lequel la rue Hautefeuille fut frayée. »

Après la domination romaine, qui dura 500 ans, les jardins des villas, abandonnés par leurs premiers possesseurs et non entretenus par les Francs, les nouveaux conquérants de la Gaule, devinrent des clos, acquis ou reçus à titre de don par les évêques, les monastères, les églises et les seigneurs (2).

Un des plus célèbres était le clos de Laas, ou de Lacs ou mieux de Li Ars, c'est-à-dire de la citadelle (*li ars* en vieux français est la traduction du mot latin *arx*); c'était un grand vignoble comprenant tout l'espace compris aujourd'hui entre le boulevard Saint-Michel, la rue de l'École-de-Médecine, la rue Dauphine et le quai des Grands-Augustins : la rue Hautefeuille en faisait donc partie.

Ce vignoble avait été donné par le roi Childebert I[er], troisième fils de Clovis, qui régna de 511 à 558, aux abbayes de Saint-Germain des Prés et de Sainte-Geneviève.

Et même le côté droit de la rue Hautefeuille formait la limite du domaine de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, comme on le voit dans un cartulaire (3) :

« Et depuis icelluy coing du collège de Prémontré, allant droict au coing de l'Église Sainct-Andry-des-Ars, du costé du dict Sainct-Andry et du dict Prémontré. »

La rue Hautefeuille passe pour une des plus anciennes rues dénommées de Paris, et Berty affirme que le nom a été de tout temps en usage, mais il ne dit pas à

(1) Quicherat, *la Rue et le château Hautefeuille à Paris.* (*Mém. de la Soc. des Antiquaires de France,* tome XLII, 5[e] série, tome II, p. 9.)

(2) Sauval, *Hist. et rech. des antiquités de la ville de Paris,* p. 69. — Dom Félibien, *Hist. de la ville de Paris,* t. I, p. 166.

(3) Arch. nat., LL., 1119, fol. 1, v°.



Démolition de l'église Saint-André des Arcs, d'après un dessin anonyme de la collection Albert Lenoir.

quelle époque il fait remonter cette expression « *de tout temps* ».

Il semble cependant qu'à un certain moment elle s'est appelée *rue qui va droit à Saint-André :* cette dénomination un peu simpliste, n'est pas faite pour nous surprendre.

Le rôle des tailles de 1313 (1) mentionne « la *Rue qui va droit à Saint-André,* la *Rue qui va de la Rue du Serpent,* du coing de la meson de l'Abbé de Fesquant jusqu'à la meson Crespin l'Escot. » La maison de Crespin l'Escot était à l'angle occidental de la rue et de la place Saint-André, ce serait le n° 2 actuel de la rue Hautefeuille (2).

Avant Philippe-Auguste, qui régna de 1180 à 1223, la rue était beaucoup plus longue qu'elle ne l'est maintenant.

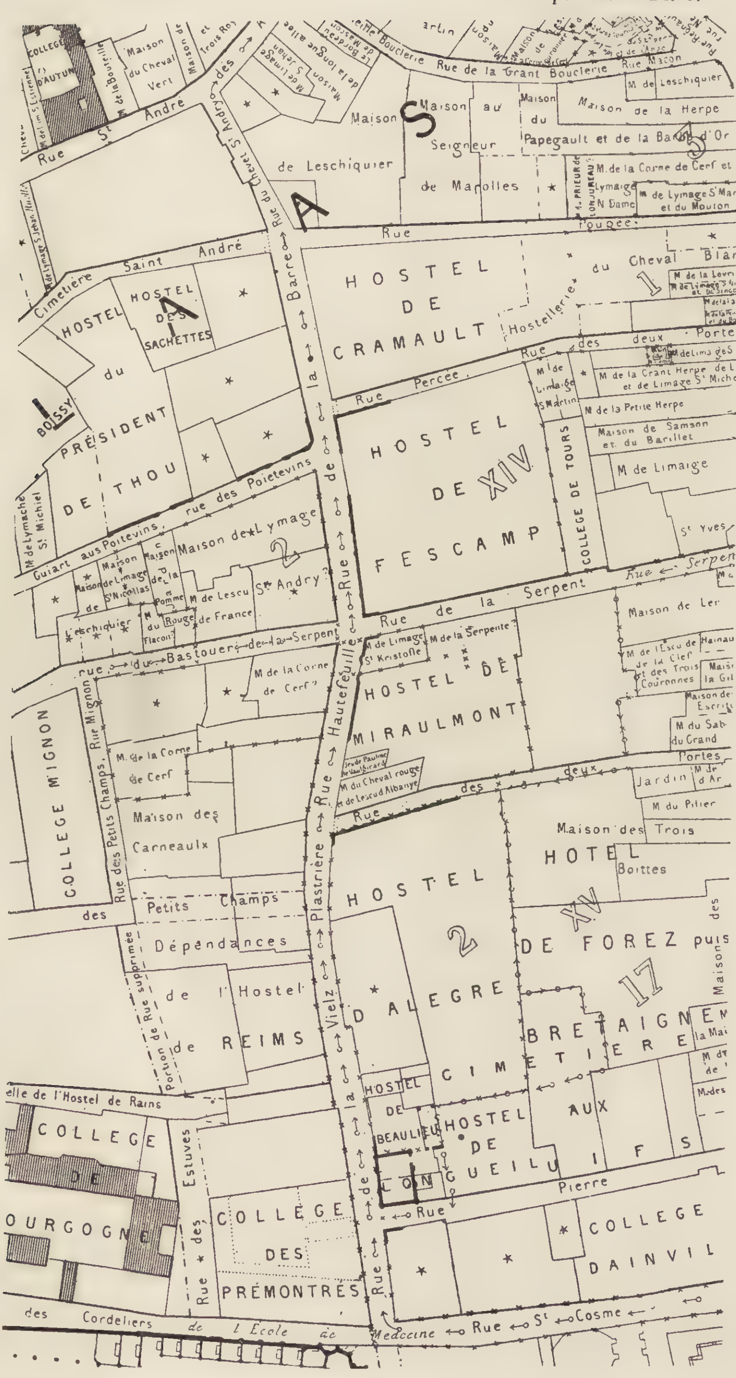
Il est vrai que la partie basse, celle qui subsiste seule aujourd'hui, ne s'appelait pas *rue Hautefeuille.*

Pendant longtemps, cette partie basse fut divisée en trois tronçons :

1° Depuis la rue Saint-André des Arts jusqu'à la rue du Cimetière Saint-André (aujourd'hui rue Suger), qui venait aboutir en face de la rue Poupée, elle s'appelait *rue du Chevet-Saint-André*, parce qu'elle passait derrière l'église de ce nom.

2° Entre la rue Poupée et la rue Serpente, c'était la *rue de la Barre,* comme l'établissent quelques actes appartenant aux archives de Saint-Germain des Prés. Est-ce du nom de Jean de la Barre, avocat, qui demeurait rue Saint-André, comme le dit Sauval ? N'est-ce pas plutôt en raison d'une barrière, d'un barrage, indiquant une limite de juridiction ou de censive (3)? Je ne sais. En tous cas, dans

(1) Géraud, *Paris sous Philippe le Bel.* Paris, 1837, in-4, p. 158.
(2) Géraud, *loc. cit.*, p. 323.
(3) Thierry, *Almanach du voyageur à Paris.* Paris, 1786, p. 82.



LA RUE HAUTEFEUILLE AU XVI[e] SIÈCLE.

D'après le plan de Paris par Lenoir et Berty. (Bibl. Nat., cartes et plans, C, 16947.)

toutes les villes du moyen âge, et à Paris même, il y a, ou il y avait, des noms de rue ayant cette origine.

3° De la rue Serpente à la rue des Cordeliers, elle s'appelait *rue des Vielz Plastrières*, *rue de la Vieille-Plastrière*, sans doute en raison d'un ancien four à plâtre qui existait sur son parcours.

On trouve encore ces indications sur le Plan de Paris au XVI[e] siècle, par Lenoir et Berty (planche I).

La partie supérieure de la rue Hautefeuille, qui n'existe plus aujourd'hui, se prolongeait sur le flanc de la colline; elle dépassait la rue des Cordeliers, traversait le jardin des Cordeliers (aujourd'hui l'École Pratique de la Faculté de Médecine), « comme on peut le voir par des traces sensibles » (1); elle traversait la rue Racine actuelle et desservait le théâtre romain, elle atteignait le mur de l'enceinte de Philippe-Auguste, près du château Hautefeuille, dont nous aurons à parler plus longuement tout à l'heure, et se terminait soit au chemin qui est devenu la rue Denfert-Rochereau (anciennement rue d'Enfer), soit à la voie Romaine de Lutetia à Genabum (2).

La preuve de l'existence de la rue Hautefeuille, à cette place et à une époque assez reculée, se trouve dans le contrat d'acquisition du collège des Prémontrés en 1252 et dans des lettres de Rémond, abbé de Saint-Germain des Prés, du mois d'avril 1288; on y lit ces mots : *In vico dicto Hauta folia, prope domum Episcopi Autissiodorensis*. Or, l'hôtel des Évêques d'Auxerre était situé dans le haut de la rue Saint-Côme, ou partie supérieure de la rue de la Harpe.

(1) Hurtaut et Magny, *Dict. hist. de la Ville de Paris*, t. IV, p. 366.
(2) Berty et Tisserand, *Topographie du Vieux Paris, Région occidentale de l'Université*, p. 433.

Ici s'élève une grave question : existait-il une enceinte de Paris antérieure à celle de Philippe-Auguste, c'est-à-dire une enceinte mérovingienne ou carolingienne?

Si elle a existé, elle intéresse l'histoire de la rue Hautefeuille, car elle aurait coupé la rue à la hauteur de la rue Pierre-Sarrazin.

Dulaure en parle; il dit (1) : « Le mur d'enceinte, construit sous Louis VI dit le Gros, devait se prolonger à travers le massif des maisons situées en face de la rue des Grands-Augustins, atteindre le cul-de-sac du Paon (autrefois rue), aboutir à la rue Hautefeuille, presque en face de la rue Pierre-Sarrazin : il se pourrait qu'en cet endroit il eût existé une porte de la ville. »

Mais sur quoi cette assertion repose-t-elle?

J'ajouterai que Dulaure est très sujet à caution; je citerai cependant parmi les partisans de l'enceinte mérovingienne ou carolingienne, outre Dulaure, Leclerc du Brillet, de Gaulle, l'abbé Lebeuf, Sauval, Jaillot; parmi les adversaires, il faut noter De la Mare (2), Toussaint du Plessis, Mauperché, Rémond du Poujet.

Mais, comme dit Bonnardot (3), « l'existence de cette première clôture de la rive gauche s'appuie sur des raisons peu vraisemblables, et les prétendues preuves alléguées en sa faveur courent grande chance de n'être que des méprises : nulle chronique, nulle charte ne cite précisément un mur ou une porte de ce côté de Paris, et la moindre découverte matérielle n'est jamais venue jeter le moindre jour sur cette obscure matière. »

(1) Dulaure, *Hist. de Paris*, 3e édition. Paris, 1825, t. II, p. 70, et *Panorama de la Ville de Paris*, 1826, in-12, p. 82.

(2) De la Mare, *Traité de la Police*.

(3) Bonnardot, *Dissertations archéologiques sur les anciennes enceintes de Paris*, 1853, p. 26.

En présence de la difficulté d'avoir un avis sur cette question, nous préférons faire comme Berty et Tisserand (1) et nous abstenir.

Il n'en est pas de même pour l'enceinte de Philippe-Auguste, commencée en 1190, achevée en 1211, dont les vestiges subsistent encore sur plusieurs points de Paris.

La construction de cette enceinte eut une certaine influence sur l'histoire de la rue Hautefeuille. D'abord elle coupa la rue en deux, puisqu'elle occupait la partie supérieure de la rue Monsieur-le-Prince actuelle, et la rue Hautefeuille s'arrêta alors près de la Porte-Saint-Michel. De plus, en faisant entrer dans la ville les jardins et enclos qui dépendaient du Palais des Thermes, elle détermina le lotissement et le morcellement de tout le quartier.

L'ancien enclos de Laas, dit Dom Félibien, ne commença à se couvrir de maisons qu'en 1263 (2).

Déjà coupée par la construction de l'enceinte de Philippe-Auguste, la rue Hautefeuille fut encore une fois amoindrie, lors de la construction de l'église Saint-Côme, et lors de la fondation du couvent des Cordeliers en 1230; il restait un cul-de-sac, une impasse, dont le sol fut donné aux Cordeliers par saint Louis, qui régna de 1226 à 1270.

De cette façon, il ne subsista plus de la rue Hautefeuille que ce qui, primitivement, n'était pas la rue Hautefeuille.

Nous pourrions résumer cette partie de notre histoire, sous une forme un peu schématique, en disant :

Avant Philippe-Auguste, la rue allait jusqu'au château Hautefeuille et au delà.

(1) Berty et Tisserand, *Topographie du vieux Paris, Région occidentale de l'Université*, p. 26.

(2) Minutes du travail de Dom Félibien, Archives Nat., K, 982.

Sous Philippe-Auguste, elle s'arrêtait à l'enceinte.

Après Philippe-Auguste, elle s'arrêtait à la rue des Cordeliers.

§ 3. — ORTHOGRAPHE DU NOM.

Avant de poursuivre l'histoire de la rue Hautefeuille, je voudrais dire un mot de l'orthographe du nom.

On trouve :

Hauta folia, dans le contrat d'acquisition passé en 1252 par les Religieux de Prémontré, et dans la lettre de 1288 que nous avons déjà citée;

Haute feuille, dans le dict de Guillot (1300), qui constitue le plus ancien monument littéraire en vers de l'histoire de Paris; et comme nous y trouvons cités les divers noms de la rue Hautefeuille que j'ai énumérés, je crois pouvoir transcrire les quelques vers qui nous intéressent :

En la rue de la Barre vins
Et en la rue de Poitevins,
En la rue de la Serpent;
De ce de rien ne me repent.
En la rue de la Platrière,
La maint une dame loudière,
Qui maint chapel a fait de feuille;
Par la rue de Haute feuille,
Vins en la rue de Champ-Petit.

Quelques explications sont nécessaires :

Vers 6, *maint* signifie *demeure,* du latin *manere.*

Vers 6, *loudière.* L'abbé Lebeuf dit que *loudière* signifie *couverture*, et par extension *faiseuse de couvertures.* Mais, dans le vieux français, si *loudière* signifie au propre *couverture*, il signifie aussi au figuré *fille de mœurs légères.* Cette explication peu canonique répugnait

peut-être à l'abbé Lebeuf, mais elle me paraît plus probable.

Vers 7, *chapel fait de feuilles.* Le Bibliophile Jacob raconte (1) que, dans la rue Hautefeuille, on vendait des feuilles vertes, qui tapissaient en été les salles des gens riches; il dit aussi (2) que *chapel* signifie *chapeau de fleurs* ou de *verdure,* que les confrères des corporations portaient aux fêtes patronales, dans les processions, et qui figuraient aussi sur la tête des fiancés, des épouses et des amoureux aux repas de famille.

Vers 9, *rue de Champ-Petit.* Berty et Tisserand (3) se demandent si c'est un prolongement de la rue Hautefeuille, ou la rue de l'Observance, aujourd'hui rue Antoine-Dubois. Je préfère l'interprétation de Hurtaut et Magny (4), qui disent que *Champ-Petit* est pour la rime, au lieu de *Petit-Champ;* mais ils hésitent à dire si c'est la rue Mignon ou la rue du Jardinet. La Tynna (5) dit que c'est la rue du Jardinet.

Hauttefeuille, dans un autre poème, imité de celui de Guillot, et publié par H. Géraud (6), d'après le manuscrit de la Bibliothèque Cottonienne. Le poète imagine qu'il cherche sa femme à travers les rues de Paris, et voici comment il parle de la rue Hautefeuille :

En la rue de la Barre vins
Et en la rue aux Poitevins,

(1) Bibl. Jacob, *Curiosités de l'Histoire du vieux Paris.* Paris, 1858, p. 29.
(2) Bibl. Jacob, *loc. cit.,* p. 120.
(3) Berty et Tisserand, *loc. cit.,* p. 434.
(4) Hurtaut et Magny, *loc. cit.,* t. IV, p. 501.
(5) La Tynna, *Dictionnaire des rues de Paris,* 1816, p. 294.
(6) H. Géraud, *Paris sous Philippe le Bel,* p. 568.

En la rue de la Serpent,
Quis (de *quérir*) ma femme songneusement;
En la rue de la Platrière,
La quis, et devant et derrière;
En la rue de Hautte feuille,
L'alay quérir sous une treille;
En la rue de Champetit,
Qui au dessous est un petit;
En la rue du Paon allay,
Mais gueres ne m'y arrestay;
Et en la rue des Cordelles,
Je n'en ouy nulles nouvelles;
Et puis m'en fu par mainte court
Par la rue de Harecourt;
De la rue Pierre Sarrasin,
Où l'on essaie maint roussin (cheval),
Chacun an, comment on le happe,
Vins en la rue de la Harpe.

Reprenons notre énumération des orthographes diverses du nom de notre rue :

Rue de la Hautefeuille, dans les comptes de confiscations de 1423 à 1437.

Rue Haulte fuelle, dans Guillebert de Metz.

Rue de la Haute fueille, dans Corrozet et Jaillot.

Rue de Hautefueille, dans Duchesne Belleforest.

Depuis la fin du XVIe siècle, *rue Hautefeuille* est l'orthographe généralement adoptée.

§ 4. — ORIGINE DU NOM. LE CHATEAU HAUTEFEUILLE.

S'il y a eu quelques divergences sur la façon d'écrire le nom, il y a eu de grandes discussions sur l'origine de ce nom. Deux opinions bien tranchées se présentent.

Les uns veulent que la rue tire son nom de grands

arbres, hauts et touffus, qui la bordaient ou qui en couvraient les abords : c'est ce que porte la *Nomenclature officielle des voies publiques* (1).

Les autres prétendent que la rue doit son nom au château Hautefeuille, dont nous avons déjà dit un mot, en indiquant jusqu'où la rue Hautefeuille se prolongeait : c'est l'origine que donne l'*Annuaire Didot-Bottin* (2).

Nous allons exposer les raisons des uns et des autres.

Ceux qui croient que le nom pouvait venir des arbres hauts et touffus, se fondent sur ce que, dans les premiers statuts ou règlements faits pour les Cordeliers, on défend aux Religieux de jouer à la paume sous la haute feuillée (3).

Ils invoquent les grands jardins dont l'histoire a conservé le souvenir (4); il y avait en particulier, rue Hautefeuille, un grand jardin où les écoliers s'exerçaient à tirer de l'arc, et les chercheurs d'origine des noms ont voulu y voir, à tort croyons-nous, que c'était la raison du nom de l'église Saint-André des Arts, que l'on écrit alors *des Arcs*.

Sans remonter si loin, on trouve la trace des jardins dans un plan qui ne porte ni indication d'auteur, ni indication de date, mais que l'écriture me fait attribuer au XVIIIe siècle (5) et qui montre un très grand jardin, entre la rue des Deux-Portes et la rue Pierre-Sarrazin.

Je me rappelle même avoir vu, dans mon enfance, vers 1850, les derniers survivants des grands arbres de ce jardin; ils ont été abattus, pour faire place aux constructions, éle-

(1) *Ville de Paris, nomenclature des voies publiques et privées*, Paris, 1881, p. 226.
(2) *Annuaire Didot-Bottin*, 1901.
(3) Jaillot, p. 88.
(4) *Les Curiosités de Paris* d'après l'édition de 1816. Paris, 1883, p. 219.
(5) Arch. Nationales. Plan III, n° 221.

vées par M. Hachette, qui portent actuellement les numéros 15 et 17 de la rue Hautefeuille.

Mais les jardins n'empêchent pas l'existence d'un château, au contraire.

Or, il est bien certain que le château a existé, et les partisans de l'origine du nom par le château racontent qu'il appartenait aux seigneurs de Hautefeuille, de la race desquels était issu Ganelon, le traître Ganelon, conseiller de Charlemagne, et ami de son neveu Roland; qu'il était encore debout au commencement du XIII[e] siècle; qu'il fut donné aux Jacobins, dont il joignait le couvent, établi dans la rue Saint-Jacques, par un seigneur de Hautefeuille.

Jean de Venette, continuateur de Guillaume de Nangis (1), raconte qu'en 1358, pendant la captivité du roi Jean, il a vu creuser le long de l'enceinte de Philippe-Auguste, des fossés destinés à mettre Paris en état de défense; que, au fond de ces fossés, apparurent les substructions du château Hautefeuille; il ajoute que c'était un palais, que les anciens appelaient *altum folium*.

Michel de la Roche-Maillet (2) dit que « le château se voit encore par quelques vestiges du donjon, qui tient aux murailles de la ville ».

Corrozet (3), Dubreuil (4), Duchesne Belleforest (5),

(1) *Chronique latine de Guillaume de Nangis*, de 1113 à 1300, avec les continuateurs de cette chronique de 1300 à 1368, Édition de la Société de l'Histoire de France, publiée par H. Géraud. Paris, 1843, t. II, p. 258.

(2) Michel de la Roche-Maillet, *Théâtre de la ville de Paris*. Édition Valentin Dufour. Paris, 1880, p. 36.

(3) Corrozet, *Fleur des Antiquitez*, 1532.

(4) Jacques Dubreuil, *le Théâtre des Antiquités de Paris*, 1612.

(5) Duchesne Belleforest, *l'Ancienne et la grande cité de Paris*. Édition Valentin Dufour. Paris, 1882, p. 105.

Étienne Cholet (1), Dom Félibien (2), La Tynna (3) croient à l'existence du château Hautefeuille.

Sauval (4) dit que le château Hautefeuille occupait l'emplacement de l'ancienne fontaine Saint-Michel, — à l'endroit où, actuellement, la rue Monsieur-le-Prince aboutit au boulevard Saint-Michel.

Charles Nodier (5) raconte que le parloir aux bourgeois s'élevait sur les ruines du château des seigneurs de Hautefeuille : il est vrai que, dans le même volume, à l'article Cloître des Cordeliers, il raconte que ce couvent fut bâti en 1230 sur l'emplacement du château de Hautefeuille : cette dernière assertion est manifestement une erreur, mais Nodier ne peut pas être toujours cité comme un modèle d'exactitude.

A ces raisons qui militent en faveur du château Hautefeuille, on a répondu (6) que Ganelon est moins connu dans l'histoire que dans les chansons de gestes, que l'auteur du roman de Huon de Bordeaux l'appelle *Amauri de Hautefeuille,* neveu de Ganelon; que, en supposant même que le vieux château fût appelé *de Hautefeuille,* sa situation vis-à-vis des Jacobins, entre les Portes Saint-Michel et Saint-Jacques ne permettrait guère de penser qu'il ait pu donner son nom à une voie qui n'y conduisait pas directement, comme le faisaient les rues de la Harpe et de Saint-Jacques, ou autres intermédiaires, qui en étaient plus

(1) Étienne Cholet, *Remarques singulières de Paris.* Édition Valentin Dufour. Paris, 1881, p. 93.

(2) Dom Félibien, 1725, livre II, t. I, p. 201.

(3) La Tynna, *Dictionnaire des rues de Paris,* 1816.

(4) Sauval, *Antiquités de Paris,* t. I, p. 141 et t. II, p. 234.

(5) Nodier, *Paris historique, Promenades dans les rues de Paris,* t. II.

(6) Jaillot, *Recherches sur la ville de Paris,* 1782, t. II, 18ᵉ quartier, p. 85 à 88. — Saint-Victor, *Tableau de la ville de Paris,* 2ᵉ édition, 1824, t. III, 2ᵉ partie.

proches; qu'enfin la rue Hautefeuille en était éloignée d'environ 180 toises.

Hurtaut et Magny (1) ne sont pas tendres pour ceux qui ne partagent pas leur avis concernant l'origine du nom tiré des arbres hauts et touffus. Voici comment ils s'expriment :

« Rien de plus absurde que la prétendue étymologie qu'on lui donne de château d'un seigneur de Hautefeuille, issu de la famille des Ganelons, dont les romanciers nous ont fait de si horribles peintures et des contes si extravagants. »

Pour réfuter ces assertions au moins téméraires, je dirai que les chansons de gestes ne sont pas, comme on l'a cru longtemps, de purs romans; on sait aujourd'hui que ces noms soi-disant fictifs appartiennent à des personnages réels, dont on est arrivé à établir l'identité.

De plus, je crois avoir démontré que le château Hautefeuille n'était pas si éloigné qu'on veut bien le dire de la rue Hautefeuille.

Quicherat (2) établit, par des citations de Gilles Dauphin, par le plan de Gomboust et par le plan de Jean Boisseau, qu'il n'y avait pas de hauts arbres dans cette région.

Il prouve par la philologie que *feil*, *fueil* ou *feuille*, qui se trouvent indifféremment dans les chartes et dans les plans, ne viennent pas de *folium*, c'est-à-dire *feuille* ou *feuillage*, mais de *folia*, qui signifie *folie*. Ce mot avait alors le sens de *trahison*, d'*embuscade*, et le nom en avait été donné au château à la suite de quelque sombre aventure qui concorderait avec le caractère de Ganelon.

(1) Hurtaut et Magny, *Dict. hist. de la ville de Paris*, 1779, t. IV, p. 366.

(2) Jules Quicherat, *la Rue et le Château Hautefeuille à Paris* (*Mém. de la Société des Antiquaires de France*, t. XLII, 5e série, t. II, p. 9 avec plan).

Il constate que *Hautefeuille* était le cri de guerre de la famille du sinistre Ganelon.

Toutes ces raisons me paraissent démonstratives et je suis tenté de croire que le nom de la rue Hautefeuille se rattache à l'existence du château Hautefeuille.

§ 5. — LA RUE HAUTEFEUILLE DANS LES DIVERS PLANS DE PARIS.

Nous avons pour guides les plans de Paris, qui ont été publiés depuis le XIVe siècle et qui ont été reproduits par Alfred Franklin (1), et par Berty et Tisserand (2).

Parlons d'abord du plan de restitution de 1285 à 1314, sous le règne de Philippe le Bel, dressé par Albert Lenoir, d'après les documents fournis par H. Géraud (3). La rue Hautefeuille est désignée sous le nom de *rue qui va droit à Saint-André,* elle commence grande rue Saint-Germain (rue Saint-André-des-Arts) et aboutit à la rue des Frères-Mineurs (rue de l'École-de-Médecine).

Parmi les plans originaux, le plus ancien plan connu est celui de Georges Braun; il porte la date de 1509. La rue Hautefeuille y est représentée, encore que le nom ne s'y trouve pas, non plus que celui des autres rues; on y voit seulement quelques noms d'églises, de couvents ou d'hôtels; la rue Hautefeuille va bien de la rue Saint-André-des-Arts à la rue des Cordeliers.

A gauche, de la rue Saint-André à la rue Poupée, on compte 5 maisons, dont 4 à pignon; de la rue Poupée à la rue Percée, 1 maison avec une tourelle; de la rue

(1) Franklin, *les Anciens Plans de Paris,* 1880, t. I.

(2) Berty et Tisserand, *Topographie historique du Vieux Paris,* t. IV.

(3) *Atlas des anciens plans de Paris, reproduction en fac-similé.* Paris, Imp. Nat., 1880, in-fol.

Percée à la rue Serpente, 1 maison avec une tourelle; de la rue Serpente à la rue des Deux-Portes, 1 maison avec 3 tourelles; de la rue des Deux-Portes à la rue Pierre-Sarrazin, 6 maisons, dont 4 à pignon; de la rue Pierre-Sarrazin à la rue des Cordeliers, 2 maisons, dont une avec 1 tourelle et l'autre à pignon.

A droite, après l'église Saint-André, entre la rue du Cimetière-Saint-André et la rue des Poitevins, on compte 5 maisons; entre la rue des Poitevins et la rue du Battoir, 1 maison; entre la rue du Battoir et la rue des Cordeliers, une suite ininterrompue de bâtiments qui semblent former 9 maisons; mais il est difficile de compter exactement le nombre des maisons et le nombre des pignons, en raison de ce que le plan est orienté en sens contraire des façades.

En résumé : 16 maisons à gauche et 15 maisons à droite, au total 31.

Le plan de Tapisserie (1540) donne approximativement le même état, mais la malencontreuse idée d'inscrire les noms des rues sur des banderolles qui couvrent les maisons rend difficile une vérification exacte.

Le plan de Truschet et Hoyau (1550-1552) reproduit les mêmes indications ou à peu près, mais avec plus de netteté que le plan de 1509 : la seule remarque que nous ayons faite, c'est que la rue de la Serpente, qui s'arrêtait alors à la rue Hautefeuille, sur le côté gauche de la rue Hautefeuille, se trouve en face de la rue des Poitevins, et non en face de la rue du Battoir.

Le plan de Munster (1554) ne permet pas de distinguer la rue Hautefeuille (1).

(1) Munster, *Plan et Pourtraict de Paris*, édition V. Dufour. Paris, 1883.

Le plan dit de Saint-Victor (1555) et le plan de Ducerceau (1555-1560) reproduisent encore les mêmes renseignements : nous remarquons que dans le plan de Ducerceau le nom de la rue est orthographié *rue Haulte fueille.*

Duchesne Belleforest fait figurer la rue Hautefeuille, dans son plan de 1575, mais ne la cite pas dans sa description.

Le plan de restitution de Lenoir et Berty, *Plan de Paris au XVI*e *siècle,* mérite une mention spéciale (1) : il représente la rue Hautefeuille avec un luxe de détails particulièrement intéressants : il donne toutes les maisons, avec les noms des hôtels, avec les rares enseignes qui s'y rencontraient. Nous l'avons déjà cité et reproduit (Pl. I) à l'occasion des divers noms donnés aux différentes parties de la rue Hautefeuille; nous en parlerons plus longuement à propos de chacune des maisons.

La rue Hautefeuille ne figure pas dans le *Paris sous Henri IV,* d'après Léonard Gaultier (2).

Elle figure dans les plans de François Quesnel (1609), de Vassalieu dit Nicolay (1609), de Mathurin Mérian (1615), de Melchior Tavernier (1630), de Jean Boisseau, dit plan des Colonelles (1649-1652).

Dans le plan de Gomboust (1652), on ne voit figurer, en fait de bâtiments, que l'église Saint-André au commencement de la rue, et le collège des Prémontrés à l'autre extrémité.

Le plan de Bercy (1654) offre cette particularité que le nom est écrit *rue Hautefeuil.*

Les plans de Jouvin de Rochefort (1690), de Bullet et

(1) Lenoir et Berty, *Paris au XVI*e *siècle,* Bibl. nationale, cartes et plans, section géographique C., N° 16947.

(2) Publié en tête du volume de Michel de la Roche-Maillet, *Théâtre de la ville de Paris,* éd. V. Dufour. Paris, 1880.

Blondel (1676-1710) reprennent l'orthographe de *rue Hautefeuille.*

Le plan de Jean de la Caille (1714) porte *rue de Hautefeuille.*

Le plan de Bernard Jaillot (1717) porte *rue Haute-Fueille ;* il n'indique comme grands bâtiments que l'église Saint-André, le collège des Prémontrés et une maison au coin de la rue des Deux-Portes.

Le plan de Bretez, dit plan de Turgot (1736), nous ramène aux plans à maisons : il y a quelques modifications, mais sans importance; voici le relevé de ce que nous y trouvons :

A gauche, derrière l'église, 3 maisons;

Entre la rue Percée et la rue Poupée, 4 maisons;

Entre la rue Poupée et la rue Serpente, 3 maisons;

Entre la rue Serpente et la rue des Deux-Portes, 5 maisons;

Entre la rue des Deux-Portes et la rue Pierre-Sarrazin, 6 maisons;

Entre la rue Pierre-Sarrazin et la rue des Cordeliers, 1 maison.

A droite, le chevet de l'église;

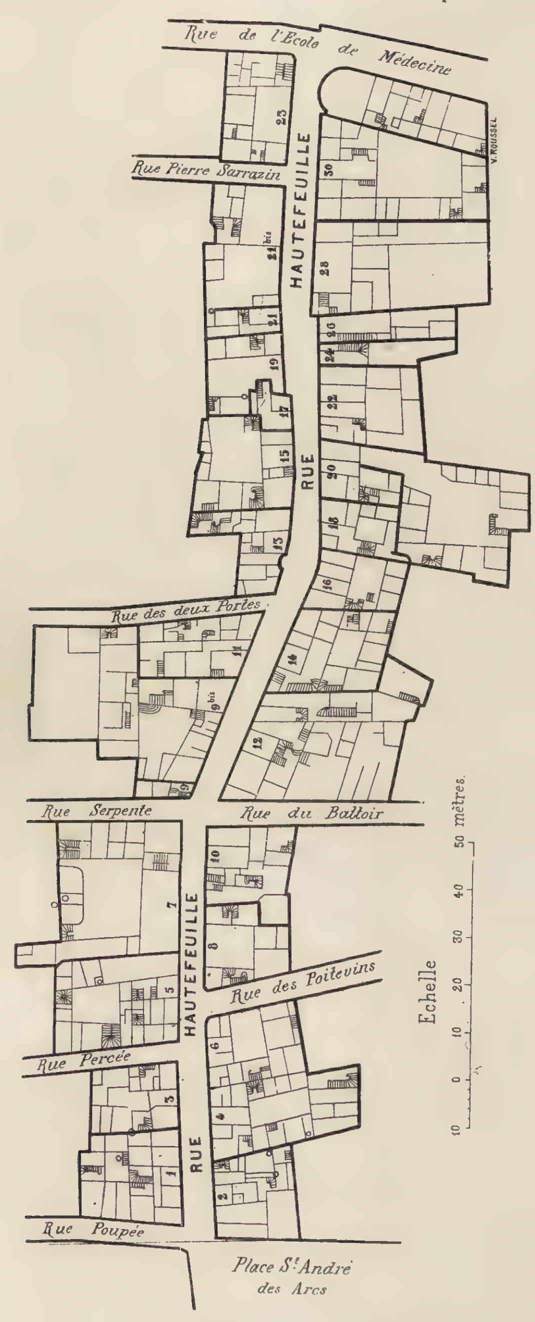
Entre la rue du Cimetière et la rue des Poitevins, 3 maisons;

Entre la rue des Poitevins et la rue du Battoir, 3 maisons;

Entre la rue du Battoir et la rue des Cordeliers, 1 maison.

Soit 22 maisons à gauche, et 17 maisons à droite, ensemble 39 maisons.

Les plans de De la Grive (1756), de Deharme (1763), de E. Verniquet (1791-1792), (ce dernier offrant une vue *mathématiquement* exacte de Paris), ne présentent pas d'in-



LA RUE HAUTEFEUILLE EN 1826.

Extrait du Plan cadastral de Paris,
dressé, en 1826-1827, par l'Administration des contributions directes
et du cadastre.

térêt spécial pour nous : je ferai remarquer seulement que Deharme indique sur la rue Hautefeuille, au coin de la rue des Deux-Portes, l'hôtel de Joly de Fleury, et que Verniquet ne le mentionne pas.

Parmi les plans du XIXe siècle, je n'en citerai que trois :

Le plan de Paris en 1810, publié chez Jean, rue Saint-Jean-de-Beauvais, n° 10 : il est très clair, très net; je ne lui fais qu'un reproche, c'est qu'il a appelé la *rue Percée rue Poupée,* et la *rue Poupée rue Percée.*

Le plan cadastral de Paris dressé par l'Administration des contributions directes et du cadastre, de juillet 1826 à 1827, et déposé au Ministère des finances. Ce plan n'a jamais été publié, mais il nous a été permis de le consulter, et grâce à l'obligeance de M. Arnould, administrateur général des contributions directes, nous avons pu, en réunissant plusieurs feuilles d'îlots, reconstituer la rue Hautefeuille telle qu'elle existait à cette époque (Pl. II); ce plan est si complet qu'il donne même la distribution du rez-de-chaussée de chaque immeuble.

Enfin, pour ceux qui ne peuvent pas consulter le plan cadastral, le beau plan de Th. Jacoubet (1836) (1); il contient toutes les rues et toutes les maisons avec le numérotage de l'époque. C'est un document intéressant et utile à connaître pour arriver à établir une concordance à peu près correcte et exacte. Nous avons relevé sur le côté gauche 13 numéros, et sur le côté droit, 15 numéros, ensemble 28 numéros. Ce qui nous empêche de prendre comme exact le renseignement donné, en 1832, par Béraud et Dufey (2),

(1) Jacoubet, *Atlas général de la ville, des faubourgs et des monuments de Paris.* Paris, 1836.

(2) Béraud et Dufey, *Dict. historique de Paris.* Paris, 1832, t. II, p. 348.

qui disent qu'il y avait 23 numéros impairs et 30 numéros pairs, soit ensemble 53 maisons.

En 1900, nous rappelons qu'il y a 11 maisons à gauche, 9 maisons à droite, ensemble 20 maisons. (Pl. III).

Si nous rapprochons les différents chiffres que nous avons donnés, nous voyons qu'il y avait :

En 1509	31 maisons
En 1736	39 —
En 1836	28 —
En 1900	20 —

Ce qui fait la grande différence entre les chiffres de 1736 ou de 1836 et le chiffre de 1900, c'est la suppression d'un grand nombre de maisons par l'ouverture du boulevard Saint-Germain, et la construction de la Faculté de Médecine.

§ 6. — VOIRIE.

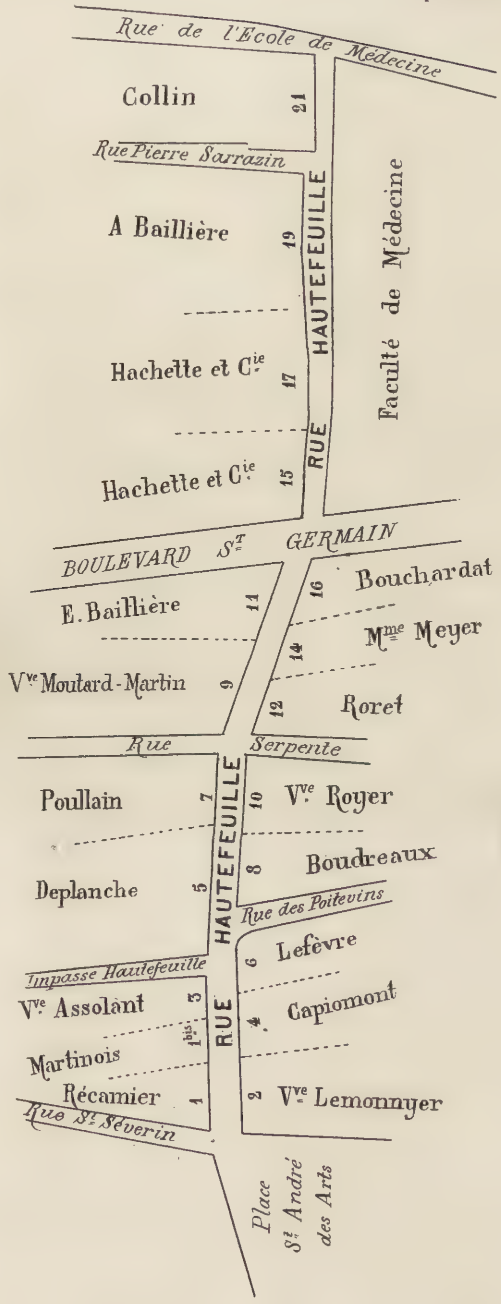
Nous avons parlé de la rue Hautefeuille au point de vue de sa création et de ses transformations matérielles; il nous reste à parler de la rue Hautefeuille au point de vue de son histoire administrative.

Simple sentier ou simple ruelle à l'origine, elle a été élargie en vertu de deux arrêts du Conseil des 22 avril et 1er juillet 1679, ce dernier ordonnant le retranchement des bâtiments depuis le coin de la maison appelée *de la Basoche*, jusqu'à la rue Percée.

Une décision ministérielle du 4 floréal an VIII, signée L. Bonaparte, fixe la moindre largeur à 8 mètres.

Une ordonnance royale du 11 août 1844 fixe la moindre largeur à 10 mètres.

Un décret du 27 novembre 1876 déclare d'utilité



LA RUE HAUTEFEUILLE EN 1900
Avec les noms des propriétaires.

Rue hautefeuille

JE soussigné, Entrepreneur du Balayage par la cession qui m'en a été faite par le citoyen CHERADAME, Entrepreneur général de l'Enlèvement des Boues de Paris, reconnois avoir reçu du citoyen Panckoucke par les mains du cn agasse

la somme de Dix huit Livre ——
pour le Balayage du pourtour des cidevant prémontrés
pendant ~~les mois d~~ quatre Mois du 13 juin aux 13. 8bre
Dont quittance, à Paris, le 14 - Octobre mil sept cent quatre-vingt-treize ——

Desforz

trente cinquième
cote cent huite quatre

Rue Saint-Martin, n°. 88.

TAXE DU BALAYAGE DU POURTOUR DES CI-DEVANT PRÉMONTRÉS EN 1793, AU NOM DE C.-J. PANCKOUCKE.

publique l'élargissement de la rue Hautefeuille côté pair.

A propos de la rue Hautefeuille, je n'ai pas à faire l'histoire du pavé de Paris, ni l'histoire des boues et lanternes : ces faits appartiennent à l'histoire générale de Paris.

Je dirai seulement que si Philippe-Auguste est le premier roi qui ait ordonné de paver les principales rues de Paris, je serais bien surpris que la rue Hautefeuille ait fait partie du premier réseau; je ne sais pas à quelle époque elle fut dotée d'un pavage et de trottoirs. En tout cas, elle était pavée en 1348.

En ce qui concerne le balayage, une ordonnance de 1348 oblige les propriétaires à entretenir et à nettoyer le pavé devant leurs maisons; je n'ai pas pu savoir à quelle époque la Ville a pris à sa charge le balayage, en frappant d'une taxe le propriétaire de l'immeuble, mais j'ai trouvé une quittance relative à ce service public, qui s'applique à un immeuble de la rue Hautefeuille, la maison Panckoucke, et je crois intéressant de la reproduire (pl. IV).

Quant à l'éclairage public, Jèze (1) dit qu'il y avait en 1760, 311 lanternes dans le XVIIIe quartier ou quartier Saint-André-des-Arts, mais il ne donne pas de détails pour la rue Hautefeuille.

Ce fut en 1826 (1er janvier) qu'eut lieu, à Paris, la première application du gaz à l'éclairage public. On commença par la rue de la Paix et la place Vendôme. C'est en 1841 seulement que la rue Hautefeuille fut dotée de l'éclairage au gaz, en même temps que la rue Saint-André-des-Arts et la rue de l'École-de-Médecine (2).

(1) Jèze, *État de Paris,* p. 104.
(2) Trébuchet, *Rech. sur l'éclairage public de Paris.* (*Ann. d'Hyg.* 1844, t. XXXI, p. 116.)

§ 7. — CENSIVES ET DIVISIONS ECCLÉSIASTIQUES.

Censives. — Sous l'ancien régime, du côté gauche, en commençant par la rue Saint-André, les 11 maisons de la rue Hautefeuille, jusques et y compris les maisons des Chartreux, c'est-à-dire jusqu'à la rue des Deux Portes, étaient en la censive de l'abbaye de Saint-Germain des Prés; pour les autres, la censive en était prétendue par la Ville et par Saint-Benoît.

Quant au côté droit, toutes les maisons, y compris l'église, et jusqu'aux Prémontrés, étaient de la censive de l'abbaye de Saint-Germain des Prés : nous avons déjà dit que c'était la limite de son domaine (1).

Telle était encore la situation à la fin du XVIIIe siècle, au moment de la sécularisation des biens d'église; en effet, le Receveur général des économats de l'Abbaye formule dans les mêmes termes une déclaration, qui est consignée dans un procès-verbal du 26 février 1790.

Divisions ecclésiastiques. — La rue Hautefeuille, au point de vue de la division des paroisses, a une histoire assez compliquée.

En 1643, d'après Jean Boisseau (2), il y avait, en l'Université, 7 paroisses, et la rue Hautefeuille appartenait pour partie à la paroisse Saint-André et pour partie à la paroisse Saint-Séverin.

(1) Cocheris, *Notes et additions à Lebeuf*, t. III, p. 23. — Berty et Tisserand, t. III, p. 352.

(2) Jean Boisseau, *Itinéraire ou table alphabétique contenant les noms et situation des choses plus considérables décrites sur le plan ou carte de la ville, cité et université de Paris.* Paris, 1643, in-12. Bibl. Nat., LK7, 5994.

En 1720, d'après A. D. Ménard (1), la rue Hautefeuille était partagée entre les paroisses Saint-André, Saint-Séverin et Saint-Côme.

En 1786, d'après J. Junié (2), la division entre les trois paroisses existe encore; mais, cette fois, nous sommes fixés sur les limites d'attribution de chacune d'elles :

Tout le côté gauche dépend de Saint-Séverin.

Quant au côté droit, la partie entre la rue St-André-des-Arts et la rue du Battoir dépend de Saint-André; mais la partie entre la rue du Battoir et la rue des Cordeliers dépend de Saint-Côme. Il est heureux pour les historiens de la rue Hautefeuille que la complication ne soit pas ici plus grande, qu'il n'y ait pas de maisons dont le rez-de-chaussée dépend d'une paroisse et les étages supérieurs d'une autre paroisse, comme nous en voyons des exemples tout près de nous : c'est ainsi que, dans la légende du Plan de Junié, nous lisons, sous le nom de Saint-André : « On observe que rue Guénégaud, à droite par la rue Mazarine, que (*sic*) de la maison de la limite il n'y a que la boutique qui est de Saint-André, le surplus de la maison et les étages au-dessus du rez-de-chaussée sont de Saint-Sulpice. »

Un décret du 4 février 1791 (3) divisa la ville de Paris en 33 paroisses et la rue Hautefeuille fit partie de la 29e paroisse, ou paroisse Saint-André.

Cette situation simple fut de courte durée, et, après la disparition des églises Saint-André et Saint-Côme, la rue Hautefeuille était de nouveau partagée entre deux paroisses :

(1) A.-D. Ménard, *Enceinte ecclésiastique ancienne et moderne de la ville de Paris divisée en 42 paroisses,* suite à l'abbé Lebeuf, publiée par Bournon. Paris, 1892.

(2) J. Junié, *Plan des paroisses de Paris,* 1786, dédié à Monseigneur de Juigné (2 mètres sur 2m,35). Arch. nat., N1. Seine, no 56.

(3) Arch. parlementaires, 4 février 1791, p. 741.

la partie inférieure, depuis la place Saint-André jusqu'à la rue du Battoir et la rue Serpente, dépendait de Saint-Séverin, comme succursale de Saint-Sulpice; la partie supérieure, depuis la rue du Battoir et la rue Serpente jusqu'à la rue des Cordeliers, dépendait de Saint-Sulpice (1).

Aujourd'hui la rue Hautefeuille tout entière fait partie de la paroisse Saint-Séverin, encore que la rue soit dans le VI[e] arrondissement et la paroisse dans le V[e].

§ 8. — DIVISIONS ADMINISTRATIVES.

Sous Philippe le Bel, en l'an 1300, il n'y avait, à Paris, que 310 rues et 100.000 habitants.

Dans la première année du règne de Louis XIV, on comptait 898 rues;

En 1854, 1.474 rues.

Aujourd'hui, Paris compte 4.000 rues, 80.000 maisons et 3.000.000 d'habitants.

Pour se reconnaître dans cette immensité, il fallut créer des divisions.

Dès l'origine, le cours de la Seine créa une division naturelle, en trois parties : *la Cité*, *l'Outre-Grand-Pont*, et *l'Outre-Petit-Pont;* plus tard, on dit : *la Cité*, *la Ville* et *l'Université*.

En 1313, sous Philippe le Bel, la rue Hautefeuille faisait partie du quartier d'Outre-Petit-Pont ou de l'Université.

Quelques années après, on comptait huit quartiers : la rue Hautefeuille était comprise dans le VIII[e] quartier, ou quartier Saint-André-des-Arts.

Sous Charles V, qui régna de 1364 à 1380, on ajouta 8 quartiers de plus, soit, au total, 16 quartiers; en 1642,

(1) Maire, *Atlas administratif de Paris*, 1821.

on ajouta un 17e quartier, le faubourg St-Germain; mais ces additions furent sans influence sur la rue Hautefeuille, qui, pendant cette longue période, fit toujours partie du VIIIe quartier ou quartier Saint-André-des-Arts.

Sous Louis XIV, un arrêt du conseil de décembre 1701 et une déclaration du roi du 14 janvier 1702 (1) partagèrent la ville en 20 quartiers.

Cette division subsista jusqu'en 1789, et la rue Hautefeuille fit toujours partie du XVIIIe quartier ou quartier Saint-André-des-Arts.

Aussi je ne comprends pas que Lesage (2) dise que la rue Hautefeuille appartenait au VIIe quartier, Saint-André-des-Arts.

Jusqu'alors, aucune inscription, aucun numérotage ne désignaient les voies publiques ou les maisons : on ne distinguait ces dernières que par des enseignes, ou par la proximité d'une église, d'un collège, d'un hôtel, ou même d'un trottoir ou d'un égout.

Une des plus singulières désignations est celle que donne Gui Patin, dans sa lettre à Belin du 24 mai 1653, où il parle d'un jeune étudiant : « Il est logé avec une blanchisseuse, rue de la Harpe, chez un chapelier, à la Main fleurie, à la 3e chambre, vis-à-vis de la Gibecière, bien près de l'Arbalestre (3). »

En 1726, René Hérault, commissaire général de la Police de Paris (4), introduisit un usage pratiqué depuis longtemps dans la plupart des grandes villes d'Italie, où les

(1) Arch. nat. K. 1028.

(2) Lesage, *le Géographe parisien ou le conducteur chronologique et historique des rues de Paris.* Paris, 1769, t. I, p. 218.

(3) Gui Patin, *Lettres,* Édit. Reveillé-Parise. Paris, 1846, t. I, p. 196.

(4) Delamare, t. IV, p. 347. — Piganiol de la Force, *Description de Paris*, t. I, p. 32.

noms des rues étaient marqués en gros caractères sur les maisons d'encoignure, à l'entrée et à la sortie de chacune d'elles; il décida de mettre des plaques indiquant le nom des rues, et cette mesure fut sanctionnée par une déclaration du 29 janvier 1726 (art. 3).

Le 16 janvier 1728 (1), on commença à poser les inscriptions et on termina le travail dans le courant du mois de mars suivant; elles étaient en caractères noirs sur des feuilles de fer-blanc ou de tôle, avec le millésime de 1728, ajouté au nom de la rue. Je ne sais s'il y en a encore dans les rues de Paris, mais je me rappelle en avoir vu, il y a une quarantaine d'années, peintes en noir sur fond jaune (2). En tout cas, je n'en ai pas rencontré dans la rue Hautefeuille.

Mais les caractères s'effaçaient sous la pluie, sous la neige ou sous le soleil; on décida alors que les inscriptions prescrites seraient remplacées par des inscriptions gravées.

Les ordonnances de police de 1729 et 1730 imposèrent aux propriétaires l'obligation, en cas de reconstruction des encoignures, de remplacer les plaques de fer-blanc par des tablettes en pierre de liais, dans lesquelles seraient gravés en creux les noms des rues. Cette obligation éventuelle ne s'imposa pas à toutes les parties de la ville, et, malgré le renouvellement de la déclaration du 29 janvier 1726 par les actes de 1740 et de 1765, le travail d'ensemble était loin de toucher à son terme à l'époque de la Révolution.

La rue Hautefeuille possède encore trois de ces plaques encastrées dans la muraille, l'une au coin de l'impasse

(1) Voir Ch. Merruau, *Rapport sur la nomenclature des rues et le numérotage des maisons de Paris*. Paris, s. d. (vers 1860), in-4°.

(2) Voir *Magasin pittoresque*, 1851, p. 75.

Hautefeuille, l'autre au coin de la rue des Poitevins, la troisième au coin de la rue Serpente, avec l'indication du quartier (18e), comme le montre le fac-similé ci-joint.

Rue
Haute
Feuille
18

A côté des numéros de quartier, il y avait souvent un ou plusieurs C, pour indiquer le nombre des carrosses qui pouvaient passer de front.

C'est également vers 1730 que fut prescrit le numérotage des portes cochères et charretières, pour faciliter le recensement des maisons, mais ce numérotage était d'une seule série pour un quartier et se faisait tantôt par îlots, tantôt par séries tournantes sans interruption dans l'ordre numérique, c'est-à-dire que les chiffres se suivaient d'une rue à l'autre, ce qui présentait de graves inconvénients au point de vue de la facilité des recherches.

La rue Hautefeuille ne paraît pas avoir connu les numéros fantastiques dépassant le chiffre 100 ou le chiffre 1000, qui, dans de petites rues, ont été attribués à certaines maisons : elle n'a jamais eu de numéro au delà de 37, il est vrai qu'il y a quelques bis (1).

Une raison qui arrêta la généralisation de la mesure adoptée, c'est que la noblesse refusait de laisser inscrire sur ses hôtels des numéros qu'elle considérait comme une flétrissure.

(1) Voir Watin, *État de Paris,* 1788, in-12.

Si bien qu'en 1788, on ne voyait encore que des exemples partiels de numérotage, appliqués surtout aux maisons des faubourgs. Un témoin oculaire affirme que les libraires avaient été des premiers à donner l'exemple, en numérotant leurs maisons (1).

Ce n'est qu'après la Révolution que le numérotage devint obligatoire pour le recensement des citoyens, la répartition de l'impôt et l'établissement des rôles des gardes nationales.

En 1789, le Bureau de la ville partagea Paris en 16 quartiers, subdivisés eux-mêmes en 60 districts ou assemblées primaires : c'était pour la nomination des électeurs aux États Généraux; la rue Hautefeuille fut comprise dans le 8e quartier, quartier de la Cité, et dans le 3e district de ce quartier, district de Saint-Séverin.

Un décret de l'Assemblée Nationale du 22 juin 1790, promulgué par lettres patentes du roi le 27 juin 1790, divisa la ville de Paris en 48 sections : la rue Hautefeuille appartenait à la 41e section, section de Marat, ci-devant *de Marseille*, et auparavant *du Théâtre français;* le chef-lieu de la section était aux ci-devant Cordeliers (2).

En 1793, les 48 sections furent groupées en 16 arrondissements, à raison de 3 sections par arrondissement : la rue Hautefeuille continua à faire partie de la 41e section, qui prit le nom de section de Marseille; mais elle fut classée dans le XIIIe arrondissement.

Un décret de la Convention du 3 ventôse an III (21 février 1795) et une loi du 19 vendémiaire an IV (11 octobre 1795) divisèrent à nouveau Paris en 12 arrondissements municipaux ou municipalités et en 48 quartiers : le 43e quartier, auquel appartenait la rue Hautefeuille, s'appela tour à

(1) *Mag. pitt.*, 1851, p. 76.
(2) *Almanach indicatif des rues de Paris,* an III. (Bibl. St-Fargeau, 1353.)

tour quartier *des Cordeliers, de Marat, de l'École de Médecine :* il faisait partie du XIe arrondissement.

Le Comité révolutionnaire du XIe arrondissement, séant section de Marat, puis du Théâtre-Français, siégeait rue Mignon, dans une maison appelée *maison Nyon :* il fonctionna depuis le 25 nivôse an III jusqu'au 15 brumaire an IV, « date à laquelle, depuis l'installation du Directoire Exécutif et la cessation des fonctions du Comité de Sûreté Générale, celles du Comité ne doivent pas continuer plus longtemps, parce que la Constitution définitivement mise en activité n'a pas conservé les comités de surveillance (1) ».

En 1797, la XIe municipalité avait son siège dans l'ancien local du Comité révolutionnaire, à l'hôtel de Nyon, rue Mignon (2).

Tout en restant dans le XIe arrondisement, la rue Hautefeuille fit partie, en 1803, du quartier de l'Odéon, et, en 1804, du quartier Saint-André-des-Arts (3).

Un décret rendu le 15 pluviôse an XIII (4 février 1805) apporta une innovation importante dans le numérotage des maisons, et remédia aux nombreux inconvénients qui résultaient des systèmes précédemment adoptés.

C'est Frochot, le premier préfet de la Seine, qui eut l'idée de l'orientation des rues par le numérotage : il établit deux règles :

1° Pour les rues allant parallèlement à la Seine, les numéros suivent le cours de l'eau et par conséquent commencent du côté du soleil levant; pour celles faisant angle

(1) Arch. Nat. F7, 2512.
(2) La Mésangère, *le Voyageur à Paris*, 1797, t. II, p. 96.
(3) Sur l'organisation administrative de la Ville de Paris, voy. Alex. de Laborde, *Paris municipe ou tableau de l'administration de la Ville de Paris*, Paris, 1833, in-8.

droit avec la rivière, les numéros commencent à l'extrémité la plus proche du quai;

2° La série des numéros est formée des nombres pairs pour le côté droit de la rue, et des nombres impairs pour le côté gauche; le côté droit répond, dans les rues perpendiculaires au cours de la Seine ou obliques, à la droite du passant venant du bord de la rivière; dans les rues parallèles, à la droite du passant marchant dans le sens du cours de la rivière.

Un décret du 23 mai 1806 ordonna la réinscription des noms des voies publiques : ils furent d'abord peints sur les façades des maisons. A cette époque, une mesure assez utile avait été adoptée : les numéros étaient noirs dans les rues perpendiculaires à la Seine ou transversales, et rouges dans les rues parallèles à la Seine ou longitudinales; mais cette distinction n'a pas été maintenue.

Plus tard, on posa quelques plaques de marbre, puis des plaques en fonte avec lettres mobiles, des plaques en fonte avec lettres peintes, des plaques en zinc fondu ou en porcelaine.

Une ordonnance du 9 juin 1824 édicta que les numéros des maisons seraient en lettres blanches sur fond bleu.

Finalement en 1847, l'administration adopta les plaques en lave de Volvic, émaillée, cuite au grand feu, lettres blanches sur fond bleu d'outremer, épaisses de 2 centimètres au minimum, incrustées et scellées à bain de plâtre en affleurement des façades (1).

Jusqu'en 1860, la rue Hautefeuille fit partie du XIe arrondissement.

La loi du 16 juin 1859 et le décret du 3 novembre 1859,

(1) Vitu, *Paris*.

étendirent les limites de la ville de Paris jusqu'aux fortifications, et fixèrent la date de l'application au 1er janvier 1860. Paris fut alors divisé en 20 arrondissements, et la rue Hautefeuille fut comprise dans le VIe arrondissement, quartier de la Monnaie : telle est encore actuellement sa situation administrative.

Ces modifications perpétuelles rendent très difficile l'identification des maisons : pour en citer seulement deux exemples, je dirai que la maison qui portait avant 1805 le n° 36 de la rue Hautefeuille est devenue après 1805 le n° 4, et que la maison qui portait avant 1805 le n° 14 est devenue après 1805 le n° 13, maison d'ailleurs aujourd'hui disparue par suite de l'ouverture du boulevard Saint-Germain. Il faut convenir qu'il est assez difficile de se reconnaître et que les erreurs, s'il s'en glisse, peuvent être excusables.

Si la rue Hautefeuille a souvent changé de numéros d'ordre dans les classifications administratives, elle a du moins toujours conservé son nom, à travers toutes les mutations que subirent les rues de Paris.

Les noms des rues furent d'abord purement topographiques : *rue qui conduit à Saint-André;* ou empruntés à la notoriété d'un propriétaire voisin : *rue de la Barre, rue Pierre-Sarrazin;* ou à une enseigne : *rue de la Harpe;* ou à un établissement important situé dans le voisinage : *rue des Cordeliers;* ou à une profession qui s'y était cantonnée : *quai des Orfèvres.*

Avec Henri IV et Sully, furent introduits les noms honorifiques : *rue Dauphine, place Royale.*

La fièvre du changement commença en 1728, quand le Commissaire général de la Police, Hérault, prescrivit l'usage des plaques indicatrices.

En 1765, les échevins donnèrent leur nom à des rues. Ils continuèrent sous Louis XVI; en 1782, on admit des noms étrangers à l'administration de la ville; la période révolutionnaire poursuivit le travail; en 1792, bouleversement général; en l'an IX (3 novembre 1800), introduction des noms de victoires et des noms d'officiers morts glorieusement; sous la Restauration, réaction; en 1830, en 1848, en 1852, nouvelles réactions.

En 1860, revision générale, à la suite de l'annexion (1).

En 1871, 1873, 1875, 1876, sur les rapports de MM. Beudant, Mesureur, Patenne, le Conseil municipal de Paris s'occupa activement de changer les noms des rues.

Mais la rue Hautefeuille a traversé tous les orages sans subir la moindre atteinte; elle a toujours gardé son nom.

Il a cependant failli lui arriver malheur : ce n'est ni le conseil des échevins, ni les conseils municipaux, qui lui ont succédé, qui voulaient la débaptiser, c'était l'abbé Teisserenc (2). Il ne respectait rien : dans un but plutôt moral, puisqu'il devait aider à l'éducation du peuple, il avait imaginé de donner aux rues de Paris des noms de villes de France, de façon à permettre à tous de connaître la géographie.

L'abbé Teisserenc propose même deux noms pour la seule rue Hautefeuille, sans que j'aie jamais compris pourquoi.

(1) Voir Jules Cousin, *de la Nomenclature des rues de Paris* (*Mémoires de la Société de l'histoire de Paris,* t. XXVI, p. 1.)

(2) Teisserenc, *Géographie parisienne en forme de dictionnaire, contenant l'explication de Paris ou de son plan mis en carte géographique du royaume de France*, Paris, 1754, in-12. Le plan mis en carte géographique, dont ce volume est l'explication, existe réellement. Son existence est signalée par Bonnardot. (*App. aux Études archéologiques.* Paris, 1877, in-4°, p. 15.) Cet érudit cite en effet le catalogue de la vente Faucheux, dont le n° 998 indique ce plan, mais il déclare en même temps ne l'avoir jamais vu.

1° P. 146. Saint-Geniez, ville du Querci, diocèse de Cahors, intendance de Montauban, élection de Villefranche;

2° P. 219. Montricoux, ville du Querci, diocèse, intendance et élection de Montauban.

Mais ce ne fut qu'une utopie, qui ne s'est jamais réalisée; ce n'est que sur la place de la Concorde que les statues des villes de France ont été placées selon leur situation réelle et qu'elles figurent, en un vaste jeu des quatre coins, une carte de France.

§ 9. — LA VIE DANS LA RUE.

Voilà l'histoire de la rue Hautefeuille prise en elle-même, comme rue; il me resterait à raconter la vie de la rue, à en faire revivre la physionomie, à en évoquer les souvenirs, à en faire, comme on dit aujourd'hui, la psychologie, dans des tableaux pittoresques et animés.

Malheureusement, nous n'avons pas le spectacle si varié de la rue, qu'il eût été intéressant de reconstituer, avec les cortèges, les processions, les cérémonies civiles et religieuses, les fêtes populaires, les baladins et les chanteurs des rues, dont J.-B. Gouriet nous a laissé l'histoire (1), avec les cris des métiers, avec les enseignes qui sont le reflet des idées et des mœurs (2), avec les affiches qui ont tué l'enseigne, avec les aspects si variés du jour et de la nuit; tous ces côtés, gais ou tristes, mais toujours curieux, nous échappent.

(1) J.-B. Gouriet, *Personnages célèbres dans les rues de Paris*, Paris, 1811, 2 vol.

(2) Voir Ed. Fournier, *Histoire des enseignes de Paris*. Paris, 1884. Il ne mentionne pas une seule fois la rue Hautefeuille.

Il n'y a ni palais, ni église; il y en avait une à chaque bout de la rue, Saint-André-des-Arts et les Prémontrés; elles ont disparu.

Il n'y a ni promenade, ni porte d'enceinte, ni fontaine monumentale, ni théâtre.

Il y a bien eu un collège, les Prémontrés, et quelques somptueux hôtels, mais ce ne sont plus guère que des souvenirs.

Il n'y a ni manufacture, ni corps ou communauté des marchands, des arts et métiers; il n'y a ni juridiction, ni ordinaire de la poste, ni messager, ni coche (1).

Au point de vue politique, la rue Hautefeuille ne paraît pas avoir jamais joué un grand rôle.

Lorsque, dans la nuit du 28 au 29 mai 1418, Perrinet Leclerc livra la porte de Buci aux Bourguignons et permit aux troupes de Villiers de l'Isle Adam de suivre la rue Saint-André-des-Arts pour se répandre dans Paris, en semant le carnage, il ne semble pas que la rue Hautefeuille ait été mêlée à cette triste histoire, — non plus qu'aux fêtes nationales célébrées le 22 novembre 1439, pour la rentrée du Roi de France, ramenant avec lui la paix, l'ordre, et l'abondance.

Pour la période révolutionnaire, j'ai feuilleté avec soin les deux registres des délibérations de la section de Marat (2) : ils sont remplis par des procès-verbaux d'arrestations, de perquisitions, d'appositions de scellés, mais la

(1) De Chuyes, *le Guide de Paris.* Paris, Bibl. Nat. LK7 5995.

(2) Registre des délibérations du comité révolutionnaire de la section de Marat, nommé par l'arrêté des Comités de Salut Public et de Sûreté Générale réunis, en date du 9 germinal an II, et entré en exercice le 12 germinal an II. (Le registre est arrêté le 1er vendémiaire an II), in-fol. Arch. Nat. F.7 2512. — Registre des délibérations du comité central du XIe arrondissement, de l'an III à l'an IV. Arch. Nat. F7 2513.

rue Hautefeuille y est à peine citée deux ou trois fois, et encore s'agit-il d'arrestations de citoyens trouvés dans un hôtel de la rue Hautefeuille, et n'appartenant à l'histoire de la rue que par un malheureux accident de leur vie.

Il en est de même pour la révolution de février et les journées de juin 1848; Erckmann-Chatrian, qui a écrit l'histoire de ces tristes épisodes dans le quartier latin, sous forme de roman (1), cite la rue de la Harpe, la rue Saint-Jacques : il ne cite pas la rue Hautefeuille.

Placée entre le centre universitaire de la montagne Sainte-Geneviève et le noble faubourg Saint-Germain, entourée de collèges, d'églises, de couvents, d'hôtels occupés par les prélats et les grands seigneurs, elle est peuplée de présidents et de membres du Conseil et du Parlement, de procureurs, d'avocats qu'attire la proximité du Palais de justice; elle est habitée par des gens paisibles, qui vivent dans leur intérieur plus que dans la rue, quelques professeurs, quelques savants; il n'y a qu'une industrie qui soit largement représentée, c'est l'industrie du livre.

D'après les anciens règlements, les libraires étaient tenus de demeurer sur la rive gauche de la Seine, dans l'ancien *quartier de l'Université et des Écoles; il est vrai qu'il* y eut bien des infractions, et que, de 1600 à 1686, il fut rendu à ce sujet plus de vingt édits, dont l'un, en date du 1er avril 1620, enjoignait à tous les libraires et imprimeurs de se retirer en l'Université sous peine de mort. L'édit de 1725, qui n'est que la continuation et la reproduction de l'édit de 1686, donne la nomenclature des rues où les libraires pourront établir leur demeure : si la rue Hautefeuille n'y est pas spécialement dénommée, elle est du

(1) Erckmann-Chatrian, *Histoire d'un homme du peuple.*

moins comprise dans le périmètre des rues désignées. Cet état de choses dura jusqu'en 1789 : les libraires, comme les autres commerçants, devinrent libres, mais ils n'en restèrent pas moins fidèles au quartier et à la rue Hautefeuille.

Cette modeste rue a néanmoins un intérêt particulier au point de vue de l'histoire de Paris ; elle n'est pas uniquement bordée de maisons sans style et sans caractère; il y a là, au contraire, une succession de types d'architecture, dans lesquels trois siècles ont laissé leur empreinte : le xve siècle, au n° 9, la Renaissance, aux n°s 5 et 21 ; le siècle de Louis XIV, avec son architecture puissante, aux n°s 3 et 14.

Et puis, c'est la seule rue de Paris qui nous présente encore 5 tourelles, dont 3 du xve siècle, rangées sur la façade d'une même maison, (n° 9 actuel), et 2 du xvie, posées en encorbellement, (n° 5 et n° 21 actuels); c'est là un mérite qui en vaut bien d'autres.

Mais voilà assez longtemps que nous sommes dans la rue, à faire son histoire extérieure. Si vous voulez me suivre, entrons dans les maisons, je vais vous en présenter les propriétaires et les locataires.

DEUXIÈME PARTIE

LES MAISONS DU COTÉ GAUCHE

Numéros impairs

LES PROPRIÉTAIRES ET LES LOCATAIRES.

Après l'histoire extérieure de la rue Hautefeuille, il faut aborder l'histoire des maisons et surtout l'histoire de leurs propriétaires et de leurs locataires, de ceux qui ont passé dans ces demeures que nous occupons momentanément, qui y sont nés, qui y ont vécu, qui y sont morts; tous ne sont pas restés dans la mémoire des hommes, mais j'espère que quelques noms ne vous paraîtront pas indignes d'être rappelés à votre souvenir.

On peut dire des maisons habitées par les hommes célèbres ce que Auguste Comte disait de son domicile, rue Saint-Germain-des-Prés, n° 8 (actuellement rue Bonaparte, 36), où il avait écrit son *Opuscule fondamental* et trouvé la loi des trois États. « Le souvenir de ce logement aura peut-être pour la postérité une véritable valeur (1). »

Autrefois, la rue Hautefeuille commençait, comme je l'ai dit, rue Saint-André-des-Arts; depuis les premières années du XIXe siècle, elle ne commence plus qu'au delà de la place créée après la démolition de l'église Saint-André.

(1) *Le Parisien de Paris*, n° 55, 23 janvier 1898, p. 53.

Néanmoins, en étudiant le côté gauche de la rue Hautefeuille, les numéros impairs, je crois devoir dire quelques mots des maisons qui occupaient l'emplacement de l'immeuble qui forme aujourd'hui le coin de la rue Saint-Séverin (ancienne rue Poupée), la partie orientale de la place Saint-André et le coin du boulevard Saint-André. Si elles n'appartiennent plus à la rue Hautefeuille, elles lui ont appartenu longtemps et font partie de son histoire.

Sur le plan de reconstitution de Lenoir et Berty, dont j'ai déjà parlé, on voit très distinctement trois maisons.

1° *Maison de la Basoche.* — La première maison, au coin de la rue Saint-André et de la rue Hautefeuille, ou mieux de la rue du Chevet, appartenait à Jean Pellegrin ou Pellegrin Ducluseaux; elle passa ensuite par donation à son fils, Noël Pellegrin, avocat au Parlement, qui la possédait dès le 31 janvier 1678 (1) et qui la possédait encore en 1703 (2); il en céda la moitié à D^lle^ Marie Deboissée ou De Beze, veuve de René Lejay, intéressé dans les affaires du roi (19 mai 1718) (3); il laissa l'autre moitié en mourant à son fils Noël Pellegrin, seigneur de l'Étang, Conseiller du Roy en sa cour des Monnaies.

Noël Pellegrin racheta la part de la veuve Lejay, et reconstitue la propriété familiale, si bien que le 1er octobre 1733 (4) il était redevenu propriétaire de tout l'immeuble; il le constitua en dot à D^lle^ Françoise Marie Pellegrin de l'Étang, à l'occasion de son mariage avec Claude Sain de Bois le Comte, chevalier, seigneur de la Rochefaron.

(1) Archives Nat. S. 2835.
(2) Archives Nat. Q[1] 1099,54.
(3) Archives Nat. S. 2835.
(4) Archives Nat. S. 2835.

En 1703, cette maison avait pour locataire Lefèvre, pâtissier, à l'enseigne de la Basoche (1).

Que signifie cette enseigne? S'agit-il de la Basoche du Palais, qui n'était autre chose que la communauté des clercs du Parlement? S'agit-il de la Basoche du Châtelet? L'une ou l'autre de ces sociétés avait-elle là son siège? Faut-il voir dans cette maison une des origines de notre théâtre, car on sait que de procession en cortège, de plantation de mai en représentation théâtrale, les basochiens devinrent les créateurs de notre théâtre national (2).

2° *Maison de l'Échiquier.* — A l'origine, elle appartenait à Martin-Gaillard, qui mourut en laissant pour héritiers Martin-Eloy et Catherine Gaillard.

Catherine Gaillard, devenue par son mariage Catherine Langlois, fait un échange avec Antoine Baudin, écuyer, et son épouse, Anne Ganna, auparavant veuve de Nicolas Collet, qui la possédaient le 26 octobre 1684 (3).

En 1693, la propriété appartenait à Antoine Baudin et à Anne-Élisabeth Collet, fille mineure de Nicolas Collet (4).

Le 27 septembre 1729, elle appartenait à Charles Le Boullanger, Conseiller au Parlement de Normandie et à dame Anne-Élisabeth Collet, son épouse (5).

Les locataires, en 1703, étaient Manuel, aubergiste, et Merry, cordonnier.

3° *Maison de la Madeleine.* — Elle était située derrière l'église Saint-André, au coin de la rue du Chevet et de la rue Poupée.

(1) Archives Nat. Q[1] 1099,54.
(2) V. Fournel, *les Rues du Vieux Paris*, p. 383. — Neukomm, *Fêtes et spectacles du Vieux Paris*, p. 40.
(3) Archives Nat. S. 2835.
(4) Archives Nat. S. 2835.
(5) Archives Nat. S. 2835.

Le terrain appartenait à François Cosset et consorts, il fut vendu à Florent Carbonnel, bourgeois de Paris, qui fit bâtir la maison, et en était propriétaire en 1696 (1).

La maison appartint ensuite à Martial Trion Brousse, bourgeois de Paris et tailleur d'habits.

La veuve de Martial Trion Brousse, qui s'appelait Renée Leroy et qui épousa en secondes noces Louis Carbonnel, bourgeois de Paris, était propriétaire le 14 novembre 1711 (2).

En 1703, la boutique était louée à Moreau, marchand de vins, à l'enseigne de la Madeleine (3).

Avant 1805, ces trois maisons portaient les nos 1 à 3 de la rue Hautefeuille; elles sont comprises dans l'îlot qui se termine par la fontaine St-Michel, inaugurée le 15 août 1860.

Mais j'ai hâte d'en finir avec ces maisons qui ne présentent qu'un bien faible intérêt et qui n'appartiennent plus à la rue Hautefeuille; j'arrive à la maison portant le no 1.

No 1

MAISON DE Mme RÉCAMIER (4).

La maison est située au coin de la rue Saint-Séverin, elle portait le no 5 avant 1805 et porte le no 1 après 1805 (5).

Cette maison n'a pas d'histoire, elle est de construction

(1) Arch. Nat. S. 3010.
(2) Archives Nat. S. 2835.
(3) Archives Nat. Q1 1099, 54.
(4) J'ai donné un ou plusieurs noms à chaque maison, comme on le faisait autrefois : c'est tantôt le nom d'un propriétaire illustre, tantôt le nom d'un locataire célèbre, quelquefois les deux ensemble.
(5) Nous donnons ces renseignements d'après l'*État de Paris,* de Watin, Paris, 1788, in-32, et d'après le Plan du cadastre, 1826 et le *Plan* de Jacoubet, 1836.

toute moderne, et s'élève sur un terrain exproprié par la Ville, lors de la démolition de la rue Poupée et de la prolongation de la rue Saint-Séverin.

En 1859, elle appartenait à Marie-Louise-Valérie Dubasty, femme séparée de biens de Jean-Joseph Jacquemare.

Le 26 mars 1862, elle fut achetée par Mme Récamier (Me Renard, notaire). Cette dame Récamier n'était pas celle que sa beauté, son esprit, sa liaison avec Chateaubriand ont rendue célèbre; c'était sa cousine par alliance; elle était née Jeanne-Adelaïde Titan, et avait épousé en premières noces un sieur de Villers et en secondes noces, en 1833, le Dr Joseph-Claude-Anthelme Récamier, le médecin illustre, mort en juin 1852 (1). Elle eut deux fils de ce second mariage : 1° M. Étienne Récamier, fondateur du journal *le Français*, qui fut l'organe du parti catholique libéral à la fin de l'Empire; 2° M. le général Maximilien-Jules-Marie Récamier, dont la valeur et les brillants états de service sont bien connus. Elle mourut en 1865.

Un jugement du tribunal civil de la Seine (7 juillet 1866) transféra la propriété à M. Maximilien Récamier (2); il était alors lieutenant au 2e bataillon d'Afrique, et détaché au corps expéditionnaire du Mexique.

Je citerai parmi les locataires de la maison : Hardoin, conseiller à la cour en 1808 (3); Georges Pouchet, professeur au Muséum d'histoire naturelle, qui l'habita de 1862 à 1876, et André Rousselle, avocat à la Cour d'appel, qui l'habita en 1870-71.

(1) Voy. P. Triaire, *Récamier et ses contemporains*. Paris, 1899.
(2) Archives de la Seine. Revision cadastrale de 1852 et de 1862, et Voie publique, 576.
(3) Allard, *Almanach de Paris*, 1808.

N° 1 *bis*.

MAISON DE LA SOCIÉTÉ POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

La maison portait le n° 6 avant 1805 et le n° 2 après 1805.

Elle appartenait à Louis-Jacques Lambert; ses héritiers et légataires l'ont vendue à De Leclerc de Lesseville (acte de Vallet, notaire, du 18 janvier 1720) (1), qui possédait déjà la maison n° 3; son histoire se confond avec celle de cette dernière maison.

En 1809, le 28 juin, elle fut vendue par un sieur Guérin (Chambette, notaire) à Becquet de Beaupré, ingénieur des ponts et chaussées et à Marie-Victoire Cadet, veuve de Chambure, pour la somme de 42.000 francs. Cette dernière décéda le 8 février 1842.

Ses fils, MM. de Chambure vendirent la maison, le 3 avril 1845 (Boudin, notaire) à Marie-François Dubasty, qui mourut en 1845, et la liquidation de la succession en date du 27 mai 1846 (Boudin, notaire) attribua la propriété à Marie-Louise-Valérie Dubasty, De Jacquemare Dubasty (2), qui était en même temps propriétaire du n° 1.

Aujourd'hui elle appartient à M. Martinois.

Elle a été, de 1867 à 1878, le siège de la Société pour l'instruction élémentaire.

Elle donna également asile, de 1868 à 1875, à la Société Franklin pour la propagation des bibliothèques populaires, et, de 1868 à 1871, à l'Association philotechnique.

Parmi les autres locataires, je citerai Aux Cousteaux de

(1) Pièces Douchet, chez Cousin, notaire.
(2) Archives de la Seine, voie publique, 576.

Conty, le créateur des *Guides Conty*, qui l'habita de 1867 à 1875 et le libraire Abel Pilon; celui-ci y commença modestement le commerce de la librairie (1854-1864), et après des chances diverses, émigra rue de Fleurus; il a donné une grande extension à la vente des livres par abonnements, et a vu ses affaires continuées par son gendre M. Le Vasseur.

N° 3.

HÔTEL DE CRAMAULT.

La maison portait le n° 7 avant 1805, et le n° 3 après 1805.

La maison est bâtie au coin de la rue Hautefeuille et de l'impasse Hautefeuille, sur l'emplacement de l'ancien hôtel de Cramault.

Les Cramault appartenaient à une famille du Poitou.

Simon Cramault, chancelier du duc de Berry, évêque de Poitiers, archevêque de Reims, patriarche d'Alexandrie, né à Cramault en Poitou, et mort le 15 décembre 1429, était déjà propriétaire de la maison en 1402.

En 1423, l'hôtel fut confisqué par Henri, roi d'Angleterre, parce que Cramault n'avait pas abandonné Charles VII. On pourra lire dans Sauval (1) toutes les pièces relatives aux cens, aux rentes, à la mise à la criée

(1) Voir Sauval, *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, t. III. — M. Longnon (*Paris pendant la domination anglaise* (1420-1436); *documents extraits des registres de la chancellerie de France. Mém. de la Société de l'histoire de Paris*, t. IV, 1877) ne parle pas de la rue Hautefeuille, parce que son recueil se compose exclusivement des pièces empruntées aux registres de la chancellerie de France, connus sous le nom de *Registres du Trésor des Chartes*.

des immeubles confisqués, vacants ou inhabités, pendant cette période troublée de notre histoire.

L'hôtel de Cramault fut donné, en 1420, à Jacques Branlart, Conseiller au Parlement, qui s'était fait le complaisant du roi d'Angleterre.

Après l'expulsion des Anglais, l'hôtel de Cramault fit retour à la famille du patriarche d'Alexandrie, représentée alors par Jean Cramault.

En 1486, les gendres ou les petits gendres de Jean Cramault vendirent l'hôtel à Ambroyse de Cambray, Conseiller du roi.

Celui-ci fit reconstruire l'hôtel et le décora d'une tourelle en cul-de-lampe; je ne saurais dire si cette tourelle du numéro 3 fut l'aînée ou la cadette de la tourelle du numéro 5; elles se faisaient pendant, et je regrette que celle du numéro 3 n'ait pu résister aux misères des temps, ni prolonger son existence, comme celle du n° 5, jusqu'à nos jours.

C'est en 1680 (1) que le Prévôt des marchands fit démolir et retrancher une partie des maisons faisant les encoignures des rues Poupée et Percée, et du même coup disparaître la tourelle.

Le propriétaire de l'hôtel de Cramault, à cette époque, se nommait Olivier.

En 1683, la maison appartenait à Henri Olivier, seigneur de Charbonnières (2).

Elle passa ensuite à D^e Marie-Françoise Olivier, mariée à Eustache-Auguste Leclerc de Lesseville, comte de Charbonnières, Conseiller du Roi en sa Cour du Parlement.

(1) Reg. des Bureaux de la ville, H, 1827, fol. 686 et 687.

(2) Pièces Douchet, chez Cousin, notaire.

Les Leclerc de Lesseville étaient originaires de Meulan : leur auteur s'était fait connaître en prêtant 20,000 écus à Henri IV, dans un pressant besoin; quand le Béarnais voulut faire son billet : « Sire, dit le créancier, votre parole suffit, il faudrait un huissier exprès pour faire payer le Roi. » Bien lui prit de sa confiance, car peu de temps après, l'opulent créancier fut remboursé et anobli. Ses fils accrurent ses richesses, entrèrent au Parlement, eurent blason et livrée et, par surcroît, un goût de fastueuse dépense qui leur fit une place à part dans la robe.

Le conseiller Leclerc de Lesseville était client de M. Arouet, notaire, qui fut le père de Voltaire et il devint son ami (1). Il appartenait à cette race intelligente et polie que La Bruyère a si maltraitée sous le pseudonyme des *Sannions* (2). « J'entends dire des Sannions même nom, mêmes armes; la branche aînée, la branche cadette, les cadets de la seconde branche; ceux-là portent les armes pleines, ceux-ci brisent d'un lambel, les autres d'une bordure dentelée... Je dirais volontiers aux *Sannions :* Votre folie est prématurée, attendez du moins que le siècle s'achève sur votre race; ceux qui ont vu votre grand-père, qui lui ont parlé, sont vieux et ne sauraient plus vivre longtemps; qui pourra dire comme eux : « là il étalait et vendait très cher ».

E.-A. Leclerc de Lesseville et sa femme laissaient en mourant une grosse fortune; la masse de l'actif s'élevait, d'après l'acte de partage du 24 mars 1713 (Vallet, notaire à Paris), à 544,387 livres 17 deniers, et comprenait outre « deux maisons joignant l'une l'autre, scizes rue Hautefeuille, et

(1) Henri Beaune, *Voltaire au collège*, Paris, 1867, p. XLVII.

(2) La Bruyère, *Caractères, De la ville*, édit. Lefèvre, t. I, p. 210. Paris, 1824.

formant les encoignures des rues Poupée et Percée, estimées 60,000 livres », la terre de Charbonnières (100,000 livres), deux maisons rue Galande, une maison rue Neuve Saint-Roch, une maison rue Saint-Jacques, une maison rue de la Parcheminerie, une maison rue Saint-Germain, une maison rue de la Monnaie, une maison rue de la Jussienne, une maison rue Saint-Honoré, et des titres de rente en notable quantité.

Ils avaient pour héritiers : 1° Charlotte-Françoise Leclerc de Lesseville, épouse de Charles-Nicolas Leclerc de Lesseville, Conseiller du Roi en son Conseil, Maître des Requêtes ordinaires de son hôtel; 2° D^lle^ Anne Leclerc de Lesseville.

C'est à Charlotte-Françoise Leclerc de Lesseville que la maison de la rue Hautefeuille fut attribuée.

Par son testament olographe du 4 septembre 1752, et par un codicille reçu par Me Laideguive, notaire à Paris, le 19 septembre 1765, la D^e^ Leclerc de Lesseville légua cet immeuble à Charles-Nicolas Leclerc de Lesseville, son fils, chevalier, conseiller du roi, président honoraire en sa cour du Parlement de Paris, marié à Marie-Anne-Élisabeth Lerebours, à charge de restitution au profit de ses enfants nés ou à naître. Le partage eut lieu devant Me Laideguive, notaire à Paris, le 1er avril 1769.

Le président Leclerc de Lesseville en fit donation, le 22 septembre 1775, à Charles Leclerc de Lesseville, comte de Charbonnières, son fils aîné; lors de la liquidation de la succession, la maison lui fut attribuée par préciput, pour son droit d'aînesse, en présence de sa sœur Anne Leclerc de Lesseville, épouse de Gaspard-César-Charles Lescalopier; ce fils, qui était un prodigue, eut pour curateur Chris-

tophe Pajot de Marcheval, dont il épousa ensuite la fille, Hélène-Thérèse (1).

La maison fut vendue le 7 juin 1777 (Potier, notaire) à Pierre-Auguste Dulion, procureur au Châtelet (2).

A la mort de P.-A. Dulion, survenue le 14 janvier 1819, sur licitation entre ses héritiers et Jean-Baptiste Dulion, son fils, elle devint (procès-verbal de Chambelle, notaire à Paris, 17 mars-27 avril 1819) la propriété de Philippe-Nicolas Douchet, marchand d'huiles, rue de l'École-de-Médecine, n° 30, qui mourut le 5 mai 1861.

Elle passa à son fils, Antoine-Philippe Douchet, commissaire-priseur, qui mourut le 20 juillet 1874; puis à sa fille, Mme Adrien Assolant, née Félicie Douchet (Fovard, notaire, 3 février 1875).

Parmi les locataires, nous citerons : en 1683, Florimond-Charles Langlois, secrétaire du Roi; en 1715, Nicolas Peguin, procureur en la Cour et De Bourne de Nanci, son épouse; en 1723, Pierre-Jacques Fougeroux, sieur de Blaneau, Conseiller du roi, trésorier général et payeur des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, pour un loyer de 1.600 livres, puis en 1729, pour un loyer de 1.400 livres; de 1769 à 1777, Antoine Baudet, avocat au Parlement, premier huissier-audiencier aux Eaux et Forêts, moyennant 1.900 livres (3); au commencement du XIXe siècle, la maison comptait au nombre de ses locataires, le docteur Foucart, ancien médecin de la Grande Armée, Dionis du Séjour, Juge de 1re Instance (4) et Rolland, magistrat (5).

Le n° 3 a encore compté comme locataires : de 1821 à

(1) Arch. nat. S. 2835.
(2) Pièces Douchet, chez Cousin, notaire.
(3) Pièces Douchet, chez Cousin, notaire.
(4) Allard, *Almanach de Paris*, 1808.
(5) Dit par Mme Assolant.

1835, une dame Lechard, qui tenait un cabinet de lecture; de 1847 à 1878, un marchand de papiers d'emballage, nommé Cadot, dont le fils devint libraire et publia un grand nombre de romans, édition des cabinets de lectures; nous citerons *les Quarante-cinq* d'Alexandre Dumas père (1848), qui formaient 10 volumes in-8, annoncés 75 francs, *les Mohicans de Paris* (1854), 19 volumes in-8, 142 fr. 50, *les Mémoires d'un médecin, Joseph Balsamo* (1846-48), 19 volumes in-8, 142 fr. 50; aujourd'hui, on peut avoir ces trois ouvrages, l'un en 3, l'autre en 4, le dernier en 5 volumes in-18 jésus, au prix de 1 franc chaque volume.

Je signalerai encore, en 1845, l'ouverture, dans cette maison, de l'un des 218 bureaux d'insertion (il portait le n° 192) que la société du journal *la Presse* avait constitués pour recevoir les annonces : ce petit fait est intéressant, en raison de la révolution que la création du journal à bon marché a produite dans l'histoire de la presse politique, grâce à l'invention des annonces.

La maison, qui porte bien le cachet de la fin du XVII[e] siècle, conserve une belle rampe d'escalier en fer forgé, remontant probablement à l'époque de la construction.

N° 5.

HÔTEL DE FÉCAMP.

La maison portait le n° 8 avant 1805 et le n° 5 après 1805.

L'îlot compris aujourd'hui entre l'impasse Hautefeuille, la rue Hautefeuille, la rue Serpente et le boulevard Saint-Michel formait autrefois l'hôtel de Fécamp. Au XVI[e] siècle, il était limité au levant par la maison de l'image Saint-

Martin, qni s'ouvrait rue Percée, et par l'hôtel de Tours qui s'ouvrait rue Serpente. Le boulevard Saint-Michel a fait disparaître jusqu'aux traces de ces deux maisons.

Le terrain, sur lequel s'élevait l'hôtel de Fécamp ou Fescamp, ou Fecan, ou Fesquant, comme le porte le Rôle des Tailles de 1313 (1), avait été acheté en 1292 par Guillaume V de Putot. Celui-ci fit construire la maison, pour servir de demeure aux abbés ou prieurs du monastère, et en fut lui-même le supérieur de 1286 à 1297. De 1330 à 1523, neuf abbés se succédèrent à la tête du monastère de Fécamp; parmi eux, figurent quatre cardinaux, dont un devint pape sous le nom de Clément VI.

Lenoir (2) raconte que, sous François Ier, l'hôtel paraît avoir été habité par Diane de Poitiers, qui vécut de 1499 à 1566; mais rien ne confirme cette hypothèse.

Sous les règnes de Henri II et de Charles IX, trois cardinaux de Lorraine, Jean, Charles et Louis, furent abbés de Fécamp, et habitèrent plus ou moins l'hôtel.

C'est au commencemen du XVIe siècle qu'il faut faire remonter la construction de la tourelle, qui porte bien le caractère de la Renaissance.

Jaillot dit (3) que l'on voit encore une tourelle, sur laquelle on a sculpté des fleurs de lys, les armes de France et la Salamandre, blason ordinaire de François Ier. On les voyait encore à la fin du XVIIIe siècle.

Aujourd'hui il ne reste plus que les fines sculptures de l'encorbellement, travaillées en dentelle et chargées de broderie, qui attire les regards du passant. Pour en don-

(1) Géraud, *Paris sous Philippe le Bel.* Paris, 1837, p. 158.
(2) Lenoir, *Statistique monumentale, explication des planches*, p. 258 et 259.
(3) Jaillot, p. 92.

ner une idée, je n'ai pas voulu m'en rapporter à la description que mon peu de connaissance en matière d'architecture pourrait faire incomplète ou inexacte : je préfère emprunter un passage de Lenoir.

« Trois fenêtres éclairent cette tourelle, qui repose sur un encorbellement elliptique comme elle, et de la plus grande richesse. Toutes les moulures qui le composent ont les profils qu'on leur donnait au commencement du XVIe siècle, et les ornements dont elles sont décorées ont le style de cette époque, durant laquelle on cherchait à reproduire la décoration des moulures antiques ; on y remarque cependant quelques souvenirs des feuillages usités dans la période précédente. La corniche qui couronne la tour est conçue dans le même goût que l'encorbellement ; les denticules y sont plus prononcés ; des perles et des entrelacs les surmontent ; un toit conique couvre la construction.

« Cette tourelle avait conservé, jusqu'au moment où elle était dessinée, une menuiserie sculptée avec une rare finesse ; des arabesques présentant des carquois et des arcs, des boucliers et autres armes suspendus à des feuillages légers, couvraient les panneaux de cette menuiserie. A l'encontre des montants et des traverses en bois qui encadraient ces compartiments, on voyait des restes de matières précieuses incrustées dans le bois. Au-dessus de la pièce ainsi décorée avec le luxe du temps, la construction de la tour était brute et portait l'enrayure du comble (1). »

La tourelle a été souvent reproduite ; je citerai :

1° Une eau-forte, (Delaunay del. et sc. Salmon imp.) (2) ;

2° Une eau-forte signée *Potemont*, 1862 (3).

3° Une gravure publiée par Berty et Tisserand (4).

Je citerai encore les figures sur bois, publiées par Guil-

(1) Lenoir, *Statistique monumentale, explication des planches*, pp. 258, 259.

(2) Delaunay (Alfred), *Paris pittoresque*, 3 séries, in-fol. — Bibliothèque nationale, estampes, *Topographie de la France*, Seine, Paris, VIe, 21e quartier, t. II.

(3) Martial (A.-P.), *Catalogue de 300 eaux-fortes de l'ancien Paris.*

(4) Berty et Tisserand, p. 449.



L'HOTEL DE FÉCAMP.

Vue prise de la place Saint-André-des-Arts, avec la tourelle face nord, d'après une photographie de M. Ch. Dietrich.



L'HOTEL DE FÉCAMP.

Vue prise de l'angle de la rue Serpente, avec la tourelle face sud, d'après une photographie de M. Ch. Petit.

hermy (1), par Vitu (2), par le *Parisien de Paris* (3).

J'ai vu chez M. Pellissier, doreur sur tranches, rue Hautefeuille, n° 5, une belle aquarelle, datée de 1880, et signée Jeanson (c'était un imprimeur-lithographe, ayant demeuré rue Antoine-Dubois, et oncle de M. Pellissier), représentant la maison n° 5 avec la tourelle.

Je possède une belle photographie de la tourelle, que je dois à l'obligeance d'un graveur de talent doublé d'un habile photographe, M. Ch. Dietrich et je lui en emprunte un fragment que j'ai fait photograver (pl. V).

Enfin je puis reproduire une autre photographie, très bien prise par un amateur distingué, M. Charles Petit (pl. VI); elle représente l'état de l'hôtel de Fécamp, en mars 1901, mais vu en sens inverse de la planche V.

La sécularisation des biens du clergé fit de l'hôtel de Fécamp un bien national, et l'ancien hôtel, aliéné par l'État, devint une propriété particulière.

En 1791, la maison appartenait à la veuve de Joseph Pourat, Renée-Claudine Guillemette, qui la vendit à Pierre-Marie Perrault; elle passa (inventaire de Hardouin, notaire à Nangis, 9 floréal an II) à Adèle-Cécile Perrault, veuve de Thomas-Antoine-Joseph Lecacheur; puis à Louis Lévy, qui l'acheta le 14 mars 1850 (62.846 francs), et mourut le 8 novembre 1865.

Elle passa ensuite à un fils Lévy, et fut achetée le 18 mai 1866 par Jacques-Jean Deplanche, marchand de gibiers et primeurs au marché Saint-Honoré; elle est aujourd'hui la propriété de son fils.

Actuellement, rien ne subsiste à l'intérieur de la mai-

(1) Guilhermy, *Itinéraire archéologique de Paris*. Paris, 1855, p. 375.
(2) Vitu, *Paris*, p. 33.
(3) *Le Parisien de Paris*, n° 53, 9 janvier 1898, p. 24 et n° 75, 12 juin 1898, p. 377.

son, que deux rampes d'escalier en fer forgé, et une sirène en bois sculpté, dont la queue se voit dans la loge du concierge, et dont la tête est enfermée dans un placard au-dessus de la loge.

Les riches boiseries sculptées avec moulures et arabesques, qui décoraient la tourelle, et dont Guilhermy (1) parle comme existant encore, ont disparu; disparue aussi, la corniche d'une colonne, portant gravés ces deux mots : *Pax vitæ*, et ayant appartenu à une ancienne chapelle. D'après Lefeuve (2), elle existait encore dans la soupente de l'entresol servant de magasin au libraire Cantel.

Nous arrivons à l'histoire des locataires de la maison n° 5.

Les hauts personnages qui avaient la jouissance de l'Hôtel de Fécamp y logèrent quelques artistes italiens venus avec les Médicis; on cite en particulier Georges le Vénitien, qui aurait vécu dans cette maison vers 1560, et qu'il ne faut pas confondre avec le Giorgione, qui mourut en 1511.

Maître Georges, de son vrai nom sans doute Georges Boba, était probablement originaire de Reims; élève du Titien (de là son surnom de *Vénitien*) et de François Floris, peintre et graveur, il fut le peintre attitré du cardinal Louis de Lorraine, dont il fit le portrait; il peignit en outre, de 1579 à 1599, un certain nombre de tableaux et de portraits, dont quelques-uns sont au musée de Reims (3).

Les appartements, dont la tourelle fait partie, furent

(1) Guilhermy, p. 375.
(2) Lefeuve, t. II, p. 303.
(3) Félix Herbet, *les Graveurs de l'École de Fontainebleau*, IV. *Les Eaux-fortes nommées ou marquées*, Fontainebleau, 1901, p. 22 et suiv.

habités, sous Louis XIV, par le chevalier Godin, dit de Sainte-Croix, compromis dans le procès des Poisons, qui eut un si grand retentissement. C'était un officier de cavalerie au régiment de Tracy, dont s'éprit Marie-Madeleine d'Aubray, fille de M. Antoine Dreux d'Aubray, sire d'Offemon de Villiers, Conseiller d'État, Maître des Requêtes, lieutenant civil de la ville, prévôté et vicomté de Paris. Née le 22 janvier 1630, elle épousa en 1651, Antoine Gobelin de Brinvilliers, mestre de camp du régiment de Normandie, et devint, en 1659, la maîtresse de Godin dit de Sainte-Croix ; le scandale de cette aventure conduisit de Sainte-Croix à la Bastille ; sur une lettre de cachet obtenue par M. Dreux d'Aubray, de Sainte-Croix fut arrêté le 19 mars 1663 dans le carrosse même de la marquise de Brinvilliers, qui était à ses côtés (1), et resta enfermé à la Bastille du 19 mars au 2 mai 1663.

De Sainte-Croix avait reçu des leçons d'un chimiste suisse, établi à Paris, Christophe Glaser, qui périt victime d'une explosion de laboratoire en préparant de subtils poisons.

A la Bastille, de Sainte-Croix connut Exili, italien venu en France à la suite des Médicis, et très expert, comme on disait alors, dans l'art des venins.

Lorsque Exili et de Sainte-Croix furent sortis de la Bastille, ils se retrouvèrent et Exili demeura six mois dans la maison même de Godin de Sainte-Croix.

La Brinvilliers ne demeurait pas rue Hautefeuille, elle demeurait rue Neuve-Saint-Paul, aujourd'hui rue Charles V, n° 12 ; mais elle vint souvent rue Hautefeuille, se fit initier par de Sainte-Croix à ses terribles secrets, et par-

(1) Funck-Brentano, *Le Drame des Poisons*, p. 9.

ticipa à ses infâmes manipulations; elle en arriva à empoisonner, en artiste passionnée, en dilettante raffinée, les malades des hôpitaux qu'elle visitait, sous prétexte de charité et de piété, son domestique, son père, ses frères.

De Sainte-Croix mourut sur ces entrefaites, non pas rue Hautefeuille, mais dans un mystérieux repaire où il s'était caché, au cul-de-sac de la place Maubert; il ne mourut pas par asphyxie au cours d'une opération scélérate, comme on l'a dit, mais bien naturellement, après une maladie de quelques jours, au cours de laquelle plusieurs personnes qui en ont laissé témoignage, venaient le voir (1).

La saisie des papiers de Godin de Sainte-Croix, la découverte de la fameuse cassette que réclamait toujours la Brinvilliers, et les aveux de son valet La Chaussée, perdirent la marquise; elle se sauva d'abord en Angleterre, puis dans les Pays-Bas, fut arrêtée à Liège, livrée à la police française, condamnée, puis décapitée, et brûlée en place de Grève, le 16 juillet 1676 (2).

Triste fin pour une marquise, qui, si elle n'avait pas habité l'appartement à la jolie tourelle, y avait du moins aimé.

En 1699, mourait dans cette maison Nicolas Boucot, l'un des quatre gardes des rôles des offices de France; il laissait une bibliothèque considérable (18.000 volumes et 70.000 gravures, dont 17.000 portraits); les fers de sa reliure ont été publiés par Guigard (3); il laissait en outre un cabinet de coquilles, que visita Lister en 1698, et sur

(1) Funck-Brentano, p. 29.

(2) Voy. *Journal de Colletet*, avec notice par Arth. Heulhard. Paris, 1878, p. 46.

(3) Guigard, *Armorial du Bibliophile* (*Le Bibliophile français*, t. III, 1869, p. 182) et *Armorial du Bibliophile* 1870-73, p. 108.

laquelle ce dernier donne d'intéressants détails (1). La Bruyère a rendu Boucot célèbre sous le nom de l'*Homme aux coquilles :* il était tout à sa collection et fort peu à l'administration des hospices, dont il était un des directeurs (2).

Au XVIIIe siècle, l'hôtel fut occupé par l'avocat Cochin, à qui furent confiées les archives de Lorraine, transférées à Paris après la mort de Stanislas Leczinski (3). En 1787, il est désigné sous le nom de *Dépôt des minutes du conseil de Lorraine, M. Cochin, garde et dépositaire* (4). Un décret du 7 avril 1790 réunit ces archives au dépôt du Louvre; elles sont maintenant aux Archives Nationales.

Au XIXe siècle, je citerai parmi les locataires :

Le chevalier De La Haye, ancien roi d'armes de France qui reprit ses fonctions en 1814; c'était le d'Hozier de la Restauration; c'est lui qui reconnaissait et certifiait l'authenticité des armes et des blasons (5);

Un relieur nommé Dufour, qui vivait de 1850 à 1860; il s'était fait une spécialité des paroissiens reliés en velours, qui furent pendant un certain temps à la mode;

Cantel, un libraire qui exerçait sa profession de 1860 à 1873 et publiait des livres de prix... au rabais; il vivra moins par ses éditions que par la reproduction de son nom, qui apparaît en grosses lettres d'affiches, sur quelques-unes des eaux-fortes nous conservant le souvenir de cette maison.

(1) Lister, *Voyage à Paris en* 1698, 1873, p. 64. — Du Pradel, *Livre commode pour* 1692. Édition Fournier, p. 53. — Germain Brice, *Description*, t. II, p. 97. — Duplessis, *Nicolas Clément* (*le Bibliophile français*, t. V, p. 97). — Bonnafé, *Dict. des Amateurs*, p. 34.

(2) Fournier, *la Comédie de La Bruyère*, t. I, p. 205.

(3) Lefeuve, t. II, p. 304.

(4) *Le Provincial à Paris*, Paris, 1788, in-32.

(5) *Almanach des* 25.000 *adresses*, 1824.

La maison aujourd'hui abrite tout un monde de relieurs et doreurs. La tourelle fait partie de l'appartement occupé par la clinique spéciale du docteur Souplet.

N° 7

MAISON DE BASAN.

Cette maison portait le n° 9 avant 1805; le n° 7 après 1805.

La tradition raconte qu'elle s'élève sur l'emplacement des écuries de Blanche de Castille, mais je n'affirme rien.

Elle a fait partie de l'hôtel de Fécamp; dans la suite, elle en a été démembrée, à une époque que j'ignore.

En 1674, elle s'appelait *hôtel Hautefeuille,* joignant et attenant à l'hôtel Serpente, dont elle faisait partie; elle appartenait à Jean de Sève, seigneur de Mesrobert, ainsi que le constate l'inventaire dressé après son décès (20 janvier 1674), et à l'abbé Tronson, aumônier du Roy (Partage de sa succession, le 18 juin 1705). Elle passa par héritage à Claude de Sève, veuve de Antoine Girard, chevalier, comte de Villetaneuse, procureur général du roi en sa Chambre des Comptes. Après la mort de la comtesse de Villetaneuse (3 septembre 1715) et le partage de sa succession (29 août 1716), elle passa à Marie-Madeleine de Sève, qui épousa François-Bernard Briconnet, chevalier, marquis d'Oysonville, et à Guy de Sève de Rochechouart, docteur en Sorbonne et évêque d'Arras.

Le 10 octobre 1730, Guy de Sève fit donation de la part lui appartenant au maréchal de Balincourt, marquis de la Roussière.

La comtesse de Balincourt reçut la maison en donation

de sa tante, Marguerite-Guillemette Allemant de Montmartin, épouse du maréchal de Balincourt.

En 1774, le 13 mars, Geneviève-Claude Briconnet, marquise d'Oysonville, veuve de André-René Dupont d'Auberoye, chevalier, marquis de la Roussière, vend la maison à Pierre-François Basan, graveur en taille-douce, demeurant à Paris, rue et hôtel Serpente, moyennant 8.000 livres (1).

Lebeuf (2) dit que la maison appartenait à un sieur Bazas, et qu'elle était en la censive de Saint-Germain des Prés : c'est le seul renseignement imprimé que j'ai trouvé sur cette maison, encore faut-il un peu de perspicacité pour reconnaître dans *Bazas* le nom de *Basan.*

Pierre-François Basan, graveur à l'eau-forte et au burin, et célèbre éditeur d'estampes, naquit à Paris en 1723 et mourut en 1797. Ami de Mariette, surnommé par le duc de Choiseul « le maréchal de Saxe de la curiosité », il a exécuté ou dirigé la gravure de plus de 600 pièces, dont beaucoup sont célèbres, il a laissé un *Dictionnaire des graveurs anciens et modernes,* (Paris, 1767, 3 vol. in-12 et Paris, 1789, 2 vol. in-8).

Le 29 messidor an VII, sur licitation, la maison fut vendue à Henry-Louis Basan, sous-chef de bureau de l'administration des Droits réunis et à Nicolas-Henry Nyon, demeurant rue Hautefeuille, n° 9, moyennant 42.100 francs.

Un jugement du tribunal civil (27 juin 1812) déclare adjudicataire M. Charles-Laurent de Corbie, ancien magistrat, moyennant 60.000 francs.

(1) J'ai trouvé tous ces renseignements dans les titres de propriété de M. Poulain, le propriétaire actuel.

(2) Lebeuf, édit. Cocheris, t. III, p. 53.

Le 16 août 1820 (jug. trib. civil), la maison est adjugée à Jacques Vincent père, et à Jean-François-Melon Vincent fils, marchands de papiers en gros, moyennant 67.200 francs.

Par son testament en date du 7 juillet 1836, Jean-François-Melon Vincent institue pour son légataire, Dominique-Nicolas Krantz fils aîné, fabricant de papiers à Plainfaing, près de Saint-Dié (Vosges).

Le 14 décembre 1844, un jugement du tribunal civil déclare adjudicataire moyennant 160.000 francs, M. Jean-Marie-Gabriel Cretaine, boulanger, rue Dauphine, dont les *croissants au beurre* étaient célèbres, il y a 40 ans.

Cretaine acheta à la ville de Paris, au prix de 300 francs le mètre, une bande de terrain, pour faire à sa maison de la rue Hautefeuille, une entrée et une façade sur le boulevard Saint-Michel.

La maison portant le n° 7 de la rue Hautefeuille a été démolie en 1864, pour l'élargissement de la rue Serpente et son raccordement avec le boulevard Saint-Germain; les bâtiments qui la constituent aujourd'hui ont été reconstruits sur les anciennes fondations, mais ne comprennent qu'un rez-de-chaussée et un premier étage.

Depuis le 15 mai 1898, la maison appartient à M. Pierre-Joseph Poulain, négociant en vins, (contrat Dauchez, notaire).

La maison n'a pas d'entrée rue Hautefeuille.

Parmi les locataires qui ont habité cette maison, je citerai un marchand de vins, Guidon, dont le cabaret était, sous l'Empire, le rendez-vous d'artistes et d'hommes de lettres : Pierre Dupont, Lachambeaudie, Courbet, le dessinateur Staal, le graveur Salle, vinrent s'asseoir quelquefois à la table d'hôte, ou plus souvent défiler en bande

devant le comptoir, pour prendre une prune à l'eau-de-vie.

Guidon eut pour successeur M. Dupont, qui offre aux blessés et aux malades le secours de ses fauteuils et de ses lits mécaniques.

N° 9.

MAISON DE L'IMAGE SAINT-CHRISTOPHE, HÔTEL DE MIRAULMONT, MAISON DES CHARTREUX, DE SILVESTRE DE SACY.

Cette maison portait les nos 10 et 11 avant 1805; le n° 9 après 1805.

Nous sommes ici en présence de la plus vieille maison de la rue; la construction doit remonter à la fin du xve siècle; mais il y a lieu de distinguer deux immeubles, que je désignerai sous les noms de *maison de l'image Saint-Christophe* et de *hôtel de Miraulmont.*

Parlons d'abord de la maison de l'Image Saint-Christophe, qui était au coin de la rue Hautefeuille et de la rue Serpente.

Le premier propriétaire paraît avoir été, en 1468, Jean de Montlhéry (1), qui eut pour successeurs : Pierre d'Auxerre, la chapelle de Notre-Dame au grand autel de l'église Saint-Yves à Paris, Jean Lefebvre, Henri de la Folle, Regnoul Callouet et enfin, en 1523, Pierre Poignant, avocat au Parlement.

Pierre Poignant, en mourant, laissait une veuve, Madeleine Charles, que nous pouvons appeler « la femme aux trois maris », car elle donna pour successeurs à Pierre

(1) Arch. Nat. S. 3958-59.

Poignant, d'abord Jean de Miraulmont, ecuyer de la Reyne, puis, lorsqu'elle fut veuve en secondes noces de Jean de Miraulmont (1), François de la Porte, qui lui-même était veuf d'une fille d'Antoine Bochard et avait eu, du premier lit, une fille unique appelée Suzanne : cette fille mariée à François Duplessis de Richelieu, capitaine des gardes de Henri IV, donna le jour, en 1585, à celui qui devait être le cardinal Armand Duplessis de Richelieu (2).

Maintenant revenons à l'hôtel de Miraulmont, dont l'histoire se rattachera bientôt à celle de la maison de l'Image Saint-Christophe.

La famille de Miraulmont était originaire de Picardie, des environs de Péronne.

En 1420, un Miraulmont vint à Paris, apporter le texte du désastreux traité de Troyes (20 mars 1420), qui plaçait Charles VI, roi de France, sous la tutelle de Henri V, roi d'Angleterre, héritier présomptif de la couronne de France et assurait aux adversaires de la maison de Valois la succession de la couronne de France qu'ils convoitaient depuis plus d'un siècle.

Paris, à cette époque, comme nous l'avons dit à propos du n° 3, fut livré aux Anglais; de nombreuses confiscations eurent lieu, et des donations en furent les conséquences. Il est probable que le seigneur de Miraulmont, qui avait le titre d'ambassadeur de Henri V, roi d'Angleterre, a reçu sinon la maison, du moins le terrain, de la libéralité de Bedford, régent de France pour Henri VI, roi d'Angleterre et de France.

La maison resta aux mains des Miraulmont pendant de longues années. En 1553, la maison appartenait à Jean

(1) Archives Nat., S. 3958-59.
(2) Archives Nat., S. 3958-59.

de Miraulmont, le second époux de Madeleine Charles, veuve de Pierre Poignant; elle n'avait pas eu beaucoup de chemin à faire pour rejoindre son deuxième mari, puisqu'elle habitait la maison de l'Image de Saint-Christophe qui confinait à l'hôtel de Miraulmont. Quand elle eut enterré ce second époux, elle en trouva encore un autre sous sa main, c'était François de la Porte, qui avait, par sa première femme, la fille d'Antoine Bochard, la propriété de la maison voisine. De cette façon, les deux immeubles furent réunis; malheureusement Madeleine Charles ne sut pas conduire ses affaires aussi bien que ses mariages; et c'est sur saisie réelle, faite sur Dame Madeleine Charles, veuve de François de la Porte (car elle était une troisième fois veuve) que le 26 janvier 1600, Jean Levois, Conseiller au Parlement, fut déclaré adjudicataire par décret du Châtelet.

La vente était poursuivie par Antoine Bresson, valet de chambre de la Reyne, Denis Dumesnil et consorts, héritiers sous bénéfice d'inventaire de M. Arnault Dumesnil, de son vivant chanoine de Notre-Dame de Paris. C'est ce que nous apprend une quittance, en date du 9 février 1600, de la somme de 4.500 écus, donnée par le sieur Legrand, commis à la recette des consignations du Châtelet de Paris (1).

En 1605, le 24 octobre, Levois acquiert du collège de Laon la maison qui touchait à la sienne, et qui porte aujourd'hui le n° 11 de la rue Hautefeuille; un arrêt du Parlement du 22 novembre 1605 homologua la transaction.

Le 17 décembre 1611, Levois fait un testament par

(1) Archives Nat., S. 3958-59.

lequel il lègue son immeuble aux Pères Chartreux à charge de payer une rente de 400 livres au collège de Laon (1).

De 1612 à 1618, de longs débats s'élevèrent entre les héritiers de Jean Levois et MM. de Saint-Germain-des-Prés, au sujet des droits de censive que ceux-ci prétendaient leur appartenir : une transaction du 3 juillet 1618 mit fin aux procès (2). La maison resta dans la censive de Saint-Germain-des-Prés.

Une fois propriétaires, les Chartreux divisèrent l'immeuble en six maisons pour en tirer plus facilement un revenu convenable. Mais ces travaux firent disparaître la tourelle qui formait le coin de la rue Serpente, et appartenait à l'ancienne maison de l'Image Saint-Christophe.

Depuis le 28 mai 1614 jusqu'à la Révolution, la maison resta la propriété des Pères Chartreux (3). Nous avons trouvé aux Archives des déclarations qui nous apprennent que, le 18 mars 1678, le procureur général des Chartreux était Dom Hugon Germain (4), et que, le 14 janvier 1718, le gouverneur des Chartreux de Paris était Dom Severin Machaud (5).

La Révolution amena la confiscation de l'hôtel de Miraulmont, qui devint bien national.

En 1809, la maison appartenait à Henry Nyon, décédé le 15 septembre 1830, qui laissait pour héritière sa fille Caroline-Madeleine Nyon, femme de Edm. Moutard-Martin; celle-ci mourut en 1875, laissant pour héritiers ses enfants : Charles, Eugène, Edme et un partage du 17 août

(1) Archives Nat., S. 6456.
(2) Archives Nat. S. 3958, 3959.
(3) Archives Nat., N. 118, fol. 127 *bis*. — Q[1] 1293. — Q[1] 1099,54.
(4) Archives Nat., S. 2835.
(5) Archives Nat., S. 2835.

1875 (Merlin notaire) attribua la propriété à Charles Moutard-Martin.

La propriété est encore actuellement aux mains de la famille Moutard-Martin, et plusieurs générations y ont vécu et y vivent encore : architectes, avocats ou médecins.

Les locataires qui ont occupé la maison nous sont connus par toute une série de baux, faits par les R. P. Chartreux, après leur prise de possession ; ils s'appelaient : Martin Martineau, seigneur et baron de Thury, (10 mai 1622) Villevaut, Coulin, Gilbert, Leblanc, Cheury, Jean-Julien Hamare, Delaborde, etc. (1).

Nous trouvons ensuite :

En 1692, M. Bonart, « fameux curieux des ouvrages magnifiques », autrement dit collectionneur, cité par Du Pradel (2).

En 1685, M. Villevaut, maître des requêtes, qui donnait entrée chez lui, tous les après-dîners, aux savants de considération qui tenaient une conférence curieuse sur tous les sujets qui se présentaient (3).

En 1703, M. Chevrier, avocat, et M. Lorainsin (4).

En 1767, André-Louis-Sulpice d'Albert, président de la Cour des Monnaies (5), qui portait encore ce titre et habitait cette maison en 1787 (6).

A l'époque de la Révolution, cette maison compte encore trois locataires de marque : Creuzé de la Touche, Pons de Verdun et Silvestre de Sacy.

(1) Arch. Nat. 3958.
(2) Du Pradel, *le Livre commode* pour 1692, Edit. Édouard Fournier, t. I, p. 230. — Bonnafé, *Dict. des Amateurs*, p. 30.
(3) Lemaire, *Paris ancien et nouveau*, Paris, 1685, t. III, p. 440. — Lefeuve, II, p. 304.
(4) Archives Nat., Q[1] 1099-54.
(5) Archives Nat., N[4] 118, fol. 125 *bis*.
(6) *Almanach royal*, 1787, p. 343.

Creuzé de la Touche (Jacques-Antoine), magistrat et législateur, né à Châtellerault (Vienne), le 18 septembre 1749, demeurait en 1793 rue Hautefeuille n° 11 (1), vis-à-vis de l'hôtel d'Angleterre.

Élu par la Vienne député du Tiers-État aux États-Généraux, le 31 mars 1789, puis député à la Convention, il fut nommé, le 12 avril 1791, membre du tribunal de cassation; le 5 septembre 1792, membre de la Convention; après le 9 thermidor, membre du Comité du Salut Public; le 21 vendémiaire an IV, membre du Conseil des Anciens; le 25 germinal an VI, député de la Vienne au Conseil des Cinq Cents. Il approuva le coup d'État de Brumaire et fut créé sénateur le 3 nivôse an VIII. Il mourut à Paris le 22 octobre 1800.

Pons de Verdun (Philippe-Laurent) naquit à Verdun, le 17 février 1759. En 1787 (2), il était avocat au Parlement; il fut élu, le 7 septembre 1792, député de la Meuse à la Convention, électeur du département de la Seine à la section XLI ou de Marseille, où il avait pour collègues : Danton, Momoro, Billaud-Varennes, Camille Desmoulins, Marat, Fabre d'Églantine, Chaumette, Féron; il demeurait rue Hautefeuille n° 10 (3); le 23 vendémiaire an IV, il fut nommé député au conseil des Cinq-Cents par les départements du Nord et du Puy-de-Dôme. Il écrivit des poésies légères, notamment dans l'*Almanach des Muses*, et fut membre de la Société littéraire du Portique républicain; rallié au 18 brumaire, il fut avocat près la Cour de cassation (19 mars 1810); proscrit comme régicide, en 1815, il s'exila en Belgique, et rentra après l'amnistie du

(1) *Almanach National*, 1793, p. 52 et 199.
(2) *Almanach Royal*, 1787, p. 381.
(3) *Almanach National*, 1793, p. 68.

25 décembre 1818. Il mourut à Paris le 7 mai 1844.

Le baron Antoine-Isaac-Silvestre de Sacy, le grand orientaliste, né à Paris en 1758, fut d'abord conseiller à la Cour des Monnaies; il est surtout connu comme professeur d'arabe à l'École des Langues Orientales, conservateur des manuscrits de la Bibliothèque Royale, et secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions; il était janséniste. Il mourut en 1838.

Dans les carrières savantes, nous citerons encore :

Alfred Maury, qui habita la maison de 1843 à 1850; il devint par la suite membre de l'Institut (Académie des Inscriptions) et directeur des Archives Nationales.

M. Paul Viollet, également membre de l'Académie des Inscriptions et professeur à l'École des Chartes.

Parmi les locataires commerçants, nous signalerons :

Ruchon (Marie), maçon, qui demeura au n° 9, de 1830 à 1860. Il était né en 1790, et mourut vers 1872; il avait pris part à la démolition de l'église Saint-André en 1813.

La librairie Poussielgue, de 1835 à 1838, qui devint, de 1839 à 1845, la librairie Poussielgue-Rusand, et qui depuis émigra rue Cassette.

Desgranges, qui fut marchand de papiers, de 1824 à 1860, et eut pour successeurs Nouette-Delorme, de 1861 à 1863, et Jarry, de 1864 à 1868.

Amédée Gratiot, de 1869 à 1875, qui avait longtemps dirigé la Papeterie d'Essonnes et qui, déjà installé au n° 11, s'adjoignit un local du n° 9, pour donner plus d'extension à ses magasins et à ses affaires.

Courcier, qui fut libraire de 1849 à 1869 et qui édita des livres d'éducation et des journaux de modes.

La maison a conservé un caractère féodal, avec ses trois tourelles engagées; au-dessus de la porte d'entrée, on voit

encore des sculptures, ou plutôt des vestiges de sculptures épargnées par le temps : un demi-lézard, et deux ou trois feuilles.

Elle a été figurée par Guilhermy (1), par Vitu (2), par le *Parisien de Paris* (3) et enfin par M. Almeras (4), qui, nous ne savons pas pourquoi, la désigne sous le nom d' « ancienne ambassade d'Espagne. »

Nous donnons une planche représentant cette curieuse maison, d'après la photographie, faite en mars 1901, par M. Charles Petit (pl. VII).

Mais, tristesse des choses d'ici-bas! l'hôtel de Miraulmont est destiné à disparaître par la mise à l'alignement de la rue Hautefeuille. Souhaitons que cette heure ne sonne pas trop tôt.

N° 11.

HOTEL DU CHEVAL ROUGE ET DE L'ÉCU D'ALBANIE.

Cette maison portait, avant 1805, le n° 12; après 1805, le n° 11.

La maison n° 11 n'a pas d'entrée sur la rue Hautefeuille; mais elle représente deux maisons du plan de Lenoir et Berty au XVI[e] siècle : l'une est le *Jeu de Paume de la rue Hautefeuille* ou *de Vaugirard,* qui appartenait aux Chartreux (5); l'autre, l'*Hôtel du Cheval Rouge et de l'Écu d'Albanie,* qui devint plus tard l'*Hôtel de Touraine;* encore faut-il dire que le n° 11 actuel a empiété un peu sur la rue des Deux-Portes, d'où on peut tirer cette con-

(1) Guilhermy, *Itinéraire archéologique de Paris,* Paris, 1855, p. 375.
(2) Vitu, *Paris,* p. 214.
(3) *Le Parisien de Paris,* n° 75, 12 juin 1898, p. 377.
(4) Almeras, *Le Beau Pays de France,* Paris, 1897, p. 283.
(5) Archives Nat., S. 6456.



L'HOTEL DE MIRAULMONT, AVEC LES TROIS TOURELLES ENGAGÉES.
D'après une photographie de M. Ch. Petit.

clusion que les deux maisons que nous allons étudier n'avaient pas grande importance.

Je ne sais rien sur le *Jeu de Paume.*

Quant à l'*Hôtel du Cheval Rouge,* j'en sais un peu plus long.

La maison fut léguée par Jean Le Caron dit de Montchalon, prêtre, chanoine de Saint-Denis, au Collège de Laon, pour la fondation d'une bourse (1) (testament du 14 may 1352) ; le 20 janvier 1548, une déclaration censuelle est faite, par Jean Dupré, au Terrier de l'Église de Saint-Benoît le Bien Tourné (2); le 5 février 1667, la déclaration censuelle est faite par Antoine Ferrand.

Le collège de Laon fut propriétaire jusqu'en 1763. A cette époque, il fut réuni au collège Louis-le-Grand, par lettres patentes de Sa Majesté, données à Versailles le 21 novembre 1763, et nous trouvons (3), en 1767, une déclaration, faite par Guy-Antoine Fourneau, prêtre, ancien recteur de l'Université, et grand maître temporel du collège Louis-le-Grand.

Dans une estimation des biens du collège de Laon et des autres maisons en dépendant (6 juin 1764), la propriété est estimée 10.500 livres, vu l'état de vétusté et les réparations évaluées 24 à 25.000 livres (4).

A l'époque de la Révolution, la maison fut confisquée comme bien ecclésiastique, et tomba dans le domaine national.

Une pièce curieuse que l'on trouve aux Archives Nationales, c'est la proposition de Louis-Joseph Gautier, qui

(1) Archives Nat., S. 6461 et S. 6456.
(2) Archives Nat., Q^1 1293.
(3) Archives Nat. N^4, 118, fol. 122 bis et 130 bis.
(4) Archives Nat., S. 6460.

demande à acquérir la maison, comme faisant partie du collège de Laon, aux charges et conditions du décret du 14 mai 1790; la maison portait alors le n° 12 (1).

Le 12 juillet 1796 (24 messidor an IV), la maison fut vendue, par les membres composant le bureau du domaine national de la Seine, à Jacques-François Levasseur, moyennant 21.839 francs.

Celui-ci mourut le 21 septembre 1827, laissant deux fils : 1° Levasseur (Jacques-Louis), prêtre missionnaire; 2° Levasseur (Louis-François), peintre en papiers, héritiers chacun pour moitié de leur père.

Le 5 et le 7 juillet 1828, vente par les deux frères susnommés à M. Berthault (Henri-Antoine), avoué près le tribunal civil de la Seine, et à Mme Esther Cresse, son épouse, et à M. et à Mme Bucquet, conjointement, aux termes d'un contrat passé devant Me Chapellier.

Le 23 mars 1830, vente par M. et Mme Berthault et M. et Mme Bucquet, à M. Bery (Jean-Honoré), ancien marchand de vins, et à sa femme.

Le 1er août 1862, vente par M. et Mme Bery à MM. Émile et Henri Baillière (contrat passé devant Me Desforges et Me Trépagne, notaires à Paris).

Le 25 novembre 1865, MM. Émile et Henri Baillière sortirent de l'indivision, et l'immeuble resta la propriété de M. Émile Baillière, qui fit abattre l'ancienne maison, acheta à la Ville de Paris une partie de la rue des Deux-Portes pour se mettre à l'alignement, et fit construire la maison qui porte aujourd'hui sur la rue Hautefeuille le n° 11, et sur le boulevard Saint-Germain le n° 106; il l'habite encore aujourd'hui.

(1) Archives Nat., Q[1] 1293.

Passons maintenant aux locataires.

La maison était appelée, en 1552, maison *du Cheval Rouge;* en 1559, elle était dénommée l'*Écu d'Albanie*, et louée à la V[ve] Rousseau (1); en 1574, elle était occupée par Mazurier, apoticaire (2).

Voici la liste de quelques locataires ultérieurs (3) :

En 1674, Du Ru, avocat;

En 1679, Louis Cartaya, conseiller du Roy et avocat général;

En 1690, D[e] Marguerite Le Comte, V[ve] de Denis Gaultier;

En 1698, Noel ou Nouel, bourgeois (4);

En 1703, la maison s'appelle *Hôtel de Touraine;*

En 1721, elle a pour locataire D[lle] Houdart;

En 1737, un sieur Fournier (5) tenait l'hôtel garni, par bail du 15 juin 1737, moyennant 971 livres.

En 1760, le prix d'une chambre était de 10 à 30 livres par mois, et au delà (6). Il est vrai qu'il y avait, dans la même rue Hautefeuille, deux autres hôtels, mais plus modestes, dont je n'ai pu retrouver la place: l'*Hôtel de Beaujeu*, où le prix des chambres était de 9 à 15 livres; et l'*Hôtel de Berry*, où la chambre coûtait de 6 à 20 livres par mois; dans ce dernier, on prenait des pensionnaires pour les repas, à raison de 12 livres par mois.

De 1764 à 1780, le locataire est un sieur Laubet ou Lobet, marchand de vins et aubergiste, à l'enseigne de l'*Hôtel de Touraine*. La location, qui était primitive-

(1) Archives Nat., S. 6456.
(2) Archives Nat., S. 6456.
(3) Archives Nat., S. 6456.
(4) Archives Nat., Q[1] 1099,54.
(5) Archives Nat., S. 6461.
(6) Jeze, *État ou tableau de la ville de Paris*, Paris, 1760.

ment de 1.000 livres (1), a été portée à 1.200 (2).

En 1790, à l'époque où L.-J. Gautier proposait d'acheter la maison, le locataire était un sieur Danguy (3) ou Dougny (4).

Ce fut à l'*Hôtel de Touraine* que descendit, sous la Révolution, un citoyen ci-devant marquis Jean-Baptiste-Bon Boutard; il fut arrêté et conduit, le 2 prairial an III, devant la section de Marat (5), mais il fut relâché presque aussitôt, et renvoyé dans ses foyers, sous la responsabilité du citoyen Dulion, procureur, que nous avons déjà rencontré au n° 3 de la rue Hautefeuille.

Je me rappelle la physionomie de cette maison avant sa démolition, survenue en 1866 : il y avait, faisant suite à la porte d'entrée, une longue allée obscure, aboutissant à une cour et conduisant à des logis modestes, où se tenaient, vers 1848, des conciliabules politiques.

N° 13.

HOTEL D'ALÈGRE, D'OMER TALON, DE JOLY DE FLEURY, DE LE BRETON, DE D'HOURY, MAISON DE BAUDELAIRE, DE DIDRON.

Cette maison portait le n° 14 avant 1805, le n° 13 après 1805.

Nous traversons la rue des Deux-Portes, ou plutôt le boulevard Saint-Germain, et nous sommes sur l'emplace-

(1) Archives Nat., S. 6460, il y a un plan. — Rittmann. Plan terrier du domaine de la ville de Paris. Arch. Nat. N^4 118.
(2) Archives Nat., S. 6461.
(3) Archives Nat., Q^1 1293.
(4) Archives de la Seine, Sommier.
(5) Arch. Nat., F. 7, 2512.

ment occupé par cette maison, aujourd'hui absorbée par le boulevard et entièrement disparue.

Elle avait autrefois fait partie, avec les n°s 15 et 17, de l'hôtel d'Alègre, limité au levant par les jardins de l'hôtel de Forez et de Bretagne, au couchant par la rue Hautefeuille, ou plutôt la rue de la Vieille-Plâtrière, au nord par la rue des Deux-Portes, au midi par l'hôtel de Beaulieu et l'hôtel de Longueil; l'hôtel d'Alègre occupait donc un emplacement plus grand que le n° 13.

Il appartenait à M. de Poitiers ou Simon Cramault, chancelier du duc de Berry, évêque de Poitiers et cardinal, que nous avons déjà vu propriétaire du n° 3.

M. de Poitiers eut pour successeur Jehan d'Alègre, comte de Joigny et seigneur de Précy.

Après le traité de Troyes (1420), la maison fut confisquée par les Anglais et occupée par le comte de Richemond. Ce faux Anglais était un Français; il s'appelait Artus, et était fils du duc Jean V de Bretagne : blessé à la bataille d'Azincourt et emmené à Londres, il fut vite gagné à la cause des Anglais, et créé comte de Richemond; autorisé à rentrer en France, ce renégat eut un remords de conscience, rompit avec les Anglais, et devint Connétable de France; il mourut, en 1458, duc de Bretagne.

En 1423, la maison fut vendue au comte de Suffolk, un autre renégat, qui eut la tête tranchée, en 1451, à Douvres.

Elle passa ensuite au duc de Bedford, qui ne l'habita pas, et se contenta d'y loger un jardinier-concierge (1).

Après la rentrée de Charles VII, l'hôtel d'Alègre revint

(1) Sauval, *Antiquités*, III, p. 653.

à Yves de Tourzel, de la famille d'Alègre, son ancien propriétaire.

Nous trouvons ensuite comme propriétaires : Jacques de Tourzel, et après lui, Gabriel de Tourzel, qui fut prévôt de Paris en 1513.

En 1548, une déclaration censuelle du 20 janvier nous révèle comme propriétaire Jean Dupré, avocat, au lieu de M. Estivent Donzac, héritier de M. Piron (1).

En 1560, (acte de vente et échange du 28 juin), l'hôtel est la propriété de Georges de Clermont et Anne d'Alègre, son épouse (2).

En 1573, il appartient à François d'Alègre, dont la famille le conserva pendant quelques années; mais la situation de cette famille déclina aux XVII[e] et XVIII[e] siècles.

En 1594 (acte du 8 septembre), la propriété appartient à Jacques Canaye, avocat au Parlement; le baron A. de Ruble (3) a donné son adresse *rue Pierre-Sarrazin;* mais quatre ans plus tard, il demeurait *rue Hautefeuille, près des Cordeliers;* il était le frère du célèbre tapissier, rival de Gobelin, Philippe Canaye, qui fut exécuté à Toulouse, comme huguenot (4).

En 1603 (acte du 25 février), la propriété passe au fils de Jacques Canaye, Philippe Canaye, seigneur de Fresne, conseiller d'État, président de la Chambre mi-partie du Languedoc, ambassadeur de France à Venise, et à D[e] Louise

(1) Archives Nat., Q[1] 1293.

(2) A partir de cette époque, les documents émanent de la famille Hachette, et nous ont été communiqués par un de ses membres, M. René Fouret.

(3) De Ruble, *Paris en 1572* (*Mém. de la Soc. de l'Histoire de Paris*, 1886, t. XIII, p. 8.)

(4) Voir Pradel, *Un marchand de Paris au* XVI[e] *siècle* (1564-1588) (*Mém. de l'Académie de Toulouse*, 2[e] série, t. II, p. 327). — Lacordaire, *Notice historique sur les manufactures*.

de Couvillon, son épouse. Ce fut Philippe Canaye, qui employa pour la première fois, dans une lettre datée de l'année 1606, le mot *patriote :* « C'est aux princes et aux patriotes, écrit-il, à ouvrir les yeux. » Le mot ne fit pas fortune, il fut oublié, et réinventé par la Révolution de 1789 (1).

Philippe Canaye eut pour successeurs Alexandre Legrand, conseiller au Parlement, et Suzanne Canaye, son épouse.

Nous trouvons encore comme propriétaires :

Marie Legrand, veuve de Pierre de la Marlière, avocat à la Cour du Parlement;

Paul Parent de Villemenon, à cause de sa femme (2);

En 1641 (15 novembre), Omer Talon, premier avocat général au Parlement. Il était fils d'Omer Talon, conseiller d'État.

Jal a trouvé chez M. Galin, notaire, la minute d'une vente d'office faite à Louis Feydeau, le 22 juin 1641, par Omer Talon et Françoise Doujat, son épouse (3).

Omer Talon mourut le 29 décembre 1652, à l'âge de 57 ans; il fut enterré dans l'église Saint-Côme.

En 1663 (31 juillet), la propriété passe à Françoise Doujat, veuve d'Omer Talon ;

En 1665 (6 mai), à Madeleine Talon, fille de Françoise Doujat et d'Omer Talon;

En 1672, à Jean-François Joly, seigneur de Fleury, conseiller du Roi en sa Cour du Parlement, et à De Madeleine Talon, son épouse.

En 1728, les propriétaires sont : Guillaume-François Joly de Fleury, seigneur de Fleury, Grigny, etc., pro-

(1) E. Fournier, *le Vieux Neuf*, t. II, p. 250.
(2) Archives Nat., Q1 1293 et N4 118, fol. 106 verso.
(3) Jal, *Dictionnaire*, p. 1173.

cureur général de S. M. au Parlement; Jean Omer Joly de Fleury, prêtre chanoine de l'Église de Paris; et Charles-Joseph de l'Épine de Grainville, conseiller au Parlement (1).

G. F. Joly de Fleury naquit, à Paris, le 11 novembre 1675. Reçu au serment d'avocat en 1695, avocat général à la Cour des Aydes en 1700, avocat général au Parlement de Paris en 1704, il remplaça, en 1717, d'Aguesseau, comme procureur général au Parlement de Paris, et se démit de cette charge en 1746, en faveur de son fils, qu'il avait fait recevoir en survivance dès 1740. Il déploya dans ces diverses fonctions une capacité, une éloquence, un zèle et une intégrité qui l'ont placé au rang des plus illustres magistrats.

Nous avons trouvé aux Archives (2) un jugement du Bureau de la Ville, qui confirme Guillaume-François Joly de Fleury, en considération des services qu'il rend tous les jours à la ville, dans la possession et jouissance de 21 lignes d'eau en superficie à prendre au regard de la fontaine Saint-Côme, pour l'usage de sa maison de la rue Hautefeuille.

Il avait épousé Marie-Françoise Lemaître, et eut onze enfants. Il mourut le 25 mars 1756 (3). Son corps, porté d'abord à Saint-Séverin, sa paroisse, fut inhumé à Saint-André, lieu de la sépulture de sa famille.

Guillaume-François Joly de Fleury possédait un cabinet, qui fait aujourd'hui partie de la Bibliothèque nationale (4).

(1) Archives Nat., N[4], 118, fol. 106 *bis*.

(2) Archives Nat., Q[1] 1293.

(3) Voy. son portrait dans la *Galerie française ou portraits des hommes et femmes célèbres*, gravés sous la direction de M. Restout. Paris, Hérissant fils, 1771.

(4) Feuillet de Conches, *Causeries d'un curieux*, t. II, p. 455. —

La table de ses Plaidoyers, désignés par une rubrique dans l'ordre alphabétique : *Abandonnement, Abbés, Abbesses, Abolition, Abonnement de dîmes*, etc, forme environ 150 feuillets in-fol. (1).

La veuve de Guillaume-François Joly de Fleury mourut le 1er décembre 1759, à l'âge de 83 ans, rue Hautefeuille.

Guillaume-François Joly de Fleury eut pour successeur, dans la maison, Guillaume-Louis Joly de Fleury, chevalier, seigneur de Fleury-Grigny et Plessis-le-Comte, qui ne paraît pas avoir marqué dans l'histoire. C'est probablement à cette époque que la maison fut occupée par l'ambassadeur de Portugal, comme l'indique un document des Archives (2).

Guillaume-Louis Joly de Fleury vendit la maison (3) à André-François Le Breton et à Marguerite Vaux, son épouse (contrat de vente par Marchand, notaire à Paris, le 17 mars 1773); la possession des 21 lignes d'eau fut maintenue et confirmée par jugement du Bureau de la ville du 7 avril 1773 (4).

André-François Le Breton, libraire, reçu imprimeur en 1746, premier imprimeur du Roi, nommé Consul des marchands de Paris en 1767, puis juge en 1770 et prorogé en 1771 (5) doit nous arrêter quelques instants. Il fut l'éditeur de l'*Almanach royal* et de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert. A ce double point de vue, il appartient à l'histoire des libraires célèbres.

Voy. *Inventaire de la collection Anisson sur l'Histoire de l'imprimerie et de la librairie*, publié par E. Coyecque, 1900, t. II.

(1) Bibl. de la Ville de Paris, 28,783.
(2) Archives Nat., N4 118, fol. 107 *bis*.
(3) Archives Nat., N4 118, fol. 108 *bis*.
(4) Archives Nat., Q1 1293.
(5) Denière, *la Juridiction consulaire de Paris*, Paris, 1872, p. 527.

L'*Almanach*, créé en 1684 par Laurent d'Houry, libraire, demeurant rue Saint-Jacques, puis rue Saint-Séverin, au Saint-Esprit, devant la rue Zacharie, fut présenté en 1699 au roi Louis XIV, qui l'avait désiré : il prit alors le nom d'*Almanach royal*, en vertu de lettres patentes, données à Versailles le 29 janvier 1699; Laurent d'Houry mourut en 1725. On lui avait fait espérer des lettres de noblesse, pour avoir dirigé et rédigé pendant 40 ans cet ouvrage; il ne les obtint pas : aujourd'hui, on donne plus facilement la décoration de la Légion d'honneur à des commerçants qui exercent leur profession depuis quelques années à peine. L'*Almanach* se vendait à des nombres considérables, 25 à 30.000 exemplaires, ce qui était énorme pour l'époque : il rapportait 40.000 francs par an à son heureux éditeur.

En 1726, l'*Almanach* était publié par la veuve d'Houry et Charles-Maurice d'Houry, quoique Le Breton, en 1746, se soit attribué la paternité de la publication dès 1726.

Charles-Maurice d'Houry meurt en 1726.

De 1727 à 1745, le nom de Vve d'Houry figure seul.

En 1746, le titre de l'*Almanach* porte Vve d'Houry et Le Breton, petit-fils de d'Houry.

La Vve d'Houry meurt en 1750.

Le Breton continue seul jusqu'à sa mort (1779) : il avait dirigé cette publication pendant 33 ans.

Laurent-Charles d'Houry, autre petit-fils de Laurent d'Houry et cousin germain de Le Breton, devint l'éditeur de l'*Almanach royal*, de 1780 à 1786, mais il mourut en 1786.

En 1787, apparaît François-Jean-Noël De Bure, second fils de J.-J. De Bure, libraire ; il avait épousé en 1769 une fille de Laurent-Charles d'Houry, et s'associa avec sa belle-mère.

En 1791, l'*Almanach* est signé du nom seul de Vve d'Houry, la veuve de Laurent-Charles d'Houry.

Tour à tour *national* (1793), *impérial* (1805), *royal* (1814-1815), l'*Almanach* fut publié, depuis 1802 jusqu'en 1819, par Testu; à partir de 1820, par Guyot d'abord, puis par Guyot et Scribe (1).

Rien n'est curieux comme la comparaison entre les diverses années de cette collection de l'*Almanach,* qui est une vivante histoire de Paris et de la France (2). J'ai été à même de regarder l'un à côté de l'autre l'*Almanach royal* de 1787 et l'*Almanach national* de 1793 (le premier *national*). Au point de vue extérieur : le premier est relié en maroquin rouge poli, avec de gracieux fers, et les armes royales ; l'autre est relié en vulgaire mouton, et le dos est orné du bonnet phrygien. Si nous ouvrons le volume, les différences sont encore, s'il est possible, plus sensibles : sur le titre, une vignette représente le bonnet phrygien, surmontant un faisceau ; au-dessous, les mots : *Patrie, République française;* à côté, des canons, des boulets et des tonneaux de poudre; tournons les pages : il n'y a plus ni Roi, ni Reine, ni maison de France, ni maison de Monsieur, ni maison de Madame; il y a la liste des membres de la Convention, des membres du Conseil Exécutif, des généraux, etc. Les curés de Paris sont ainsi dénommés : *Notre-Dame,* le citoyen évêque métropolitain; *Saint-Sulpice,* le citoyen Mathieu ; *Saint-Germain des Prés,* le citoyen Jean-François Roussineau. A la place réservée autrefois aux rois, princes et princesses de l'Europe, on trouve une notice sur quelques puissances.

(1) Voir Vitu, *Ombres et vieux murs,* 1861, p. 279. — Drumont, *Mon vieux Paris.* — Grand Carteret, *les Almanachs.*

(2) Voy. Prudhomme, *Miroir de Paris,* t. I, p. 161.

Quant à l'autre grande publication de Le Breton, c'est l'*Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts et des Métiers,* par une Société de gens de lettres, mis en ordre par Diderot et, quant à la partie mathématique, par d'Alembert; Paris (sous l'indication de Neuchatel), 28 vol. in-fol., dont onze de planches; le prospectus porte la date de 1750, le premier volume, celle de 1751, et le dernier, celle de 1772, —avec un supplément publié à Amsterdam (Paris, 1776-77), 6 vol. in-fol. dont 1 de planches — et avec la *Table analytique et raisonnée des matières* (par Mouchon), Paris, 1780, 2 vol. in-fol. On sait assez les difficultés que l'*Encyclopédie* rencontra sur son chemin : soit du côté des pouvoirs publics, soit du côté du clergé et des philosophes; d'Alembert se retira de la collaboration en 1758, après le 7e volume, et Diderot était encouragé par ses amis à partir pour un exil volontaire. Diderot refusa de suivre le conseil, ne voulant pas compromettre les intérêts de son éditeur Le Breton.

Le Breton, effrayé des hardiesses des rédacteurs et sachant toutes les difficultés que lui avait suscitées l'Encyclopédie, avait cru devoir faire subir sur les épreuves au texte des derniers volumes, quelques atténuations : il avait eu tort assurément, car il était sorti de son rôle d'éditeur. Diderot, lorsqu'il eut connaissance de ces corrections, entra dans une grande fureur, et envoya à Le Breton une philippique cinglante et sanglante, modèle de verve railleuse et d'esprit caustique (1).

Cette lettre est célèbre, à tel point que Bonnelier a pris comme épigraphe de son roman, *La Fille du libraire,* cette phrase, qui se retrouve dans sa préface :

(1) Dupont, *Histoire de l'imprimerie*, t. II, p. 592.

« pas un littérateur qui, comme Diderot, n'ait eu son Le Breton pour irriter sa bile (1). »

André-François Le Breton mourut, à Paris, le 4 octobre 1779.

Par son testament en date du 30 août 1779, insinué le 12 novembre 1779 (Me Boursier, notaire à Paris), il avait institué pour légataire universel Laurent-Charles d'Houry, imprimeur ordinaire de Monseigneur le Duc d'Orléans (2).

Le testament de la veuve de Le Breton, Dame Marguerite Vaux, fut passé devant Me Choron, notaire à Paris, le 10 août 1782, et insinué le 17 décembre 1785 (3).

Après Le Breton, la maison appartint à Laurent-Charles d'Houry, imprimeur, qui mourut à Paris le 7 octobre 1786, puis à sa veuve Jeanne Nérat, morte le 22 fév. 1815.

Elle passa ensuite à Anne-Charlotte d'Houry, sa fille. Celle-ci épousa en premières noces François-Jean Noël De Bure, qui était libraire et imprimeur depuis 1784, avec le titre d'imprimeur du Duc d'Orléans, et qui, d'après Lottin (4), exerçait encore sa profession en 1789; en secondes noces elle épousa Laurent-Etienne Testu, qui, en 1797, devint imprimeur, rue Hautefeuille, n° 14. Elle mourut le 29 juillet 1828.

En 1829, Marie-Guillaume De Bure devint propriétaire de la maison. Il fut libraire et membre du conseil municipal de la ville de Paris, se retira des affaires vers 1836, vendit, en 1842, sa bibliothèque qui était considérable, et mourut le 5 avril 1842 : avec lui disparut du monde de la librairie une famille qui lui appartenait depuis 1660.

(1) Bonnelier, *La Fille du libraire*, t. I, p. V.
(2) Archives de la Seine, Insinuations 258, fol. 98 verso.
(3) Archives de la Seine, Insinuations 263, fol. 13 verso.
(4) Lottin, *Catalogue chronologique des libraires*, Paris 1789.

Marie-Guillaume de Bure avait un fils, Charles-Philippe-Albert de Bure, propriétaire, qui, conjointement avec Virginie Bellaigue son épouse, vendit le n° 13 et le n° 15 à la société Hachette et Cie, suivant actes reçus par Me Crosse, le 21 mars 1849 et Me Trépagne (adjudication) le 1er mai 1852.

La maison tout entière fut expropriée, en 1856, pour l'ouverture du boulevard Saint-Germain.

Parmi les locataires de cette maison, nous citerons, outre Le Breton et d'Houry, qui en étaient en même temps propriétaires :

Jacques-Auguste Delalain, libraire, qui, depuis 1801, occupait le n° 14, concurremment avec le libraire Testu. Il fut le père de Jules Delalain, le grand-père de Henri et Paul Delalain, et l'arrière-grand-père de René et Eugène Delalain. La librairie Delalain, après avoir émigré pendant cinquante ans dans le Ve arrondissement, rue des Mathurins Saint-Jacques et rue des Écoles, est revenue dans le VIe arrondissement, boulevard Saint-Germain, 115.

M. Olivier, conseiller à la Cour, en 1808 (1).

M. Tissot et M. Dupaty, membres de l'Académie française (2).

M. Joseph-François Baudelaire, qui était chef de bureau de la Chambre des Pairs (3), et peintre amateur (4); c'est dans cette maison que naquit, le 9 avril 1821, Charles Baudelaire, le poète des *Fleurs du mal*, comme le prouve son acte de naissance, dont voici la copie (5).

(1) Allard, *Almanach de Paris*, 1808.
(2) Lefeuve, t. II, p. 305
(3) Voy. de Nouvion, *Chronique du livre*, 1901.
(4) Montorgueil, l'*Éclair*, 7 mars 1901.
(5) Archives de la Seine.

L'an 1821, le 11e jour du mois d'avril, onze heures du matin. Par devant nous, Antoine Marie Fieffé, adjoint à M. le maire du XIe arrondissement fesant les fonctions d'officier de l'état civil, est comparu M. Joseph-François Baudelaire, ancien chef de bureau de la Chambre des Pairs, agé de 61 ans, demeurant à Paris, rue Hautefeuille no 13, quartier de l'École de Médecine, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né d'avant-hier neuf, à trois heures de relevée, susdite demeure, de lui déclarant et de dame Caroline Dufays, son épouse, mariés à Paris, au IIe arrondissement le 9 septembre 1819, auquel enfant il a déclaré vouloir donner les prénoms de Charles, Pierre. Les dites déclaration et présentation faites en présence de M. Claude Ramey, statuaire, membre de l'Institut, agé de 65 ans, demeurant rue et maison de Sorbonne, no 11, premier témoin, et de M. Jean Naigeon, peintre, conservateur du musée royal du Luxembourg, agé de 62 ans, demeurant rue de Vaugirard no 7, second témoin. Et ont les père et témoins signé avec nous le présent acte de naissance après lecture.

Signé : BAUDELAIRE, RAMEY, NAIGEON, FIEFFÉ.

Ce document est intéressant pour l'histoire de Charles Baudelaire : il établit que celui-ci était *fils de vieux*, et que son père avait été chef de Bureau de la Chambre des Pairs; il montre quelle est l'origine du nom de Dufays, ajouté souvent à celui de Baudelaire; il permet de constater que les témoins étaient illustres, ou tout au moins célèbres.

Les *Fleurs du mal*, l'œuvre capitale de Baudelaire, constituent un livre unique dans la littérature française : mais l'auteur n'a-t-il pas corrompu la notion même de l'art (1)?

Cette maison fut habitée, en 1824 (2), par Victor-Alexis-Désiré Dalloz, né en 1795, avocat à la cour de cassation, et auteur du *Répertoire général de Jurisprudence,* qui est la continuation de Merlin. La publication émigra au no 4

(1) Voyez, à propos d'un projet de statue à élever à Baudelaire, un magistral article de M. Brunetière (*Revue des Deux Mondes*, 1er sept. 1892, p. 212.)

(2) *Almanach des* 25.000 *adresses*, 1824.

de la rue Hautefeuille en 1837 et V.-A.-D. Dalloz mourut en 1869.

Par Nau de Champlouis, maître des requêtes.

Par Baron, conseiller à la Cour royale.

En 1837, par Dien, qui publiait des globes et sphères (1).

Nous citerons encore, parmi les locataires : MM. Mandaroux Vertamy, dont l'un, le père, était avocat au Conseil du Roi et à la Cour de cassation, dont l'autre, le fils, était avocat à la Cour d'appel (1843-1857). M. Mandaroux Vertamy père comptait au nombre de ses secrétaires, vers 1844, Joachim Piétri, qui fut Préfet de Police de 1866 à 1870 et sénateur de la Corse, en 1879.

Caussin de Perceval, né le 11 janvier 1795, professeur d'arabe au Collège de France, et bibliothécaire de la Bibliothèque Nationale, qui habita cette maison, de 1837 à 1851.

Bioche, auteur d'un *Recueil de Jurisprudence.*

Templier, avocat à la cour d'appel, et père de notre confrère, Armand Templier, de la maison Hachette (1846-1857).

Enfin, de 1851 à 1855, Adolphe-Napoléon Didron, tour à tour et à la fois archéologue (sa vocation se révéla à la lecture du roman de *Notre-Dame de Paris*), directeur des *Annales archéologiques,* libraire, fabricant de vitraux et d'orfèvrerie religieuse : c'est rue Hautefeuille, dans une modeste chambre, que débuta, comme exécutant, celui qui avait été jusque-là un penseur et un écrivain et qui voulut réaliser son rêve; Guilhermy a pu, à bon droit, l'appeler « le restaurateur de nos titres de noblesse artistique. »

(1) Lutton, *Almanach général parisien*, 1837.

N° 15

MAISON DES HACHETTE.

Cette maison porta le n° 15 avant et après 1805. Elle est la seule qui ne vit pas changer son numéro.

Comme le n° 13, après avoir fait partie de l'hôtel d'Alègre, elle a appartenu à Jacques Canaye de Fresne (acte du 8 septembre 1594).

Elle appartint ensuite à Madeleine Canaye, à François Dollu ou Dolu, écuyer, sieur de l'Escluse, à François Dolu le Picard, écuyer, sieur de Villevrard, et à Damoiselle Bonne Dolu;

En 1603, à Alexandre Le Grand, conseiller au Parlement et à Paul Parent de Villemenon (1);

En 1669, à Michel Guchery ou Tucheux, avocat au Parlement (2).

En 1687, à Jean Lorenchet, avocat en la Cour (testament du 10 janvier 1687, acte du 1er juillet 1700).

En 1746, Philbert Lorenchet, chanoine honoraire de l'Église de Paris, conseiller du Roi en sa cour du Parlement, institue comme légataire sa nièce Étiennette Lorenchet (testament du 15 février 1745, déposé le 3 mars 1746).

Jean-Baptiste Richard de Curty, chevalier, seigneur de la Cauche, Jory, Corabeuf et autres lieux, et De Étiennette Lorenchet, son épouse, vendent la maison à Louis-Joseph Perreney de Basleure, chevalier, seigneur de Tallis, Esbaty et autres lieux, conseiller du Roi en sa Cour du Parlement de Bourgogne et dame Anne Lorenchet, son épouse, demeurant à Dijon (3).

(1) Arch. Nat. N4 118, fol. 105 *bis*.
(2) Arch. Nat. S. 3008, Registre d'Ensaisinnement.
(3) Arch. Nat. N4 118, fol. 99.

Louis de Basleure vend (15 juin 1764) à Pierre Jean Joseph Bretonnier, écuyer, conseiller du Roi, prévôt général des Bandes et régiment des Gardes françaises, chevalier de Saint-Louis et payeur des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris.

Bretonnier institue pour sa légataire Louise-Geneviève Lapostolle, qui a pour héritière sa mère Claude-Geneviève Lapostolle, veuve d'Alexandre Vaubelin, ancien conseiller du Roi, notaire au Châtelet; celle-ci en fait donation à sa fille Angélique-Madeleine Vaubelin, veuve de Christophe Bertrand, écuyer (donation du 18 décembre 1768).

En 1783, une sentence d'adjudication du 18 juillet attribua la propriété à Christophe-Léon Bertrand, écuyer, seigneur de la Maison Rouge, et à Amédée-Nicolas-Marie Bertrand, écuyer.

La maison n° 15 appartint en 1828, à Anne-Charlotte d'Houry, veuve De Bure, et devint ensuite la propriété de son fils, Marie-Guillaume De Bure; elle suivit le sort de la maison n° 13 et devint la propriété de la Société Hachette et Cie.

Comme locataires, nous pouvons citer :

En 1770, Charles-Jacques Collin, écuyer, contrôleur honoraire de l'ordre de Saint-Louis, trésorier général de la vénerie, fauconnerie, louveterie; il payait 2.450 livres de loyer; le bail, en date du 6 juillet 1770, était fait pour neuf années par Christophe Bertrand, au nom et comme mari de D^e^ Angélique-Madeleine Vaubelin, son épouse (1).

M. Desgranges, marchand de papiers, qui fut d'abord adjoint, puis maire de l'ancien XIe arrondissement et habita la maison de 1845 à 1860.

(1) Bibl. Le Pelletier Saint-Fargeau.

N° 17.

MAISON DES HACHETTE.

Cette maison portait le n° 16 avant 1805, le n° 17 après 1805, en 1846, le n° 19; elle porte depuis 1850, le n° 17.

Au XVIe siècle, le n° 17 a fait partie, lui aussi, de l'hôtel d'Alègre et a, pendant quelque temps, appartenu aux mêmes personnes que le n° 15.

Nous retrouvons, en effet, dans la suite des propriétaires :

En 1603, Alexandre Legrand, et Paul Parent de Villemenon.

En 1622, De Anne Poncet, veuve d'Étienne de la Guerinière, seigneur du Couldrai, secrétaire du Roi et maître d'hôtel de S. A. R.

Puis, de 1703 à 1728, Alexandre-Charles, comte de Chaumont et sa femme, Jeanne de la Guerinière (1).

En 1767, Jacques-Achille Picot de Combreux, chevalier (2).

Louis Dupré Saint-Maur, capitaine au régiment des gardes françaises, décoré de Saint-Louis, et Jeanne Henriette Billard de Lorrière, son épouse.

Antoine-Louis Dupré Saint-Maur (acte du 12 thermidor an III).

Marie-Félicité Brière, épouse de Nicolas Desaulle, avoué près le tribunal civil de la Seine, décédé à Corbeil le 27 octobre 1841.

Louis-Pierre Delondre, et Marie-Nicole-Félicité Desaulle, son épouse.

(1) Arch. Nat. Q1 1099.
(2) Arch. Nat. N4 118, fol. 114 *bis* et 118 *bis*.

Enfin, suivant acte reçu par Me Crosse, le 30 décembre 1854, la Société Hachette en est devenue propriétaire.

C'est ainsi que, par la réunion en une même main des nos 13, 15 et 17, se sont trouvés reconstitués l'Hôtel d'Alègre et l'Hôtel de Forez, qui allaient de la rue Pierre Sarrazin à la rue des Deux Portes, de la rue Hautefeuille à la rue de la Harpe; mais combien ces vicissitudes diverses ne les ont-elles pas changés!

Il ne reste rien de la maison n° 13, qui a été tout entière emportée par le boulevard Saint-Germain; il ne reste rien de la tourelle qui la décorait au coin de la rue des Deux Portes, et dont le souvenir a été conservé par Berty et Tisserand (1); il ne reste rien du jardin que nous avons signalé d'après un plan du XVIIIe siècle : mais je me rappelle avoir vu, en 1850, les derniers survivants des beaux arbres qui avaient orné les jardins de l'Hôtel d'Alègre.

Aujourd'hui les nos 15 et 17 sont entièrement occupés par les magasins de la librairie Hachette et Cie.

Louis Hachette, le fondateur de la grande maison de librairie, s'est établi comme libraire en 1826, rue Pierre Sarrazin, n° 14; il a été nommé libraire de l'Université en 1837; depuis, avec ses associés, il a singulièrement agrandi la maison qu'il avait fondée.

Le n° 17 a eu pour locataires : vers 1765, M. de Brosse, capitaine de grenadiers aux gardes françaises;

Marcadé, avocat, auteur d'un *Traité de Droit civil*, qui a été longtemps estimé (1846-1848);

Bargès, professeur à la Faculté de Théologie (1848-1857).

(1) Berty et Tisserand, p. 433.

N° 19.

HÔTEL DE BEAULIEU ET DE LONGUEIL, MAISON DE J.-B. BAILLIÈRE.

Cette maison portait, avant 1805, le n° 18; après 1805, le n° 19; en 1836, le n° 21 *bis*; en 1848, le n° 21; depuis 1850, elle porte le n° 19.

Le n° 19 actuel est formé par la réunion de l'Hôtel de Beaulieu et de l'Hôtel de Longueil.

La maison dite de Beaulieu, sise dans la rue Vieille Plâtrière, comprenait elle-même deux parties, qui furent vendues, l'une, le 3 août 1327, par le collège de Bayeux à Jean Justice, moyennant 80 livres, et l'autre, le 9 mai 1329, par Raoul Deschamps à Jean de Dijon, moyennant 120 livres parisis (1).

Un chanoine de Notre-Dame de Paris, nommé Michel de Brache, en fit donation, le 9 janvier 1352, au collège de Bayeux (2); comment se fait-il que le collège de Bayeux, qui était propriétaire et qui avait vendu sa propriété, soit redevenu propriétaire en vertu d'une donation? je ne me charge pas de le dire.

Au mois d'octobre 1353, nous savons que la maison a été amortie par Jean, roi de France, et que, pour elle, la Maison de ville payait au collège de Bayeux une rente de 50 sols.

Le collège de Bayeux conserva la maison jusqu'en 1440; à cette époque, il la vendit à l'abbé de Beaulieu. Berty et Tisserand disent que, sans doute, il s'agit de Beaulieu en

(1) Arch. Nat. S. 6353.
(2) Arch. Nat. S. 6353.

Bassigny, du diocèse de Langres, à quelques lieues de Bar-sur-Aube; je crois plutôt qu'il s'agit de Beaulieu, près du Mans, comme le porte le document auquel nous empruntons nos renseignements (1). Quoi qu'il en soit, la maison était vendue à rente annuelle et perpétuelle de 32 sols parisis, en raison de la grande dépense qu'elle causait à entretenir; cette rente de 32 sols parisis fut échangée pour une de 40 sols parisis à prendre sur les greniers à sel de Beauvais; elle fut longtemps payée, mais, par ordre du Roi, elle fut remboursée, comme le marque le premier livre des comptes du collège de Bayeux rendus en 1686, folio 336, et comme le porte encore le document cité plus haut.

A la fin du xve siècle, ou au commencement du xvie, l'hôtel de Beaulieu fut réuni à l'hôtel de Longueil.

L'hôtel de Longueil était à l'origine un cimetière de Juifs, vendu, en 1311, aux Religieuses de Poissy par Philippe-le-Bel, moyennant 1.000 livres tournois; il s'étendait de la rue Hautefeuille à la rue de la Harpe sur 100 toises.

En 1321, les Religieuses de Poissy vendirent l'hôtel à Jean, comte de Forez; il appartint ensuite à Louis de Bourbon, et à Anne de Forez, son épouse; puis devint la propriété du roi Charles VI, qui en fit don, en 1384, à Jean de Bretagne.

Jean de Bretagne le vendit à Jehan de Longueil, conseiller du Roi; en 1480, il appartenait à Pierre de Longueil (2).

En 1501, la famille de Longueil, qui tenait à rente du

(1) Répertoire des titres du collège de Bayeux, 1700, in-4. Arch. Nat. S. 6353.

(2) Berty et Tisserand, p. 439. — Albert Lenoir, *Statistique monumentale*, p. 251.

collège de Bayeux la maison de Beaulieu, la réunit à son hôtel.

Le 4 février 1621, Louis Brulart du Brossin et Dme Madeleine Colbert, son épouse, cédèrent l'hôtel de Longueil, par un contrat d'échange, à Jacques de Pommereu de la Bretèche et à Dame Geneviève Miron, son épouse.

La propriété demeura longtemps dans la famille de Pommereu, car nous trouvons successivement les noms de Robert de Pommereu, Jean-Baptiste de Pommereu, Marie Agnès de Pommereu, sa fille (3 février 1738), qui épousa Noël-François de Brion, et qui, par son testament du 15 janvier 1777, légua cette propriété à son petit-fils, Alexandre-Marie de Brion; mais celui-ci ne recevait ainsi que la grande maison, la petite lui advint en héritage de son père Noël-Jacques-Michel de Brion (1).

Le 22 avril 1797, Alexandre-Marie de Brion vendit la maison à Mlle Claudine Lapoire Clairville, moyennant 24.691 fr. 35.

La succession de Claudine Lapoire Clairville, décédée à Paris le 18 février 1812, fut dévolue à Mme Delvalle, née Antoinette Lapoire, sa sœur, qui, par son testament du 5 septembre 1812, lègue à son mari un quart en toute propriété et un quart en usufruit, et aux enfants nés et à naître de sa fille, Claudine-Victorine Delvalle, épouse de Pierre-François-Guy Coustard, la nue propriété de la portion de biens légués en usufruit à son mari. Mme Delvalle mourut le 22 mars 1814, et le partage des biens eut lieu le 9 août 1815. Après bien des vicissitudes, produites par des décès successifs, Jean-Baptiste Henry, raffineur de sucre, acheta, par divers actes des 24 juillet

(1) Terrier de la ville de Paris, plans levés par Rittmann, de 1768 à 1771, Arch. Nat. N4 118, fol. 133 *bis*.

1830, 16 janvier 1831, et 21 novembre 1831, les nues propriétés et les usufruits, et finit, au décès de Delvalle, survenu le 14 juillet 1833, par rester seul et entier propriétaire de la maison. (Acte de Cousin, notaire, 3 octobre 1837).

Henry ne fit pas de bonnes affaires, et, le 28 août 1839, la maison était vendue (jug. des criées) à Marie-Jean-Baptiste Baillière, libraire-éditeur, moyennant une somme de 67.100 francs.

Je me rappelle avoir vu, dans mon enfance, cette antique demeure, qui avait un caractère vénérable, et qui avait gardé quelque chose de la splendeur de ses anciens propriétaires. J'étais surtout émerveillé de l'escalier qui montait au premier étage, et de celui qui descendait à la cave : ils paraissaient à mon imagination d'enfant d'une grandeur et d'une majesté sans égales.

Mon père avait toujours eu la pensée de démolir cette maison et de la reconstruire : il fut arrêté dans ses projets par la présence de baux qu'il dut respecter. Ceux-ci finissaient en avril 1848; mais, en présence des événements, il hésitait à entreprendre la démolition et la reconstruction, lorsque parut un décret de l'Assemblée Nationale (13 juillet 1848), qui exemptait pour 10 ans de l'impôt foncier les propriétaires qui consentiraient à bâtir pour donner du travail aux ouvriers. Il crut alors le moment venu de mettre ses projets à exécution, il démolit la maison et la reconstruisit.

Mon père, qui, en 1818, avait ouvert une modeste boutique de libraire, rue de l'École de Médecine, n° 18, qui avait transporté ses affaires en 1823, rue de l'École de Médecine, n° 17, vint s'installer, le 1er janvier 1850, rue Hautefeuille n° 19; c'est là qu'il a vécu 35 ans, c'est là qu'il est

mort, le 8 novembre 1885, à l'age de 88 ans, ayant été propriétaire de cette maison pendant 46 ans, et laissant aux siens le souvenir d'une belle et longue vie consacrée tout entière au devoir et au travail.

Après son décès, la maison fut adjugée à Émile Baillière, mon frère (Chambre des notaires, 2 mars 1886), et depuis, elle fut cédée par lui à son fils, Albert Baillière, mon neveu.

Parmi les locataires, je me contenterai de citer :

La librairie J.-B. Baillière et fils, qui occupe cette maison depuis le 1er janvier 1850 et qui, depuis près d'un siècle, est exclusivement dirigée par les membres de la même famille, fils et petits-fils du fondateur : Émile J.-B. Baillière, associé depuis 1856; Henri Baillière, depuis 1862; Albert J.-B. Baillière, depuis 1885; le Dr Georges J.-B. Baillière, depuis 1898;

Charles Robin, membre de l'Académie des Sciences, professeur à la Faculté de Médecine, qui y demeura de 1850 à 1875;

Émile Boeswillwald, architecte diocésain, inspecteur général des monuments historiques; en 1857, il succéda à Lassus pour l'inspection des travaux de l'église Notre-Dame de Paris; il dirigea seul les travaux de restauration de la Sainte Chapelle à Paris, de l'abbaye de St-Germer, près de Beauvais, de la cathédrale de Bayonne, de Notre-Dame de Laon, de la cathédrale de Chartres, de la flèche de la cathédrale d'Orléans, etc; il était né à Strasbourg le 2 mars 1815, il habita la maison depuis 1850, et y mourut le 20 mars 1896. Son fils, Paul Boeswillwald, mon compagnon d'armes dans la garde nationale pendant le siège de Paris, est aujourd'hui professeur à l'École des Beaux-Arts, architecte diocésain de Bourges et de Péri-

gueux, et inspecteur des monuments historiques; il a construit à Paris les Hôtels de Meissonnier et de Detaille.

N° 21.

MAISON DE L'IMAGE NOTRE-DAME, DE BULLION, DU COETLOSQUET, ARTHUS BERTRAND.

La maison portait le n° 20 avant 1805; le n° 23 après 1805, jusqu'en 1852; c'est à cette époque qu'elle prit le n° 21.

La maison figure sans nom dans le plan de Lenoir et Berty, et cependant, d'après Berty et Tisserand (1), elle était connue, en 1304, sous le nom de *l'Image Notre-Dame*, elle occupait tout le terrain compris entre la rue des Cordeliers, la rue de la Harpe, la rue Pierre Sarrazin et la rue Hautefeuille.

Elle paraît avoir appartenu à Pierre Sarrazin, qui donna son nom à la rue (2) : c'était un bourgeois de Paris, qui demeurait en face de la rue actuelle et mourut vers 1255. Je n'en sais pas davantage.

En 1703, elle appartenait à Mme de Bullion (3).

A partir de 1753, les attributions sont assez compliquées : nous les trouvons nettement indiquées dans une curieuse affiche, en tête de laquelle nous lisons : *Grande maison, sise rue Hautefeuille vis-à-vis les Prémontrés, à vendre par licitation, aux requêtes de l'hôtel;*

De Par le Roy et Nos Seigneurs les Maîtres des Requêtes ordinaires de l'Hôtel du Roy (4).

(1) Berty et Tisserand, p. 329.
(2) *Nomenclature des voies publiques et privées*, Paris, 1881.
(3) Arch. Nat. Q[1] 1099.
(4) Cette belle pièce nous a été communiquée par M. Collin, propriétaire actuel du n° 21. Elle est signée : Valladon, procureur poursuivant, qui demeurait rue des Fossés de Monsieur le Prince, vis-à-vis de celle de Touraine; elle porte comme signature d'imprimerie le nom de Le Breton, imprimeur ordinaire du Roy.

On fait fçavoir à tous qu'il appartiendra, pour la dernière fois, qu'en exécution d'une Sentence de Noffeigneurs des Requêtes de l'Hôtel, rendue le 17 mars 1753, contradictoirement entre Dame Angélique-Charlote de Bullion, veuve de Mre Louis-Gabriel Paffart, Chevalier, Confeiller au Parlement, d'une part; Mre Charles-François-Xavier de Coriolis de Villeneuve, Marquis d'Efpinouze, Préfident à mortier au Parlement d'Aix; et Dame Élifabeth-Charlote Alexandrine Paul de Roux de Courbon, fon époufe, d'autre part; & encore entre Mre Jean Aymeret, Chevalier, Seigneur de Cazeau, confeiller du Roy, en fa Cour de Parlement, d'une autre part; & Dame Marie Doigny, veuve de Mre Jean Boefte, vivant Procureur en la Chambre des Comptes, au nom et comme seule & unique héritière de défunte Damoiselle Marie-Nicole Laîné, fa petite-fille, encore d'autre part; ladite Dame veuve Paffart, mefdits fieur & Dame d'Efpinoufe, mondit fieur Aymeret de Cazeau, & ladite Dame veuve Boefte, tous copriétaires par indivis d'une maifon fcife en cette ville de Paris, rue Hautefeuille, fçavoir, ladite Dame Paffart, pour un tiers au total à elle avenu et échu par la poffeffion de M. Charles-Noël de Bullion, dans l'ordre de Sainte-Geneviève; ladite Dame d'Efpinoufe, pour un autre tiers auffi au total, à elle appartenant comme reprefentant Dame Madeleine-Charlote de Bullion sa mère, à fon décès femme de Mre Paul de Roux de Courbon, premier Préfident au Parlement de Pau, qui était feule fille de Mre Charles de Bullion, chambellan; Mondit fieur Aymeret de Cazeau, pour trois cinquièmes, dans le dernier tiers auffi au total de la dite maifon, comme les ayant acquis par contrat paffé devant Me de Ruelle & fon confrère, notaires à Paris, le 8 février 1753, dûement infinué, de Me Alexandre de Richebourg, Huiffier-Prifeur au Châtelet de Paris, au nom & comme exécuteur teftamentaire de Catherine Dubas, veuve de Crefpin Mereffe, Maitre de penfion à Paris, en la prefence & du confentement de Pierre Moffon, Marchand à Thierry en Bourgogne, au nom & comme fondé de la procuration fpéciale de Claude Bergeret Tixier, audit lieu; & d'Anne Dubas fa femme, feule et unique héritière de ladite veuve Mereffe, fa fœur, à laquelle veuve Mereffe, lefdits trois cinquièmes appartenoient comme ayant été envoyée en poffeffion, ainfi que Marie Boefte, veuve du fieur Sebaftien Laîné, pour les deux autres cinquiemes dans le dit tiers, par jugement de Mrs les commiffaires du Confeil, députez par fa Majefté pour juger en dernier reffort les conteftations d'entre les Héritiers bénéficiaires, Créanciers & Débiteurs des fucceffions des feux fieurs Landais de Soifel & de Châteauvieux, rendu entre lefdites Dames veuves Mereffe &

Lainé & les Syndics & Directeurs des Créanciers Landais, en leur qualité de pourſuivans la diſcuſſion des biens & le recouvrement des effets de la ſuceſſion dudit ſieur de Châteauvieux, le 3 Avril 1748, pour par leſdites Veuves Mereſſe & Lainé, demeurer propriétaires dudit tiers au total de ladite maiſon pour les parts & portions ſuſdites; & auquel ſieur de Châteauvieux ledit tiers au total appartenoit comme l'ayant acquis par contrat paſſé devant Me Pattu & ſon Confrère, notaires à Paris, le 12 août 1741, de Mre Christophe Louis Chevalier de Bullion, & de Dame Antoinette de Rouget, ſon épouſe, auquel Chevalier de Bullion ledit tiers de maiſon appartenoit également; & ladite Dame Veuve Boeſte, pour lesdits deux autres cinquièmes dans le même dernier tiers, en ſadite qualité de ſeule héritière de ladite Damoiselle Marie-Nicole Lainé, ſa petite-fille, à laquelle leſdits deux cinquièmes audit tiers appartenoient, comme repréſentant ladite Dame Veuve Lainé.

La situation de l'immeuble est bien indiquée : Par devant, rue Hautefeuille; à droite, rue des Cordeliers; par derrière, la présidente de Maupeou; à gauche, rue Pierre Sarrazin.

La maison était en la censive du chapitre de Saint-Benoît.

L'adjudication fut prononcée le 28 février 1755 en faveur de Catherine de Chicoyneau, veuve d'Alexandre Dubois des Cours, ancien capitaine des vaisseaux du Roi.

Elle mourut laissant pour héritiers :

François-Alexandre-Philippe Dubois Des Cours de la Maisonfort, mineur émancipé, et Anne-Madeleine-Françoise de Salle Dubois Des Cours de la Maisonfort, épouse de Hyacinthe-Antoine-Xavier de Pascal de Saint-Félix.

La propriété fut attribuée à François-Alexandre-Philippe Dubois, puis après sa mort, à sa fille Françoise-Nicole-Marie Dubois Des Cours, épouse de Étienne-François-Denis Du Coetlosquet, ancien capitaine de cavalerie au régiment de Piémont (acte Rameau, not. à Paris, 10 septembre 1787).

Le 28 nivôse an III, la maison fut vendue, moyennant 100.000 livres, par les sieurs et dames Du Coetlosquet à Jean-Baptiste Briand et à sa femme, Marie-Françoise Leroy; puis revendue par Jean-Baptiste Briand et par sa femme, à leur fils, Pierre-Antoine Briand, moyennant 80.000 livres assignats, réduits à 48.000 livres mandat.

Pierre-Antoine Briand avait épousé en premières noces, Marie-Hippolyte Ropsy, qui mourut laissant pour héritière une fille, Marie-Élise Briand, laquelle, en mourant, laissa pour héritier son père. Pierre-Antoine Briand se maria en secondes noces avec Marie-Silvestre Favier, dont naquit une fille, Marie-Eugénie Briand, qui épousa Joseph-Alexandre Laterrade, avocat à la Cour d'appel. P. A. Briand mourut le 4 janvier 1813.

Mme Laterrade, héritière de Pierre-Antoine Briand, mourut le 14 janvier 1873, et la maison fut vendue le 19 novembre 1877 à M. Anatole-Urbain-Louis Collin, fabricant d'instruments de chirurgie (contrat Ricard, notaire à Paris).

La maison possède toujours sa tourelle octogonale du XVIe siècle, moins élégante que celle du n° 5. Elle a été représentée en lithographie par Turpin de Crissé (1) en eau forte par A. P. Martial (2) et par Delaunay (3), en gravure par Berty et Tisserand (4), en lithographie par deux anonymes (5), enfin en gravure sur bois (6).

(1) Turpin de Crissé, *Souvenirs du Vieux Paris*. 2e édition, Paris, 1836. pl. 30.

(2) Martial, *Catalogue des 300 Eaux-fortes sur l'ancien Paris*. — Ideville, *Gustave Courbet*, Paris 1878.

(3) Bibl. Nat. Estampes, topographie de la France, Seine VIe, 21e quartier, t. II.

(4) Berty et Tisserand, p. 433.

(5) Bibl. Nat. Estampes.

(6) *Le Parisien de Paris*, n° 75, 12 juin 1898, p. 377.

Nous représentons cette tourelle, telle qu'elle existe au mois de mars 1901, d'après une photographie de M. Charles Petit (Pl. VIII).

Pendant que nous sommes encore dans la rue, nous pouvons remarquer les grilles de la boutique du marchand de vins, au coin de la rue Hautefeuille et de la rue de l'École de Médecine; elles rappellent le souvenir des restrictions apportées au moyen âge à la vente du vin : le consommateur ne pouvait entrer dans la boutique, défendue de tous côtés par des grilles et il devait se faire servir à travers les barreaux; cela gênait évidemment pour faire des stations prolongées à « l'Assommoir »; c'était une solution, peut-être la meilleure, apportée à la question de l'alcoolisme, avant même qu'elle fut posée

Parmi les locataires, nous citerons :

En 1703, M. Du Fenoux, conseiller au Parlement (1).

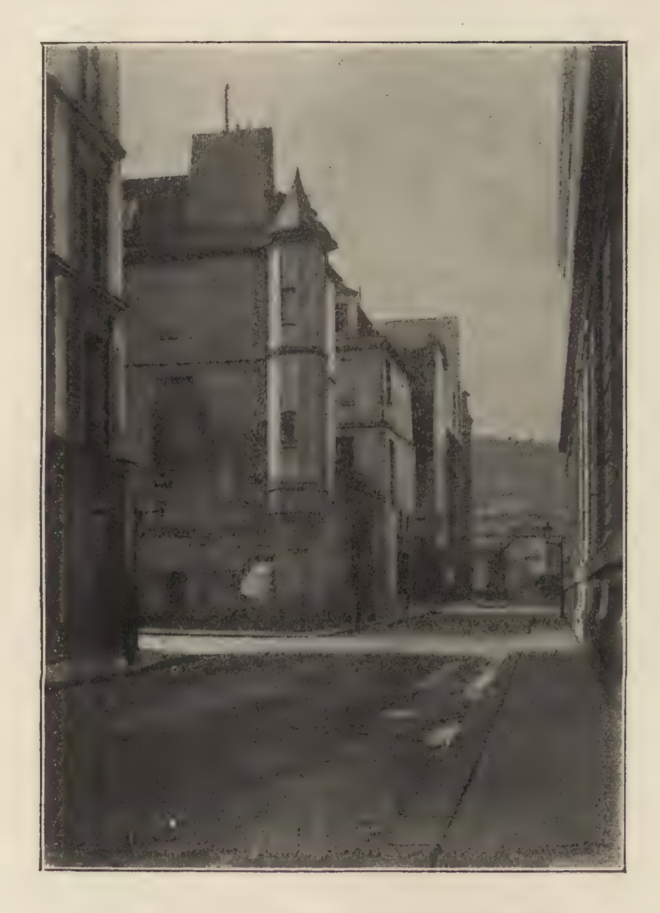
En 1753, Lenain, correcteur des Comptes.

De 1790 à 1806, François Buisson, imprimeur-libraire. En 1787 (2), il était installé rue des Poitevins, n° 13, dans l'hôtel de Mesgrigny; il vint s'établir rue Hautefeuille, en 1790; en 1793 (3), il cumulait, avec son titre de libraire, celui de membre du Comité de la section de Marseille; il a publié *Bibliothèque commerciale* de Jacques Peuchet. Paris, 1802-1806, 12 vol. in-8°, et *Statistique générale et particulière de la France et de ses colonies*. Paris, 1803, 7 vol. in-8° et Atlas gr. in-4°.

La famille Arthus Bertrand est locataire de la maison depuis le commencement du siècle.

Claude-Arthus Bertrand était un ancien hussard de Ber-

(1) *Le provincial à Paris*. Paris, 1788, in-32.
(2) Arch. Nat. Q[1] 1099.
(3) *Almanach National*, 1793, p. 551.



LA MAISON ARTHUS BERTRAND, AVEC LA TOURELLE.

D'après une photographie de M. Ch. Petit.

cheny. Déjà libraire rue Montmartre, n° 113, en 1801, (1), et quai des Augustins, n° 35, en 1802, (2); en 1807, il vint s'établir comme libraire, rue Hautefeuille, n° 23, publia des livres de marine et de voyages, et fonda une maison qui n'était pas sans importance; il était colonel de la garde nationale (XI[e] légion) et représentait le type du bourgeois de 1830. Il est bien connu des lettrés pour la conversation qu'eut avec lui Paul-Louis Courier, après le verdict de condamnation, auquel il avait pris part comme juré, et que le célèbre pamphlétaire nous a conservée (3).

Claude-Arthus Bertrand se retira des affaires en 1837, laissant sa maison à son fils Jean-Baptiste Bertrand, et mourut en 1840.

Jean-Baptiste Bertrand mourut lui-même en 1842, et sa veuve, une anglaise, née Schulze, lui succéda, gérant avec intelligence cette importante maison; elle céda ses affaires à son fils Claude-Arthus Bertrand, en 1858, et mourut en 1886, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Claude-Arthus Bertrand continua pendant un certain temps le commerce de la librairie, dans la même direction que ses prédécesseurs; mais bientôt, il s'associa avec son beau-père Ange Marion, pour faire dans le même local le commerce des bannières et décorations; après avoir vendu son fonds de librairie à M. Challamel, il se retira définitivement des affaires en 1887, laissant sa maison de commerce à son fils.

De telle façon que, depuis quatre-vingt-douze ans, cet appartement n'est pas sorti des mains de la famille Bertrand ou

(1) *Annuaire Bottin*, 1801.
(2) *Annuaire Bottin*, 1802.
(3) P. L. Courier, *Pamphlet des pamphlets*. Édition Sarcey, t. II, 1877, p. 37.

plutôt la famille Bertrand n'est pas sortie de cet appartement.

J'ai visité ces lieux : il ne reste aucun souvenir du passé; la tourelle au premier étage forme une chambre noire pour la photographie; une belle terrasse surmonte la porte cochère et relie les deux ailes de la maison.

Parmi les autres locataires du n° 21, je citerai :

M. de Mahy, né à l'île Bourbon (Réunion) en 1830; venu en France pour y faire ses études, il entra comme interne au collège Henri IV, tandis que son père vint demeurer, en 1847, rue Hautefeuille, et y resta jusqu'en 1853. M. de Mahy, collégien et bachelier en 1847, puis étudiant en droit jusqu'à six inscriptions, enfin étudiant en médecine et docteur en médecine, nous appartient donc et nous intéresse par ce qu'il a fait et ce qu'il a vu pendant son séjour rue Hautefeuille; il nous a raconté ses impressions avec une bonne grâce charmante.

Un premier souvenir douloureux, c'est la mort de sa mère, qui, en 1849, succomba au choléra, dans cette maison.

Ce sont surtout les épisodes de la Révolution de 1848 qui sont curieux. Il m'a dit comment, sous prétexte d'aller avec un ami, sur la rive droite de la Seine, voir un oncle malade, il fut pris sur une barricade, près du Pont-au-Change; son ami s'étant sauvé, il resta seul, en présence d'un agent de police, qui leva sa canne sur lui; il riposta. Appréhendé au corps, il fut conduit à la Conciergerie, et c'est au prix de peines inouïes que son père le délivra : « Voilà, monsieur, où vous m'avez conduit, » lui dit celui-ci, en le retrouvant. Cette parole sévère fut pour lui une leçon.

Quand les Journées de juin arrivèrent, M. de Mahy fut incorporé, avec son père, dans une garde nationale sédentaire qui veillait sur le quartier.

Arago et Cavaignac vinrent rue Hautefeuille pour organiser et haranguer cette milice improvisée, dont M. L. Hachette faisait aussi partie. Le corps de garde se trouvait juste en face du n° 23, dans le café de la Rotonde, que nous retrouverons plus loin.

Le service de la garde nationale n'empêchait pas M. de Mahy d'aller avec son père à la recherche de ses jeunes cousins, internes à son ancien collège, qui s'appelait alors Lycée Corneille; il parvint jusqu'au lycée, mais il aurait été arrêté par la troupe, s'il n'avait rencontré, parmi les mobiles qui campaient sur la place du Panthéon, deux de ses anciens camarades, Romieu et Kératry.

M. de Mahy, avant de se faire recevoir docteur, s'était marié; il quitta la France en 1857 et ne revint qu'en 1871, comme député de la Réunion; il n'appartient plus à la rue Hautefeuille, mais personne n'ignore la suite de son histoire : depuis 1871, sans interruption, il a vu renouveler son mandat de député, il a été ministre de la Marine, et vice-président de la Chambre des Députés.

Je citerai encore comme locataire M. le docteur Jaccoud (François-Sigismond), né à Genève le 29 novembre 1830, secrétaire perpétuel de l'Académie de Médecine, et professeur à la Faculté; il n'occupait pas, à l'époque où il habitait la rue Hautefeuille, la brillante situation qu'il a conquise depuis : c'était un modeste étudiant, vivant avec sa mère, et utilisant ses soirées à jouer du violon à l'orchestre de l'Odéon d'abord, de l'Opéra-Comique ensuite. Il n'avait pas une garde-robe bien montée, et M. Arthus Bertrand me racontait qu'il avait entendu un jour les lamentations du jeune étudiant disant à sa mère : « J'ai déchiré ma culotte et je n'en ai qu'une. »

TROISIÈME PARTIE

LES MAISONS DU COTÉ DROIT

Numéros pairs.

LES PROPRIÉTAIRES ET LES LOCATAIRES.

Nous devrions commencer la description du côté droit, ou numéros pairs, par l'église Saint-André-des-Arts, qui avait son chevet sur la rue du Chevet Saint-André, devenue rue Hautefeuille.

Cette église, bâtie, au commencement de l'an 1000, à la place d'un ancien oratoire, sous l'invocation de Saint-Andeol, rebâtie et érigée en paroisse en 1210, agrandie en 1660, évoque de glorieux souvenirs.

D'abord les personnages illustres qui y ont été enterrés : entre autres, de Thou, le prince de Conti, Pierre Séguier, d'Hozier, Robert de Nanteuil, le Nain de Tillemont, Houdart de la Motte, Henri d'Aguesseau;

Puis, les sculpteurs et les peintres célèbres qui l'ont décorée : Restout, Hallé, Girardon, Coustou;

Voltaire, qui y fut baptisé le lundi 22 novembre 1694, étant né sur la paroisse St-André le 21 nov. 1694, et non à Chatenay (1), sans qu'on puisse désigner exactement ni la rue, ni la maison habitée par M. Arouet au moment de la naissance de son dernier fils;

(1) Voy. Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire.* 2e édition, 1872, p. 1285.

Massillon, qui y prononça, le 21 juin 1709, l'oraison funèbre du prince de Conti. . . . .

Conservée par la loi du 4 fév. 1791, qui fixait la circonscription des 33 nouvelles paroisses de Paris, l'église Saint-André devint, le 24 brumaire an II, le temple de la Révolution; *on procéda à l'enlèvement des hochets et autres objets d'hypocrisie et de fanatisme y subsistant* (1) et on y célébra les fêtes de la Raison et de la Liberté.

D'après le Sommier de la XI[e] municipalité, section du Théâtre français, déposé aux Archives de la Seine, à l'époque de la Révolution, l'église était estimée d'une valeur foncière de 54.000 francs, d'une valeur locative de 3.000 francs; elle était louée au citoyen Marlier, par bail du 8 fructidor an IV; elle fut vendue au citoyen Bourbon Gravière, le 4 fructidor an V (21 août 1797), moyennant la somme de 256.100 francs.

Par décision du 15 prairial an XIII, le ministre Champagny prescrivit la formation d'une place; en 1809, par arrêté préfectoral, le terrain où s'élevait l'église fut acquis par la ville de Paris, pour être réuni à la voie publique et former la place Saint-André-des-Arts.

L'église fut démolie vers 1813.

Un maître maçon, nommé Ruchon, qui a eu sa part dans les travaux de cette démolition, demeurait rue Hautefeuille, n° 9; il y est resté 30 ans, de 1830 à 1860. Son beau-fils, M. Humbert, m'a raconté l'histoire d'un bénitier, en marbre blanc et rose, de l'église Saint-André, que M. Du Sommerard avait remarqué et acheté; malheureusement, il se produisit un accident : le bénitier fut cassé, et, au lieu d'aller dans la collection de M. Du Sommerard,

(1) Tourneux, t. II, p. 365.

et ensuite au musée de Cluny, il échoua, comme margelle de puits, dans une maison rue de Vaugirard, nº 197, où il existait encore, il y a quelques années. Je me suis mis à sa recherche, mais n'ai pu réussir à le retrouver; j'ai appris que le puits avait été comblé; je crois que le bénitier est au fond... avec la vérité; Dieu sait quand l'un et l'autre en sortiront.

Un dernier souvenir de la place Saint-André-des-Arts, c'est l'arbre de la liberté que la République de 1848 avait planté et que l'Empire a arraché : je l'ai vu naître et je l'ai vu mourir.

Mais l'histoire de cette église, tout intéressante qu'elle soit, nous entraînerait trop loin, et vaudrait la peine d'une étude spéciale.

Nº 2.

MAISON DE CRESPIN L'ESCOT, DE ÉVRARD DE REY.

Cette maison portait, avant 1805, le nº 37; après 1805, le nº 2.

Elle forme le coin de la rue dite autrefois du Cimetière Saint-André, et aujourd'hui de la Place Saint-André.

Sur le plan de Lenoir et Berty, elle n'est désignée que par une étoile, ce qui veut dire *inconnue :* nous voyons seulement qu'elle touchait, au couchant, à l'hôtel des Sachettes; et cependant le Rôle des tailles de 1313 la désigne clairement sous le nom de *maison de Crespin l'Escot* (1).

Elle appartint ensuite à Évrard des Touches, puis passa à Dame de Montholon, née Madeleine Évrard, sa sœur, et son héritière.

(1) Géraud, *Paris sous Philippe le Bel.* Paris, 1837, p. 158 et 323.

Madeleine de Montholon transmit la propriété à son fils, René Évrard, baron de Ray, président au Baillage d'Alençon, qui possédait la maison le 8 mai 1694 (1).

Dès 1703, le propriétaire était son fils, le baron Augustin-René Évrard de Ray, colonel du régiment de Vivarais (2); il était encore propriétaire, le 14 octobre 1717, comme nous l'apprend une reconnaissance (3).

La maison était en la censive de l'abbaye de Saint-Germain des Prés.

Le baron de Ray mourut vers 1752. La maison appartenait à sa famille depuis plus de 200 ans; cette énonciation est copiée dans les jugements d'adjudication dont il sera parlé ultérieurement.

Par le partage de la succession de Augustin-René de Ray (acte Delaleu, notaire à Paris, 29 avril 1752), elle a été attribuée à l'un de ses deux fils, Louis-Augustin Évrard de Ray.

A la mort de ce dernier, elle a été recueillie par son frère et seul héritier, Augustin-Louis Évrard de Ray.

Elle a été vendue par Augustin-Louis Évrard de Ray, suivant contrat Lemoine, notaire à Paris, du 9 ventose an II, à M[me] Reine-Angélique de Rouvray ou Rouvroi, veuve de François Mallet.

Cette dernière, décédée le 3 août 1813, a laissé cinq héritiers :

Charles-François Mallet, Alexandre-François Mallet, Alexandrine-Joséphine Mallet, épouse de Henri Coquert, tous trois enfants; et deux petits-fils, Jean-Baptiste-Louis Letellier, par représentation de sa mère, Catherine-Émilie

(1) Arch. Nat., S. 2835.
(2) Arch. Nat., Q[1] 1099,54.
(3) Arch. Nat., S. 2835.

Mallet, épouse Letellier, et Jean-René Mandar, par représentation de sa mère, Sophie-Angélique Mallet.

La maison a été adjugée sur licitation, par jugement du 16 juillet 1814, à Charles-François Mallet.

Charles-François Mallet et Anne-Aimée Marc, son épouse, sont décédés, à Paris, la femme le 15 janvier 1844, et le mari le 15 octobre de la même année.

La maison a appartenu par moitié à leurs deux enfants, Jean-François Mallet, et Françoise-Émilie Mallet, épouse et, depuis, veuve de Claude Petitjean.

Jean-François Mallet est décédé le 18 juillet 1868; il laissa pour héritières sa veuve Aubertine-Aimée Marc et deux filles Mme Caroline-Adélaïde Mallet, veuve de Charles Delmas, et Pauline-Aimée Mallet. Suivant jugement du tribunal civil de la Seine du 29 mai 1869, sur la licitation poursuivie entre les héritiers et représentants de Jean-François Mallet et Mme veuve Petitjean, propriétaire de la seconde moitié, la maison a été adjugée à Mme veuve Delmas et à Mme veuve Petitjean, colicitantes, chacune pour moitié.

Mme veuve Petitjean laissa, en mourant, comme seuls héritiers, chacun pour un sixième, ses six petits enfants mineurs, nés du mariage de François Petitjean, son fils prédécédé, ancien agréé au tribunal de commerce de la Seine, avec Mme Marie-Adélaïde Baudry, restée sa veuve (inventaire Godet, notaire, 28 novembre 1873).

Suivant jugement rendu à l'audience des criées du tribunal civil de la Seine, le 16 février 1876, sur licitation entre Mme veuve Delmas et la tutrice des mineurs Petitjean, la maison a été adjugée à Mme Geneviève-Élisabeth de Forceville, veuve de M. François Lemonnyer, notaire à Paris.

Mme Lemonnyer venait d'être expropriée de la maison de la Tourelle, qu'elle possédait, rue de l'École de Médecine (au coin de la rue du Paon, à côté de la maison de Marat).

En 1703, les locataires étaient Olivier, tapissier, et Manière, à l'Écu de France.

Parmi les locataires, je citerai :

Un relieur, J. Weber, vers 1850;

Charles Roulhac, fabricant de registres et papetier, qui était établi primitivement rue de l'École de Médecine, n° 17, puis rue Hautefeuille, n° 24; donnant plus d'extension à ses affaires et aidé de son frère, Eugène Roulhac, il se transporta rue Hautefeuille, n° 2, et s'occupa alors exclusivement des papiers d'impression; il resta longtemps dans cette maison, et le commerce fut transporté en 1855, dans un immeuble que fit construire M. Eugène Roulhac, boulevard Saint-Michel, n° 11.

Je citerai encore un boucher nommé Meeh, qui s'était fait une spécialité d'acheter le bœuf gras, alors qu'il y avait encore des bœufs gras, et je me rappelle qu'enfant, de 1849 à 1853, j'assistai, dans une maison amie, au long cortège de la promenade carnavalesque, qui se déroulait sur la place Saint-André.

Aujourd'hui la Cie des chemins de fer de l'Ouest est locataire de toute la maison.

N° 4.

MAISON DE LA MOTHE LE VAYER, DE CARRÉ DE MONTGERON, DE TREILHARD, DE HENRION DE PANSEY.

Avant 1805, cette maison portait le n° 36; après 1805, elle porta le n° 4.

En 1589, Félix Le Vayer, écuyer, seigneur de Préaulx,

conseiller du Roi, habitait déjà la paroisse Saint-André-des-Arts : il était né au Mans, le 12 mars 1547; poète et orateur, il était en outre versé dans les langues, la jurisprudence civile et canonique, la philosophie et les mathématiques; il avait épousé Gatienne Le Breton, qui mourut le 26 juillet 1614, et fut inhumée en l'église Saint-André-des-Arts; il mourut lui-même le 26 septembre 1625.

Il laissait 6 enfants :

1° François Le Vayer, dont nous parlerons plus longuement;

2° Félix-Françoise de la Mothe Le Vayer, née en 1585, dont le mariage fut célébré en l'église Saint-André, le 4 novembre 1602;

3° Jacques de la Mothe Le Vayer;

4° Marie de la Mothe Le Vayer, née à Paris, baptisée à Saint-André-des-Arts, le 31 octobre 1594, et inhumée à Saint-André, le 29 septembre 1617;

5° Robert de la Mothe Le Vayer, baptisé à Saint-André, le 12 mars 1600;

6° Félix de la Mothe Le Vayer, baptisé à Saint-André, le 21 avril 1604.

Ceci prouve que la famille habitait depuis de longues années sur la paroisse Saint-André (1).

Je ne sais pas à quelle époque François Le Vayer devint propriétaire de la maison portant actuellement le n° 4; j'ai su qu'il avait été propriétaire de la maison en apprenant qu'il l'avait vendue.

François Le Vayer, plus connu sous le nom de La Mothe Le Vayer, philosophe, précepteur du duc d'Anjou, frère unique du Roi, puis de Louis XIV, historiographe de France, membre de l'Académie française, était né à Paris, le 1er août 1583 (et non en 1588), rue d'Avron, aujourd'hui rue Bailleul, et fut baptisé à Saint-Germain-

(1) Ces renseignements nous ont été obligeamment communiqués par M. Le Vayer, Bibliothécaire de la Ville de Paris (Hôtel St-Fargeau).

l'Auxerrois. Jal (1) dit qu'il a demeuré au quartier Saint-André-des-Arts, et que, le 10 janvier 1616, il a assisté en l'église Saint-André, au mariage de son domestique Toussaint Laroche. Je croirais volontiers qu'il demeura au n° 4 de la rue Hautefeuille. Il est cité comme un des écrivains dont le savoir fut le plus estimé (2). Il aimait surtout les récits de voyages et les relations de pays lointains. Quelques instants avant sa mort, voyant entrer chez lui son ami Bernier, qui arrivait des Indes, il se souleva péniblement : « Eh bien, lui dit-il, quelles nouvelles apportez-vous du Grand Mogol? » Ce furent les dernières paroles qu'il eut la force de prononcer. Il mourut le 9 mai 1672.

Il avait vendu la maison à Claude Baussan ou Beaussan (3) et à Dame Anne Champenois, son épouse; mais je ne sais à quelle date.

Claude Baussan institua pour son légataire universel son neveu Louis Baussan, président en l'élection de Paris.

Les créanciers de ce dernier vendirent, en 1670 (sentence des requêtes du Palais) à Claude Frogier, capitaine au régiment de la Reine (4) la maison, qui appartint ensuite à Pierre Frogier, procureur en la Cour, puis à sa veuve Madeleine Gobelin, et au petit-fils de celle-ci, Roujault ou Roujeau (5), procureur en la Cour du Parlement en 1703 (6).

La maison était en la censive de Saint-Germain-des-Prés.

(1) Jal, p. 788.
(2) *Rymaille sur les plus célèbres bibliothières de Paris,* avec notes par Albert de la Fizelière, Paris, 1869, p. 49.
(3) Arch. Nat., S. 2835.
(4) Lefeuve, II, 304.
(5) Arch. Nat., S. 2835.
(6) Arch. Nat., Q[1] 1099.

En 1722, le 29 mars, elle fut vendue par Roujault à Julien Hamare (1).

En 1772, elle appartenait à Gui Carré de Montgeron, conseiller du Roi, plus connu sous le nom de M. de Montgeron, (c'était sa principale terre), et en 1735, à son fils Louis-Basile Carré de Montgeron, qui, depuis 1711, était conseiller du Roi au Parlement (2).

Si Louis-Basile Carré de Montgeron n'avait été que conseiller au Parlement et propriétaire d'une maison rue Hautefeuille, il n'aurait pas laissé de souvenir dans la mémoire des hommes et la simple mention de son nom nous suffirait; mais, à côté de sa fonction et de sa qualité, il a été mêlé à une affaire qui a eu un grand retentissement et dont nous devons dire quelques mots.

Né à Paris en avril 1686, Carré de Montgeron avait eu, de son propre aveu, une jeunesse très déréglée. Mais, ayant entendu parler, en juillet et août 1731, des miracles opérés au cimetière de Saint-Médard, sur le tombeau d'un janséniste, le diacre Pâris, mort en 1727, il voulut juger par lui-même des prodiges dont tout le monde s'occupait; et il fut vivement frappé par la vue de ces malades, de ces infirmes, qui s'y faisaient transporter et qui y étaient pris, sur le tombeau du diacre, de convulsions nerveuses (d'où le nom de *convulsionnaires* qui leur fut donné); la veille, incrédule, il se déclara subitement convaincu (1731). Dès lors, son zèle ne connut plus de bornes, et les plus grossières extravagances, qui tenaient du délire et rappelaient les pires superstitions du Moyen âge, trouvèrent en lui un défenseur intrépide; il partageait sur ce point les convictions du chevalier de Folard et de Armand Arouet, le frère de Vol-

(1) Arch. Nat., 3011.
(2) Arch. Nat., S. 2836.

taire. Exilé avec la Chambre des enquêtes en 1732, il résolut d'établir la vérité des miracles du bienheureux Pâris, et recueillit les convulsionnaires dans sa maison. En 1737, il présenta au Roi son livre *la Vérité des miracles opérés par l'intercession du diacre Pâris*, (1737, in-4°), contenant la relation de sa propre conversion, les détails de neuf miracles et les conséquences qui, selon lui, en résultaient; le Roi fit mettre l'auteur à la Bastille, sans écouter les remontrances que le Parlement présenta en sa faveur, l'exila à Villeneuve-lès-Avignon, puis à Viviers, et enfin à Valence, en Dauphiné; en 1741, Carré de Montgeron publia un second volume, sous le titre de *Continuation des démonstrations des miracles avec des observations sur les convulsions*, in-4°; en 1748, il en fit paraître un troisième. Malgré le désaveu des évêques appelants et de plusieurs écrivains du parti janséniste, l'ancien conseiller fanatique trouva des défenseurs, et son ouvrage donna lieu à de vives controverses. Carré de Montgeron mourut le 12 mai 1754 (1).

A une époque et dans des circonstances que je ne puis fixer, la maison devint la propriété d'un sieur Brochant de Villiers, et, le 3 mars 1787, un jugement du Châtelet fut rendu sur licitation poursuivie entre : 1° Athanase-Alexandre-Clément de Blavette et Marie-Louise-Victoire Brochant, d'une part; 2° Marie-Félicité de Pille, veuve d'André-Joachim Brochant de Villiers, au nom et comme tutrice de André-Jean-François-Marie Brochant, d'Adélaïde-Félicité Brochant et d'Alexandre-Louis Brochant, ses enfants d'autre part. Notons que André-Jean-François-Marie Brochant de Villiers, né en 1773 et mort en 1840,

(1) Voir Mathieu, *Histoire des miraculés et des convulsionnaires de St-Médard*. Paris, 1864.

devint le minéralogiste célèbre, inspecteur général des mines, directeur des manufactures de Saint-Gobain, membre de l'Académie des Sciences, et l'un des auteurs de la carte géologique de la France.

Le jugement du 3 mars 1787 attribue la propriété de la maison à Sébastien Parthon, ancien conseiller des Eaux et Forêts, qui la revendit à Nicolas Hochon et à De Hochon, née Geneviève Hatry (contrat devant Me Larcher, notaire, le 27 novembre 1792).

Nicolas Hochon et De Hochon firent, le 3 mai 1806, donation de la maison à leurs quatre enfants, Nicolas-René Hochon, Antoine-Jean Hochon, veuve Delorme et De Manoury. Un partage intervint devant Me Chapelier, notaire à Paris, le 28 juillet 1825 : la propriété fut attribuée à Marie-Thérèse-Hortense Delorme, qui la conserva jusqu'à son décès survenu le 27 juillet 1854, et la transmit à ses deux neveux, les deux frères : Ambroise-Adolphe Hochon et Jean-Hippolyte Hochon.

Par la donation de sa part que fit Jean-Hippolyte, Ambroise-Adolphe devint seul propriétaire; mais il fut interdit de l'administration de ses biens, et mourut à Blosseville-Bon-Secours (Seine-Inférieure), le 5 octobre 1891.

La maison fut vendue devant le Tribunal civil de Rouen, le 9 février 1892, moyennant 169.000 francs, à M. Ledebt, qui la vendit le 31 mai 1899 à M. Capiomont, imprimeur (1).

Passons aux locataires :

En 1703, M. Barbrier, procureur de la Cour (2).

En 1787, l'abbé de Campan (3).

(1) Papiers Capiomont, chez M. Vian, notaire, rue Turbigo.

(2) Arch. Nat. Q[1] 1099.

(3) Lesclapart, *Almanach parisien*, Paris, 1787.

En 1788, d'après Watin (1) :

Cabinet de M. Treilhard, avocat, jurisconsulte, et D[lle] Boudot, son épouse.

Cabinet de M. Henrion de Pensey (*sic*), avocat, jurisconsulte.

Cabinet de M. Henrion de Saint-Amand, avocat au conseil.

Cabinet de M. Tacussiot, avocat au conseil.

Nous laisserons le dernier qui n'a pas marqué dans l'histoire, quoiqu'il soit devenu propriétaire du n° 10, mais les trois premiers se recommandent à l'attention par les hautes situations que leur réservaient les événements.

Treilhard (Jean-Baptiste), né à Brives (Corrèze), le 3 janvier 1742; avocat au Parlement en 1761, protégé par Turgot, conseiller au conseil de Monsieur (le comte de Provence) en 1787, il fut élu, le 15 mai 1789, député du Tiers aux États Généraux, pour la ville de Paris, et nommé président de cette assemblée, le 12 septembre 1792; député à la Convention pour le département de Seine-et-Oise, il présida les débats pendant une partie du procès du Roi; le 23 vendémiaire an IV, il était membre du Conseil des Cinq-Cents; président de ce conseil, il fit accorder les honneurs du Panthéon à Voltaire; il fut ensuite membre du Comité de Salut Public, membre du Tribunal de Cassation, ambassadeur à Naples, membre du Directoire, le 15 juin 1798; il devint président du Tribunal d'appel à Paris, en 1802, puis comte et sénateur. Il mourut, à Paris, le 1[er] décembre 1810 et fut inhumé au Panthéon, près de Voltaire.

Henrion de Pansey (Pierre-Paul-Nicolas), naquit à Trevenay (Meuse), le 28 mars 1742; en 1763, il fut reçu avocat à Paris et devint conseiller au conseil de M[gr] le duc

(1) Watin, *État de Paris*, 1788, in-32. *Quartier Saint-Germain.*

d'Orléans; il publia dans le *Répertoire de Jurisprudence* des articles de droit féodal. Pendant la période révolutionnaire, il se cacha à Joinville. En germinal an VIII, il était membre du Tribunal de cassation. En 1809, président de la Cour de Cassation, il composa son *Traité de la compétence des Juges de Paix ;* devint conseiller d'État et baron, ministre de la justice, le 3 avril 1814, et premier président de la Cour de Cassation en 1828. Il mourut, à Paris, le 23 avril 1829.

Henrion de Saint-Amand (Albéric-Philippe-Simon-Auguste), écuyer, avocat au Conseil, fils de Pierre-Paul-François Henrion de Pansey, et frère du précédent, naquit à Trevenay, le 25 mai 1745; il épousa, le 24 novembre 1778, Catherine-Françoise des Roys, qui était fille de Jean-Louis des Roys, écuyer, seigneur de Brieux, conseiller, secrétaire et intendant du duc d'Orléans, et sœur de la mère de Lamartine.

De 1797 à 1804, la maison eut pour locataire un libraire, J. Desray; puis, de 1804 à 1834, Mme Desray, également libraire.

En 1837, V.-A.-D. Dalloz avait transporté dans cette maison les bureaux du *Répertoire général de Jurisprudence* (1), que nous avons déjà vus installés, en 1824, au nº 13.

De 1873 à 1878, nous trouvons encore un libraire, Léon Vanier, qui fut l'éditeur et l'ami de Paul Verlaine, et publia les œuvres de Willette, le peintre de Pierrot; puis un autre libraire, Gosset, qui eut pour successeur Alexandre Houssiaux; enfin un cinquième libraire, S. Pitrat, qui s'était fait une spécialité avec Camoëns et Ines de Castro.

(1) Lutton, *Almanach général parisien* pour 1837.

N° 6.

MAISON DE CHEVREL DE FRILEUSE.

Avant 1805, la maison portait le n° 35; après 1805, elle porta le n° 6.

La maison qui fait le coin de la rue Hautefeuille et de la rue des Poitevins appartenait à l'origine, comme le n° 4, à François La Mothe Le Vayer, qui la vendit à Claude Baussan, et à De Anne Champenois, son épouse.

Les créanciers de Louis Baussan, neveu et légataire de Claude Baussan, la vendirent à Bernard Greslé ou Griolet, escuyer, conseiller, secrétaire du Roi (1); ce dernier en était propriétaire le 6 juin 1693.

En 1709, la propriété est aux mains de Marie Gourby, veuve de Bernard Griolet; puis, à une date que je ne puis préciser, de M. Cheurette ou Chaurelle (2).

Vers le milieu du XVIIIe siècle, Nicolas-François Chevrel de Frileuse et De Françoise-Renée Deculant, son épouse, étaient propriétaires de la maison; le mari mourut le 19 avril 1769 et la femme le 10 juillet 1785, laissant pour héritiers leurs quatre enfants :

1° Jean-Nicolas-François Chevrel de Frileuse;

2° Thomas-François Chevrel de Frileuse;

3° Mme Gillot;

4° Mme Vve de Tilly.

Le premier, Jean-Nicolas-François, ayant émigré, un arrêté du 26 prairial an VI ordonna qu'il serait procédé, conformément à la loi du 1er floréal an III, au partage des

(1) Arch. Nat., S. 2835.
(2) Arch. Nat., Q1 1099-54.

biens de M. et de Mme Chevrel de Frileuse. Aux termes du partage arrêté le 3 nivôse an VII, une partie des biens fut abandonnée à l'État et le reste distribué aux Dmes Gillot et Vve de Tilly et à Thomas-François Chevrel de Frileuse. Par acte du 4 germinal an VII (24 mars 1799) un partage intervint entre les trois intéressés, et la maison fut définitivement attribuée à Thomas-François Chevrel de Frileuse. Ce dernier mourut en 1813, et la propriété passa entre les mains de sa fille, Armande-Amédée-Antoinette Chevrel de Frileuse, épouse de Jacques-Antoine Bertre.

La Vve Bertre vendit la maison le 31 décembre 1853, (contrat de Madre), moyennant la somme de 40.000 francs, à Antoine-Joseph Langlumé, libraire, qui mourut à la Terrassière, commune des Eaux Vives, canton de Genève, (Suisse), le 15 décembre 1870. Par son testament du 25 octobre 1868, celui-ci avait institué pour sa légataire universelle Dlle Léonie-Joséphine Mérigault, sa nièce, qui, le 12 janvier 1880, céda la maison, moyennant 115.000 francs, à Alfred-Théodore Lefèvre, libraire-éditeur, (contrat Surrault, notaire). Ce dernier en est encore propriétaire.

En 1792, la maison était louée à une citoyenne Bataille (1).

Pendant longtemps M. Théodore Lefèvre y a exercé le commerce de libraire-éditeur (livres d'enfants, livres classiques); il a actuellement pour successeur M. Émile Guérin.

En 1878, un autre libraire, M. Léon Willem, a occupé une partie de la maison.

(1) Arch. de la Seine, Sommier de la XIe municipalité.

N° 8.

MAISON DE L'IMAGE SAINT-ANDRY, DE DETERVILLE ET DE L. BOUDREAUX

Avant 1805, cette maison portait le n° 34; depuis 1805, elle porte le n° 8.

En 1448, la maison de l'*Image Saint-Andry* s'étendait de la rue des Poitevins à la rue du Battoir; sur le plan de restitution de Lenoir et Berty, elle figure encore sous ce nom; mais elle est divisée, depuis 1578, en deux maisons, dont l'une conserva le nom de l'*Image Saint-Andry* et dont l'autre prit celui des *Deux Conins*.

Vers 1670, elle appartenait à Bonaventure Rousseau, évêque de Césarée, qui fut saisi et vendu par ses créanciers (1).

En 1678, elle était aux mains de Paul Courtois, professeur royal de 1645 à 1688, docteur en médecine (2), qui l'avait achetée des créanciers de Bonaventure Rousseau. Paul Courtois mourut le 31 décembre 1688, laissant pour exécuteur testamentaire Pierre Terreur, docteur en théologie (3), qui vendit la maison à Nicolas de la Barre, avocat au Parlement, et à Dame Élisabeth Duvet ou Dunet, son épouse, suivant contrat passé devant MMes Arouet et Garnier, notaires à Paris (4).

Lefeuve (5) dit que la maison appartenait, en l'an 1700,

(1) Arch. Nat. S. 2835.
(2) Voy. Goujet, *Mém. historique et littéraire du Collège de France*, Paris, 1758.
(3) Arch. Nat. S. 2835.
(4) Arch. Nat. Q[1] 1099-54.
(5) Lefeuve, t. II, p. 304.

à Sallier, membre du Grand Conseil, et appelle la maison hôtel de Sallier : je n'ai jamais trouvé aucune trace de ce nom. J'ai rencontré dans mes recherches le nom de Claude Sallier, né à Saulieu le 4 avril 1685, professeur au Collège Royal, garde de la Bibliothèque du Roi, membre de l'Académie française et de l'Académie des Inscriptions, mort à Paris le 9 janvier 1761 ; mais je ne vois pas en quoi son nom se rattache à l'histoire de cette maison.

Le 12 avril 1714, Sieur et Dame de la Barre vendirent la maison à Thomas Duval, avocat au Parlement, moyennant la somme de 40.000 livres (1).

Thomas Duval mourut le 14 mars 1757, laissant pour unique héritière sa fille, Marie-Jeanne Duval, épouse de Louis-Augustin Le Juge, écuyer, sieur de Bouzonville; en septembre 1757, la De de Bouzonville mourut et ses héritiers furent ses deux enfants mineurs, Armand-Louis et Marie-Catherine-Françoise. La succession fut partagée le 18 janvier 1773, et la maison fut attribuée à Armand-Louis Le Juge, alors chevalier, sieur de Bouzonville, et mousquetaire de la garde du Roi.

Le 3 août 1789, le même Armand-Louis Le Juge, ci-devant mestre de camp d'infanterie, devenu prêtre du diocèse de Paris et chevalier de Saint-Louis, vendit la maison moyennant 38.800 livres, à Jean-Louis Godart de Sergy, avocat au Parlement, (Girard, notaire à Paris).

A la mort de celui-ci, la maison devint la propriété de son frère, François-Benoit Godart; ce dernier mourut le 6 avril 1806, laissant pour unique héritier Jean-Baptiste-François Godart, son fils.

(1) Arch. Nat. S. 2835.

Le 8 mai 1806, Jean-Baptiste-François Godart et Dᵉ Martine-Julie Demanche, son épouse, vendirent la maison, moyennant 26.200 francs, à Jean-Baptiste-François-Pierre Deterville, libraire, demeurant à Paris, rue du Battoir, n° 26.

Deterville avait débuté comme bouquiniste rue Saint-Jacques, étalant sur le trottoir sa marchandise, entassée dans des paniers qu'il sortait le matin et rentrait le soir et qui constituaient à eux seuls son magasin; peu à peu, il grandit, fit quelques opérations heureuses, quelques publications importantes, telles que le *Dictionnaire d'Histoire naturelle;* il fit surtout de fructueuses spéculations de maisons et devint millionnaire; il avait été l'ami et l'éditeur de Sylvain Maréchal; il avait épousé Dˡˡᵉ Anne Garnery, qui mourut dans cette maison le 23 juillet 1842; lui-même y mourut le 2 octobre 1842, ayant possédé et habité cette maison pendant 36 ans.

M. et Mᵐᵉ Deterville laissaient, pour unique héritière, leur fille, Françoise-Victoire Deterville, épouse de M. Adrien-Joseph Rattier (inventaire dressé par Defresne, notaire, le 6 janvier 1843).

Lors de la liquidation de la succession de Mᵐᵉ Vᵛᵉ Rattier, morte en 1858, la maison fut vendue par ses enfants et héritiers, Victor-Léon Rattier, Jean-Joseph Rattier et Anne-Clémentine Rattier, femme Crapelet; elle passa (10 mars 1859), aux mains de M. le Dʳ Louis-Auguste Desmarres, oculiste habile, qui, sans situation officielle, sut conquérir une grande notoriété dans sa spécialité et qui transforma l'immeuble en une clinique ophtalmologique, de 1859 à 1878; il y recevait des malades, donnait des consultations gratuites et faisait des cours très suivis.

Après la mort de Desmarres, la maison appartint à son

20

fils, le Dr Louis-Alphonse Desmarres, qui la vendit à M. L. Boudreaux, le 28 mars 1882, pour le prix de 160.000 francs. M. Boudreaux est un clicheur, et, en même temps, un ingénieur électricien très habile; il a transformé l'hôtel en un vaste établissement industriel et a attaché son nom à une découverte pratique, les *balais électriques*.

La construction date de l'époque de Louis XIII.

Berty et Tisserand racontent que la maison avait de vieilles armoiries et un buste de François Ier, qui furent démolis pendant les temps les plus orageux de la Révolution; ils ajoutent que M. De La Haye, ancien roi d'armes, que nous connaissons déjà comme locataire au n° 5, demanda et obtint que ces vieux vestiges fussent rétablis.

Actuellement, rien ne subsiste de tout cela.

De plus, la porte cochère a été remplacée par une grille en fer, qui forme la clôture de la cour, couverte et convertie en atelier; c'est moins beau, mais c'est plus commode; en outre, la surélévation des ailes a altéré le caractère de l'hôtel et il ne reste que le couronnement du portail, avec sa galerie de balustres en pierre.

Dans l'intérieur de la maison, où j'ai pénétré, grâce à l'obligeance du propriétaire, j'ai pu admirer une belle salle à manger.

C'était autrefois une chambre à coucher, comme on peut le voir sur un vieux plan de la fin du XVIIIe siècle, où se trouve nettement indiquée une vaste alcôve ouverte à deux lits; elle est décorée d'un magnifique plafond, posé sur châssis et non marouflé, entouré d'un caisson en bois doré et sculpté, qui mesure environ trois mètres sur deux; il représente une femme assise sur des nuages, portant sur la tête un diadème, tenant de la main gauche un caducée, et appuyant la droite sur un miroir ou sur une pièce d'or-



ALLÉGORIE ATTRIBUÉE

Formant le plafond de la salle à manger, d

p. 287. — Pl. IX et X.



E A CH. LEBRUN

dans la maison de M. L. Boudreaux.

fèvrerie que lui tend un enfant assis lui-même sur des nuages (pl. IX et X).

Quel sujet le peintre a-t-il voulu représenter? c'est une allégorie évidemment, mais laquelle?

Est-ce une *Justice?* Cette opinion a été émise par M. Henry Jouin, secrétaire de l'École des Beaux-Arts, qui a bien voulu venir voir cette peinture. Il croit à la *Justice,* parce qu'elle est assise, et parce qu'une Justice debout n'aurait pas de base solide; le caducée, ajoute-t-il, indique qu'il s'agirait d'une Justice commerciale; allusion, sans doute, à la profession du propriétaire de l'hôtel, qui aurait été magistrat, peut-être juge consul. Je dois avouer que je n'ai trouvé aucun juge consul ayant possédé ou habité cette maison.

Est-ce une allégorie de l'Orfèvrerie? Je n'ai rien trouvé non plus dans les noms des propriétaires ou des locataires qui justifiât cette interprétation.

N'est-ce pas tout simplement un tableau fait pour une autre destination et placé là après coup? C'est possible, étant donné que le tableau n'est pas très plafonnant.

C'est, en tout cas, une énigme.

Quel est l'auteur de ce tableau? M. L. Boudreaux croit qu'il est de Lebrun, le grand décorateur de Louis XIV, né en 1619, mort en 1690. Je ne voudrais pas le contrister et lui enlever une illusion. Mais de fait, si Lebrun a beaucoup peint, il a aussi beaucoup fait peindre; ne pouvant pas tout faire par lui-même, il associait à ses travaux ses collègues de l'Académie de Peinture et ses élèves, qu'il dirigeait et inspirait; il exerçait sur eux une domination superbe, comme son maître Louis XIV.

M. Henry Jouin, qui connaît si bien Lebrun, ne parle pas de ce tableau dans le livre magistral qu'il a consacré à l'œu-

vre du peintre de Louis XIV (1), non plus que Genevay (2).

M. Henry Jouin a beaucoup admiré le tableau; il en a remarqué la belle ordonnance, la grandeur, la simplicité, la tonalité, il a vanté la richesse de la draperie qui habille la femme, la liberté d'allure de l'enfant qui a un caractère carracchique; et il a dit, en voyant cette peinture : « je n'affirme pas que ce soit de Lebrun, mais ce serait bien possible ».

Il serait aussi intéressant de savoir à quelle époque ce tableau a été peint, et pour qui il a été peint.

Malheureusement, je ne connais pas les propriétaires de cette maison avant Bonaventure Rousseau, en 1670, et Lebrun n'a plus guère travaillé pour les particuliers à partir de 1680; il était absorbé par les travaux des bâtiments du Roi et par les Gobelins, qui ne constituaient pas seulement un atelier de tapisserie, mais qui renfermaient aussi de vastes chantiers où travaillaient 900 ouvriers de tous les corps de métiers.

Revenons à la description du plafond.

Au-dessous du caisson, court une large frise cintrée, qui comprend les quatre côtés de la pièce, à peu près carrée : à chacun des quatre angles, deux enfants joufflus et bouffis jouent et rient au milieu des fleurs; au centre de chacune des faces, s'arrondissent quatre voûtes en perspective, qui sont comme des jours pris sur la campagne, et qui sont occupées par de riches corbeilles de fleurs égayées par des oiseaux; les groupes des angles et les voûtes des cintres sont reliés les uns aux autres par des arabesques de style Louis XIV, d'une merveilleuse richesse (pl. XI) : on

(1) Henry Jouin, *Charles Lebrun et les Arts sous Louis XIV*. Paris, 1889, Imp. Nat.

(2) Genevay, *Le style Louis XIV, Charles Lebrun, décorateur*, p. 173.



UN COIN DE LA CORNICHE
DU PLAFOND DE LA SALLE A MANGER AVEC LES PEINTURES DÉCORATIVES

Dans la maison de M. L. Boudreaux.

aimait beaucoup les enfants dans la décoration Louis XIV, et ceux qui sont représentés ici sont particulièrement intéressants.

En tous cas, malgré l'intérêt que présente cette frise, on peut affirmer qu'elle n'est pas de Lebrun : ce n'est pas le même faire, ce n'est pas la même couleur. Quel est alors le décorateur à qui l'on doit cette frise? Je serais tenté de croire que c'est Louis Testelin, dont certaines œuvres, reproduites par Genevay, rappellent ce genre.

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire le plafond et la frise, avec l'autorisation que nous a libéralement accordée M. L. Boudreaux : nos lecteurs pourront ainsi en apprécier toute la valeur.

D'après Lefeuve (1), c'est le Dr Desmarres qui a remis au jour ces peintures, recouvertes par un badigeon; M. Boudreaux a eu le bon esprit de restaurer avec intelligence ces précieux souvenirs. Nos appartements modernes ne comportent plus de décorations comme celles que pouvaient peindre Lebrun ou ses élèves; mais, heureux les propriétaires qui ont su conserver et peuvent montrer avec orgueil une ornementation d'une richesse et d'une noblesse sans égales, comme celle que l'on voit rue Hautefeuille, n° 8!

En dehors des propriétaires de la maison, qui l'ont presque tous occupée, je ne trouve guère à citer, parmi les locataires, que : Louis Hordret, avocat au Parlement, qui payait à Le Juge de Bouzonville un loyer de 2.000 francs; en 1806, avant Deterville, un libraire du nom de Batillot; plus récemment Cadot fils, que nous avons déjà rencontré au n° 3.

(1) Lefeuve, t. II, p. 305.

N° 10.

MAISON DE L'IMAGE DES DEUX CONINS, DE JEAN BOTARD.

Avant 1805, cette maison portait le n° 33; depuis 1805, elle porte le n° 10.

C'est la maison de l'*Image des deux Conins* du plan de Lenoir et Berty.

En 1571, la maison appartenait à Jean Botard, avocat, dont nous avons trouvé le nom dans une déclaration de censive (1) et dans le Compte du don de trois cent mille livres tournois, octroyées par la ville de Paris au roi Charles (Charles IX) en l'année 1571, par François de Vigny le jeune (2).

La maison a appartenu ensuite à un sieur Jean Coutel, qui en mourant laissa deux héritiers : Jean-Théogène Coutel, et Jacques-Eugène Coutel, seigneur d'Argilly; dans le partage, elle échut à Jacques-Eugène Coutel; le 13 mars 1702, suivant une déclaration à la censive de Saint-Germain-des-Prés, elle était la propriété de De Jeanne Trumeau, veuve de Jacques-Eugène Coutel (3).

Elle passa ensuite à Jean-Eugène Coutel, seigneur d'Argilly, qui la vendit le 4 février 1729, pour le prix de

(1) Arch. Nat. Q1 1293.

(2) Bibl. Nat., manuscrits, fonds français, n° 11692, p. 284 verso et 285. Ce dernier document, qui peut être considéré comme un Bottin de l'époque, donne le nom de six souscripteurs pour la rue Hautefeuille : au premier rang figurent Botard et son fils, Ange Botard; ils ont versé : le père 40 livres, le fils 20 livres; les 4 autres donateurs ont versé ensemble 125 livres, soit au total : 185 livres. Il faut ajouter que, à la page 786 du même manuscrit, on voit que les frais de la recette se sont élevés à 40 livres, soit environ 22 %.

(3) Archives Nat. S. 2835.

28.500 livres à Antoine Sautereau, ancien échevin de la ville de Paris (1).

Combien de temps Sautereau garda-t-il la maison? Je n'ai pu le savoir. Je sais seulement qu'en 1809, elle était la propriété d'Honoré-Jean Tacussiot, avocat, que nous avons trouvé comme locataire au n° 4.

Tacussiot mourut le 3 février 1817, et ses enfants, ses héritiers, vendirent la maison, le 3 mai 1818, à Nicolas Royer, limonadier, et à Lucie Fontaine, son épouse. Mme Vve Royer décéda le 13 juin 1849 et la maison fut adjugée le 23 mars 1850, moyennant 41.000 francs, à son fils, Nicolas Royer, qui est aujourd'hui décédé, mais dont la veuve, née Julie-Flore Boucher, vit encore et est propriétaire de la maison.

Parmi les locataires, j'ai trouvé :

En 1703, Dousja le père et Rousselin, tapissier (2).

Louis (François), éditeur de l'*Almanach des muses*. Il exerça sa profession dans cette maison de 1818 à 1830, puis émigra rue du Paon. Il est vrai que l'*Almanach des muses* ne vécut pas rue Hautefeuille, car la collection, commencée en 1764 par Nicolas-Augustin Delalain, rue de la Comédie-Française, fut continuée en 1795 par Louis, qui demeurait alors rue Saint-Séverin, n° 29, et ensuite en 1801, rue de Savoie, n° 12; il ne publia l'*Almanach* que jusqu'en 1816, et ne vint rue Hautefeuille qu'en 1818. L'*Almanach* fut continué par Lefuel et Delauney à partir de 1817, par Eymery en 1823, par Bouquet de la Souche en 1825, et cessa de paraître en 1833.

En 1827, la maison était habitée par Couché fils, graveur.

(1) Archives Nat. S. 2835 et S. 3013. — Terrier du Roi, État des rues dont nous avons des déclarations. Arch. Nat. Q[1] 1099.
(2) Arch. Nat. Q[1] 1099,54.

Le libraire Ducrocq s'y établit en 1835, et y resta jusqu'en 1860, époque à laquelle il se transporta rue de Seine : il avait une librairie d'éducation à laquelle était venu s'ajouter le fonds de Lehuby.

La boutique qui fait le coin de la rue Hautefeuille et de la rue du Battoir, aujourd'hui rue Serpente, a été longtemps occupée par un café qui s'est appelé successivement café Melon, café Royer (c'était le nom du propriétaire), café Campionnet : il avait la clientèle des étudiants qui avaient déjeuné ou dîné à la pension Laveur, et a été un lieu de rendez-vous pour des jeunes gens devenus plus tard des hommes politiques ou des médecins distingués; parmi ces derniers, nous citerons le Professeur Tarnier. Le café Campionnet céda la place à la librairie Georges Masson, de 1877 à 1879, pendant la période qui s'écoula entre son départ de la place de l'École-de-Médecine et son installation boulevard Saint-Germain, n° 120.

Depuis 1880, la boutique est occupée par M. Dupont, fabricant de fauteuils et lits mécaniques, que nous avons déjà trouvé en face, au n° 7.

Parmi les locataires non commerçants, je citerai :

En 1824, Saint-Martin (Antoine-Jean), orientaliste, né le 19 janvier 1791, auteur de mémoires sur l'Arménie; il fut membre de l'Académie des Inscriptions (1820), conservateur de la Bibliothèque de l'Arsenal (1824), inspecteur à l'Imprimerie royale et fondateur d'un journal ultra-royaliste, l'*Universel;* il mourut du choléra, dans cette maison, le 16 juillet 1832.

De 1850 à 1856, M. Alfred Tranchant, qui fut, en 1848, directeur de l'École d'administration, qui devint depuis conseiller d'État et qui est aujourd'hui administrateur de la Cie des Messageries Maritimes.

N° 12.

MAISON DE LA CORNE DE CERF, DE L'HOTEL-DIEU, DE RORET.

Cette maison portait le n° 32, avant 1805; le n° 12, depuis 1805 jusqu'en 1832; le n° 10 *bis*, de 1833 à 1848; elle a repris le n° 12 depuis 1849.

Sur le plan de Lenoir et Berty, elle est désignée, avec un point de doute, sous le nom de *maison de la corne de cerf* et, d'après Berty et Tisserand, elle était déjà connue en 1522.

En 1548, elle est désignée comme tenant à la grange de l'hôtel d'Alègre : l'hôtel avait donc des communs de l'autre côté de la rue sur laquelle s'élevait sa façade.

Nous trouvons comme propriétaires :

Antheaume Griveau, avocat au Parlement;

En 1577, Françoise Griveau, sa fille, veuve de Jean Vion, trésorier des cent gentilshommes de la maison du Roi;

En 1603, Isabelle Vion, veuve de Jean Remi, notaire;

Le 21 juin 1669, la maison fut vendue à Philippe-Lantoyne (2) ou Lemoyne, notaire royal (3).

Le 21 octobre 1672, elle était vendue à MM. les gouvernants et administrateurs de l'Hôtel-Dieu (4).

En 1795, d'après le sommier de la XI[e] municipalité (5), elle appartenait encore à l'Hôtel-Dieu et elle était estimée

(1) Arch. Nat. N[4], 119, fol. 162 verso.
(2) Arch. Nat. N[4], 119, fol. 162 verso.
(3) Titres de Roret.
(4) Arch. Nat. N[4] 118, fol. 99. — Rittmann, Plan Terrier — et N[4] 119, fol. 162 verso.
(5) Archives de la Seine.

en capital d'une valeur de 28.290 francs et d'un revenu de 1.571 francs.

L'Administration des hospices garda cette propriété jusqu'au 30 juillet 1831, époque à laquelle elle la vendit à Nicolas-Edme Roret, libraire, qui était déjà locataire depuis 1823. N.-E. Roret mourut vers 1850 et eut pour successeur son fils, Edmond Roret.

Rien ne reste de l'ancienne maison, qui avait une physionomie spéciale, avec sa boutique à laquelle on accédait par un escalier s'ouvrant sur la rue et se développant dans l'épaisseur de la muraille : la maison, qui s'était écroulée en partie, a été démolie et reconstruite à l'alignement nouveau, en 1892, par M. Edmond Roret : elle est aujourd'hui la propriété de sa veuve, de façon que, depuis 1823, elle est possédée et habitée par la même famille.

Nous arrivons à l'histoire des locataires.

En 1719, l'administration de l'Hôtel-Dieu loua la maison à Bernard, intendant de Mme de Maintenon : cela explique l'assertion, un peu téméraire, de Lefeuve (1) : qu'elle était la propriété de Mme de Maintenon.

Au XVIIIe siècle, elle a eu pour locataire l'avocat Terrasson (Antoine), jurisconsulte, né à Paris en 1705, mort en 1782, qui fut censeur royal, avocat du clergé de France, professeur au Collège de France, chancelier de la principauté des Dombes et écrivit une *Histoire de la jurisprudence romaine*, ainsi que divers mémoires sur l'Histoire de Paris. Il était cousin de Jean Terrasson, membre de l'Académie française, qui, par une *dissertation critique sur l'Iliade d'Homère*, prit part à la querelle sur les anciens et les modernes, et se déclara en faveur de ces derniers.

(1) Lefeuve, *Histoire de Paris, rue par rue*, t. V, p. 509.

En 1795, elle était louée à un sieur Pally (1).

Le 11 avril 1823, le rez-de-chaussée fut loué à Nicolas-Edme Roret, déjà établi libraire rue Pavée Saint-André-des-Arts, n° 9.

Successivement Nicolas-Edme Roret devint locataire des différents étages, et changea, comme nous l'avons dit, sa qualité de locataire en celle de propriétaire, le 30 juillet 1831.

Nicolas-Edme Roret, cousin du libraire Deterville, établit en, 1823, son commerce de libraire dans cette maison; la librairie a subsisté, depuis cette époque jusqu'à nos jours, sous le nom de Roret, le fondateur, puis sous le nom de son fils, enfin sous le nom de Mlle Mulo. N.-E. Roret avait créé l'Encyclopédie des Sciences et des Arts, plus connue sous le nom de *Manuels Roret;* il avait publié le *Mémorial de Sainte-Hélène* de Las Cases, et les *Suites à Buffon.*

Le 1er étage fut occupé par le Comité central de vaccination, qui a joué un grand rôle dans le développement de la vaccine, qui tenait séance tous les vendredis, de 3 heures à 5 heures, et dont étaient membres : Huzard, Corvisart, Hallé, Husson, Pinel; par l'Hospice de vaccination gratuite, placé sous la surveillance du comité général des hospices et dirigé par le Comité central de vaccination : on vaccinait les mardis et vendredis à 2 heures; enfin, par la Société de vaccine.

(1) Archives de la Seine, Sommier de la XIe municipalité.

N° 14.

MAISON DE TIRON DE NANTEUIL ET DE BAZENERIE.

Cette maison portait le n° 31 avant 1805; le n° 12 bis après 1805.

D'après Rittman (1), cette maison appartenait, en 1539, à Pierre Bernard, huissier des requêtes du Palais, puis huissier à cheval au Châtelet;

En 1603, à Simon de la Vergne, receveur et payeur des gages, et maître de la Chambre des Comptes;

En 1622, à Constantin Heudebert ou Houdebert, sieur du Buisson, trésorier de la province de Normandie, et à sa femme, Jacqueline Guéroult.

Au milieu du XVIIe siècle, la maison appartenait à Catherine Heudebert, veuve de Jean Lepileur, correcteur des comptes, et à Jean-Baptiste Heudebert, abbé du Buisson.

Par contrat devant Me Guyot, du 2 novembre 1686, la veuve Lepileur et la direction des créanciers de J.-B. Heudebert la vendirent à Jean Desroches, procureur au Parlement, et à Louise de Bonnefoy, sa femme.

En 1699, la maison était la propriété de Louise de Bonnefoy, veuve de Jean Desroches, et de ses enfants, dont Jean Desroches, avocat au Parlement (2).

Nous trouvons comme propriétaires : en 1728, Jean Desroches; en 1763, Simon Mesnard, Prévôt de Montargis et Marie-Anne-Denise Desroches, son épouse, et les enfants mineurs de Louis Trézin et de défunte Louise-Françoise Desroches, son épouse.

(1) Arch. Nat., N4 118, fol. 110 verso.
(2) Arch. Nat. Q1 1099-54.

La maison passa à François Trézin de Boissy, écuyer, seigneur de Frémont et autres lieux, demeurant en son château de Lombreuil, près de Montargis.

En 1767, elle échut en héritage à ses deux enfants, François-Louis Trézin, marié à Marie-Catherine-Françoise Viard, et Marie-Anne Trézin, mariée à Claude de Saint-Martin, qui la vendirent le 17 avril 1773 (contrat Boursier) à Jean-Marie Tiron de Nanteuil, orfèvre et bijoutier du Roi, et à Marie-Élisabeth Bazire, son épouse.

La maison était dans la censive de la Ville, et, dans l'acte d'ensaisinement, qui porte la date du 26 avril 1773, il est imposé à Tiron de Nanteuil l'obligation de faire graver, sur une pierre du mur de face de ladite maison, les armes de la Ville, au cas qu'elles n'y soient pas. Aucune trace n'existe prouvant que cette obligation ait été remplie.

La maison fut abandonnée par Tiron de Nanteuil (acte devant Boursier le 27 août 1792) à sa fille, Françoise-Amable, qui devint la femme de Sulpice Pannelier, et vendit la propriété à Charles-André-Thérèze Sonier et à Dame Perrette-Élisabeth Liénard, son épouse (contrat Boursier, notaire, 29 prairial an III).

Puis elle passa aux mains d'Antoine Voisin, avoué (contrat Gaillard, 15 Thermidor an V).

Le 18 juillet 1809, un jugement du tribunal civil de la Seine transféra la propriété à Nicolas-Philippe-Jean-Baptiste-Jacques Marguèré, marié à Adélaïde-Josèphe Radam.

La veuve de Marguèré et ses enfants : 1° Jean-Edmond Marguèré, avoué à la Cour, 2° Amand-Désiré Tardu et Henriette-Philippette Marguèré, son épouse, 3° Achille Garnot et Apolline-Anne-Hortense Marguèré, vendirent la maison à Jean-Chrysostome Deshayes et à Émilie Jac-

quin, son épouse (contrat Charlot, 15 et 17 mars 1830).

Simon Lévy devint adjudicataire le 18 avril 1850, moyennant 37.000 francs; il mourut le 16 décembre 1879, laissant pour héritières ses filles : 1° Mariette-Louise Lévy, épouse Mayer, 2° Blanche Lévy. Un partage, intervenu en 1880, attribua la propriété à Adrienne-Rose Martin, veuve Lévy.

Passons aux locataires.

En 1783, la maison s'appelait *Hôtel d'Angleterre,* comme cela résulte d'un bail fait par Tiron de Nanteuil à Sieur et Dame Dumont, moyennant 2.550 livres, le 17 septembre 1783.

C'est ici que demeurait, en 1793 (1), Bazenerie (Jean-Baptiste), né à Dun-le-Palleteau (Creuse), le 7 octobre 1750; avocat près la sénéchaussée et le siège présidial de Guéret, puis juge au Tribunal de Cassation, en 1791, pour le département de la Creuse; remplacé le 6 septembre 1797, il reprit sa profession d'avocat ou de défenseur officieux à Guéret, et devint conseiller à la Cour d'appel de Limoges le 20 février 1812; il mourut le 29 novembre 1818.

C'est ici également qu'existait le cabinet anatomique de Bertrand, composé de figures de cire. Un voyageur allemand, qui visita Paris en 1799, nous fait ainsi connaître la spécialité de ce dernier :

« Afin de n'être pas trop tourmenté par le diable de la volupté et de la séduction dans Paris, je conseille à tous les jeunes étrangers inexpérimentés de se faire passer leur envie dans le cabinet anatomique et d'histoire naturelle du digne professeur Bertrand (rue Hautefeuille, n° 31, section du Théâtre-Français); c'est là qu'ils pourront voir

(1) *Almanach national,* 1793 (an II), p. 198.

les fruits du libertinage, les images, les scènes d'horreur de la destruction morale!... On y voit aussi quantité de pièces très rares et authentiques. Tous les objets sont en cire et si bien imités, qu'on croit voir la nature. Ce cabinet est ouvert tous les jours, depuis 9 heures du matin jusqu'à la nuit. Le prix d'entrée est de 1 livre 10 s. (1). »

A une époque plus rapprochée, nous citerons comme locataire : Duranty, critique de talent, qui inventa le théâtre des marionnettes et l'impressionnisme, fonda le journal *le Réalisme,* qui n'eut que six numéros (15 novembre 1856 à mai 1857), et qu'il rédigeait avec Assezat, le Dr Thuilié et Maurice Tourneux; il mourut en 1880 à la maison Dubois (2).

Dans ces dernières années, la maison s'appelait *Hôtel d'Athènes.*

N° 16.

MAISON DU PRÉSIDENT MURARD, DE BOUCHARDAT.

Avant 1805, elle portait le n° 30; de 1805 à 1850, le n° 14; depuis 1850, elle porte le n° 16.

Elle a appartenu à Charles Saint-Quantin, seigneur de Courbouton, qui l'a vendue à une Dame Marguerite Tartarin, veuve de Martin Baudon, écuyer, conseiller, secrétaire du Roi (3); cette dernière, qui l'occupait vers 1703, en fit donation à François Murard, conseiller du Roi

(1) Heinzmann, *Mes matinées à Paris,* 1800, p. 367; d'après Alfred Franklin, *la Vie privée d'autrefois, variétés chirurgicales,* 1894, p. 220. — Voyez aussi *Magasin encyclopédique,* an II, t. V, p. 441.

(2) Archives de la Seine, Rev. cad. de 1852. — *Intermédiaire des chercheurs et des curieux,* 1892, p. 265.

(3) Arch. Nat. S 2835 et Q1 1099-54.

au Parlement, qui en était propriétaire le 5 juillet 1720 (1).

Alexandre Murard en devint propriétaire le 1er février 1765, pour le prix de 50.100 livres, par sentence du Châtelet, sur licitation poursuivie entre lui et Dame Cassini, sa mère; puis, le 20 septembre 1767, il la constitua en dot, par contrat de mariage, à sa fille Hélène-Françoise Murard, qui épousait Jacques de Serre de Saint-Roman. Celui-ci mourut le 8 prairial an VII et la maison échut, dans sa succession, à M. le comte Alexis-Jacques de Serre de Saint-Roman, son fils.

La fille de celui-ci, Sidonie-Suzanne de Serre de Saint-Roman, Dme de Reilhac, mourut en laissant pour héritière une fille, Gabrielle-Angélique-Jacqueline de Reilhac, épouse de Jacques-Raimon de Serre, comte de Saint-Roman; cette dernière hérita de son aïeul maternel, le comte Alexis-Jacques de Saint-Roman, et vendit la maison, le 20 décembre 1843, devant le tribunal civil de la Seine, à Eugène Lebigre-Duquesne, libraire, moyennant 99.000 francs.

La maison devint, le 6 juillet 1867, la propriété de Appolinaire (*sic*) Bouchardat, professeur à la Faculté de médecine, né en 1806 à Isle-sur-le-Serein (Yonne), décédé le 7 avril 1886 et, après son décès, celle de ses fils, M. Gustave Bouchardat, professeur à l'École de Pharmacie et M. le Dr Jean Bouchardat, médecin militaire.

Comme locataires, nous trouvons : de 1823 à 1842, Masson, libraire, puis Masson et Dupray, libraires; de 1833 à 1840, Picard, libraire; en 1837, Couché fils, graveur (2); de 1825 à 1846, Yonnet, libraire; de 1842 à 1848, Martial Ardant, libraire; de 1856 à 1877, Lebigre-Duquesne, li-

(1) Arch. Nat. S 2835.
(2) Lutton, *Almanach général parisien*, 1837.

braire, qui avait publié un ouvrage intitulé *le Monde, Histoire des peuples,* 10 vol., dont 50.000 exemplaires furent donnés en primes par le *Constitutionnel;* puis Martin, distillateur-liquoriste; enfin Germer-Baillière, libraire, et Alcan, libraire, son associé d'abord, puis son successeur.

Nous arrivons ici à la partie de la rue Hautefeuille qui a disparu sous la pioche des démolisseurs, pour le percement du boulevard Saint-Germain ou pour l'agrandissement de la Faculté de Médecine : depuis le n° 16 jusqu'à la rue de l'École-de-Médecine, rien, absolument rien ne subsiste; ce ne sont donc plus les numéros actuels qui vont nous servir de titres, ce sont les numéros antérieurs à l'expropriation.

N° 18.

MAISON DE LEFÈVRE D'ORMESSON, DE J.-F. DE BURE, DE VICTOR ADAM.

Cette maison portait le n° 29 avant 1805; elle a porté le n° 16 de 1805 à 1850, et le n° 18 depuis 1850.

La maison appartint à Charles Loiseau, avocat au Parlement, et à sa femme D^me^ Louise Tourties; elle passa ensuite, en 1678, à leur fils, François Loiseau, curé; et, lors de l'ouverture de la succession de ce dernier, à Charles Loiseau, conseiller en la Cour des Comptes, puis en la Cour des Aydes.

Elle appartint, en 1693, à sa fille, D^lle^ Anne-Marie-Madeleine Loiseau, veuve de Jean Lucas, conseiller du Roi, plus tard à D^lle^ Marie-Anne-Geneviève Lucas, sa fille, et à Louis-François-de-Paule Lefèvre, marquis d'Ormesson, de Noyseau.

Né en 1718, Lefèvre d'Ormesson devint, le 8 août 1738, conseiller du Roi et son avocat au Châtelet, par l'achat que Henri-François-de-Paule Lefèvre d'Ormesson, son père, fit pour lui, moyennant 70.000 livres, de la charge ayant appartenu à Chaban De la Fosse (1); il fut avocat général au Grand Conseil, puis président à mortier et enfin premier président au Parlement de Paris.

Il avait le titre de bibliothécaire du Roi et continua la collection de Févret de Fontenette, qui fut versée à la Bibliothèque royale (2); il lutta pour défendre les prérogatives du Parlement, et ramena deux fois à Paris le Parlement exilé. Opposé, en 1788, à la convocation des États Généraux, il s'efforca de dissuader le Roi de prendre cette mesure, et prononça au Parlement ces paroles : « Vous aurez, Messieurs, les États Généraux, puisque vous les voulez, mais vous et la France ne tarderez pas à vous en repentir. » Il mourut en 1789.

Le marquis d'Ormesson avait vendu la propriété à Léger Biet, procureur au Parlement, et à dame Anne-Françoise Villoi, son épouse, qui en étaient propriétaires en 1752 (3).

Tous les renseignements qui précèdent sont puisés aux Archives nationales; tous ceux qui suivent proviennent des Archives de la Seine (4).

Après Léger Biet, furent propriétaires : Anne-Marie-Madeleine Biet, épouse de Étienne-Denis Cathala; et Françoise-Élisabeth-Victoire Biet, veuve de François-Antoine de Grandmange Daudermy ou Dauderny; c'étaient sans doute ses filles.

(1) Archives de la Seine.
(2) Feuillet de Conches, *Causeries*, t. II, p. 471.
(3) Arch. Nat., S. 2835.
(4) Archives de la Seine, Domaine, 35,1.

La maison fut acquise (contrat Martinon, notaire), le 24 octobre 1792, par Jean-François de Bure de Saint-Faux-Bon, libraire, moyennant la somme de 50.000 francs; puis elle passa, après la mort de J.-F. de Bure, survenue le 24 janvier 1825, à quatre cousins, Jean-Jacques De Bure, Marie-Jacques De Bure, Laurent-François De Bure, et Marie-Guillaume De Bure (1), qui la licitèrent le 19 avril 1825, devant la Chambre des notaires; elle passa alors aux mains de Marie-Catherine Lecoutre, veuve de Henri Levasseur, moyennant la somme de 80.500 francs; cette dernière mourut le 18 janvier 1828.

Sur licitation, elle fut adjugée, le 21 juin 1828, moyennant 73.500 francs, à Marie-Catherine-Pierrette Levasseur, femme de Étienne-Louis Lincelle, laquelle institua pour son légataire universel Charles-René Laitre.

Le 24 mai 1837, la propriété passa à Marie-Alexandre Duflocq; puis, le 21 septembre 1840 (contrat devant Me Preschez, notaire), à Jean-Victor Adam et à Madeleine-Justine Coupé, son épouse, moyennant 75.000 francs.

Jean-Victor-Vincent Adam, né à Paris le 29 février 1801, mort à Viroflay le 30 décembre 1865, et connu sous le nom de Victor Adam, a marqué dans l'histoire de la lithographie, à côté de Raffet, Charlet, Daumier, Gavarni; sans avoir atteint la célébrité, sans doute parce qu'il n'a jamais touché à la caricature politique, il a, du moins, le mérite d'avoir publié de bonnes études de chevaux et d'avoir amusé les petits enfants par ses albums, les grands par sa Foire aux Idées, œuvres qui feront vivre son nom plus que ses tableaux d'histoire au Musée de Versailles.

(1) Les De Bure ne nous appartiennent ici que comme propriétaires; leur demeure commerciale et familiale était rue Serpente. Voir un article de S. de Sacy, *Variétés littéraires*, t. I.

La maison fut vendue, au prix de 72.000 francs, par Victor Adam le 13 février 1849 (contrat Preschez, notaire), à Vincent-Marie Mottini, monteur en diamants. Celui-ci mourut en 1851 et la maison passa à D[lle] Joséphine Mottini, qui devint D[e] Bourgeois de Lavergne (1).

Elle a été expropriée en 1876, pour donner passage au boulevard Saint-Germain.

En 1703, elle avait pour locataire M. Martinet, avocat au Parlement (2).

Je citerai encore, parmi ceux qui ont vécu dans cette maison, le peintre Cinabrius. Oh! ne cherchez pas son nom dans les livrets du Salon, ni même dans le *Bottin*, vous ne le trouveriez pas; il est cité, par contre, dans une nouvelle de Champfleury, *les Confessions de Sylvius* (3). Mais, si le locataire est un être imaginaire, le propriétaire mis en scène et la maison sont des entités réelles : le propriétaire s'appelle Victor Adam, et la maison est située rue Hautefeuille. Le locataire, je l'ai dit, était un peintre, mais ce n'était pas un modèle de locataire; il n'y a pas de farce qu'il ne se soit permise vis-à-vis de son propriétaire, et je vous recommande de lire la scène où le locataire facétieux fait comparaître le malheureux propriétaire devant le tribunal de la Société des Treize, pour le mystifier par un interrogatoire burlesque, pour le déshabiller, pour prendre le moulage de ses jambes, et enfin pour le baptiser au vermillon, et cela avec accompagnement de scies d'atelier.

(1) Archives de la Seine, Rev. cad. de 1852.
(2) Arch. Nat., Q[1] 1099,54.
(3) Champfleury, *Chien Caillou*, Paris, 1860, p. 88.

N° 20.

MAISON DE PRAS, DE CHASPOUX.

La maison portait le n° 28 avant 1805; le n° 18, de 1805 à 1850; le n° 20, après 1850.

En 1632, la maison fut vendue par la fabrique de l'église Saint-Côme à François Poumerian et à Catherine Chapellier, sa femme.

Leurs héritiers la vendirent à Tartarin, avocat, et le 31 octobre 1659, celui-ci la céda à un sieur Aymerie ou Emery, et à sa femme, Marie Gombault ou Goudault (1).

Le 22 janvier 1677, la maison devint la propriété de Edme Pras ou Prat, procureur en la Cour du Parlement et de Anne-Marie Voisin, son épouse; elle appartint ensuite à Paul-François Bigré, secrétaire du Roi, et à De Marie-Félicie Pras, son épouse, qui en passèrent déclaration à la censive de Saint-Germain-des-Prés, le 15 août 1709; le 13 décembre 1728, la déclaration fut faite par Eusèbe-Jacques Chaspoux, chevalier, seigneur de Verneuil (2), conseiller ordinaire du Roy, et par Dlle Louise-Françoise Bigré, son épouse « qui tient la maison par abandon, à titre de dot constituée par Sieur et Dame Bigré (3), ses père et mère. »

Le 24 juin 1733, Eusèbe-Jacques Chaspoux vendit la

(1) Arch. Nat., S. 3318,19.

(2) La terre et le château de Verneuil, qui, après E.-J. Chaspoux, ont appartenu au marquis de Modènes et qui appartiennent aujourd'hui à Mme veuve Morillon, née Henriette Dalle, font partie du canton de Loches (Indre-et-Loire).

(3) Arch. Nat., S. 2835.

maison à Jacques-Gabriel Delacroix, bourgeois de Paris, moyennant 20.000 livres (1).

En 1809, la propriété appartenait à un sieur Drouillon, qui la vendit le 10 mars 1819 (Bertrand, notaire), à Benjamin-Élie Lefébure. Celui-ci décéda le 21 février 1820, laissant pour héritier Victor-Auguste-Élie Lefébure, son fils, qui vendit la maison, le 19 février 1830, à Jean-Victor Adam et à Madeleine-Justine Coupé, sa femme, que nous avons déjà vus propriétaires du n° 18 (Chauchat, notaire).

En 1862, le 11 août, J.-V. Adam vendit la maison à la Ville de Paris (Delapalme, notaire).

Parmi les locataires, je n'ai trouvé que Metinières, procureur en 1703, et César Destouches, également procureur en 1709.

N° 22.

MAISON DE DE GARS DE COURCELLES.

Cette maison portait le n° 27 avant 1805; le n° 20 de 1805 à 1850; le n° 22 depuis 1850.

En 1675, elle appartenait à Gabriel Ruelle Aution, procureur au Parlement; elle appartint ensuite à son fils, Étienne Ruelle, qui la vendit à Denis Le Boistel, seigneur de Chatignonville; ce dernier fit, le 10 juin 1678, une déclaration de cens à la censive de Saint-Germain-des-Prés, comme propriétaire (2).

En 1703, elle appartenait à un M. de Chatignonville, que je suppose être encore le même (3), et était occupée par un M. Chantrelle.

En 1715, Le Boistel de Romainville, qui était sans doute

(1) Arch. Nat., S. 3318-19 et S. 2835.
(2) Arch. Nat., S. 2835.
(3) Arch. Nat., Q[1] 1099,54.

de la même famille que les précédents propriétaires, vendit la maison (contrat du 15 décembre devant Mᵉ Dutertre, notaire à Paris) à Marie-Catherine Roger ou Royer, veuve de Charles-François Durand, trésorier de France, puis président honoraire au bureau des finances de la généralité de Paris (1).

La maison passa à son fils, François-Paul-Gilles Durand, écuyer, conseiller du Roi, en qualité d'héritier de sa mère.

Le 26 avril 1778, François-Paul-Gilles Durand en fit donation (Mᵉ Goupy notaire à Paris) à Charles Beline, qui mourut le 12 décembre 1813.

Les enfants Beline, au nombre de quatre (Charles-Henri, André, Anne-Marie et Antoine), vendirent la maison le 12 novembre 1816 (contrat Coigne, notaire à Paris), moyennant 50,000 francs, à François Joret et à Jeanne-Véronique Belhomme, son épouse.

François Joret, maître maçon, mourut le 25 janvier 1823, laissant pour héritiers des neveux; la maison fut rachetée par la veuve Joret, qui mourut en 1829, et ses héritiers vendirent la maison, moyennant 27.050 francs, le 29 août 1829 (tribunal civil de la Seine), à M. le vicomte Amédée-Jean-Antoine de Gars de Courcelles, déjà propriétaire du numéro 22 *bis*. Désormais les deux maisons sont réunies et leurs histoires se confondent.

Le vicomte Amédée-Jean-Antoine de Gars de Courcelles mourut le 25 juillet 1868, et la propriété du nᵒ 22 passa à Mᵐᵉ la vicomtesse de Courcelles, sa veuve, à M. le vicomte de Courcelles, à M. Fernand de Courcelles, à Mᵐᵉ de Durfort, et à Mᵐᵉ la marquise de Pleumartin (3).

(1) Arch. Nat., S. 2835.
(2) Archives de la Seine, Domaine, 35, 1.
(3) Archives de la Seine, Domaine de la ville, 35, 1.

La maison fut vendue par les héritiers à M. Mahieu en 1872 (Sebert, notaire).

Elle fut expropriée, en 1876, pour la reconstruction de la Faculté de Médecine.

N° 22 *bis*.

MAISON DE BARNABÉ BRISSON, DE GUÉNAUT, DE GARS DE FRÉMAINVILLE, DE GARS DE COURCELLES, PASSAGE POTEAU.

Cette maison portait le n° 26 avant 1805; le n° 20 *bis*, de 1805 à 1850; le n° 22 *bis*, après 1850.

Le 27 mai 1567, le cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, mettait en vente par adjudication devant le Châtelet de Paris, une maison dépendant de l'hôtel de Reims, laquelle avait une façade rue Hautefeuille, une autre rue Mignon; la porte cochère sur cette dernière rue était dans l'axe de la rue du Jardinet; entre les deux bâtiments était une grande cour. Barnabé Brisson, avocat au Parlement, en fut acquéreur, moyennant la somme de 3.070 livres (1). Né en 1531, Barnabé Brisson devint, en 1575, avocat général au Parlement de Paris, puis président à mortier, et enfin, en 1589, après la journée des Barricades et l'emprisonnement du président Achille de Harlay, premier président du Parlement. Pour son malheur, Barnabé Brisson manqua de fermeté; peu fait pour jouer un premier rôle, « il nageait entre deux eaux », comme dit Mézeray, et ménageait à la fois royalistes et ligueurs; ce terrible jeu le perdit. Arrêté le vendredi 15 novembre 1591, sur le pont

(1) Arch. de la Seine, Domaine de la Ville, 35[1].

Saint-Michel, comme il se rendait au Palais, il fut conduit au Petit Châtelet devant une commission improvisée, qui, en deux heures, instruisit le procès, prononça la sentence et la fit exécuter : Barnabé Brisson, revêtu de sa robe de président, fut pendu à une poutre de la chambre du conseil; il avait en vain demandé au bourreau qui lui lisait le prétendu jugement, de le laisser vivre pour achever un livre qu'il avait commencé pour l'instruction de la jeunesse, et qu'il considérait comme grandement utile et nécessaire au public (1). « C'était, dit Du Vair, en parlant de Brisson (2), l'un des arcs boutants de la grandeur de la France. » Barnabé Brisson avait une vaste bibliothèque d'histoire, de politique et de jurisprudence, qui fut vendue et dispersée après sa mort.

Lorsqu'il périt, victime d'un *assassinat judiciaire,* le président Barnabé Brisson n'était plus propriétaire de la maison n° 22 *bis,* il en avait fait l'échange, le 2 septembre 1568, avec Me Pierre L'Enfant, secrétaire de la reine d'Écosse.

Le 15 mars 1600, Pierre L'Enfant, escuyer, sieur de Thiveau, maître des Eaux et Forêts, vendit la maison à Charles Georges, procureur à la Cour (3).

Le 5 avril 1636, la maison fut adjugée, moyennant [illegible].000 livres, à François Guénaut et à Anne Georges, sa femme (4).

Qui ne connaît François Guénaut, au moins par les sou-

(1) L'Estoile, *Mémoires, Journaux.* Édition Jouaust, t. V, p. 124. — Jules Du Has, *La dernière œuvre du président Brisson* (*le Livre,* t. I, 1880, p. 280).

(2) Du Vair, *Traité de l'Éloquence française*, cité dans la note de Léon Feugère, des *Œuvres choisies* de Estienne Pasquier, 1849, t. II, p. 359.

(3) Archives de la Seine, 35[1].

(4) Archives de la Seine, 35[1].

venirs classiques de l'*Amour médecin* de Molière, ou des *Satires* de Boileau?

On sait que Macroton (1) scande toutes les syllabes des mots qu'il prononce, parce que Guénaut parlait lentement.

On sait qu'en fait de dénombrement :

> On compterait plutôt combien dans un printemps,
> Guénaut et l'antimoine ont fait mourir de gens (2).

Guénaut fut en effet un grand partisan de l'antimoine (3), et Gui Patin, qui avait la dent dure, l'appelle empoisonneur chimique (4), homme scélérat et dangereux (5), méchante peste antimoniale (6); il va même plus loin, il l'accuse à deux reprises (7) d'avoir fait mourir avec son antimoine sa femme, sa troisième fille, ses deux gendres, et son neveu. « Pour lui, dit Gui Patin (8), il n'en prend jamais, il ne se purge qu'avec du séné dans un bouillon. »

Ailleurs Boileau nous dit :

> Guénaut, sur son cheval, en passant m'éclabousse (9).

Il allait, en effet, toujours à cheval : c'est qu'il était, sinon un grand médecin, du moins un médecin très occupé.

Il songeait surtout « à *garnir sa pochette*, même en trompant ses clients, à faire venir le quart d'écu d'une façon ou d'autres »; « quand cet homme dort, le diable le

(1) Molière, l'*Amour médecin*, acte II, scènes 4 et 5.
(2) Boileau, *Satire* IV.
(3) Maurice Raynaud, *Les médecins au temps de Molière*, Paris, 1862.
(4) Gui Patin, *Lettres*, Édition Réveillé-Parise, t. I, p. 175 et t. II, p. 61.
(5) Gui Patin, t. II, p. 214.
(6) Gui Patin, t. III, p. 65.
(7) Gui Patin, t. II, p. 152 et 164.
(8) Gui Patin, t. II, p. 459.
(9) Boileau, *Satire* VI.

berce, et, quand il songe, ce n'est qu'à des écus blancs et à des écus d'or (1) ».

Ce qui lui fit pardonner par bien des gens d'avoir fait tant de victimes, c'est qu'il précipita la mort de Mazarin; un homme du peuple lui en témoigna naïvement sa reconnaissance, un jour, dans un embarras de voiture, en s'écriant : « Laissez passer M. le docteur, c'est lui qui nous a fait la grâce de tuer le Cardinal (2). »

Gui Patin (3) a laissé de lui un portrait peu flatté : « Il ressemble fort à un singe, à un magot, à une guenon. » Heureusement Robert de Nanteuil, dans une belle gravure, le présente sous un jour plus favorable.

Il était né en 1590 (4); il fut docteur régent de la Faculté de Médecine de Paris, conseiller et médecin ordinaire du Roi, médecin de la Reine; il demeurait à Paris, rue des Noyers. Il avait épousé, comme nous l'avons dit, Anne Georges; il en eut trois filles : l'une, Anne, qu'il maria à Antoine Guérin, avocat en la Cour; l'autre, Élisabeth, qui épousa Jean de Monstreuil, médecin ordinaire de M. le Prince de Condé; la troisième, Catherine, qui devint la femme de Christophe Gamart, conseiller et maître d'hôtel du Roi (5).

Ce n'est pas sans motif que j'ai énuméré les trois filles de François Guénaut : la première, Anne, se vit céder et transporter, lors de son mariage avec Antoine Guérin, la maison de la rue Hautefeuille, séparée par un mur mitoyen de la maison de Chibert, pour la somme de 18.000

(1) Gui Patin, t. III, p. 204.
(2) Legué, *Médecins et empoisonneurs,* p. 98.
(3) Gui Patin, Lettre du 23 nov. 1657.
(4) Jal, *Dict.*, 2e édition, 1872, p. 660.
(5) Archives de la Seine, domaine, 35[1].

livres tournois, pour lui compléter sa dote de 40.000 livres (2 juillet 1654) (1).

En 1657, Guénaut fut gravement malade, et Gui Patin en donne la nouvelle dans les termes suivants : « Nous avons ici notre maître Guénaut fort malade... si c'était un homme de bien, il en pourrait mourir, mais comme il ne vaut rien, Dieu le laissera ici plus longtemps pour lui laisser le loisir de s'amender (2). »

Est-ce pour cela que Guénaut vécut encore dix ans? Quoi qu'il en soit, il mourut à Saint-Germain le 16 mai 1667, et je vous laisse à penser si Gui Patin lui fit une belle oraison funèbre (3).

Comment la maison de la rue Hautefeuille, donnée en dot en 1654 à Anne Guénaut, épouse de Antoine Guérin, arriva-t-elle aux mains de Philbert Chibert, procureur au Parlement et de De Marie de Saint-Leu, son épouse? Je l'ignore; je remarquerai seulement que, dans la donation faite à Anne Guénaut, il est dit que la maison a un mur mitoyen avec Chibert; j'en concluerai que Chibert a agrandi son domaine.

De De Marie de Saint-Leu (4), la propriété passa par donation à Pierre Chibert son petit-fils; puis au neveu de Pierre Chibert, Louis Chibert, qui était, en 1693, auditeur en la chambre des Comptes (5) et, en 1710, conseiller du Roi (6), et à sa femme Marie Mégissier.

Quel a été le rapport entre ce Louis Chibert et Louis-Ovide Chibert et Marie-Madeleine André, je ne sais. Mais

(1) Archives de la Seine, domaine, 35[1].
(2) Gui Patin, t. II, p. 344.
(3) Gui Patin, t. III, p. 652.
(4) Archives Nat. S. 2835.
(5) Archives Nat. S. 2835.
(6) Archives Nat. S. 2835 et Q[1] 1099.54.

ce que j'ai appris, c'est qu'après l'inventaire dressé ensuite du décès de ces deux personnages par Laideguive, notaire, le 19 février 1745, la propriété passa à leur fille et héritière, Marie-Louise Chibert, laquelle épousa Antoine de Gars de Frémainville, conseiller honoraire au Parlement en 1787 (1).

C'est elle la destinataire d'une lettre intéressante que je possède, et qui donne des détails sur les moyens dont disposaient les Parisiens pour s'approvisionner, en l'an III (2).

A Meulan, le 23 floréal, 3e année.

Madame,

J'ay recue vostre lettre en datte du 17 floréal, par lequel vous me faites part de la peine que vous avez à vous procurer du pain. Je n'en suit point surprise puisque sa est partout de mesmes et que nous sommes peinée tous les jours de voir du monde qui nous en demande, et auquel nous ne pouvons donner; cependant, je ferée mon possible pour vous en donner; je vous en envoie environ 42 livres de farine par la citoienne Dupuis, je ferée encore pour vous en envoiée encore le plutot possible, je suit bien fachée que vous ne maiee point écrit plutot, je vous en aurée donner plus aisaiment qua présent. Mais, Madame, vous pouvee estre persuade que je me feree un plaisir de pouvoir vous estre utile pour tout les honnesteté que j'ay reçu de vostre famille, je voue prie d'assurer Madame vostre Mère de mes respecq et mes civilites a Ms et Madame de Courcel et vous prie de me croire Madame avec tout les respecq et la considerations possible vostre concitoienne.

Marie Delisle.

Voici l'adresse de la lettre :

A la Citoienne,
Citoienne De Freminville,
demeurand, rue Haudefeuille,
à Paris.

(1) *Almanach Royal* pour 1787, p. 312.

(2) Voyez sur la disette à Paris pendant l'hiver 1794, Mercier, *Paris pendant la Révolution*, Paris, 1862, t. I, p. 350.

C'est aux Archives de la Seine (1) que j'ai trouvé l'orthographe de *Frémainville,* et la lettre que je viens de transcrire porte *Fréminville :* je crois qu'il ne faut pas attacher grande importance à ce détail; en tout cas, il ne faut pas confondre le Frémainville de la rue Hautefeuille avec Boulongue de Fréminville, fermier général, qui demeurait rue de la Chaussée-d'Antin, 7, et qui fut condamné à mort le 19 prairial an II, à l'âge de 45 ans, comme convaincu d'être complice d'un complot contre le peuple français, notamment en exerçant toutes sortes de concussions contre le peuple, en mettant dans le tabac de l'eau et des ingrédients nuisibles à la santé (2).

Après la mort de D[e] Marie-Louise Chibert, veuve de Antoine de Gars de Frémainville, suivant inventaire dressé par M[e] Chiboust, notaire, le 23 ventôse an XII, la propriété passa à : 1° Augustin-Jean-Antoine de Gars de Courcelles, conseiller aux enquêtes (3), demeurant rue Hautefeuille, n° 26, et à D[e] Louise-Antoinette de Gars, épouse de Athanase-Louis-Clément de Givry, conseiller aux enquêtes (4), tous deux héritiers, chacun par moitié.

Le 29 floréal an XII, une adjudication en l'étude de M[e] Chiboust attribua la propriété à Augustin-Jean-Antoine de Gars de Courcelles, moyennant 74.000 francs (5).

Augustin-Jean-Antoine de Gars de Courcelles mourut, le 14 septembre 1818. Il laissait pour héritiers ses deux fils : Amédée-Jean-Antoine, et Alfred-Louis-Antoine; un partage attribua la propriété à Amédée-Jean-Antoine, qui mourut le 25 juillet 1868.

(1) Archives de la Seine, Domaine 35[1].
(2) Boysse, *les Abonnés de l'opéra,* p. 126.
(3) *Almanach royal,* 1787, p. 318.
(4) *Almanach royal,* 1787, p. 320.
(5) Archives de la Seine, Domaine de la Ville, 35[1].

La maison fut expropriée, comme sa voisine, en 1876.

J'ai un souvenir personnel très net de cette maison, qui avait une double façade sur la rue Hautefeuille et sur la rue Mignon; dans l'axe de la rue du Jardinet, qui venait aboutir à angle droit au coin de la rue Mignon, se trouvait une porte cochère avec passage voûté, conduisant à une cour intérieure, qui se prolongeait par un autre passage voûté s'ouvrant sur la rue Hautefeuille. Tous deux occupaient l'emplacement d'une rue, rue des Petits-Champs, que nous voyons figurer sur le plan de Paris au XVIe siècle de Lenoir et Berty.

Dieu sait combien de fois je l'ai traversé, ce passage, pour aller de la librairie, rue Hautefeuille n° 19, à l'imprimerie Martinet, rue Mignon : il était public, et cependant, à une certaine époque, la concierge du côté de la rue Mignon avait établi un péage, qu'elle exigeait des naïfs et des passants d'occasion.

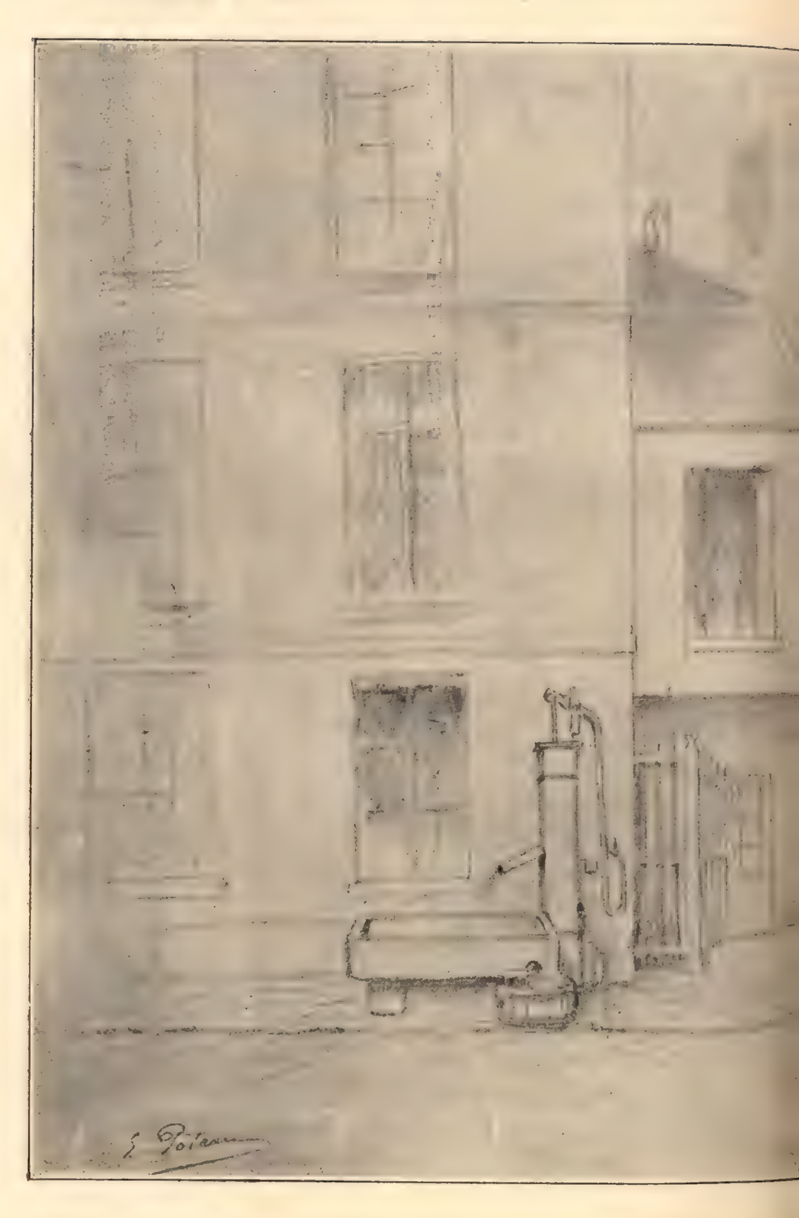
Je vois encore les deux grosses pierres de taille qu'on trouvait à gauche, en venant de la rue Hautefeuille, enfermées dans une espèce de guérite ménagée dans la muraille, et où les relieurs établis dans la maison venaient battre leurs livres; je vois encore la cour avec sa grande auge de pierre, qui rappelait l'ancienne cour des écuries d'une maison seigneuriale; je vois les saillies extraordinaires, les décrochements fantastiques au point de vue architectural que formaient ces constructions de tous les âges, reculant ou avançant au hasard; je vois les petits industriels qui occupaient les rez-de-chaussée et étalaient leurs marchandises, en particulier un ébéniste, Poteau, qui avait une exposition permanente de meubles; je vois les chanteurs, bateleurs, joueurs d'orgues, équilibristes, montreurs de chiens savants, qui y élisaient domicile et donnaient le specta-

cle en plein air : c'était une vraie cour des miracles.

Je dois à l'obligeance de M. Édouard Poteau un joli dessin, où, s'inspirant de ses souvenirs d'enfance, il nous a conservé la physionomie pittoresque de ce coin du vieux Paris. (Pl. XII et XIII).

Au-dessus de la porte cochère s'ouvrant sur la rue Hautefeuille, se dressait un vaste tableau, sur lequel était écrit en grosses lettres le nom de *Poteau*, l'ébéniste, ce qui avait fait donner à ce passage le nom de *Passage Poteau*. Cette enseigne ne fut pas sans jouer un rôle dans l'histoire : lorsque Poteau mourut, vers 1868, un photographe, qui habitait la maison, jugea conforme à ses intérêts de supprimer le nom de Poteau et de le remplacer par le sien, Dobigny ; les héritiers de Poteau protestèrent contre cette usurpation et rétablirent le nom supprimé : il s'en suivit une citation devant le juge de paix, et le procès se termina par la condamnation de Dobigny ; mais celui-ci, furieux, voulut se venger, et lorsque survint la Commune, il dénonça, comme refusant de marcher avec les bataillons de la Commune, le fils Victor Poteau, encore vivant aujourd'hui et de qui je tiens le fait : Poteau fut appelé devant un conseil de guerre en qualité de réfractaire, et condamné à rejoindre dans les 24 heures son bataillon au fort d'Issy ; il préféra se sauver. Mais, par un juste retour des choses d'ici-bas, après le rétablissement de l'ordre, Dobigny fut à son tour arrêté pour participation aux faits de la Commune et condamné par un conseil de guerre siégeant à Chartres.

Dans cet immeuble, vivait tout un monde de brocheurs, de relieurs, de doreurs sur tranches : je puis citer les noms de Igels, Pellicier doreur, Hauser, relieur, Romain, marchand de cartons, Ottman, relieur, Hosty, etc. : ce sont des noms qui n'ont pas laissé grande trace dans l'histoire, mais je



LE PASSA

Croquis original de

p. 316. — Pl. XII et XIII.



AGE POTEAU.

e M. Édouard Poteau.

devais un souvenir à ces collaborateurs de la fabrication du livre.

Il est un nom cependant sur lequel je désire donner quelques détails, c'est celui de Mme Bernard. Ce nom ne vous dit rien : il ne me disait pas davantage, lorsqu'un ancien habitant du n° 22 *bis*, dont j'interrogeais les souvenirs, le prononça devant moi. J'appris alors, par lui, que cette dame Bernard, brocheuse, avait habité la maison de 1855 jusqu'à sa mort, survenue vers 1873, et qu'elle était la sœur de Blanqui; que le fougueux révolutionnaire, qui fut plus d'une fois recherché par la police, trouva souvent asile dans cette maison pour se cacher, et y fut même arrêté à plusieurs reprises, soit sous l'Empire, soit après la Commune.

N° 24.

MAISON DE ROBERT DE SAINT-VINCENT, DE J.-P. DROZ, DE ROSA BONHEUR.

Cette maison portait le n° 25 avant 1805; le n° 22, de 1805 à 1850; le n° 24, après 1850.

Le 19 décembre 1649, la maison fut vendue par De Anne-Croppet, veuve de Jean-Robert Tinant, à Charles Gallyot, doyen des avocats au Parlement, et à De Geneviève-Robert Tinant, son épouse (1).

Elle fut donnée par Charles Gallyot à son fils Jean Gallyot, avocat au Parlement.

Le 30 mai 1693, elle appartenait aux enfants de Jean Gallyot, et la déclaration de censive était faite en leur nom

(1) Arch. Nat. T. 513.

par leur mère, Dlle Anne Legaigneur, veuve de Jean Gallyot (1).

Elle passa ensuite à Nicolas Guyet, escuyer, secrétaire du Roi, et à Marguerite Gieux ou Garix, son épouse, qui ne la conservèrent pas longtemps, car le 3 juin 1696, elle appartenait à Claude Robert, avocat; elle passa ensuite à Pierre-Robert de Saint-Martin ou de Saint-Vincent, avocat (2), dont la famille posséda cette maison pendant un siècle.

D'après le sommier de la XIe municipalité (3), la propriété, à l'époque de la Révolution, appartenait à Robert de Saint-Vincent, procureur à la grande chambre du Parlement; la maison était estimée 72.000 francs, avec une valeur locative de 4.000 francs; elle est désignée comme ayant servi de dépôt. Or, ce Robert de Saint-Vincent (Pierre-Augustin), dont j'ai trouvé l'extrait de naissance aux Archives de la Seine, était né le 15 juillet 1725; il fut baptisé, le 16 juillet 1725, en l'église paroissiale de Saint-Côme et Damien; il était fils de Messire Pierre-Nicolas-Robert de Saint-Vincent, conseiller du Roi en sa Cour du Parlement, et de De Louise-Marie Nivelle, son épouse; il fut conseiller de grand'chambre au Parlement de Paris; il émigra et ses biens furent confisqués par le Domaine National; son mobilier fut vendu le 12 germinal an II, et le procès-verbal de la vente (4) comprend 583 numéros, qui ont produit 19.089 fr. 14. Pierre-Augustin-Robert de Saint-Vincent mourut à Brunswick le 29 décembre 1799; il avait pour fils Pierre-Antoine-Robert de Saint-Vincent, qui fut conseiller à la Cour de Paris, puis à la Cour de Cassation

(1) Arch. Nat. S. 2835.
(2) Arch. Nat. T. 513.
(3) Archives de la Seine.
(4) Archives de la Seine, Domaine, n° 1680 nouv.

(15 fév. 1815); il mourut le 31 janvier 1826, à la suite d'un refroidissement contracté dans la Basilique de St-Denis, le jour de la fête expiatoire du 21 janvier 1826, dans les mêmes conditions que le conseiller Brillat-Savarin et l'avocat général Marchangy.

Quant à l'immeuble du n° 24, devenu partie du Domaine national, un arrêté du Directoire du 23 pluviôse an VII, en exécution d'une loi du 10 fructidor an IV, autorisa qu'il fût délaissé à Jean-Pierre Droz, conservateur des médailles de la Monnaie, en payement de ses découvertes, avances et travaux relatifs à la fabrication des monnaies (1) : la créance était estimée 90.000 francs. M. Droz occupait antérieurement le 2e étage de la maison (2).

Jean-Pierre Droz était né à la Chaux-de-Fonds (Suisse), en 1746; il apporta des modifications au mécanisme du balancier, multiplia la gravure en taille-douce, fournit, en 1792, 14.000 planches d'assignats de 25 livres; créa plusieurs types de monnaies remarquables et un grand nombre de médailles, ayant pour objet de rappeler le souvenir des grands événements qui se succédaient avec une rapidité foudroyante. Il mourut, à Paris, le 2 mars 1823, laissant pour héritiers : 1° Jules-Antoine Droz, statuaire; 2° Lucie-Louise-Colette Droz, sous la tutelle de sa mère, qui était elle-même donataire de son mari; un partage, intervenu le 10 août 1836, attribua la propriété à Louise Meusnier, Vve Droz, qui mourut en 1851, laissant pour héritiers Jules-Antoine Droz, statuaire, et Lucie-Louise-Colette Droz, devenue l'épouse de Charles-Antoine-Jules Prenpain.

Ceux-ci vendirent la maison le 31 janvier 1853 à Vve Jean-Charles Roux, née Anne Henry, moyennant 105.000 francs.

(1) Archives de la Seine, Domaine de la ville 351.
(2) Archives de la Seine, Sommier.

Cette dernière institua, en 1868, pour son légataire universel, un sieur Charles-Joseph Rivolet, lequel vendit la maison à Louis-Désiré Mahieu, entrepreneur de démolitions, qui l'avait achetée en prévision de l'ouverture du boulevard St-Germain et qui la céda à la Ville de Paris le 26 avril 1876 (Mahot, notaire).

Parmi les locataires, je citerai Chauchat de Benneville, avocat, puis échevin; il était, en 1787, payeur des rentes de l'Hôtel de Ville (1), et avait dans la maison « sa boîte et son bureau » (2).

Je citerai encore les libraires Tilliard, qui exercèrent leur profession de 1812 à 1835, et qui prirent, en 1824, le titre de *libraires du Roi de Prusse;* en 1837, Roulhac, marchand de papiers (3), que nous avons déjà trouvé au n° 2; Bourgery, le grand anatomiste, qui y demeurait en 1848; Krantz, fabricant de papiers (1850-1875); Barruel, chimiste (1852-1864); Poux Franklin, juge d'instruction (1852-1860); Peyrol Bonheur (1862-1874) et enfin sa belle-sœur, Rosa Bonheur, qui y vécut de 1864 à 1866; mais la célèbre artiste passait sa vie au grand air, et ce n'est pas rue Hautefeuille qu'elle a trouvé l'inspiration et le modèle du *Labourage nivernais* ou du *Marché aux chevaux.*

N° 26.

COLLÈGE DES PRÉMONTRÉS.

Cette maison portait le n° 24 avant 1805; le n° 24, de 1805 à 1850; le n° 26, à partir de 1850.

Cette maison a appartenu au collège des Prémontrés jus-

(1) *Almanach royal,* 1787, p. 457.
(2) *Le Provincial à Paris,* 1788, in-12; la maison est désignée sous le n° 30.
(3) Lutton, *Almanach Parisien,* 1837.

qu'en 1791 ; son histoire, jusqu'à cette date, sera faite avec le n° 32.

Le sommier de la XIe municipalité nous apprend que l'immeuble était estimé 10.800 francs, avec une valeur locative de 600 francs, et qu'il était loué à un citoyen Louis Deloche, charron (1). Lorsque la maison fut mise en vente, les candidats acheteurs furent nombreux : il y avait d'abord Louis Deloche, le charron, puis Rémy Quesnel, loueur de carrosses, Marin Berthelot, maître sculpteur, Roland Lentour, marchand de modes, dont les propositions tendaient à acquérir la maison ayant fait partie du bien des Prémontrés, aux charges décrétées le 14 mai 1790 (2). L'adjudicataire définitif fut le citoyen Louis-Nicolas Deloche, à la date du 11 août 1791, moyennant le prix de 14.500 francs (3).

Deloche vendit la maison, le 16 octobre 1815, à Barrois fils et à Marie-Catherine-Espérance Chardin, son épouse, qui la vendirent eux-mêmes le 14 septembre 1821, moyennant 24.000 francs, à Jacques Greux, menuisier (Boulard, notaire). Ce dernier mourut le 23 décembre 1845, et ses héritiers, Charles-Auguste Greux, menuisier, et Louise Greux, conservèrent la maison et l'habitèrent.

C'est ici que naquit le 27 juillet 1838, Gustave Greux, fils et petit-fils de menuisiers, aujourd'hui l'un des maîtres de la gravure à l'eau-forte. Tout jeune, en 1856, il commença par travailler à la décoration du château de Fleury, appartenant à Mme Panckoucke; il entra ensuite dans l'atelier de Gleyre, puis dans l'atelier de Tournemine ; pendant quatre ou cinq ans, il fit de la décoration théâtrale; entre-

(1) Arch. de la Seine, Sommier.
(2) Arch. Nat. Q^{1}, 1293.
(3) Arch. de la Seine, Sommier.

temps, il avait exposé au Salon de 1859 une *nature morte;* mais la peinture n'était pas sa voie; il commença à exposer comme graveur en 1861; depuis, il a beaucoup travaillé au journal *l'Art*, aux catalogues de vente des grandes collections de tableaux; il a dirigé pendant dix ans les ateliers de la maison Boussod; il a obtenu des médailles aux salons de 1873, de 1876, et une médaille d'or à l'Exposition de 1900; il s'est spécialisé dans cet art charmant et puissant de l'eau-forte et a produit les gravures de *Notre-Dame*, de *Saint-Étienne du Mont*, du *Pont-Neuf*, etc.

Ch. A. Greux, demeuré seul propriétaire, vendit en 1854, à Hippolyte-Denis Alaime, menuisier, la maison, qui fut expropriée pour cause d'utilité publique, par un jugement du 31 octobre 1876. L'indemnité versée au propriétaire s'éleva à 175.000 francs.

Parmi les locataires, nous citerons, en 1824, David, et Mlle Gorenflot, l'un sociétaire, l'autre actrice du Deuxième Théâtre français (1).

N° 28.

COLLÈGE DES PRÉMONTRÉS, MAISON DE BARROIS, BRASSERIE ANDLER.

Cette maison portait avant 1805 le n° 23; de 1805 à 1850, elle porta le n° 26; après 1850, le n° 28.

Elle, aussi, appartint jusqu'en 1791 aux Prémontrés.

Le sommier de la XI° municipalité (2) nous apprend qu'elle était estimée 16.200 francs, que sa valeur locative

(1) *Almanach des 25.000 adresses;* 1824.
(2) Arch. de la Seine.

était de 900 francs, qu'elle était louée au citoyen Damas, et que, le 5 août 1791, elle fut vendue par la municipalité de Paris comme bien national, pour la somme de 28.100 francs, à Marie-Élisabeth Courtois, veuve de Étienne Damas (1), qui mourut le 27 mai 1811. François-Étienne Damas, général commandant militaire du grand-duché de Berg, demeurant à Dusseldorf, créancier de la veuve de Étienne Damas, sa mère, poursuivit la licitation contre :

1° Louis-François Joly et Marie-Anne Damas, son épouse;

2° Agathe Damas, épouse séparée de Jean-Augustin Laurière;

3° Antoinette-Perpétue Damas, veuve de Pierre-René Joly;

4° François-Auguste Damas, général commandant la 4e division militaire du royaume de Westphalie, demeurant à Hanovre;

5° Étienne-Pierre Lamoignon, tuteur de Félicité Lamoignon, sa fille mineure, née de son mariage avec Élisabeth Damas;

6° André Damas de Bonneville;

7° Alexandre Pinel, capitaine, demeurant à Magdebourg.

L'adjudication fut prononcée au profit de Pierre-Théophile Barrois (jugement du 11 juillet 1812), moyennant la somme de 12.000 francs.

La maison fut incorporée à la propriété du n° 30 et en suivit la destinée jusqu'en 1837.

Elle fut achetée, le 23 mars 1837, par François-Joseph

(1) Arch. de la Seine, O1 34.

Chardon, et revendue par lui, les 4 et 5 décembre 1837, (contrat Thiac), moyennant 25.000 francs, à Pierre-Antoine Chauvet, qui mourut le 2 mai 1843.

Elle passa ensuite par donation, (Dupont, notaire, 23 novembre 1855), à son fils, Pierre-Eugène Chauvet, architecte, qui mourut le 12 août 1875.

Elle fut expropriée par la ville de Paris en 1876.

Parmi les locataires qui ont occupé cette maison, je signalerai Joseph Desenne, libraire, qui y demeura de 1831 à 1848.

Mais bientôt la maison changea de destination, et à la librairie succéda une brasserie.

La brasserie Andler s'ouvrit en 1848 et subsista jusqu'à l'époque de l'expropriation, mais elle n'eut sa véritable célébrité que lorsque, sous la présidence du peintre Courbet, c'est-à-dire vers 1855, les artistes réalistes ou mieux naturalistes en firent le siège de leurs réunions. C'était une brasserie tenue à la mode allemande : longue salle pavée, murs blanchis à la chaux, bancs et tables de bois, absence complète de glaces et de divans. Mais la cuisine faisait oublier cette rusticité, digne d'une école de réformateurs ; jambons pendus au plafond, guirlandes de saucisses enfilées, meules de fromages grandes comme des roues de moulins, tonneaux d'appétissante choucroute, tout semblait appartenir à un réfectoire monacal, où le libre examen était nourri et arrosé convenablement (1). Une eau-forte, en tête du chapitre que Alfred Delvau a consacré à cette brasserie, en donne une idée assez exacte.

Le patron de l'établissement était un Bavarois ; la patronne, « une Suissesse que l'on croirait née à Anvers, et

(1) Champfleury, *Souvenirs de jeunesse*, p. 186.

dont les ancêtres sont au Louvre dans *le Roi boit,* de Jacques Jordaens (1) ».

Là, toute la génération des littérateurs et des peintres qui constituaient la Bohême littéraire et artistique en lutte avec l'Empire, se donnaient rendez-vous, pour émettre sur l'art, la morale et la littérature, les axiomes les plus extraordinaires; Courbet, le joyeux maître d'Ornans, était le chef de cette pléiade et tenait sa cour; il apparaissait vers onze heures et demie pour déjeuner, portant un gilet blanc, un paletot noisette, une cravate jonquille, et commençait par absorber ses douze bocks, pendant que sonnaient lentement, à un coucou de la Forêt-Noire, les douze coups de midi. Autour de lui se rangeaient les fidèles.

Parmi les artistes :

Landsyer, qui avait débuté comme élève architecte dans l'atelier de Boeswillwald, 19, rue Hautefeuille, et qui devint un peintre estimé, — Français, — Anastasi, — Léopold Flameng, — Baron, — François Bonvin, — Traviés, — Bodmer, — Mouilleron, — Staal, le graveur, — Célestin Nanteuil, — Régnier, le graveur, — Best, — Leloir, — Trichon.

Parmi les littérateurs :

Pierre Dupont, — Champfleury, — Gustave Mathieu, — Alfred Delvau, — Monselet, — Duranty, — Zacharie Astruc, — Armand Barthet, — Gustave Planche, — Max Buchon, — Antonio Watripon, — Fernand Belligera, qui s'appelait Tandou de son vrai nom, et qui fut, comme libraire, le successeur de Dezobry et Magdeleine, et le prédécesseur de M. Delagrave, — Castagnary, — Théodore Pelloquet, — Baudelaire.

Parmi les savants :

(1) Delvau, *Histoire anecdotique des cafés et cabarets de Paris*. Paris, 1862, p. 3.

Dupré, l'anatomiste, — Silbermann, le chimiste.

Parmi les musiciens :

Gueymard, de l'Opéra, — Schann, le Schaunard de la *Vie de Bohême*, — Promayet.

Et enfin, Furne, l'éditeur. Ces libraires, on les retrouve partout!

Pendant le déjeuner, Courbet exposait son système avec son accent nasillard, pâteux et traînant de paysan franc-comtois; il parlait de tout, sciences et arts, indifféremment, donnait des conseils à propos de questions dont il avait un médiocre sentiment; et proclamait périodiquement ce fameux axiome : *un artiste marié est un réactionnaire en art.*

C'est là qu'il émettait ses professions de foi, dont Th. Silvestre (1) nous a gardé le souvenir :

Je suis courbetiste, voilà tout; ma peinture est la seule appréciable; je suis le premier et l'unique artiste de mon temps; les autres sont des étudiants ou des radoteurs. *Tout un chacun* peut penser ce qu'il voudra là-dessus, *je m'en bats l'œil.* Je ne suis pas seulement un peintre, mais un homme; je puis donner mon opinion raisonnée en morale, en philosophie, en politique, en poésie, comme en peinture. Je suis *objectif* et *subjectif,* j'ai fait ma synthèse, je me moque du tiers et du quart, sans plus m'inquiéter de l'opinion que de l'eau qui passe sous le Pont Neuf. Je fais avant tout ce que j'ai à faire. On m'accuse de vanité! Je suis en effet l'homme le plus libre et le plus orgueilleux de la terre.

Sur Raphaël, voici quelle était son opinion : « Si je ne devais pas faire mieux que cet enfant de chœur-là, j'aimerais mieux être vitrier (2). »

Dans l'après-midi, « Decamps, Corot, Courbet et Champfleury faisaient souvent une partie de billard,

(1) Th. Silvestre, *Hist. des artistes vivants*, p. 243.
(2) Ch. de Ricault d'Héricault, *Murger et son coin.* Paris, 1896, p. 117.

Gustave Planche comptait les coups, Chenavard et Baudelaire étaient engagés dans une discussion esthétique (1). »

C'est encore dans la brasserie Andler, que, sur un bout de table, avec la collaboration de toute l'assistance, fut rédigée la fameuse lettre du 23 juin 1870, par laquelle Courbet refusa avec éclat à M. Maurice Richard, ministre des Beaux-Arts, la croix de chevalier de la Légion d'Honneur qui lui avait été donnée.

Le soir, après le repas, c'étaient des conférences sur la poésie, c'étaient surtout des chansons : mais l'Église de Courbet n'admettait pas la rime. Champfleury et Alfred Delvau (2) nous ont conservé des fragments de cette poésie singulière.

Français chantait *le Scieur de long :*

Y a rien de si zaimable
Que les sijeurs de long.

Ou bien il célébrait l'étonnement d'un *louveteau* (fils de maître, en terme de compagnonnage), qui est émerveillé de l'agréable société qu'il rencontre :

Mes yeux sont éblouis !
Que vois-je en cette enceinte?
Des menuisiers, des ébénistes,
Des entrepreneurs de bâtisses,
Qu'on dirait un bouquet de fleurs
Paré de ses mille couleurs.

Puis c'était le tour de Courbet, qui chantait :

Quand je bois, je bois,
Et le temps s'en va,
Je fume ma pipe
Avec un vieil ami,
Et le temps s'en va,
Et la la la et la la la.

(1) Champfleury, *Souvenirs de jeunesse*, p. 189.
(2) A. Delvau, *Histoire des cabarets.*

ou bien :

Tous les garçons chantaient,
Le soir, au cabaret, qu'ils étaient réunis
Tous les garçons chantaient
Répétant le refrain :
Tra la la la la la la la.

ou bien :

En revenant un jour de Lille en Flandre,
Tra la la tra la la la,
En revenant un jour de Lille en Flandre,
Tiens voilà mon cœur, tiens voilà mon cœur,
Je rencontrai trois jolies flamandes,
Je ne choisis pas, mais je pris la plus grande,
Je la menai dans la plus haute chambre.

Il y a quarante couplets comme cela.

Courbet, à la recherche de meilleure bière, émigra avec son cénacle dans un petit bouge, près de la Porte Saint-Martin (1).

Le départ de Courbet dispersa cette joyeuse compagnie, dont bien des membres étaient morts dans la misère!

Andler s'était retiré, en cédant son fond à Montaignac, en 1865, et la brasserie survécut quelques années, en attendant la bienfaisante expropriation.

N° 30.

COLLÈGE DES PRÉMONTRÉS, MAISON DE BARROIS, DE CHARDON.

Avant 1805, cette maison portait le n° 22; de 1805 à 1850, le n° 28; après 1850, le n° 30.

Cette maison a appartenu aux Prémontrés jusqu'en 1791.

(1) D'Ideville, *loc. cit.*, p. 88.

Le sommier de la XIe municipalité (1) lui donne une valeur de 20.736 francs; elle était louée moyennant 1.152 francs à un citoyen Dupont; elle fut vendue comme bien national, le 11 août 1791, à un citoyen Rigault, moyennant 62.600 francs, et passa peu après à Pierre-Théophile Barrois, qui était déjà propriétaire du n° 28.

Barrois exerçait la profession de libraire dans cette maison, dès avant 1800; il resta seul dans les affaires jusqu'en 1829, et s'associa, à cette époque, avec Benj. Duprat.

Il épousa Marguerite-Antoinette Hérissant, descendant d'une famille célèbre de libraires, et mourut le 15 décembre 1836; son fils, Louis-Théophile Barrois, qui continua le commerce de la librairie, mourut en 1851; il était retiré des affaires, et avec lui s'éteignit une famille de libraires, qui, remontant à 1606 avec Gervais Barrois, avait honoré la profession pendant 245 ans.

Pierre-Théophile Barrois laissait pour héritiers, outre son fils Louis-Théophile, deux filles, Louise Barrois, veuve de Constant Hémery, et Amélie-Mathilde Barrois, femme de Louis-Hercule Viez Lefèvre-Gineau, et une petite-fille Louise-Adélaïde-Amélie Viez Lefèvre-Gineau, épouse séparée de Ernest Panckoucke; la maison fut vendue à François-Joseph Chardon, imprimeur en taille-douce, et à Armandine-Célestine Guerlain, son épouse, le 28 mars 1837 (Contrat Defresne, notaire à Paris) (2). Chardon père, puis ses fils, Francis et Charles, conservèrent la jouissance de la maison et y exercèrent jusqu'en 1876, avec un grand sentiment artistique, la profession d'imprimeurs en taille douce.

Mme Chardon mourut en 1852, et, le 8 janvier 1853, un jugement du tribunal civil de la Seine, sur la licitation

(1) Archives de la Seine.
(2) Arch. de la Seine, O[1] 34.

provoquée par les héritiers de Mme Chardon, prononça l'adjudication au profit de M. Fallou (Jules-Ferdinand), fabricant d'instruments de chirurgie et lépidoptérologiste distingué, moyennant 91.000 francs (1).

M. Fallou fut exproprié par la ville de Paris en 1877, en vertu du décret du 27 novembre 1876. Mais la maison ne fut pas démolie immédiatement; elle servit pendant quelques années à l'agence des travaux de la Faculté de Médecine.

Parmi les locataires, j'ai trouvé :

Leborne, professeur de Solfège à l'École Royale de musique et de déclamation (2);

Harville, artiste dramatique (3), qui parut avec éclat sur la scène de l'Odéon.

N° 32.

COLLÈGE DES PRÉMONTRÉS, MAISON DE PANCKOUCKE, DE COURBET.

Avant 1805, cette maison a porté le n° 21; de 1805 à 1850, le n° 28 et le n° 30; depuis 1850, elle portait le n° 32.

Cette maison s'est, pendant plusieurs siècles, appelée le *Collège des Prémontrés*.

Dans une déclaration de censive du 17 février 1694 (4), les Abbés et Religieux de Prémontrés, pour déterminer l'origine de leur propriété, disent qu'ils possèdent cette maison « de temps immémorial »; il n'est pas besoin de

(1) Arch. de la Seine O^1, 34.
(2) *Almanach des* 25,000 *adresses*, 1824.
(3) Arch. de la Seine, Revision cadastrale de 1852.
(4) Arch. Nat. S. 2835.

remonter à la préhistoire, l'histoire suffit à nous renseigner sur l'antiquité de cette maison.

Les chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, institués en 1120 par saint Norbert, archevêque de Magdebourg, à Prémontré, (abbaye située dans le diocèse de Laon, entre Laon et Soissons), voulurent avoir à Paris, un collège pour les jeunes religieux de leur ordre, désireux de prendre des degrés dans l'Université (1).

En 1252, Jean, Abbé de Prémontré, acheta moyennant 120 livres parisis, de Gillette de Houzel, bourgeoise de Paris, veuve de Jean Sarrazin, une maison située rue Hautefeuille : c'était la maison dite de Pierre Sarrazin, celui qui a donné son nom à la rue qui s'ouvre en face.

En 1255, les Religieux de Prémontré achetèrent, moyennant 350 livres parisis, de Guillemette, Abbesse, et des Religieuses de Saint-Antoine des Champs, la seigneurie et la censive sur neuf maisons situées rue des Étuves.

En 1256, ils en acquirent une autre, contiguë à la maison de Pierre Sarrazin, et appartenant à Jean de Beaumont.

En 1286, ils achetèrent de Gillette Le Cellier, veuve de Guillaume Le Hongre, une grange et un jardin.

Le collège ainsi constitué prit le nom de Prieuré; son enclos mesurait 120 pas sur 100 (2); il était borné par quatre rues :

1° La rue Hautefeuille;

2° A droite, la rue de l'Archevêque de Reims, ou rue du Petit-Paon, qui se prolongeait jusqu'à la rue Hautefeuille et qui figure sur le plan du XVIe siècle de Lenoir et Berty, mais qui fut bouchée lorsque M. le Président Lemaître

(1) Voy. Jaillot, *loc. cit.*, p. 88.
(2) *Géographe Parisien,* t. I, p. 226.

fit construire une écurie et une grange (1). Nous en avons vu subsister une trace jusque vers 1875, sous le nom de cul-de-sac Larrey, parce que la rue Larrey avait remplacé la rue du Paon;

3° Par derrière, la rue des Étuves, ainsi nommée parce que les anciens bâtiments achetés par les Prémontrés renfermaient des étuves : elle se trouvait en face de la rue Mignon, qu'elle continuait, pour aboutir à la rue des Cordeliers, et séparait les Prémontrés du Collège de Bourgogne; elle fut supprimée depuis;

4° A gauche, la rue des Cordeliers.

C'était un collège *régulier* (par opposition à *séculier*), c'est-à-dire ouvert seulement aux novices de l'ordre, et soumis à une réglementation monastique, tandis que les collèges séculiers du voisinage, les collèges de Tours, de Damville, de Bourgogne, comprenaient des docteurs, des décretistes, des élèves mires, c'est-à-dire des étudiants en lettres et en sciences, en droit et en médecine.

Le collège n'a jamais occupé une grande place dans l'histoire de l'enseignement, ni dans l'histoire littéraire de la France : néanmoins, Louis XIII, par lettres patentes du mois de juillet 1617, ordonna à tous les abbés de l'ordre des Prémontrés en France, d'envoyer un ou plusieurs de leurs religieux profès, pour y étudier.

La chapelle primitive fut démolie et l'Évêque de Paris permit, le 22 février 1619, de rebâtir l'église sous le titre de Saint-Jean-Baptiste et Sainte-Anne (2). Thierry (3) raconte qu'elle a été rebâtie par Anne d'Autriche, mais je

(1) Jaillot, *loc. cit.*, p. 88.
(2) Lebeuf, *loc. cit.*, t. III, 1867.
(3) Thierry, *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris.* Paris, 1788, t. II, p. 353.

n'ai trouvé aucun document à l'appui de cette assertion.

En 1672, la porte du collège, qui s'ouvrait rue des Cordeliers, fut placée rue Hautefeuille, et le maître autel, qui était à l'orient, fut tourné à l'occident.

A ce propos, nous ferons remarquer que Jacques Usserius, archevêque d'Armagh, primat d'Irlande (1), dit qu'au commencement du christianisme, on ne se mettait pas fort en peine pour fixer de quel côté seraient orientés les lieux où l'on s'assemblait pour prier Dieu, quoique l'usage ait été ensuite de les tourner vers le Levant. En fait, les églises ont été, à Paris, comme à Rome et ailleurs, tournées dans tous les sens. Cependant, en général elles étaient dirigées vers l'orient : une église à Paris était connue comme mal tournée, c'était l'église de Saint-Benoît le Bestourné.

Le maître autel fut en outre décoré de quatre grandes colonnes ioniques couplées.

On agrandit la nef par la suppression d'une maison entre l'église et la rue Hautefeuille.

On bâtit enfin le portail, au frontispice duquel on mit cette inscription :

ECCLESIA CANONICORUM REGULARIUM
ORDINIS PRÆMONSTRATENSIS
SUB INVOCATIONE BEATÆ ANNÆ (2).

L'église fut réparée aux dépens de toutes les maisons de l'ordre : « l'intérieur est revêtu d'une jolie menuiserie, de même que l'autel, dont le tabernacle et le rétable sont d'un dessin assez bien imaginé; la grille de fer, qui sépare le

(1) Usserius, *Lettres,* publiées à Londres en 1686, 49e lettre à Seldenus.
(2) *Les curiositez de Paris,* réimprimées d'après l'édition de 1716. Paris 1883, p. 211.

chœur d'avec la nef, est travaillée fort proprement, mais les ornements dont on l'a chargée n'y conviennent pas du tout et en ôtent la beauté (1). »

La contribution des maisons de l'ordre pour la reconstruction n'arrivait pas vite et il fallut (2) des arrêts du Conseil du Roi ordonnant l'exécution des décrets du chapitre de l'ordre qui imposaient une taxe de 50.000 livres. A côté des mémoires qui nous ont été conservés, nous avons trouvé de nombreuses pièces de procédure, témoignant des difficultés qu'avaient à se faire régler le maçon, le plombier, le serrurier, tous les corps de métier du bâtiment (3).

Le 17 février 1694, le Père Michel Colbert, Abbé de Prémontré, était chef et général de l'ordre (4); c'est lui qui fit placer sur la grande porte cochère du collège, rue Hautefeuille, deux écus accolés, dans l'un desquels étaient les armoiries de l'ordre des Prémontrés, qui portait « semé de France, à deux crosses en sautoir », et dans l'autre celles du Père Colbert, qui étaient « d'or, à une couleuvre d'azur rortillée et mise en pal »; les deux crosses des armoiries de l'ordre marquaient la juridiction au dedans et au dehors du royaume : elles avaient été données par le roi saint Louis (5).

Le Père Colbert a eu les honneurs d'une pièce de vers dans la description de Michel de Marolles (6) :

Enfin Michel Colbert d'un nom si célébré
Mérite que longtemps le ciel le fasse vivre.

(1) Brice, *Descript. de la ville de Paris,* 5e édit., t. II, Paris, 1706, p. 226. — *Le Provincial à Paris,* Paris, 1787, 1re partie, p. 100.

(2) Arch. Nat. S. 43, 42.

(3) Arch. Nat. S. 43, 42.

(4) Arch. Nat. S. 2835.

(5) Piganiol de la Force, *Description de la Ville de Paris,* 1765.

(6) Michel de Marolles, *Paris, ou Description de cette ville, Introd. et notes,* par l'abbé V. Dufour. Paris, 1879, p. 206.

C'est luy qui fit bastir l'église de Sainte-Anne,
Que l'on voit à Paris avec son ornement;
Il a mis dans son Ordre un parfait règlement:
La vertu qui le suit tous les vices condamne.

Le 15 juillet 1746, d'après une déclaration de censive (1), le procureur général de l'ordre des Prémontrés était Pierre Richard.

En 1759, les chanoines réguliers étaient au nombre de 12 (2).

D'après Godescard (3), le collège des Prémontrés possédait une relique de saint Gilbert.

Le 26 février 1790, Antoine-Daniel de la Croix, Prieur du collège, déclare que ce dernier était composé de neuf chanoines réguliers, dont huit prêtres et un sous-diacre; que les revenus montaient à 25.168 livres, 13 sous, 6 deniers; que les charges atteignaient 4.813 livres, 8 sous, 6 deniers; que la Bibliothèque ne renfermait que 1.814 volumes (4).

Le 28 avril 1790, la Commission nommée pour l'exécution de l'article 5 du décret de l'Assemblée Nationale du 13 novembre 1789, fit un inventaire des biens mobiliers trouvés dans le collège (5); nous y avons relevé le détail du catalogue de la Bibliothèque, qui comprenait :

	124	vol. in-fol.
	296	vol. in-4.
	1.399	vol. in-8, in-12, in-16.
Total	1.819	vol.

(1) Arch. Nat. S. 2835.
(2) *Tableau de Paris, pour* 1759. Paris, Hérissant, 1759, p. 138 (Bibl. Lepelletier, n° 15462).
(3) Godescard, *Vie des Pères, des Martyrs*. Paris, 1763, t. IX, p. 46.
(4) Lebeuf, *loc. cit.*, t. III, p. 315.
(5) Arch. Nat. S. 43, 42.

Nous y avons découvert également un procès-verbal d'estimation des boiseries et glaces de la maison abbatiale (1).

Le collège et le prieuré, supprimés en 1790 comme tous les établissements religieux, devinrent propriété nationale, et furent vendus en plusieurs lots : nous avons déjà parlé des maisons n°s 26, 28 et 30, qui furent l'objet de ventes spéciales; nous ne parlerons ici que de la maison n° 32.

Le sommier de la XIe municipalité (2) porte que cette maison, désignée sous le n° 21, *Église et maison conventuelle des Prémontrés*, était estimée 15.300 francs, qu'elle était d'une valeur locative de 850 francs, qu'elle était louée au citoyen La Bussière, et qu'elle fut vendue, le 20 février 1792, moyennant la somme de 191.600 francs, au citoyen Charles-Joseph Panckoucke, et à Marthe-Marie-Catherine-Thérèse Couret de Villeneuve, son épouse, sous le nom de citoyen Dubois (3).

Charles-Joseph Panckoucke, fils d'un libraire de Lille, était né à Lille en 1736; il débuta comme commis chez André-François Le Breton, que nous avons déjà rencontré au n° 13; il fut reçu libraire en 1762, et imprimeur en 1774; il commença, en 1780, l'*Encyclopédie méthodique ou par ordre des matières*, destinée à remplacer l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, publiée par Le Breton; il publia les *Œuvres* de Buffon, la collection des *Voyages*, les *Œuvres* de Voltaire, le *Mercure de France*, et, en 1789, le *Moniteur universel*, devenu depuis et demeuré longtemps l'organe officiel du Gouvernement. C.-J. Panckoucke était en correspondance avec Voltaire, et

(1) Arch. Nat. S. 43, 42.
(2) Archives de la Seine.
(3) Archives de la Seine, Domaine, n° 2785.

J.-J. Rousseau (1); il était le beau-frère de Suard (2) qui lui a consacré une notice. Ce fut lui qui acheta la maison n° 32 en 1792, et qui transforma l'église des Prémontrés en un magasin, où il empila jusqu'à la voûte les exemplaires de l'*Encyclopédie*. Il mourut à Paris en 1798.

Le 6 pluviôse an II, Charles-Joseph Panckoucke avait cédé la maison à son autre beau-frère, Henry Agasse, imprimeur-libraire (Rameau, notaire, à Paris) (3).

Agasse mourut le 1er mai 1813, laissant une situation embarrassée, et le 15 mai 1816, à la requête de Pierre-Guillaume Agasse, son frère, et son seul héritier, en présence de sa veuve Antoinette-Pauline Panckoucke, qui avait renoncé à la communauté, et des syndics de ses créanciers unis, la maison fut adjugée devant le Tribunal civil, moyennant la somme de 83.000 francs, à Charles-Louis-Fleury Panckoucke et à Antoine-Marie Peyre, architecte, et à Thérèse-Charlotte Panckoucke, son épouse.

A.-M. Peyre, né en 1770, est connu par ses grands travaux d'architecture, autant que par le rôle politique qu'il a joué, comme aide de camp de Lafayette en 1791 et en 1830, et par la part qu'il prit à l'organisation du corps des sapeurs-pompiers de Paris. Il mourut en 1843.

Le 10 mars 1817, Peyre et sa femme avaient revendu leur part à Charles-Louis-Fleury Panckoucke, moyennant 35.000 francs (4).

Charles-Louis-Fleury Panckoucke, qui demeurait seul propriétaire de la maison ayant appartenu à Charles-Joseph

(1) *Lettres de Voltaire et de J.-J. Rousseau à C.-J. Panckoucke*. Paris, 1828, in-8°.

(2) *Mémoires historiques sur la vie de M. Suard et sur le* XVIIIe *siècle*, 1820, t. I, p. 269.

(3) Archives de la Seine, Domaine, n° 2785.

(4) Archives de la Seine, O1 34.

Panckoucke, avait succédé à son père, comme libraire; comme lui, il publia surtout de grands ouvrages, de volumineuses collections.

Dans une circulaire adressée à MM. les électeurs du VIIe arrondissement électoral (XIe et XIIe arrondissements) de Paris, C.-L.-F. Panckoucke a très bien défini sa carrière de libraire; je ne puis mieux faire que de lui emprunter cet exposé :

« L'imprimerie et la librairie ont été les jouets de mon enfance, les méditations de mon âge mûr, mes moyens de fortune et de considération.

« De nobles inspirations m'ont fait produire de grandes entreprises.

« Lorsqu'on voulut ternir la gloire de nos armes, le premier, j'ai reproduit le récit de leurs longs et glorieux exploits.

« J'ai élevé un monument durable en l'honneur du Barreau français et de notre Magistrature.

« Entouré de médecins éclairés, j'ai publié tout ce que la science d'Hygie a pu découvrir d'utile aux humains.

« L'Égypte avait reçu nos braves sur ses bords; j'ai contribué à répandre le souvenir de cette mémorable expédition et la connaissance des lois et des monuments de cet antique berceau de la civilisation. »

Il n'est pas possible de mieux dire qu'il est l'éditeur de :

Victoires et Conquêtes des Français depuis les Gaulois jusques y compris la bataille de Navarin, 35 vol. à 6 fr. 50, — suivies de *Portraits des généraux français*, 152 portraits, formant 38 cahiers à 2 fr. 50.

Grand Dictionnaire des sciences médicales, 60 vol. à 6 fr., — suivi du *Journal complémentaire*, 174 cahiers avec 132 portraits, 12 cahiers par an, à 30 fr. les 12 cahiers, — suivi de la *Biographie médicale*, 7 vol. à 7 fr. — suivie de la *Flore médicale*, peinte par Mme Panckoucke et par P.-J.-T. Turpin, 90 livraisons avec 360 pl. col. à 2 fr. 50, — suivie du *Dictionnaire abrégé des sciences médicales*, 15 vol. à 6 fr., — suivi de la *Médaille des sciences médicales*, 12 fr.

Barreau français, ou collection des chefs-d'œuvre de l'éloquence ju-

diciaire en France, 16 vol. à 6 fr. — *Barreau anglais*, 3 vol. à 6 fr. — *Collection de portraits des orateurs du Barreau français*, 11 livr. de 4 portraits chacune, à 2 fr. 50. — *Collection de portraits des plus célèbres orateurs du Barreau anglais*, 8 portraits, 5 fr. — *Causes célèbres étrangères*, 5 vol. in-8° à 6 fr.

Description de l'Égypte, 26 vol. in-8° de texte à 7 fr. et 898 gravures formant 211 livr. à 10 fr.

Bibliothèque latine-française, 104 vol. à 7 fr.

Il a, en outre, continué et terminé l'*Encyclopédie méthodique* commencée par son père.

C'était pour lui un principe que de publier seulement des ouvrages ayant un grand nombre de volumes, parce qu'il s'occupait de diriger et de lancer les premiers, et qu'ensuite l'opération marchait toute seule, lui laissant le loisir de donner satisfaction à ses goûts d'artiste et de mondain. Il mourut à Fleury-sous-Meudon, le 11 juillet 1844.

Son fils et unique héritier, Ernest Panckoucke, lui succéda dans les affaires et dans la propriété de la maison; mais il quitta bientôt la librairie, pour se consacrer à la direction du *Moniteur*. Il garda la propriété de la maison n° 32 jusqu'à l'expropriation, prononcée en 1877, en vertu du décret du 27 novembre 1876.

Le n° 32 fut conservé et servit de salles d'examens pour la Faculté de Médecine.

A ce propos, je crois devoir donner un charitable avis aux chercheurs qui voudraient consulter les papiers des frères Lazare aux Archives de la Seine. Il y a dans le dossier de la rue Hautefeuille une note manuscrite qui porte que « le n° 32 était occupé, en 1878, par les collections classiques de l'École de Médecine »; cela ne veut rien dire, car les collections de la Faculté ne sont généralement pas considérées comme classiques, et puis, elles n'ont jamais

été logées dans la maison en question; mais voici l'explication de la méprise : Un industriel, Nérée Boubée, dont la boutique s'ouvrait rue de l'École-de-Médecine, dans l'ancienne église des Prémontrés, avait fait disposer au-dessus de la porte cochère de la rue Hautefeuille, une annonce de son commerce, consistant dans la vente des animaux empaillés, des végétaux et des minéraux; il avait fait peindre ces mots : *Collections classiques*, pour dire qu'il avait des collections à l'usage des écoles, lycées et collèges. Nérée Boubée quitta la maison, au moment de l'expropriation, mais l'annonce resta, et la Faculté de Médecine, en prenant possession du local, n'eut pas soin de la faire effacer. De là l'erreur.

Aujourd'hui tout a disparu, même l'enseigne des *collections classiques*, et, depuis le boulevard Saint-Germain jusqu'à la rue de l'École-de-Médecine, au lieu de ces maisons pittoresques et pleines d'histoires, que j'ai essayé de faire revivre sous vos yeux, s'étend l'immense amas de pierres uniformes de la Faculté, architecture lourde et inexpressive, banale et officielle : c'est l'œuvre de l'architecte Ginain.

Nous arrivons aux locataires du n° 32.

Tant que le collège des Prémontrés a été propriétaire de l'immeuble, j'ai peu de choses à dire de ceux qui l'ont occupé :

J'ai cité le père Michel Colbert, et Pierre Richard, procureur général de l'ordre.

Je citerai le Père Jésuite Claude-François Ménestrier, aussi célèbre comme héraldiste que comme prédicateur, né à Lyon en 1631, mort en 1705. Il vint, au moins en passant, dans la maison, en 1676; voici ce que j'ai trouvé dans le *Journal* de Colletet (1) :

(1) Colletet, *Journal*, édition Heulhard, p. 86.

Le R. P. Menestrier, de la Compagnie de Jésus, doit prescher vendredy prochain 28 août (1676) aux RR. PP. Prémontrés, rue Hautefeuille, à cause de la feste de saint Augustin qu'ils doivent célébrer.

Je citerai encore l'abbé Baudeau, économiste, secrétaire de la Société des Économistes, rédacteur de son journal, *les Éphémérides du citoyen,* auteur de la *Bibliothèque des sciences morales et politiques;* il demeurait rue Hautefeuille, comme l'indique une lettre à lui adressée, que je possède dans ma collection d'autographes.

« Il va en Pologne, dit Bachaumont, où on lui fait avoir une prévôté royale, bon et excellent bénéfice. On prétend que le monarque, d'ailleurs, est bien aise d'avoir ses conseils pour la législation, dont il doit devenir maître incessamment; auquel cas il veut mettre en pratique les *principes essentiels de la société politique* (1). »

Mais Baudeau ne partit pas. M. le duc de Choiseul lui fit assurer par M. l'évêque d'Orléans un bénéfice de 20.000 livres de rentes, tel que celui qu'on lui offrait dans les pays étrangers (2).

On voit que si Baudeau rêvait le bien-être des peuples, il n'oubliait pas ses intérêts particuliers.

En somme, les Prémontrés n'ont pas de noms à opposer aux Bénédictins de Saint-Germain des Prés : nous ne trouvons ici ni Montfaucon, ni Mabillon, ni Lobineau, ni Clément; ils n'ont joué qu'un rôle modeste dans l'histoire, encore qu'ils aient occupé cette maison de 1252 à 1790.

Après la Révolution, nous trouvons la maison occupée par C.-J. Panckoucke, Agasse, C.-L.-F. Panckoucke; nous n'y reviendrons pas.

(1) Bachaumont, *Mém. secrets,* 25 mars 1768. Édit. Bibl. Jacob, Paris, 1859, p. 255.
(2) Bachaumont, 30 juin 1768, p. 281.

Je citerai ensuite :

Jacques-Simon Chaudé, établi comme libraire, de 1825 à 1827, au n° 32, qu'il quitta pour aller rue de la Harpe, 56.

Vermorel et Tenon, libraires en 1824, puis Tenon, libraire, de 1825 à 1828.

Nous trouvons, en 1827, J.-V. Audouin, né en 1797, un des fondateurs de la Société entomologique de France, professeur au Museum d'Histoire naturelle, et membre de l'Académie des Sciences; il mourut en 1841.

Dumeil, fondeur en caractères, de 1847 à 1866.

Dien, imprimeur en taille-douce, de 1847 à 1870, éditeur d'une planisphère.

J'arrive tout de suite au café de la Rotonde, qui était installé dans le chœur de la chapelle des Prémontrés. Il fut fondé, en 1836, par un nommé Meyer, qui imagina d'ouvrir une salle de jeu dans un salon magnifique, décoré de glaces et de dorures. Meyer ne réussit pas, n'ayant pas compris les goûts de la clientèle à laquelle il s'adressait, et, ruiné, quitta la maison, en 1846.

G. Turlot, son successeur, organisa son café dans des conditions tout à fait différentes; il voulait le café grave, austère : la pipe était prohibée, l'absinthe interdite, et, sur les tables s'épanouissait la couverture saumon de la *Revue des Deux-Mondes*. Le maître du café avait cherché à attirer la clientèle des étudiants périgourdins, ses compatriotes, et aussi celle des étrangers, qui étaient sûrs de trouver chez lui les journaux politiques et littéraires de leur pays : le café de la Rotonde était en effet l'un des deux ou trois cafés de Paris où l'on fût sûr, à cette époque, de trouver des journaux allemands, anglais, italiens, espagnols et surtout polonais; car c'était le rendez-vous préféré des réfugiés polonais, que leurs malheurs avaient

rendus sympathiques, et qui trouvaient auprès de nous bon accueil.

En parlant du n° 21, et des souvenirs de M. de Mahy, j'ai déjà dit que, en 1848, le café de la Rotonde devint un corps de garde. Je reviens sur cette destination passagère pour rappeler un de mes plus anciens souvenirs d'enfance.

Mon père demeurait, en 1848, rue de l'École-de-Médecine, n° 17, dans une maison aujourd'hui disparue : elle faisait face aux murs et aux fenêtres cintrées de la chapelle des Prémontrés, et l'horizon était borné par les grands toits obliques de l'église, avec un aperçu sur l'abside, où était le café.

Pendant les Journées de Juin, on se battait rue de la Harpe, rue Saint-Jacques, place du Panthéon, et, curieux comme tous les enfants, je regardais, j'écoutais; un des spectacles qui se renouvelaient souvent, hélas, c'étaient les convois de blessés que l'on amenait à la Clinique de la Faculté, établie sur la place de l'École de médecine, et qui défilaient devant nos fenêtres. Toutes les fois qu'une civière passait devant le corps de garde du café, le factionnaire appelait le poste, et le chef faisait rendre les honneurs au courage malheureux. Un jour, au commandement de *Portez armes,* le sous-officier qui dirigeait l'escorte du convoi, répondit sèchement : *Armes bas, c'est de la canaille.* J'étais bien jeune, mais je l'ai entendu, je l'ai vu, et j'ai été si vivement impressionné par ces dures paroles, que j'ai encore devant les yeux et dans les oreilles, le geste que j'ai vu, le son de la voix que j'ai entendue.

Ce corps de garde n'était pas seulement pour la vaine parade, il fonctionnait, surtout la nuit, et fournissait des patrouilles qui parcouraient le quartier, et on enten-

dait retentir le traditionnel : *Sentinelles, prenez garde à vous.*

M. de Mahy m'a raconté qu'il y avait, parmi ses compagnons d'armes, un relieur, doué d'une belle voix de basse-taille, mais peu lettré et surtout très poltron, qui, entendant le cri de *Sentinelles, prenez garde à vous,* répondait invariablement : *Sentinelles, prenez garde à moi.*

Ce relieur était du reste un fanatique, et après la victoire de l'ordre assurée, il aurait été d'avis de fusiller tous les pauvres diables qui se sauvaient, et dont quelques-uns avaient bien la blouse déchirée, les mains noires de poudre ou salies par la terre des barricades ; le relieur voulait leur retirer à jamais l'envie de recommencer, et cela par un moyen radical.

Un jour, une femme misérablement vêtue et d'un embonpoint exagéré, passait devant le corps de garde ; arrêtée par les gardes nationaux, elle raconta que, forcée de quitter son domicile, elle cherchait un asile ; les braves bourgeois, qui composaient la majorité de la troupe, voulaient la retenir, et au besoin lui venir en aide, quand, en la serrant de près, le relieur sentit que son embonpoint n'était pas ce que l'on croyait ; qu'elle avait autour d'elle une ceinture pleine de cartouches. Immédiatement notre foudre de guerre voulut la fusiller ; heureusement la compassion l'emporta, et la malheureuse fut relâchée. Je regrette bien de ne pouvoir donner le nom de ce relieur féroce ; M. de Mahy l'a oublié.

Sous l'Empire, le café de la Rotonde redevint le café modèle qu'il était auparavant et c'était là que se réunissait une société connue sous le nom de Société du Memento, qui se composait de jeunes gens instruits, devenus plus tard des docteurs et des professeurs illustres ; je citerai Verneuil,

Pajot, Pozzi. Il eut bien pour clients Gustave Flourens, Gambetta, Courbet, etc., mais ceux-ci se sauvèrent bien vite devant la rigoureuse consigne du maître du café. Il ne souffrait pas le tapage et alla jusqu'à fermer l'ancien salon de glaces de Meyer, pour le métamophoser en salle de débarras!

Parmi ses derniers clients, je citerai notre collègue Georges Monval.

Et puis, pour tout dire, il ne put lutter contre les cafés *nouveau jeu* qui s'établirent sur le boulevard Saint-Michel, et qui accaparèrent la jeunesse; il y eut un déplacement forçé de clientèle, par les facilités accordées aux étudiants et... aux étudiantes.

Le seul fait que je puisse citer, dans l'histoire du café de la Rotonde, c'est qu'après la Commune, il donna asile à M. Gadaud, poursuivi comme colonel de la Commune; celui-ci y demeura quinze jours ou trois semaines, et, lorsqu'il crut pouvoir sortir de sa retraite, en sortit. Ce qui ne l'empêcha pas de devenir sénateur de la Dordogne et ministre.

M. Turlot garda son établissement, qui se survivait à lui-même, jusqu'au jour de l'expropriation.

Après le café de la Rotonde, passons aux ateliers de peintres qui se sont succédé au n° 32.

En 1824, Saint-Victor (1) dit que la maison fut occupée à diverses reprises par des artistes; malheureusement il ne donne aucun détail; je puis cependant citer les noms de Steuben, de Descamps (2), de Bouillon (3), tous trois peintres.

(1) Saint-Victor, *Tableau de Paris,* 2e édition. Paris, 1824, tome III, 2e partie, p. 650.
(2) *Almanach des* 25.000 *adresses*, 1824.
(3) *Almanach parisien* pour 1827, Paris, 1827.

Steuben (Charles-Guillaume-Auguste-Henri-François-Louis, baron de), né à Bauerbach, près de Mannheim (Grand-Duché de Bade) en 1788, a eu son heure de célébrité. Il exposa, en 1812, *Pierre le Grand surpris par une tempête*, puis *Saint Germain, évêque de Paris*, qui appartient à l'église Saint-Germain des Prés, *Guillaume Tell s'élançant de la barque de Gessler*, le *Serment des trois Suisses*, la *Jeunesse de Pierre le Grand*, la *Bataille d'Ivry*, la *Bataille de Waterloo*, la *Esmeralda*, tous tableaux que la gravure a popularisés; en 1844, il quitta la rue Hautefeuille, et partit pour Saint-Pétersbourg; il revint à Paris, en 1854, et y mourut en 1856.

Je n'ai rien trouvé sur Bouillon, ni sur Descamps.

Entre 1842 et 1848, la maison fut habitée par Gabriel Laviron, peintre et critique d'art, qui avait publié en 1833 et en 1834 des *Salons*, avec vignettes et lithographies. Il était Franc-Comtois, comme Courbet, et son atelier fut un cénacle de la discussion, de la philosophie et de la critique autant que de la peinture : Proudhon en était un des habitués. C'est là que prit naissance le journal l'*Artiste*, commencé par Laviron, Albert de la Fizelière, Chaudesaigues, et repris par Arsène Houssaye (1).

Laviron dessina le plan de la petite villa, dans le goût pompéien, que Gérard de Nerval voulait se faire construire dans le dernier vignoble de Montmartre... qu'il aurait pu acheter (2).

Laviron, qui avait été président du Club des hommes de lettres, fondé en 1848 (3), fut tué en juin 1849, sous les murs

(1) *Petite Revue*, 26 mai 1866.
(2) Gérard de Nerval, *la Bohême galante*, p. 238.
(3) Alph. Lucas, *les Clubs et les Clubistes, Paris*, 1851, p. 163.

de Rome, à la Porte de Saint-Pancrace, en combattant contre l'armée française qui assiégeait la Ville Éternelle.

Le peintre Laemlein vint s'installer dans la maison en 1847, et y demeura jusqu'à sa mort survenue en 1871.

Laemlein (Alexandre) était né à Hohenfeld-sur-le-Mein, en Bavière, en 1813; il vint à Paris en 1828, et fut l'élève de Regnault et de Picot. J'ai, dans ma collection d'autographes, la lettre par laquelle Raoul Rochette, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, lui annonce que le prix Maillé-Latour-Landry lui a été décerné.

En 1835, il fut chargé d'aider le peintre Alaux à restaurer la galerie du Primatice à Fontainebleau; il exécuta ensuite divers tableaux pour les Palais de Versailles et de Saint-Cloud; naturalisé en 1848, il devint en 1855 professeur à l'École spéciale de dessin; la même année, il peignit le plafond du salon Louis XIV à Baden-Baden, et, dans la suite, en particulier pour l'église Sainte-Clotilde, un grand nombre de tableaux, dont les sujets sont pour la plupart empruntés à la Bible; sa caractéristique était de faire grand, avec des intentions philosophiques; nous citerons parmi ses œuvres : la *Chasteté de Joseph,* le *Réveil d'Adam,* la *Charité,* la *Vision de Zacharie,* l'*Échelle de Jacob,* tableau plein de fougue et de puissance, un des meilleurs du maître : il fut acheté à la mort de l'auteur, pour le compte de l'État, par Pils, membre de l'Institut, son ancien camarade de l'atelier Picot, mais j'ignore ce qu'il est devenu. Laemlein fit, en outre, de nombreux portraits, des lithographies, des peintures sur émail, des eaux-fortes, des compositions pour la manufacture de Sèvres. Parmi ses lithographies, je citerai le portrait du grand physiologiste Claude Bernard; celui-ci, en remerciement, lui offrit un squelette qui avait servi à ses études anatomiques, et qui,

devenu depuis la propriété de notre collègue, D. Maillart, est aujourd'hui aux Gobelins, où il sert aux démonstrations du cours d'anatomie. Laemlein mourut rue Hautefeuille, n° 32, en 1871, à la suite des fatigues et des privations que lui avait imposées le siège de Paris.

En 1875, l'atelier de Laemlein fut repris par La Guillermie, graveur, qui l'occupa jusqu'à l'expropriation.

Si Laemlein occupait l'abside de l'ancienne chapelle des Prémontrés, Courbet était locataire de l'extrémité opposée de l'église.

Courbet naquit à Ornans (Doubs), le 10 juin 1819; c'est en 1853 qu'il vint s'installer rue Hautefeuille, n° 32. — M. d'Ideville (1) dit qu'il demeurait rue Hautefeuille n° 2 : c'est évidemment une faute d'impression. — Nous avons déjà parlé de Courbet à propos de la brasserie Andler; ici nous ne parlerons que du maître peintre Courbet, chef de la Peinture Indépendante.

Quand il vint rue Hautefeuille, il avait déjà exposé, au Salon en 1844, un portrait de lui, avec un chien couché à ses pieds; il avait fait l'*Enterrement à Ornans* (1850), qui est aujourd'hui au Louvre, les *Demoiselles de village* (1851), les *Baigneuses* (1852); les deux premières années de son séjour dans cette maison furent particulièrement fécondes, car il préparait son exposition de l'avenue Montaigne, qui devait coïncider avec l'Exposition Universelle de 1855, et comprenait 40 tableaux. Je ne m'étendrai pas sur toutes les toiles et ne m'arrêterai qu'à une seule, l'*Atelier du Peintre, Allégorie réelle,* signée à gauche « *55, G. Courbet* », H. 3^{m},59, L. 5^{m},96. Cette toile nous intéresse doublement : par son titre d'abord, et en outre parce qu'elle a été peinte rue Hautefeuille.

(1) D'Ideville, *Gustave Courbet,* Paris, 1878, p. 29.

Sur le catalogue de l'Exposition de Courbet, le titre du tableau était accompagné de la mention suivante :

L'Atelier du Peintre, allégorie réelle, déterminant une phase de sept années de ma vie artistique.

L'intention de l'artiste avait été de résumer et de grouper les éléments de son éducation, c'est-à-dire de rassembler dans un même cadre tous les types et toutes les idées qui avaient rempli son existence depuis 1848.

A gauche, on voit les représentants des diverses catégories sociales : le prolétaire, le pauvre, le marchand, le prêtre, le braconnier, le croque-mort.

La partie de droite est réservée à l'amitié et à la manifestation des sentiments du jeune âge.

Parmi les personnages, on reconnaît les portraits de Baudelaire, Champfleury, Proudhon, Promayet, Bruyas, Buchon.

Ce tableau passa une première fois en vente en 1892, lors de la liquidation de la succession de la société Haro. Il fut racheté par Haro père et reparut aux enchères en avril 1897. Il a été adjugé 26.500 francs à M. Desfossés, qui le destinait à un hôtel qu'il faisait construire rue Galilée (1). M. Desfossés est mort et j'ignore ce qu'est devenu le tableau.

A cette représentation un peu idéale, quoique donnée par un réaliste, nous pouvons opposer l'atelier de Courbet, tel que nous l'avons vu à plusieurs reprises vers 1865 ou 1866 : un long divan, couvert d'un ample tapis, occupait tout un côté; au lieu d'être encombré de bibelots, comme les ateliers de nos peintres à la mode, l'atelier de Courbet était décoré uniquement des tableaux du maître; il y en avait partout, il y en avait sur les murailles, superposés depuis la plinthe jusqu'au plafond; il y en avait sur les

(1) Voir la lettre de G. Courbet à Champfleury, dans *Collection de M. Haro père, vente après décès*, Paris, 1897. — Voir aussi Champfleury, *le Réalisme*, p. 279. — Silvestre, *Histoire des Artistes vivants*, p. 264.

chevalets, il y en avait plusieurs empilés le long des plates-bandes. C'est dans cet atelier qu'ont été peints et que j'ai vu la *Curée*, la *Remise des Chevreuils* (1), les *Casseurs de pierres*, la *Fileuse*, la *Vanneuse*, les *Lutteurs*, le *Portrait de Courbet à 20 ans*, sept fois refusé au Salon, la *Dame au Podoscaphe*, la *Belle Irlandaise*, l'*Espagnole* (2).

J'aurais pu reproduire une de ces œuvres maîtresses de Courbet, mais, plutôt qu'un tableau déjà vu, j'ai préféré publier une œuvre inédite, dont je possède l'original; c'est un dessin sur bois, destiné à être gravé, mais qui ne l'a jamais été, et qui devait illustrer un roman, dont je ne connais ni le titre, ni l'auteur; il m'a été donné, il y a trente ans, par l'éditeur qui l'avait commandé et payé. (Pl. XIV.)

C'est sous les voûtes de la chapelle des Prémontrés, qui avaient si longtemps entendu retentir les pieuses oraisons des Révérends Pères, que, par un extraordinaire retour des choses d'ici-bas, Courbet a peint le *Retour de la Conférence*, et tant d'autres œuvres qui, comme on sait, n'ont pas en général un caractère monastique et mystique très prononcé. C'est là également que se donnèrent des fêtes plutôt gaies; je n'y ai pas assisté, mais j'ai été assez heureux pour retrouver le programme de l'une d'elles. Il a été reproduit par Ernest Maindron (3) et par Firmin Maillard (4).

(1) Un ancien habitant de la rue Hautefeuille me racontait s'être trouvé dans l'atelier de Courbet au moment où il venait de terminer ce tableau, et il entendit, sans en comprendre le sens, cette parole de Courbet : « C'est fini; maintenant, nous allons lui ajouter un peu d'*air*. » Ce tableau fut vendu 33.000 francs à M. Secrétan et payé 76.000 par l'État à la vente Secrétan.

(2) Voy. Henri d'Ideville, *Visite à l'Atelier de Courbet en* 1858 (*Moniteur universel*, 6 août 1876).

(3) Maindron, *Les Affiches illustrées*. Paris, 1886.

(4) Firmin Maillard, *les Derniers Bohêmes*. Paris, 1874, p. 8 et 9.



DESSIN ORIGINAL DE G. COURBET.

Fac-similé.

La fête aura lieu dans l'atelier du MAITRE PEINTRE COURBET CHEF de la peinture indépendante 32, rue Hautefeuille, 32	*Ici* un polichinelle dessiné Par Amand Gautier	La fête aura lieu dans l'atelier du MAITRE PEINTRE COURBET CHEF de la peinture indépendante 32, rue Hautefeuille, 32

Aujourd'hui Samedi 1er Octobre 1859

GRANDE

FÊTE DU RÉALISME

DERNIÈRE SOIRÉE D'ÉTÉ

(*Le peintre Courbet ne recevra pas cet hiver*)

PREMIÈRE REPRÉSENTATION DE

MONSIEUR ET MADAME DURAND

Comédie en 5 actes et en vers, refusée au Théâtre de l'Odéon.

LUE PAR LE POÈTE

FERNAND DESNOYERS

L'auteur des Bourgeois de Molinchard.

CHAMPFLEURY

exécutera sur la contrebasse

UNE SYMPHONIE DE HAYDN

LES INTERMÈDES SERONT EXÉCUTÉS PAR MM.

C. MONSELET, G. STAAL, A. GAUTIER, BONVIN, A. SCHANN

ET UNE FOULE D'AUTRES NOTABILITÉS

Mme Adèle ESQUIROS lira un Poème épique

TITINE DANSERA LE CANCAN. — LES CHRONIQUEURS POURRONT S'ASSEOIR

On boira de la bière Andler.

L'Éditeur PICK DE L'ISÈRE, fondateur des *Almanachs parisiens*, de *Jean Guêtre* et de *Jean Raisin*, assistera à cette solennité.

Le piano sera tenu par quelqu'un.

GRANDES SURPRISES!

PHYSIQUE BLANCHE

Imp. S. Raçon, r. d'Erfuth. 1. Cette affiche ne peut être affichée qu'à l'intérieur.

Presque toutes les semaines, un marchand de tableaux, Luquet, venait faire sa tournée dans l'atelier de Courbet.

Depuis longtemps, le maître peintre sollicitait la visite du statuaire Préault, désireux de recevoir des conseils, des avis, et espérant surtout un compliment : enfin Préault vint un jour dans l'atelier et en fit le tour; il examina toutes les toiles, mais ne dit rien, et Courbet pensait en lui-même qu'il devait être *épaté* (c'était un des mots qu'il affectionnait), que l'admiration le rendait muet; Préault allait se retirer, sans avoir desserré les dents; Courbet insiste alors

pour avoir son avis. « Apprenez, Monsieur, dit Préault, qu'il ne pousse pas des roses sur du fumier. » Et il sortit.

Je me rappelle Courbet pour l'avoir souvent rencontré rue Hautefeuille, entre son atelier et la brasserie Andler : la figure était belle, avec un caractère archaïque, et semblait moulée sur un bas-relief assyrien; le crâne était de forme conique, les pommettes saillantes, la barbe déployée en éventail, l'œil doux, les lèvres épaisses et sensuelles, une forte carrure, une prestance imposante (1).

Comme peintre, ce fut un artiste inégal et hanté de partis pris, dominé par un orgueil insensé, toujours à la recherche de thèses révolutionnaires : « Il y en a qui peignent Jésus-Christ, disait-il, est-ce qu'ils ont vu Jésus-Christ? »; il était toujours curieux de sujets bêtes, et n'avait d'admiration que pour les choses basses ou triviales; il plaçait le beau dans la représentation grossière, brutale, vulgaire, d'une nature sans choix; ainsi orienté, il a fait beaucoup de tableaux excentriques et quelques toiles remarquables; mais c'était un pinceau, il avait un œil merveilleux et une main singulièrement habile : sa couleur était médiocre, mais sa pâte était prestigieuse.

En 1870, Courbet se mêla au mouvement révolutionnaire, pour présider à ce qu'il appelait l'organisation des Beaux-Arts, et pour déboulonner la colonne Vendôme, qui tomba le 16 mai 1871. Il n'appartient plus à la rue Hautefeuille, puisqu'il est allé habiter passage du Saumon, chez une modiste : c'est là qu'il fut arrêté en juin 1871. Quelles tristes réflexions il dut se faire, lorsque, la barbe coupée, vêtu d'un pantalon de jardinier, coiffé d'un chapeau de paille, en bras de chemise, il traversa le boulevard Saint-

(1) *Petite Revue*, 26 mai 1866, et Silvestre, *Histoire des Artistes vivants.*

Michel et la rue Racine, pour aller rejoindre la gare Montparnasse, et le conseil de guerre de Versailles.

Devant le conseil de guerre, le 2 septembre 1871, Courbet fut condamné à 500 francs d'amende et à six mois de prison : on lui tint grand compte de la déposition de M. Reiset, qui déclara que, si le Louvre n'avait pas brûlé, c'était à Courbet que nous le devions.

Lorsqu'il eut purgé sa peine, et payé à lui seul les frais du procès qui s'élevaient à 6.850 francs, il rentra chez lui, le 2 mars 1872; mais il ne rencontra pas les sympathies sur lesquelles il comptait; tout le monde lui tourna le dos : les uns, les amis, parce qu'ils trouvèrent qu'il avait manqué de dignité devant le conseil de guerre; les autres, les adversaires, parce qu'il avait participé à la Commune; il passa la frontière le 22 juillet 1873 et se réfugia en Suisse.

Divers jugements du tribunal civil, en date des 26 juin 1874 et 4 mai 1877, le condamnèrent à payer la somme de 323.091 fr. 65, montant des dépenses de reconstruction de la colonne Vendôme.

Le 26 novembre 1877, on vendit tout ce qui avait été saisi rue Hautefeuille, au domicile de Courbet : huit chevalets, deux boîtes de peintre, des palettes, des brosses, et jusqu'à l'humble couchette sur laquelle le peintre reposait, jusqu'au rouet qui avait servi de modèle pour la *Fileuse endormie* (1).

Courbet mourut, le 31 décembre 1877, à la Chaux-de-Fonds.

Entre l'atelier de Laemlein et celui de Courbet, s'en trouvait un troisième. Il fut occupé, de 1858 à 1869, par Jaroslav Czermak, peintre tchèque, né à Prague en 1831, mort

(1) Castagnary, *Gustave Courbet et la colonne Vendôme. Plaidoyer pour un ami mort*. Paris, 1883, p. 84.

en 1878, qui s'était consacré à la reproduction des scènes de l'ancienne histoire politique et religieuse de la Bohême, ou des épisodes de ses voyages en Moravie, en Hongrie, en Croatie, en Herzégovine et en Monténégro.

En 1870, cet atelier fut loué par notre cher collègue D. Maillart. Je n'ai pas à vous parler longuement de M. Maillart avant son arrivée rue Hautefeuille. Qu'il me suffise de dire qu'il est né le 28 octobre 1840, à La Chaussée-du-Bois de l'Ecu (Oise), qu'il a été élevé à Beauvais, et qu'il a remporté le prix de Rome en 1864, qu'il a peint pour l'Hôtel de Ville de Beauvais un grand tableau représentant *Jeanne Hachette sur les remparts, excitant le courage des soldats contre les Bourguignons.*

Il vint rue Hautefeuille en 1870, mais la guerre, le siège de Paris et la Commune ne furent pas favorables au travail. Par contre, lorsqu'en 1872 il eut loué l'ancien atelier de Courbet, il eut une période remarquable, par le nombre et la valeur des tableaux exécutés par lui, dans son atelier de la rue Hautefeuille, de 1872 à 1877.

1872. — *L'Ilote* (au musée de Carcassonne).

1873. — *Le Héros tueur de monstres* (au musée de Lille) et *Portrait de Mme M. née de M.* (2e médaille).

1874. — *Portrait en pied de Mme Ducamp,* et *Rimembranza,* si répandu par la gravure.

1875. — *Thétis armant Achille* et *Manon Lescaut.*

1876. — *Baptême de saint Augustin* (église Saint-Augustin) et *Portrait du docteur Béclard, doyen de la Faculté de Médecine de Paris.*

1877. — *Mort de sainte Monique* (église Saint-Augustin), et *Portrait de M. le docteur Depaul,* célèbre accoucheur.

Entre temps, il exécuta le grand plafond du salon d'hon-

neur de Neudeck, mesurant 170 mètres superficiels, un plafond pour les magasins du Bon Marché, un grand nombre de portraits, etc.

M. Maillart quitta la rue Hautefeuille à l'époque de l'expropriation.

J'ai trouvé encore deux noms d'artistes, MM. Muller et Collin (1), que je n'ai pu identifier.

PERSONNAGES DONT LA DEMEURE EST INCONNUE :

BUCHOZ, LORRY, L'ABBÉ NOLLET, PAULET, Mlle QUINAULT DE NESLE, ETC.,

Nous avons terminé l'histoire des propriétaires et locataires des maisons de la rue Hautefeuille, au moins de ceux pour lesquels nous avons pu fixer la demeure d'une façon certaine; mais à côté d'eux, il y a un grand nombre de personnages, plus ou moins illustres, ayant demeuré rue Hautefeuille et dont nous n'avons pu retrouver exactement la maison : cette incertitude tient, d'abord, à l'absence complète de numéros, qui subsista pendant longtemps et, ensuite, aux changements successifs de numéros. Nous croyons devoir donner les renseignements tels que nous les avons trouvés; à d'autres de chercher la solution des problèmes que nous n'avons pu résoudre.

Nous énumérerons les personnages par ordre alphabétique :

1° Brochard, avocat du Roi au Châtelet (2).

2° Buchoz (Joseph-Pierre), médecin et botaniste, né à Metz le 27 janvier 1731. En 1776, il demeurait rue Hautefeuille, comme le porte le titre de son livre : *Collection précieuse et enluminée des fleurs les plus belles et les plus curieu-*

(1) Archives de la Seine, Revision cadastrale de 1852.

(2) Du Pradel, *Livre commode.*

ses qui se cultivent tant dans les jardins de la Chine que dans ceux de l'Europe; il avait, dans son logement, une imprimerie dans laquelle il fabriquait ses livres et ses planches.

En 1784, il demeurait rue de la Harpe, au-dessus du collège d'Harcourt, presque vis-à-vis de la place Sorbonne; en 1800, il demeurait rue du Passage des ci-devant Jacobins, n° 499, dans la rue Saint-Jacques.

Il avait épousé la fille de M. Marquet, médecin et botaniste du duc de Lorraine; il perdit sa femme après 46 ans de mariage; aussitôt, des collatéraux vinrent réclamer l'héritage et saisir ses meubles; il ne lui resta rien, pas même un asile où il put reposer sa tête. Mlle Nobillot (Marie-Louise-Sophie), qui, depuis 25 ans, dessinait et coloriait ses planches, le reçut dans sa maison et pourvut à ses besoins; et à l'âge de 70 ans, le 29 ventose an IX, il épousa en secondes noces Mlle Nobillot, âgée de 41 ans; ils demeuraient alors tous les deux rue Saint-Jacques, n° 165, division des Thermes (1).

Une table chronologique, dressée par Buchoz en 1782, donne la liste détaillée des volumes qu'il a publiés de 1758 à 1782 : il y en a 319, dont 88 in fol., 7 in-4°, 71 in-8°, 138 in-12, 15 in-18. Il avait de plus, sur le chantier, 32 autres ouvrages. Et en 1782, il n'avait pas brisé sa plume; car il écrivit, ou plutôt il compila jusqu'à sa mort, survenue le 30 janvier 1807.

Parmi ses ouvrages, j'en citerai quelques-uns, qui donneront une idée de la variété de ses aptitudes :

La Toilette de Flore, 1771;

Les Agréments de la campagne, 1784;

Le Jardin de l'Eden, le Paradis terrestre, renouvelés

(1) Arch. de la Seine, acte de mariage du 29 ventose an IX.

dans le jardin de la Reine à Trianon, 1783, avec 200 pl., 2 vol. in-fol.

Moyen de rendre fécondes les femmes stériles par le suc et les beignets de la Clandestine, 1801;

Manuel tabacal et sternutatoire, ou traité du tabac, 1800;

L'Art de connaître le pouls par les notes de la musique, 1806.

J'en passe et des meilleurs.

Il paraît que le commerce ne l'avait pas enrichi, car il avait mis ses ouvrages au Mont-de-Piété; il adressa au Ministre de l'Intérieur et à la Convention une pétition pour solliciter un secours, en faisant valoir qu'il était à la fois auteur et éditeur de cette immense bibliothèque peu portative, et en tous cas aujourd'hui singulièrement dépréciée (1). M. Villenave a révélé l'existence de deux ouvrages fort curieux de Buchoz, dont voici les titres : *Dissertation en forme de compte rendu de Buchoz à la République française, dans la personne de ses directeurs et de ses représentants*, in-fol. — *Dissertation en forme d'appel du tribunal de la grande Nation à l'univers entier*. Buchoz, dit M. Villenave, appelle sa patrie *Infâme*, parce qu'elle lui préfère Aldrovandi; il demande une place ou la déportation, ou la mort, et il finit par copier les imprécations de Camille contre Rome (2).

On a dit méchamment, de ce bienheureux docteur à la plume si fertile, qu'il a écrit sur toutes les parties de l'histoire naturelle sans y rien comprendre, et que, par un

(1) Voy. Deleuze, *Notice historique sur M. Buchoz* (*Magasin Encyclopédique* et *Revue philosophique, littéraire et politique*, 1807.)

(2) Monfalcon, *Dictionnaire des sciences médicales, Biographie médicale*, 1821. Tome III, p. 37.

phénomène bizarre, il a trouvé le secret de publier plusieurs centaines de volumes et de demeurer inconnu.

3° Cotillon (Michelle), qui doit sa notoriété à l'aventure quelque peu scabreuse rapportée dans le document suivant (1).

Mars 1540. — Renonciation par Michelle Cotillon, âgée de 26 ans, rue des Gravilliers à la poursuite en cour d'église, par elle exercée contre Mathieu Chemin, compagnon palefrenier, rue de Hautefeuille, paroisse Saint-Séverin, chez Bouchard, et à toute poursuite ultérieure, en raison de « la copulation charnelle qu'ils ont eüe ensemble et du faict de laquelle elle aurait eu une fille, qui est âgée de 14 moys ou environ, nommée Jehanne, estant de présent et que la De Michelle a mise en nourrisse de mamelle en l'Hostel et avec la femme de Charles de Beslay, demeurant à Courcelles, près Ponthoise... ensemble de la défloration qu'elle disait que Mathieu lui avait faicte ».

Michelle Cotillon, qui a été désintéressée, consent à ce que Mathieu Chemin soit relevé de l'excommunication; celui-ci, qui a jusqu'ici payé tous les frais de nourrice, s'engage à subvenir à tous les besoins de l'enfant.

4° Crozon (Pierre), dont M. Coyecque a retrouvé l'inventaire 1521-1524 (2).

5° Duplessis, démonstrateur d'anatomie, vis-à-vis de la rue des Poitevins (3).

6° Lemaine, banquier expéditionnaire en cour de Rome : ce qui signifie plus clairement fonctionnaire par lequel on obtenait toutes les bulles et expéditions du Saint-Siège (4).

7° Levacher, marchand de papiers et parchemins timbrés, à l'usage des notaires (5).

(1) Coyecque, *Inventaire sommaire d'un minutier Parisien*, 2e fascicule, p. 30.
(2) Coyecque, *Inventaire sommaire d'un minutier Parisien pendant le cours du XVIe siècle*, 1498-1600, Paris, 1895, p. 12.
(3) Jèze, *État ou tableau de Paris*, 1760, p. 260.
(4) Du Pradel, t. I, p. 19.
(5) Jèze, *État ou tableau de Paris*, p. 327.

8° Lorry (Anne-Charles), né à Crosne en 1726; c'est lui qui soigna Louis XV, pendant la maladie à laquelle ce dernier succomba; il demeurait rue Hautefeuille, au coin de la rue Serpente; il mourut à Bourbonne-les-Bains, en 1783.

9° Marnière de Guer (Jean-François-Constantin), chevalier, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur de Landrecies, demeurant à Paris, rue Hautefeuille. J'ai trouvé son testament, daté du 10 août 1769 (1) : il institue pour son légataire universel, Hyacinthe-Julien-Anne de Marnière de Guer, chevalier, mousquetaire du Roi, son neveu puisné de feu Julien-Joseph de Marnière, chevalier, marquis de Guer, doyen du Parlement de Bretagne; il est permis de penser que c'était un personnage de quelque importance, puisqu'il fit des legs particuliers pour 484.000 livres de capital et 800 francs de rente.

10° Nollet (l'abbé Jean-Antoine), né en 1700, à Pimpré, dans le Noyonnais, licencié en théologie, maître de physique et d'histoire naturelle des Enfants de France, professeur au collège de Navarre, membre de l'Académie des sciences; il demeurait, en 1767, rue Hautefeuille; il mourut, en 1770, aux galeries du Louvre, où le Roi lui avait donné un logement.

11° Paulet (Jean-Jacques), docteur, reçu à Montpellier, non régent, doyen de la Faculté de Médecine de Paris, depuis 1764, né à Anduze (Gard) en 1740. Rédacteur de la *Gazette de santé,* il a publié une *Histoire de la petite vérole,* des *Recherches sur les maladies épizootiques,* un *Traité des champignons* avec planches coloriées, une *Flore et faune de Virgile,* etc. Il demeurait rue Hautefeuille, en 1777. Il mourut à Fontainebleau en 1826.

(1) Archives de la Seine, Testaments, 251-43, fol. 77.

12° Mlle Quinault de Nesle (Françoise), sociétaire de la Comédie-Française, célèbre en son temps. Elle demeurait rue Hautefeuille, comme nous l'apprend une note aimablement communiquée par notre collègue, Georges Monval. Née à Verdun, le 16 mai 1688, elle entra à vingt ans, à la Comédie et débuta en 1708 par le rôle de Monime dans *Mithridate;* elle épousa Hugues de Nesle, ancien officier de louveterie, qui se fit comédien, et qui joua à la Comédie-Française : je ne sais s'il se fit comédien par amour, mais il ne semble pas que le mariage ait été très uni, si j'en juge par la pièce suivante :

1711, 22 janvier. *Plainte rendue par Mlle Françoise Quinault, contre Hugues de Nesle, son mari, qui l'injuriait et la soupçonnait sans raison.*

L'an 1711, le 22 janvier, une heure et demie du matin, sur le réquisitoire à nous fait, Jean-Claude Borthon, commissaire au Châtelet, nous sommes transporté rue Hautefeuille, en une maison occupée par le sieur de Nesle, officier du Roi de la Louveterie, et étant monté au premier appartement ayant vue sur la dite rue, y avons trouvé Demoiselle Françoise Quinault, épouse du sieur Hugues de Nesle, comédien du Roi, laquelle nous a dit et fait plainte de ce que journellement et sans sujet, son mari l'insulte et l'injurie; qu'il y a deux heures environ, étant seule dans son appartement, elle a été surprise d'y voir entrer son mari comme un furieux, en disant qu'elle avait un homme avec elle, qu'il avait envoyé chercher un commissaire. Nous requiert acte de ce que ayant fait faire perquisition dans son appartement, il ne s'y est trouvé personne; que c'est une suite de persécutions et de la calomnie de son mari; qu'étant enceinte de 4 mois et demi, de pareilles frayeurs peuvent lui être très préjudiciables; qu'elle a intérêt d'en arrêter le cours; pourquoi elle nous requiert acte, pour lui servir et valoir en temps et lieu ce que de raison.

Signé : Françoise Quinault de Nesle, Borthon (1).

(1) Arch. Nat. Y, 15143. — Campardon, *Comédiens du Roi (Soc. de l'histoire de Paris,* p. 235). — Gueulette, *Acteurs et actrices du temps passé.* Paris, 1881, p. 155.

De quel côté étaient les torts? l'histoire ne le dit pas. Françoise Quinault fut-elle de conduite légère? Hugues de Nesle fut-il brutal et grossier? Je ne sais : il fut en tout cas un détestable comédien, puisqu'il dut renoncer au théâtre, après une tentative infructueuse, le 23 juin 1708.

Françoise Quinault mourut le 22 décembre 1713, âgée de 25 ans.

13° Plais (Guillaume de), curé de Rigny, au diocèse de Noyon, « mort depuis six semaines de maladie très dangereuse » (1). Je le crois volontiers, puisqu'il en est mort.

14° Sorraiz, chirurgien espagnol, expert herniaire ou pour les bandages, en 1759 (2).

15° Thierry (Nicolas), demeurant rue Hautefeuille, dont j'ai trouvé le testament, en date du 29 octobre 1755 (3). Je croirais volontiers qu'il était le fils de Denis Thierry, l'éditeur de Boileau, qui fut syndic des libraires en 1671, et mourut en 1712; mais je ne l'affirme pas.

16° Vignon (Philippe), l'un des 34 enfants de Claude Vignon, dit le Vieux. Il naquit en 1634; il fut peintre du Roy dans son Académie (1687), et s'adonna surtout au portrait; il mourut dans une maison de la rue Hautefeuille; ses obsèques furent célébrées, le 7 septembre 1701, en l'église Saint-André-des-Arts.

17° Vincent, maître écrivain (4).

Mais il faut se borner; il faut surtout ne pas attribuer à la rue Hautefeuille, déjà riche en noms illustres, ce qui ne lui appartient pas. C'est pourquoi je néglige le nom

(1) *Inventaire sommaire d'un minutier Parisien pendant le cours du XVIe siècle,* 1698-1600, par E. Coyecque, Paris, 1895, p. 16.

(2) *Tableau de Paris pour l'année* 1759. Paris, 1759, p. 199. (*Bibl. Lepelletier, n°* 15462).

(3) Archives de la Seine, testaments, 238, fol. 176 recto.

(4) Jèze, *État ou tableau de Paris,* 1760, p. 180.

de Bourrienne, ancien camarade de Bonaparte à l'école de Brienne, secrétaire intime du Premier Consul, ami de Joséphine, puis ennemi de l'Empereur. Lefeuve (1) dit bien que Bourrienne avait rue Hautefeuille un salon politique; mais il y a un petit malheur, c'est que Bourrienne n'a jamais demeuré rue Hautefeuille; il demeurait rue Hauteville n° 44 (2). De là l'erreur commise par Lefeuve.

(1) Lefeuve, t. II, p. 305.
(2) *Almanach des 25.000 adresses.*

CONCLUSION

Il faut nous résumer et conclure.

On raconte que, lors du séjour de Charles-Quint à Paris, François Ier, énumérant les principales villes de son royaume, omit de citer sa capitale, et que, sur l'observation de son interlocuteur, il ajouta : « Mais Paris n'est pas une ville, c'est un monde » (1); je serais presque tenté d'en dire autant de la rue Hautefeuille.

Nous y avons vu défiler toute l'histoire de France : la conquête romaine, Philippe-Auguste qui y fit passer l'enceinte de Paris, Saint Louis, les jours troublés de l'occupation anglaise, la Renaissance, avec les artistes italiens, le siècle de Louis XIV, avec le drame des poisons et l'introduction des divisions administratives, le XVIIIe siècle avec l'*Encyclopédie*, la Révolution française et l'Empire, avec les personnages qui y ont joué un rôle, la Révolution de 1848, le second Empire et la troisième République, qui contribuèrent également au percement du boulevard Saint-Germain.

Au point de vue architectural, nous avons trouvé :

Le XVe siècle, au no 9, avec les trois tourelles engagées;

Le XVIe siècle, au no 5, avec sa gracieuse tourelle et ses fenêtres, qui, au lieu d'être pointues, comme dans

(1) Gabriel Chappuys, *la Civile Conversation*, Paris, 1579, p. 538.

le style ogival, deviennent carrées et sont surmontées de corniches;

Le XVIIe siècle, au n° 3, avec sa porte large et haute, et ses fenêtres aussi élevées que l'étage;

Le XVIIIe siècle, au n° 14, avec ses fenêtres, moins sévères d'aspect; elles ne sont plus rectilignes, mais plus ou moins cintrées.

Quant au XIXe siècle, il se révèle à chaque pas, surtout par son manque de style : c'est que l'art monumental caractérisant une époque, dit M. Vitet, est un privilège qui n'appartient qu'aux siècles où tout un peuple est soumis à une même croyance, à une même pensée.

Nous avons vu comme habitants de la rue Hautefeuille des ecclésiastiques, des savants, des membres de l'Académie française et des différentes classes de l'Institut, des artistes, et surtout des hommes de robe et des libraires.

En effet, Watin (1) cite, en 1788, 19 locataires parmi les présidents, conseillers, procureurs, avocats, etc.

De son côté, M. Paul Delalain (2) cite 60 libraires, imprimeurs, marchands d'estampes, marchands de papiers, etc. ayant exercé leur profession, de 1789 à 1813, dans la rue Hautefeuille. « Les livres gouvernent le monde », a dit un publiciste du XVIIIe siècle, Jean Barbeyrac; c'est assez montrer quelle est l'importance des libraires, ces modestes collaborateurs des grands semeurs d'idées.

Et maintenant si on me demande pourquoi j'aime tant la rue Hautefeuille, pourquoi j'y ai trouvé un attrait mystérieux, qui, comme une chaîne invincible, m'a attaché à son histoire, je dirai :

(1) Watin, *État de Paris*, 1788, in-32, *faubourg Saint-Germain*.
(2) P. Delalain, *l'Imprimerie et la librairie de* 1789 à 1813. Paris 1900, p. 278.

Que, né rue de l'École-de-Médecine, n° 17, le 13 septembre 1840, j'ai été transplanté rue Hautefeuille, n° 19, le 1er janvier 1850; que j'ai habité cette maison de 1850 à 1881; que depuis 1859 jusqu'à 1901, c'est-à-dire pendant quarante-deux ans, j'y ai été mêlé aux affaires d'une maison de librairie, qui est en relations avec les savants les plus éminents de la France et de l'Étranger, et où j'ai trouvé quelque honneur et quelque profit;

Que j'y ai vu mourir ma mère en 1859 et mon père en 1885;

Que j'y ai vu naître deux de mes fils : MM. Georges et Marcel Baillière.

On comprendra alors que chaque recoin de la rue, chaque maison, chaque pavé, chaque pierre, ont pour moi un langage muet et charmant et que je retrouve en eux

Les fils mystérieux où nos cœurs sont liés.

Nous autres, Parisiens de Paris, qui n'avons pas un village, un clocher, dont la vue seule fait battre le cœur plus vite, nous sommes bien obligés de nous prendre à quelque chose! Il faut toujours aimer son berceau et son nid.

Henri Baillière.

NOTULES.

NOS GRAVURES.

Le frontispice reproduit un curieux tableau qui servit d'enseigne, pendant de longues d'années, à un marchand de vin installé rue de Fleurus, au coin de la rue de Madame, et récemment exproprié pour permettre de reconstruire l'immeuble. Le sujet : *la Parade du théâtre Bobino.*

Notre collègue M. Ed. Rouveyre, qui en est aujourd'hui le propriétaire, nous a non seulement offert le cliché, mais le tirage de cette curieuse pièce.

Le texte de M. Henri Baillière commente trop complètement les gravures insérées dans son travail pour qu'il soit besoin de placer ici de longues explications. Attirons néanmoins l'attention de nos collègues sur le curieux plan du Cadastre conservé au Ministère des Finances. Dressé en 1826-27 par l'administration des Contributions directes et du Cadastre, il indique, chose précieuse, la distribution des rez-de-chaussée de chaque immeuble de Paris.

M. Henri Baillière a également tenu à offrir à la Société les clichés et le tirage de toutes les planches qui illustrent sa définitive histoire de la rue Hautefeuille.

Les gravures qui accompagnent le procès-verbal des fouilles effectuées sous le palais abbatial de l'abbaye de Saint-Germain des Prés sont la reproduction des dessins faits sur place par l'architecte : M. Nizet.

Le dessin représentant la démolition de l'église Saint-André-des-Arts nous est communiqué par M. Hoffbauer.

Notre collègue avait calqué ce document sur le dessin original conservé naguère dans la collection Albert Lenoir.

Les moulages des jetons ici reproduits ont été réunis par

notre dévoué collègue M. Victor Advielle, qui a bien voulu se charger de fouiller les collections parisiennes de numismatique.

Enfin la curieuse tête de lion qui illustre notre nouvelle rubrique « LA BOUCHE DE FER », provient d'un fourneau à chimie qui existait autrefois à l'École de médecine. Elle a été donnée au Musée de la Société par notre collègue, M. Duprez, architecte de la ville.

MAZARINADES.

La Bibliothèque Mazarine s'occupe, depuis longtemps, de former une collection des petits pamphlets publiés durant la Fronde, et connus sous le nom de *Mazarinades*. Elle en a réuni déjà plus de 5.000, et elle en possède au moins 20.000 doubles.

Elle fait aujourd'hui appel aux bibliothèques, aux bibliophiles, aux libraires, qui, par dons, ventes ou échanges, voudraient bien l'aider à doter la France d'une collection aussi complète que possible de ces documents si intéressants pour son histoire.

PARIS DE 1847 A 1854.

M. Henri Dabot qui avait déjà réuni ses souvenirs de vieux Parisiens sous ce titre : *Souvenirs du quartier latin de* 1854 *à* 1859, réédite, pour ceux qui goûtèrent toute la spirituelle bonhomie de ce livre charmant, les lettres écrites à son père de 1847 à 1854.

Offertes exclusivement à ses camarades de Louis-le-Grand et de l'École de droit, lors de leur apparition en 1891, les *Lettres d'un lycéen et d'un étudiant,* sont aujourd'hui dédiées par M. Henri Dabot « aux amis et collègues des Sociétés savantes ».

A ce titre la bibliothèque de la Société historique en possède un exemplaire. C'est un document précieux sur l'histoire de Paris durant ces années troublées.

COMMISSION DU VIEUX PARIS.

Jeudi, 18 *janvier* 1900. — M. Gosselin-Lenotre informe la

commission de la découverte de vestiges anciens : poteries, os taillés, etc., dans une fouille pratiquée dans le sol du théâtre de l'Odéon.

Jeudi, 8 février : Rapport du Dr Capitan sur les fouilles ci-dessus.

Jeudi, 1er mars : Intéressant rapport de notre collègue, M. Duprez, relatif à l'École de médecine.

Rapport de M. Tesson sur une visite à l'Hôtel des Monnaies.

Communication de M. Formigé au sujet d'un modèle en plâtre de frontons pour l'église Saint-Sulpice. Ce modèle se trouve placé dans les combles de l'église.

Rapport de M. Georges Villain sur l'existence de vestiges d'un théâtre gallo-romain sous le lycée Saint-Louis.

Communication de M. Sellier sur le même sujet.

Jeudi, 5 avril : Don par M. Michau de fragments de sculpture et d'architecture provenant de la chapelle de la Vierge de l'abbaye de Saint-Germain des Prés.

Rapport de M. Selmersheim au sujet des moulages placés dans les combles de l'église Saint-Sulpice. Il s'agit de deux groupes d'enfants, indiqués par Hurtaut et Magny comme œuvres de François Dumont, et d'un motif représentant les armes de la papauté ayant servi à la décoration du fronton nord du transept.

Communication de M. Yves Barré relative aux anciennes fontaines marchandes. On lit sur le mur du n° 9 de la rue Garancière, c'est-à-dire près de la fontaine Palatine :

« STATIONNEMENT
« DE NUIT POUR 8 TONNEAUX
« DE PORTEURS D'EAU. »

M. Lambeau a découvert une seconde inscription sous l'auvent du toit d'une petite construction de la caserne de Tournon; elle est appliquée sur le mur de la rue Garancière, à la même hauteur que la première.

Les porteurs d'eau habitaient principalement rues Guisarde, Princesse et des Canettes.

Découverte d'un chapiteau du XIIe siècle dans une fouille, effectuée rue Séguier, 3.

Jeudi, 19 *juillet* 1900. — Don par MM. Michau et Douane, propriétaires de la maison sise n° 6, rue de l'Abbaye, de sculptures et de morceaux d'architecture provenant de la chapelle de la Vierge de l'abbaye de Saint-Germain des Prés.

Rapport de notre collègue M. Duprez, architecte de la 5e section, relatif aux fouilles à exécuter dans le lycée Saint-Louis, pour les recherches des vestiges d'un théâtre gallo-romain.

Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France.

Cette Société a eu l'heureuse idée de demander aux conservateurs des musées des départements la liste des objets intéressant l'histoire de Paris conservés dans les collections dont ils ont la garde.

M. Albert Babeau a fait le dépouillement des réponses parvenues jusqu'ici. Ce travail se trouve inséré dans les derniers *Bulletins* de cette Société.

Le vieux Montmartre.

Année 1900, n° 38. L. Sauvageot : L'Église Saint-Pierre. — H. M. : Médaille commémorative de la Commune de 1871. — Gaston Capon : La Guimard et Despréaux à Montmartre. — H. Monin : Piémontesi, avant-dernier maire de Montmartre. — E. Le Senne : Lettres de Montmartre, de Jeannot Georgin.

N° 39 : Gaston Capon : Les petites Maisons de Montmartre. — E. Le Senne : Un projet de Nécropole royale à Montmartre. — Gaston Capon : Inscription montmartroise.

N° 40. Paul d'Estrée : La Bataille de Montmartre (1738-1739). — Gaston Capon : Le Cabaret Magny. — Lucien Lazard : Le premier cimetière de Montmartre. — Eug. Le Senne : Louis XIII enfant, à Montmartre. — Dr G. Ollivier : Les habitants de Montmartre à l'époque quaternaire.

Société historique d'Auteuil et de Passy.

M. Henri Maïstre, secrétaire de la rédaction de la *Correspondance historique et archéologique*, a été choisi par la Société historique d'Auteuil et de Passy comme secrétaire

adjoint. Rappelons que M. Henri Maïstre est également membre de notre Société.

Voici le sommaire des derniers bulletins :

Bulletin XXX. — E. Tabariés de Grandsaignes : La Charte primordiale d'Auteuil. — Émile Beurlier : Notes sur la paroisse d'Auteuil, de 1785 à 1832. — L. M : Lettre de saint Vincent de Paul au cardinal de La Rochefoucauld. — Dr Chandebois : Sophie Arnould. — Documents et variétés.

Bulletin XXXI. — Émile Potin : La Contemporaine (suite et fin). — Gaston Duchesne : Histoire du Mont-Valérien (fin). — Documents et variétés.

Bulletin XXXII. — E. M. : Michelet chez Béranger. — L. M. : Dernier Séjour de Béranger à Passy. — Ch. de Bussy : La Muse au bois d'Auteuil. — Léopold Mar : Les Delessert. — G. Goré : Notice sur le duc de Lauzun. — Documents et variétés.

Bulletin XXXIII. — Léopold Mar : Nos anciennes barrières. — Documents et variétés.

Bulletin XXXIV. — Edmond Wahl : Madame de Genlis. — L. Mar : Un coin du Vieux Passy. — L. Mar : Le Couvent des Bons-Hommes en 1770. — Auguste Doniol : Les travaux de Passy en 1899 et 1900. — Variétés et documents.

La Montagne Sainte-Geneviève.

Volume II, 1897-1898. Charles Magne : Les voies romaines de l'antique Lutèce (sur la rive gauche). Cimetières gallo-romains et mérovingiens. — Eugène Toulouze : Mes fouilles (1). — A. Callet : Les Feuillantines. — G. Philippon : Le berceau de la comédie en France sur la montagne Sainte-Geneviève. — Jules Perin : Michel de Lallier et autres bourgeois de Paris. Le connétable comte de Richemont. — Paul Valet : Le diacre Pâris et les convulsionnaires de Saint-Médard. — G. Lamouroux : La bibliothèque de l'abbaye de

(1) M. Toulouze a compris, dans cet article, le résultat de ses recherches dans le VIe arrondissement : sous l'École de médecine et sous l'hôtel de Condé (rue Racine).

Sainte-Geneviève du Mont. — L'ancienne bibliothèque Sainte-Geneviève. — Paul Sebillot : La montagne Sainte-Geneviève dans les anciens auteurs. — Paul Flobert : Le nom des rues sur la montagne Sainte-Geneviève.

Société historique et archéologique du VIIIe arrondissement.

Année 1899, nos 3 et 4. Gaston Duval : L'éléphant triomphal des Champs-Élysées. — Eugène Lesenne : Une statue de J.-J. Rousseau aux Champs-Élysées. — Ernest Bousson : L'architecte Gabriel. — Jacques de Boisjolin : La Chapelle expiatoire. — Variétés : Décret de la Convention nationale portant le changement de nom de la place de la Révolution en celui de place de la Concorde. — L'exécution de Louis XVI, extrait des *Choses vues* de Victor Hugo. — Le vieux marché de la Madeleine. — Le coiffeur de Lamartine. — Le réservoir de la barrière Montceau, etc... — Curiosités iconographiques.

Année 1900, nos 1 et 2. — Lucien Lazard : Un arrondissement de Paris en l'an IX. — Gaston Duval et Furcy-Raynaud : Les Champs-Élysées à la fin du xviiie siècle. — Paul Fromageot : Notes sur quelques ventes de terrains situés place Louis XV et rue Royale, de 1759 à 1788. — Eugène le Senne : Le théâtre des Marionnettes aux Champs-Élysées sous la Terreur. — Quentin-Bauchart : Victor Hugo et Sainte-Beuve dans le VIIIe arrondissement. — Curiosités iconographiques.

Ch. S.



LA BOUCHE DE FER

Sous cette rubrique nous insérerons les questions posées par les membres de la Société à leurs collègues et d'aventure aux curieux qui ouvriront le bulletin. Les réponses seront consignées ici même lorsqu'on en exprimera le désir.

M. le Dr A. Dureau cherche des renseignements sur les médecins et opérateurs, ci-après, ayant fréquenté la foire Saint-Germain :

Alard, barbier-étuviste du Roi, en 1678.
Pujo, maître apothicaire, en 1744.
Gramont, chirurgien de la paroisse Saint-Sulpice, en 1742.
Archambault, opérateur, en 1660.
Clauval-Guignard, barbier.

Il désirerait également connaître :

La date de naissance du médecin J.-B. Procope Couteau, frère de Michel Procope et inconnu de Jal.

Où et quand Michel Procope a étudié pour devenir ecclésiastique. (On prétend qu'il a prêché à dix-neuf ans dans

l'église des Cordeliers. Où pourrait-on trouver la preuve de cette assertion?)

La date et le lieu de son mariage :

1° Avec Mlle Brisseau de Montfort;

2° Avec une Anglaise.

M. Victor Advielle accueillera tous les renseignements qui pourront lui être fournis sur le peintre Raverat et le graveur en médaille Caqué.

TABLE

PARTIE ADMINISTRATIVE

PARTIE HISTORIQUE.

ILLUSTRATIONS.

Le gérant : Charles Saunier.

Typographie Firmin-Didot et C[ie]. — Mesnil (Eure).